8
1-E
12

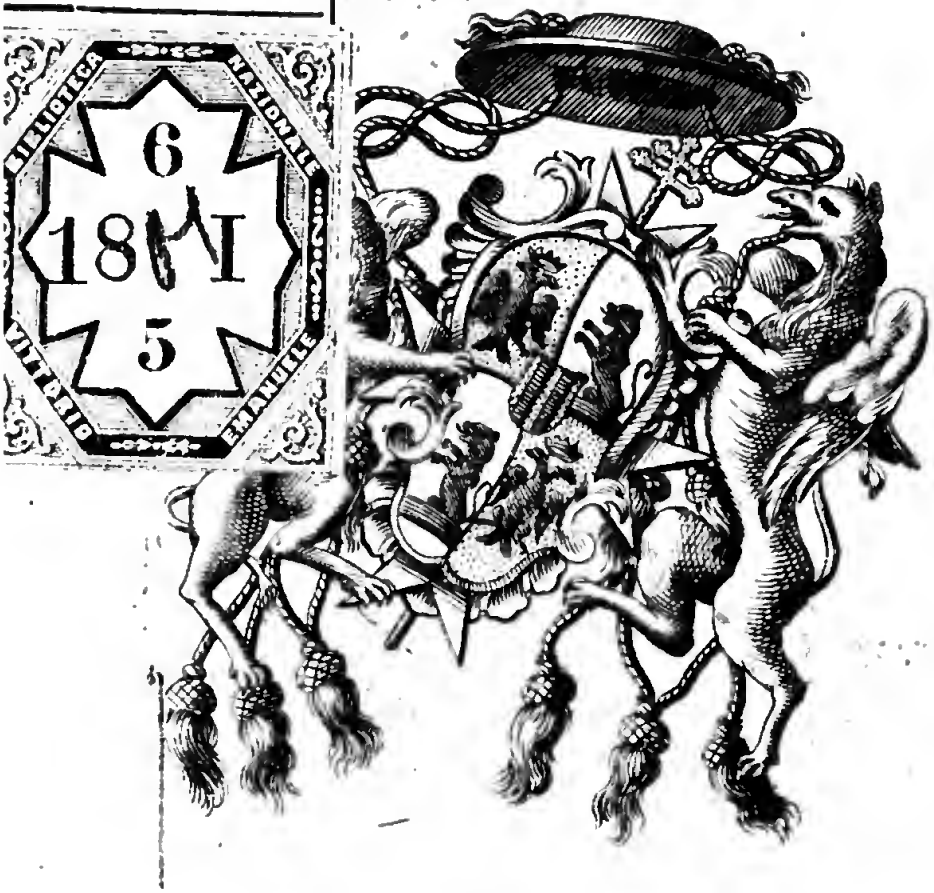

8.—1.E.12

XVIII. 12. 15.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

TOME IV.

MDCCLII.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBÉ

DE MONTGON,

PUBLIÉS PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, D'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui ſont arrivés depuis l'année 1725.

TOME QUATRIEME.

Nouvelle édition, corrigée & augmentée.

Année 1727.

BIBLIOTECA COMUNALE VITTORIO

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ, ſed diffidentiæ eſſe incipiat, quod facimus; & dum criminationes falſas contemnimus refutare, videamur crimen agnoſcere. CYPRIAN. *ad* DEMETR.

A LAUSANNE,

Chez MARC-MIC. BOUSQUET & Comp.

MDCCLII.

MEMOIRES

DE MONSIEUR L'ABBE'

DE MONTGON,

Publiés par lui-même.

LEs traits d'inquietude, de méfiance ou d'indifference, qui avoient échappé au Cardinal ſur mon ſujet, & que j'ai rapporté dans le Tome précédent, ne m'avoient point ſurpris : je connoiſſois ſes ſentimens depuis longtems; & ſans faire ſemblant de les appercevoir, ma façon d'agir avec lui étoit toujours la même. Il avoit beſoin de moi : mais comme j'en avois un bien plus grand de le ménager, je cachois avec tout le ſoin poſſible, ma vigilance à l'obſerver, & à ne lui fournir aucune occaſion d'exercer

ſa mauvaiſe volonté contre moi, ou de la faire connoître.

Cette précaution n'alteroit point la déference, & même l'eſpece de cordialité que je montrois à ce Miniſtre; & ſans trop m'embarraſſer qu'il crût cette conduite ſincere, pourvu qu'elle me devint utile, je ne ſongeois qu'à rendre les engagemens que j'avois déja fait prendre au Cardinal, encore plus étendus & plus forts. C'eſt dans cette vue, que, ſous le prétexte ſpécieux de vouloir éviter de l'interrompre par des conferences trop fréquentes, je lui demandois de tems en tems des éclairciſſemens par lettres, ſur certains articles délicats & déciſifs Il me les donnoit aſſez facilement, & ſans aucun ſoupçon à coup ſûr, du deſſein que j'avois, que ſes réponſes me miſſent à l'abri de ſes artifices, & lui impoſaſſent la néceſſité de me menager. Je n'avois au reſte aucune violence à me faire, pour lui marquer par cette eſpece de déference, l'intérêt que je prenois à la conſervation de ſon autorité: je ne faiſois au contraire que ſuivre tout naturellement le deſir qui m'animoit, qu'il la poſſedât en ſon entier, au moins juſqu'au tems qu'ayant exécuté les ordres de L. M. Cath., je n'euſſe plus beſoin

ſoin du ſecours ou de la tolerance qu'il m'accordoit, pour agir avec ſureté : le changement de Miniſtere m'auroit privé de cet avantage ; c'eſt pourquoi je veillois preſque avec autant d'attention ſur les intrigues qui ſe faiſoient pour ébranler l'autorité du Cardinal, que ſi j'y euſſe été engagé par attachement ou par reconnoiſſance.

Mes anciennes liaiſons avec differentes perſonnes de la Cour ou de la Ville, que j'avois renouvellées à mon retour d'Eſpagne, s'étoient conſiderablement étendues depuis mon petit voyage à *Eſcouan*. La ſimplicité du perſonnage que je repréſentois, donnoit à ceux qui commençoient inſenſiblement à s'ouvrir à moi, plus de liberté de me voir & de me parler, que ſi j'avois été revêtu d'un caractere public. La confiance qu'on me marquoit, renfermée d'abord dans des bornes aſſez étroites, ſe développoit peu à peu : elle ſe regloit ſur l'experience qu'on faiſoit de ma diſcrétion ; & comme je la rendois également exacte & conſtante, la reſerve devenoit moins grande, & les avis ſe multiplioient. Le diſcernement entre ceux qui paroiſſoient utiles, ou qui pouvoient être artificieux,

ſuivant les bonnes ou les mauvaiſes intentions des perſonnes qui me les donnoient, avoit certainement ſes difficultés : auſſi prenois-je autant de précautions pour faire cette anatomie, que j'avois d'attention à ne point refroidir la bonne volonté des uns, & à n'être point la dupe de la feinte ſincerité ou de la légereté des autres.

Quelques ſcrupuleuſes que fuſſent à cet égard mes recherches, mon travail auroit été bien infructueux, ſans le ſecours du Duc de Bourbon : c'eſt pourquoi je conſultois ſouvent ce Prince ſur les caracteres ou les ſentimens des gens qui me venoient voir ; afin que dans l'obſcurité où je marchois, je puſſe, aidé de cette lumiere, éviter de faire quelque faux pas. Je ne craignois point que celle qui me viendroit de ſa part fût ſemblable aux feux follets, qui ne ſervent qu'à égarer : nos intérêts dans la circonſtance préſente étoient les mêmes ; c'étoit, indépendamment de la probité du Duc de Bourbon, une réflexion qui me mettoit fort à mon aiſe, & qui me donnoit autant d'aſſurance que de tranquillité.

Entre les avis qu'on me donna, il y en

en eut pluſieurs par leſquels je fus averti, que pendant le ſejour que la Cour avoit fait à *Marli*, il s'étoit formé quelques projets, & tout de ſuite certaines intrigues, pour que le Duc du MAINE fû, aſſocié au Cardinal dans le ſoin du Gouvernement: & c'eſt ce qui me fut confirmé par le Duc de Bourbon. J'étois fort en repos ſur la repugnance de S. Em. pour une ſemblable ſocieté: mais je ne l'étois pas tout-à-fait tant ſur l'effet des moyens que le parti du Duc du Maine, compoſé de gens d'un rang conſiderable, pouvoit prendre pour mettre le Cardinal dans la néceſſité de ſouſcrire à la propoſition. Quelque honoré que parût ce Miniſtre de la confiance du Roi, le mérite, la pieté & l'eſtime générale que poſſedoit le Duc du Maine, joint à l'honneur d'appartenir au Roi de ſi près, étoient des motifs bien capables de déterminer ce Monarque, à vouloir faire uſage du zele de ce Prince pour ſon ſervice & le bien de l'Etat: & plus je trouvois à cela de vraiſemblance, plus je me confirmois (quoique mal à propos) dans l'idée, que le Cardinal ne pourroit ſe défendre d'admettre un projet, que

tant de raiſons concouroient à faire approuver du Roi & du public.

Dans toute autre circonſtance où j'aurois été, le partage de l'autorité & des fonctions de premier Miniſtre, ſelon qu'on le propoſoit, m'auroit cauſé une joye ſenſible. Le Duc du Maine avoit toujours honoré feue ma mere de ſon amitié ; elle s'étoit formée dans leur jeuneſſe, à l'occaſion d'un voyage que ce Prince & la Ducheſſe de Bourbon firent, je crois, aux bains de *Barege*, avant que LOUIS le Grand les eût légitimés. Madame de MAINTENON, ancienne amie * de ma Grand-mere, & Gouvernante alors des enfans naturels du feu Roi, les y conduiſit ; & y mena ma mere

* Cette liaiſon s'étoit formée depuis le tems que Mad. de *Maintenon* étant Madle. d'*Aubigné* ; & Madle de *Ponts*, mariée enſuite au Marquis d'*Hudicourt*, grand Louvetier de France mon Grand-pere, s'étoient connues chez la Marechale d'*Albret*, proche parente de ma Grand-mere, & qui l'avoit gardée pendant quelque tems chez elle. La même liaiſon s'eſt ſoutenue juſqu'à la fin de la vie de ma Grand-mere, ſans que la haute conſideration où Made. de *Maintenon* étoit parvenue à la Cour, l'ait alterée. Ce trait du bon cœur de cette Dame n'eſt pas

mere avec eux, ſous le nom de leur ſœur †.

J'avois donc lieu de compter ſur la protection du Duc du Maine : & ſi ce Prince eût rempli la premiere place, mon ſort eût été vraiſemblablement different; puiſqu'au lieu d'être reduit à ménager un homme tel que le Cardinal, rempli de prevention, de méfiance & de mauvaiſe volonté contre moi, j'aurois dépendu du Duc du Maine, de qui je n'avois rien de ſemblable à craindre. Cette réflexion me faiſoit ſouvent gémir en ſecret, de voir que le ſuccès de la commiſſion que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée, ne pouvoit ſe concilier avec l'exécution des projets qu'on formoit en

pas le ſeul que je ſerois en état de rapporter : elle en a fait éprouver d'autres, ſoit à ma mere, comme on verra dans les *Pieces Juſtificatives* à la fin de ce Volume N°. *I.* & *II.*, ſoit à toute ma maiſon, ſoit à moi en particulier, qui me rendent ſa mémoire infiniment reſpectable. Elle doit l'être également à tous ceux qui ont connu la ſolide vertu, le caractere bienfaiſant, & la ſinguliere modeſtie de Made. de Maintenon, qui lui avoient mérité avec tant de juſtice l'eſtime & la confiance du feu Roi.

† Une lettre du Duc du MAINE, *Pieces Juſtificatives* N°. *III.* en fera foi.

faveur du Duc du Maine : mais tous mes ſouhaits à cet égard étoient vains; & depuis les engagemens que j'avois fait prendre au Cardinal, il falloit que l'autorité, reſidant ſeule en lui, me conſervât l'avantage de travailler avec ſureté.

Pour éclairer ce qu'on pourroit peut-être trouver d'obſcur dans ce que je dis, il eſt à propos de reprendre les choſes d'un peu plus haut.

La tendreſſe que LOUIS XIV. avoit pour ſes enfans naturels, & qu'ils méritoient ſans doute, le détermina, un an avant ſa mort, d'accorder au Duc du Maine & au Comte de Toulouſe, le droit de pouvoir ſucceder à la Couronne, après les Princes du Sang; & peu de mois avant ſa mort, il leur permit encore de prendre le même titre. Ces deux graces, qui tiroient cependant à de grandes conſéquences, ne trouverent aucune contradiction pendant le reſte de la vie de ce Monarque; & ſon regne, auſſi abſolu que long & glorieux, avoit tellement accoutumé tous les Ordres de l'Etat à lui rendre l'obéiſſance la plus ſoumiſe, que perſonne n'oſa entreprendre de faire la moindre repréſentation ſur ce qu'il venoit de régler.

La

La volonté des Rois trouve rarement quelque reſiſtance pendant leur vie ; mais ce n'eſt plus la même choſe après leur mort : au contraire, il arrive ſouvent, que ce qu'ils ont eu le plus à cœur de faire obſerver, eſt ce qui a le moins de durée. La diſpoſition que Louis XIV. avoit faite en faveur du Duc du Maine & du Comte de Thoulouſe, éprouva le même ſort ; & dès le commencement de la Régence, les Princes du ſang, que leur grande jeuneſſe, jointe à leur reſpect pour Louis XIV., avoient tenus dans le ſilence ſur ce qui s'étoit paſſé, préſenterent une requête au Roi, pour ſe plaindre du tort que la déclaration de ſon prédéceſſeur leur faiſoit, & pour en obtenir la revocation.

Cette grace, que les Ducs & Pairs demanderent également, ayant été accordée ; le Duc de Bourbon, qui, pendant que chaque parti défendoit ſes droits, avoit paru le plus animé contre les Princes légitimés, attira encore une nouvelle mortification au Duc du Maine : car non content de lui avoir ſuſcité de ſi ſenſibles peines, il contribua de plus à lui faire ôter la Charge de Surintendant de l'éducation du Roi, que Louis XIV.

lui avoit deſtinée par ſon Teſtament ; après quoi il la demanda pour lui, & l'obtint. Ce dernier trait ayant achevé de brouiller ces deux Princes ; ils paſſerent un tems conſiderable ſans ſe voir : & quoiqu'enſuite on les eût portés à ſe rendre reciproquement quelques viſites de bienſéance ; ce qui s'étoit paſſé avoit fait une ſi forte impreſſion, & donné lieu à tant de froideur & de méfiance entr'eux, qu'on ne pouvoit guere ſe flatter de les voir ceſſer.

Les ſentimens & les intérêts du Duc de Bourbon, étant en quelque façon devenus inalliables avec ceux du Duc du Maine ; il eſt aiſé de voir à préſent, que ce dernier prenant le timon du Gouvernement, il ne m'étoit plus poſſible de continuer avec l'autre, ni avec le Cardinal, l'ouvrage que j'avois ébauché. Le Duc de Bourbon n'y auroit jamais conſenti ; & le Cardinal, pour prévenir quelque indiſcretion de ma part, étoit très-capable de la commettre, & de me ſacrifier ainſi à ſa ſureté : le ſeul parti qui me reſtoit à prendre dans cette circonſtance, étoit d'enſevelir ſous un profond ſilence tout ce qui s'étoit déja paſſé à Verſailles ou à Eſcouan ; & mon voyage

ge en France, auſſi bien que l'objet qu'il avoit eu, devenoient abſolument inutiles.

Je pouvois, il eſt vrai, tenter de faire entrer le Duc du Maine dans les intérêts du Roi d'Eſpagne : mais outre le péril où m'expoſoit une pareille entrepriſe, elle paroiſſoit encore inutile, par bien des raiſons. Le Duc du Maine devoit à la Ducheſſe Douairiere d'Orleans ſa ſœur, une juſte reconnoiſſance de l'attachement qu'elle lui avoit conſtamment marqué, dans toutes les circonſtances fâcheuſes où il s'étoit trouvé. C'étoit d'ailleurs les amis & les ſerviteurs de cette Princeſſe & du Duc d'Orleans ſon fils, qui cherchoient principalement à mettre le Duc du Maine en place. Quelle apparence pouvoit-il y avoir, qu'un Prince auſſi vertueux que lui, fût capable de les abandonner, après avoir profité de leur bonne volonté ?

Indépendamment de cela, les engagemens que le Duc de Bourbon avoit pris avec Leurs Maj. Cath., & le rang qu'il avoit au-deſſus du Duc du Maine, ne permettoient plus à celui-ci de paroître qu'en ſecond, dans les projets dont il s'agiſſoit, & dans la confiance du Roi d'Eſpagne : ce partage devoit être auſſi

embarraſſant à faire de la part de ce Monarque, que difficile à ſoutenir entre les deux rivaux.

Enfin, l'indifference avec laquelle la Cour d'Eſpagne avoit vu l'exil du Duc & de la Ducheſſe du Maine, auſſi bien que la perte des droits & des privileges accordés à leur Maiſon ; perte qu'ils n'avoient eſſuyée, que par rapport au zele que le Regent ſoupçonnoit qu'ils conſervoient pour Leurs Majſt. Catholiques : cette indifference, dis-je, exigeoit-elle du Duc du Maine quelque nouveau ſacrifice ?

Ces réflexions juſtes & bien fondées, ne me laiſſant entrevoir aucune facilité de faire réuſſir la commiſſion délicate dont j'étois chargé, dès lors que le Duc du Maine partageroit l'autorité avec le Cardinal ; je crus devoir communiquer à ce Miniſtre les bruits qui ſe répandoient, & mon inquietude à cet égard, afin d'examiner, par la maniere dont il me répondroit, s'ils avoient quelque fondement. L'occaſion de faire tomber la converſation ſur cet article rencontroit peu de difficulté : je voyois le Cardinal regulierement preſque tous les Lundis au ſoir ; & je profitai de cette facilité le 10. de Mars

Mars, pour mettre sur le tapis les projets des partisans du Duc du Maine, & les intrigues de ceux qui desiroient la guerre.

La lettre que j'écrivois ce jour-là à l'Archevêque d'Amida, servit d'introduction à ce que je voulois dire ; car l'ayant présentée à mon ordinaire au Cardinal : „ Y a-t-il, me dit ce Ministre, quelque „ chose d'interessant dans cette lettre ? „ Sa brieveté me fait croire le contraire : „ & si c'est un simple gazetin que vous „ faites, je n'ai en vérité nulle curiosité „ de le voir.

Ce que je mande par cet ordinaire, répondis-je, peut véritablement passer pour tel. J'ai épuisé avec Mr. l'Archevêque d'Amida, dans mes précédentes lettres que V. E. a vues, tout ce qui concernoit les articles du Mémoire de la Reine d'Espagne, & le détail de mon voyage à Escouan : il faut attendre à présent d'être instruit de l'effet que cela aura produit, pour entamer d'autres questions ; & dans cet intervalle, je suis presque reduit, je l'avoue, pour mander des nouvelles, à la seule ressource des chansons du Pont-neuf. Il a couru néanmoins, ajoutai-je, pendant le voyage de Marly, certains

certains bruits à Paris que j'ai retrouvés ici, qui tiendroient bien leur place dans mon gazetin, & qui le rendroient même intéreſſant : mais j'ai cru, avant de les y placer, devoir conſulter à leur égard V. E.

„ Dequoi s'agit-il donc, me dit le Car-
„ dinal? N'eſt-ce pas des propoſitions qui
„ ſont venues de Vienne depuis peu par
„ le Nonce, dont vous voulez parler;
„ ou de quelque mouvement qu'on fait
„ faire aux troupes? On déclare la guer-
„ re, & on fait la paix toutes les 24.
„ heures à Paris : tout cela ne ſignifie
„ rien, comme vous ſavez. J'ai expliqué
„ nettement au Baron de Fonſeca, l'in-
„ tention où nous ſommes ici, de n'ad-
„ mettre aucune propoſition ſéparément
„ de nos Alliés : & quand aux mouve-
„ mens des troupes, leur changement de
„ poſition n'influe point ſur les réſolu-
„ tions qu'on peut prendre. Répondez-
„ moi que le ſiege de Gibraltar ne s'en-
„ treprendra point : & je vous promets
„ que de notre part, ni de celle de l'An-
„ gleterre, on n'a rien à craindre."

Ce n'eſt point, repris-je, de tout ce que V. E. me fait l'honneur de me dire, dont il eſt queſtion : les bruits qui courent ne regardent ni la guerre ni la paix ; ils

ils ont rapport à une autre matiere. Paris vous donne un Aſſocié ; on aſſure même que vous le ſouhaittez, & qu'il ſera déclaré dans peu. Cette Societé a-t-elle quelque vraiſemblance ; & verra-t-on en conſéquence, vos lettres deſormais ſignées *le Cardinal de Fleury & Compagnie ?*

La plaiſanterie que je faiſois, ne ſervant qu'à égayer la converſation, ne déplut point au Cardinal : il la ſoutint au contraire avec enjouement. „ Je vois où „ vous voulez venir, me dit-il : n'eſt-ce „ pas ſur Mr. le Duc du Maine que rou„ lent les bruits qui courent ? " Juſtement, repartis-je. Le Public débite, que V. E. va faire entrer ce Prince au Conſeil, & que dans la ſuite rien ne ſe fera que de concert entre vous deux. „ Fort bien, continua le Cardinal ; l'ar„ rangement eſt admirable. Le bon de „ l'affaire eſt (peut-être ne vous a-t-on „ pas informé de cette circonſtance) que „ c'eſt Mr. le Duc du Maine qui m'a ap„ pris, je crois, le premier cette nou„ velle. Vous voyez, après une pareil„ le confidence, que je dois être tran„ quille ſur les meſures qu'il peut pren„ dre pour faire réuſſir le projet. " Je le ſuis fort à mon tour, répondis-je, par la ma-

maniere dont je remarque que V. E. reçoit l'avis que je lui donnois; & je ne diſſimule pas, que les diſcours de Paris m'avoient cauſé quelque allarme : la moderation, le deſintéreſſement de V. E., & le mérite de Mr. le Duc du Maine, donnoient je ne ſai quelle vraiſemblance à ces differens bruits, qui m'inquiettoient par bien des raiſons, que vous n'aurez pas, je crois, beaucoup de peine à imaginer.

Le Cardinal ne repliqua rien à ce dernier article : il fit ſimplement un ſigne de tête, qui donnoit à entendre, qu'il comprenoit parfaitement ce que je voulois dire ; & ſans entrer dans un plus grand détail, il ſe mit à faire l'éloge des ſentimens de pieté & de retraite, dont il aſſura que le Duc du Maine étoit uniquement occupé : il me parut que je ne devois point craindre qu'il eût aucune envie de l'en détourner. Je trouvai, au ſurplus, le Cardinal bien inſtruit des cabales que certains Courtiſans faiſoient contre lui, & fort exempt d'inquietude, ſur les ſuites qu'elles pouvoient avoir.

Notre entretien ſur ces tracaſſeries, me conduiſit inſenſiblement, à parler des mouvemens que ſe donnoient à la Cour, ceux qui deſiroient la guerre ; & je rapportai

portai au Cardinal, ce qui m'étoit revenu des vues qu'ils avoient de la rendre inévitable ; que le Comte de BROGLIO & le Marquis de FENELON favoriſoient, diſoit-on, ſecrettement. Cette Eminence, pour découvrir apparemment ſi ce que je diſois avoit quelque fondement, me fit à ce ſujet quelques queſtions, auxquelles je répondis d'une maniere ſatisfaiſante.

Le Cardinal, ſurpris de me voir ſi bien informé, me dit alors : „ D'où ſavez-„ vous toutes ces particularités ? Car „ elles ſuppoſent des relations de votre „ part, qu'il eſt difficile que vous ayiez „ formées ſitôt. " Diſpenſez-moi, repliquai-je, de ſatisfaire à cet égard votre curioſité : on a exigé de moi le ſecret. D'ailleurs, ſi ce que j'ai l'honneur de vous dire, peut ſervir à connoître & à prévenir les intrigues, ou la mauvaiſe volonté des perſonnes qui cherchent à brouiller les cartes ; qu'importe à V. E. de connoître celles de qui je tiens ces particularités ? De plus, je ne les donne pas comme aſſurées. „ Auſſi ne le ſont-elles point tou-„ tes, me répondit le Cardinal : cepen-„ dant je ne diſconviens pas qu'il n'y en „ ait quelques-unes de véritables. Il eſt

„ cer-

„ certain qu'il y a ici des gens, qui sou-
„ haitteroient de trouver en moi plus
„ de complaisance pour leurs projets &
„ pour l'ambition qui les agite; & je
„ ne suis pas éloigné de croire, que Mr.
„ Le Blanc favorise leur sentiment. Je
„ connois à peu près tous les ressorts
„ qu'ils font jouer; & il ne me sera pas
„ difficile d'en arrêter les mouvemens.
„ A l'égard de ce qu'on vous a dit, que
„ Mr. de Fenelon en Hollande, & le
„ Comte de Broglio en Angleterre, ont
„ les mêmes vues, je ne le crois point:
„ j'ai une relation directe avec le pre-
„ mier, qui me sert de preuve de sa
„ bonne foi *; & quand à l'autre, il
„ n'est que médiocrement informé de ce
„ qui se passe entre Mr. WALPOLE
„ & moi. D'ailleurs, ni l'Angleterre,
„ ni la Hollande ne sont nullement por-
„ tées à vouloir la guerre; & ces deux
„ Puissances pensent entierement comme
moi,

* Elle ne laissa pas de devenir un peu suspecte au Cardinal: car pendant quelque tems il cacha au Marquis de *Fenelon*, ce qu'il ménageoit seul avec l'Ambassadeur d'Hollande. J'appris cette anecdote à Madrid par Mr. l'Abbé de *Mendoça*, qui étoit alors Abmbassadeur de Portugal à la Haye.

„ moi, ſur la néceſſité qu'il y a de l[a]
„ prévenir : c'eſt l'Eſpagne ſeule, qui,
„ ſans ſavoir pourquoi ni comment,
„ nous jette tous dans l'embarras; &
„ Dieu veuille, qu'en ſe livrant comme
„ elle fait, à tous ſes projets de guerre
„ & de conquêtes, elle ne nous entraine
„ point malgré nous avec elle, dans le
„ précipice où elle eſt prête à ſe jetter. "

Les differentes matieres qui avoient fait le ſujet de notre converſation, donnant lieu apparemment au Cardinal, de penſer que j'avois quelque liaiſon avec pluſieurs perſonnes de la Cour, il eſſaya adroitement de la découvrir : & il me demanda, ſi je voyois quelquefois les Maréchaux de VILLARS & d'HUXELLES, le DUC de NOAILLES ou le Maréchal de BERWICK; & ſi depuis mon retour, ſoit à Paris, ſoit à Verſailles, je n'avois pas eu occaſion de les entretenir ?

Ma réponſe à cette queſtion s'étant bornée à dire, que je n'avois été chez ces Seigneurs, que pour leur rendre ſimplement mes devoirs, & à des heures où ſe trouvant beaucoup de monde chez eux, il ne s'étoit rien paſſé de particulier entr'eux & moi; il me repartit que je faiſois

ſois bien d'en uſer de la ſorte ; & je m'apperçus qu'il ſe méfioit ſur tout du Maréchal d'Huxelles. Il me le dépeignit même, comme un homme entêté de ſon opinion, & qui vouloit impérieuſement y conformer toujours celle des autres.

„ *Marſillac*, ajouta le Cardinal, qui „ eſt revenu d'Eſpagne, eſt un Courtiſan „ aſſidu de ce Maréchal, & ſans doute il „ vous voit ſouvent auſſi : je ne vous „ conſeille cependant point de vous ou„ vrir à lui. Il parle très légerement ; „ & il n'auroit tenu qu'à moi, ſi je l'a„ vois voulu croire, d'avoir de grandes „ communications avec lui ſur ce qui „ concernoit la Cour d'Eſpagne : mais je „ n'ai pas jugé à propos de faire uſage „ de ſa bonne volonté ; & je ne ſuis „ point piqué (dit-il encore en riant) „ de la préference qu'il donne à préſent „ ſur cet article au Maréchal d'Huxelles „ ſur moi ",

A la fin de la converſation, dont je rapporte ici la ſubſtance, je lus au Cardinal la lettre que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida : elle ne contenoit que ce qui étoit devenu le ſujet de notre conference. Comme je la terminois par conſeiller à ce Prélat, & par conſéquent à

Leurs

Leurs Maj. Cath., de ne compter ſolidement que ſur le zele & la bonne volonté du Cardinal ; il me remercia du témoignage avantageux que je rendois de l'un & de l'autre, en m'aſſurant en même tems, que le Roi & la Reine d'Eſpagne devoient être certains, qu'il conſerveroit toute ſa vie les mêmes ſentimens pour eux.

Malgré ces proteſtations, je ne laiſſois pas de craindre, que l'arrivée * de Mr. Walpole, & la longue conference que je ſavois qu'il avoit eue avec le Cardinal l'avant-veille de la nôtre, n'eût un peu refroidi les bonnes diſpoſitions qu'il temoignoit. Pour decouvrir ſi mes ſoupçons étoient bien fondés, je dis comme en paſſant au Cardinal, qu'on répandoit dans Paris, que le Miniſtre Anglois l'avoit fortement ſollicité de remplir les engagemens qu'on avoit pris avec le Roi ſon Maître, en attaquant l'Eſpagne auſſitôt qu'elle commenceroit le ſiege de *Gibraltar* ; & que les augmentations que l'on faiſoit dans la Maiſon du Roi & dans la Cavalerie, jointes aux autres préparatifs de guerre, ſembloient autoriſer cette opinion :

* Il étoit arrivé le 6. Mars d'Angleterre, & le 8. il avoit eu une longue conference à *Verſailles* avec le Cardinal de *Fleury*.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

opinion : Que cependant, ajoutai-je, je comptois toujours que S. Em. ſauroit bien trouver les moyens, d'empêcher que ces étincelles ne cauſaſſent quelque embraſement ; & que je la ſuppliois de ſe ſouvenir, qu'Elle m'avoit permis d'écrire à Leurs Maj. Cath., qu'on ne traverſeroit le ſiege de Gibraltar par aucune diverſion, qu'à la derniere extrêmité, & quand il n'y auroit plus moyen de ſauver ſans cela la bonne foi qu'on vouloit montrer aux Alliés du Roi.

Le Cardinal, que les ſollicitations, les repréſentations, & peut-être les reproches de l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoient intimidé, & qui ne vouloit point cependant paroître rejetter mes inſtances, repliqua : que ſon deſſein étoit toujours, d'avoir toute la déference poſſible pour la Cour d'Eſpagne dans ce qui n'intéreſſeroit point la gloire du Roi ; mais qu'il eſperoit de ſon côté, qu'elle ne prétendroit point donner à cette bonne volonté une étendue, qui l'aſſujettît à ſuivre aveuglement ſes deſirs.

„ L'Angleterre, continua-t-il, n'eſt „ pas plus diſpoſée à la guerre que nous ; „ je ſuis aſſuré que la Hollande, & je „ pourrois preſque auſſi vous dire l'Em-

„ pereur,

„ pereur, penſent de même : mais on
„ ne croit point cela en Eſpagne ; on
„ va toujours ſon train, comme ſi on
„ étoit également aſſuré de notre con-
„ deſcendance, & des intentions de l'Em-
„ pereur. J'ai bien peur qu'il ne reſulte
„ d'une prévention ſi mal fondée, des
„ entrepriſes qui nous forceront tous à
„ recourir aux armes, & à faire enfin
„ la guerre malgré nous. Voila ce que
„ vous ne ſauriez trop repeter à l'Arche-
„ vêque d'Amida : mais je doute fort
„ qu'il veuille, ni qu'il puiſſe le perſua-
„ der à la Reine d'Eſpagne. "

Ce que me diſoit le Cardinal, étoit très conforme à ce que je penſois : je l'aſſurai cependant, qu'il devoit avoir meilleure opinion des reſolutions que prendroient Leurs Majeſtés Cath., & de leurs diſpoſitions pour la paix. Laiſſez les Eſpagnols, ajoutai-je, chaſſer les Anglois de leur Monarchie en prenant Gibraltar : & je ſerai caution, que Leurs Maj. Cath. ſe prêteront enſuite volontiers à tout ce que vous pourrez deſirer. Le Cardinal reçut cette aſſurance avec un mouvement de tête, qui donnoit aiſément à entendre qu'il n'en faiſoit pas grand cas.

Ce

Ce qui faiſoit le ſujet de notre entretien étant épuiſé, je me levai pour me retirer. Le Cardinal me dit alors, que Mr. Walpole lui avoit paru deſirer de me voir, & fort curieux de connoître le ſujet de mon voyage en France. Je lui répondis, que je ne l'étois pas moins de mon côté, de former entre ce Miniſtre & moi quelque liaiſon, & que j'en chercherois l'occaſion, ſi S. E. l'agréoit. Le Cardinal repartit, qu'il ne voyoit aucun inconvénient à ce que je propoſois; & que j'étois aſſurément le maître de voir Mr. Walpole, quand je le jugerois à propos. " Vous en ſerez „ content, ajouta-t-il; & vous le trou„ verez auſſi rempli de droiture, qu'é„ loigné de vouloir aigrir les choſes: „ toute l'amertume, je ne me laſſe point „ de vous le dire, vient de votre côté".

L'empreſſement que l'Ambaſſadeur d'Angleterre marquoit de me connoître, joint à la liberté que le Cardinal me donnoit de le voir, me paroiſſant très favorable à mes deſſeins; je ne manquai point, dès que je fus retourné à Paris, d'aller rendre une viſite à Mr. Walpole. Ce Miniſtre me reçut avec toute la politeſſe poſſible; & je m'apperçus bien-tôt, par la

la converſation que nous eumes enſemble, qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'idée avantageuſe que le Lord Harrington lui avoit donnée de moi. Je tâchai de la fortifier par un air de cordialité & de liberté dans mes diſcours, qui ſervît à bannir de ſon eſprit toute la méfiance, que les affaires dont il pouvoit me ſoupçonner d'être chargé, étoient capables de lui ſuggerer : & ma franchiſe produiſit l'effet que je deſirois.

Notre entretien, dans cette premiere entrevue, roula principalement ſur le ſiege de Gibraltar, dont on attendoit à tout moment d'apprendre l'ouverture; ſur les ſuites funeſtes de cette entrepriſe pour toute l'Europe; & ſur les obſtacles inſurmontables qu'elle mettoit aux deſſeins, que le Roi ſon Maître & ſes Alliés avoient, de procurer à l'Eſpagne des avantages plus réels & plus ſolides, que ceux qu'elle ſe flattoit de recueillir de ſon alliance avec l'Empereur. „ Mais, „ ajouta-t-il, Mr. le Cardinal vous a „ ſurement expliqué tout cela mieux que „ moi; & il pourroit être garant auprès „ de la Reine d'Eſpagne, des bonnes in„ tentions du Roi mon Maître, auſſi bien „ que de celles du Roi de France : mal-

„ heureuſement cette Princeſſe ne peut „ gagner ſur elle de l'écouter, & de reve- „ nir de ſes préventions."

Ce diſcours, & l'étroite liaiſon que je ſavois qui regnoit entre Mr. Walpole & le Cardinal, me laiſſant dans l'incertitude s'il ne ſeroit point concerté entr'eux, je répondis d'une maniere ſi générale à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'il ne put tirer aucun avantage de mes paroles, ni s'en ſervir pour me compromettre avec le Cardinal, en lui donnant lieu de me ſoupçonner de quelque indiſcretion. Une telle reſerve, que j'eus néanmoins grande attention de dépouiller de tout air de miſtere, ne parut point alterer l'amitié que le Miniſtre Anglois m'avoit d'abord témoignée; & j'eus lieu de me flatter, en prenant congé de lui, que nous étions contens l'un & l'autre de cette premiere entrevue.

Les difficultés preſque inſurmontables, qu'on étoit perſuadé que les Eſpagnols trouveroient, à s'emparer de Gibraltar, jointes aux autres inconvéniens qui reſultoient de cette entrepriſe, avoient laiſſé le public dans l'opinion, que la Cour de Madrid ſe deſiſteroit peut-être d'un pareil deſſein: mais on ne tarda point à apprendre qu'elle étoit mal fondée, &

que ce fameux ſiege, dont on ne ceſſoit partout de s'entretenir, avoit été commencé la nuit du 22. de Fevrier. Le premier avis qu'on en reçut à Londres, y fut porté par le Capitaine *Hancok*, qui arriva aux *Dunes* le 12. de Mars, étant parti de *Seville* avec ſa Fregate le 28. Fevrier : & l'on en reçut encore le jour ſuivant la confirmation par la voye de *Lisbonne*, où Mr. *Purvis*, Capitaine du *Dursley Galley* étoit arrivé de Gibraltar le 1. Mars, après un trajet de quarante huit heures.

Les lettres que ces deux Officiers porterent, apprirent à Sa Maj. Brit. l'ouverture de la tranchée, & en même tems l'arrivée de l'Amiral WAGGER, avec les Regimens qu'il avoit ſur ſon Eſcadre, & qui étoient entrés dès le 13. de Fevrier dans Gibraltar, ainſi que le Colonel CLAYTON, & les troupes qui avoient été tranſportées ſur les Vaiſſeaux du Contre-Amiral HOPSON. Enfin on ajoutoit, qu'il ne paroiſſoit point qu'on dût être fort allarmé des projets des Eſpagnols, ni craindre aucune ſuite facheuſe des rodomontades † de leur Général LAS TORRES.

† Le 21. Fevrier ce Général Eſpagnol ayant fait

Quelque vraiſemblables, quelque fondées même que paruſſent ces aſſurances, la conſervation de Gibraltar intereſſoit ſi vivement toute la Nation Angloiſe, qu'on ſe prépara auſſitôt d'envoyer de nouveaux ſecours. Il partirent en effet ſucceſſivement, ſous l'eſcorte d'abord d'un Vaiſſeau de guerre, qui ramenoit un Ambaſſadeur de *Maroc*, qui ſe trouvoit alors à Londres; & enſuite avec le Comte de PORTMORE, Gouverneur de Gibraltar, qui, comme je l'ai rapporté, voulut aller défendre cette Place, quoiqu'agé alors de 70. ans.

Les meſures que la Cour de Londres prenoit, pour empêcher les Eſpagnols de réuſſir dans leurs entrepriſes, étoient dans le fond bien ſuperflues. Le Général Las

fait commencer, après beaucoup d'autres travaux, une batterie à la demi-portée du canon de la Ville; le Colonel *Clayton*, Lieutenant Gouverneur de Gibraltar, & qui y commandoit en l'abſence du Lord *Portmore*, lui écrivit: Que s'étant apperçu de ce travail, contraire, diſoit-il, aux Traités qui ſubſiſtoient entre l'Angleterre & l'Eſpagne, il croyoit devoir l'avertir, que s'il ne le faiſoit ceſſer, il ſeroit obligé de prendre des meſures differentes. Sur quoi le Comte de *Las Torres* lui fit la réponſe qu'on trouvera à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives* N°. *IV.*

Las Torres rencontroit à chaque inſtant de nouvelles difficultés, par la ſituation du terrain, qui ne lui laiſſoit qu'un très petit eſpace pour conduire les boyeaux de la tranchée. Les Anglois, dans differentes coupures, ou petites places d'armes, qu'ils avoient ménagées en eſpece d'amphithéatre ſur la montagne; & qui dominoient ſur les travaux des Eſpagnols, leur faiſoient en toute ſureté eſſuyer un feu d'autant plus meurtrier, qu'ils ne pouvoient l'éviter.

Les Officiers & les troupes, qui ſe voyoient ſacrifiés ſans aucune eſperance de ſuccès, murmuroient ouvertement contre les viſions de leur Général, & contre les fortes aſſurances qu'il donnoit ſans-ceſſe à Leurs Maj. Cath., de les mettre bientôt en poſſeſſion de cette Place. Celui-ci, de ſon côté, autant embarraſſé d'exécuter de ſemblables promeſſes, que d'éviter la confuſion de ne les avoir pu tenir, & d'avoir par conſéquent abuſé de la confiance du Roi & de la Reine d'Eſpagne, fit tout-à-coup défendre dans ſon Camp, ſous peine de la vie, d'écrire qu'il étoit impoſſible de s'emparer de Gibraltar : & pour faire voir le contraire, il ſuivit conſtamment le

projet romaneſque, de parvenir par le moyen d'une mine, à faire ſauter la haute montagne toute de roc, qui commande Gibraltar, afin d'enſevelir cette Ville ſous le cahos de tant de roches.

Les Anglois, peu allarmés d'un ſemblable deſſein, dont ils connoiſſoient l'entiere impoſſibilité, le lui laiſſoient ſuivre tranquillement ; & ils ne s'attachoient qu'à détruire peu à peu l'Armée Eſpagnole dans la tranchée : ils y réuſſiſſoient à merveille. La diviſion & le mécontentement, les murmures & les maladies, qui regnoient dans cette Armée, ſecondoient parfaitement leurs deſirs ; & la Mine du Général las Torres, cette derniere reſſource de ſon imagination guerriere, ne ſervit, comme elle fait encore, qu'à retracer le ſouvenir de la Caverne de *Monteſinos*.

Peu de jours après que l'on eut appris à Madrid l'ouverture de la tranchée, Milord HARRINGTON partit * de cette Capitale pour retourner en Angleterre. Il prévint avant ſon départ les ſuites de la réſolution qu'il ſe doutoit bien que l'on prendroit à Madrid, de faire arrêter les Vaiſſeaux Anglois qui ſe trouveroient alors

* Ce fut le 11. de Mars.

alors dans les Ports de la Monarchie Eſpagnole, par l'avis qu'il donna à ceux qui les commandoient, de mettre promptement à la voile. Ils en profiterent ſi bien, qu'à peine en reſtoit-il quelqu'un, quand l'ordre de s'en ſaiſir y arriva.

Soit que le Miniſtere Eſpagnol fût piqué, de voir à cet égard ſes projets rendus inutiles; ſoit que la Cour de Madrid cherchât à donner quelque mortification à Milord Harrington; on arrêta à *Pampelune* le Sr. *Strafford*, Agent de la Compagnie du Sud à Madrid, qui ſe retiroit avec ce Miniſtre, ſur un ordre de *Dom Joſeph Patiño*, & contre l'aſſurance formelle, que le Marquis DE LA PAZ avoit donnée à Milord Harrington, qu'on laiſſeroit cet Agent le ſuivre, & ſortir d'Eſpagne en toute liberté.

A la ſuite de Milord Harrington ſe trouvoit auſſi un Abbé Italien, nommé *Tito-Livio*, dont les ſaillies, la gayeté, & peut-être auſſi les intrigues, avoient paru à ce Miniſtre, les premieres propres à l'amuſer, & les autres à lui devenir utiles. Cet Abbé, qui s'étoit entierement livré à lui à Madrid, craignit qu'après le départ de ſon protecteur, la réputation qu'il avoit de parler fort libre-

ment, & de plaiſanter de même ſur toutes ſortes de matieres, ne l'exposât à recevoir quelque correction de la part de l'Inquiſition. Pour éviter donc qu'elle n'eût envie d'exercer ſur lui cette œuvre de charité, il jugea prudemment, qu'il lui convenoit de ſuivre l'Ambaſſadeur d'Angleterre, dans un pays où il ſeroit à l'abri des obſervations ſcrupuleuſes des *Familiares del ſanto Officio.* L'allarme qu'il en avoit, le rendoit fort aſſidu auprès de Milord Harington : & comme il ſe trouva à *Pampelune* avec lui, lorſque le Sr. *Strafford* y fut arrêté, la peur d'éprouver le même ſort, lui faiſoit deſirer ardemment de ſortir au plutôt des Etats de la domination Eſpagnole. Le Gouverneur de Pampelune, qui étoit venu rendre viſite à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & devant lequel on avoit plaiſanté de l'inquietude de l'Abbé Tito-Livio, l'invita en badinant, de profiter du ſejour qu'il faiſoit dans cette Ville, pour voir la Citadelle & la régularité de ſes fortifications, L'Abbé qui crut qu'une pareille propoſition tendoit à le faire ſortir de chez l'Ambaſſadeur, pour l'arrêter enſuite plus librement, répondit au Gouverneur, *que ne voulant ni attaquer, & encore moins défendre ſa Citadelle, il ſe paſſeroit à merveille d'aller*

en conſiderer les dedans & les dehors ; & en me racontant cela à Paris, il ajouta, que juſqu'à-ce qu'il ſe vit à *Saint Jean Pied de Port*, qui eſt le premier endroit du Royaume de France, qu'on trouve en ſortant d'Eſpagne, il n'avoit ceſſé de craindre, comme *Sancho Panca*, de voir à ſes trouſſes quelque *Eſcouade* de la *Ste. Hermandad.*

La Cour d'Eſpagne ayant dès le 4. de Mars donné ordre de ſequeſtrer dans tous les Royaumes de ſa domination, les effets des Anglois, & de les regarder par conſéquent comme ennemis ; celle d'Angleterre ſe crut en droit d'uſer de repréſailles : &, par une déclaration qui fut publiée à Londres le 8. Avril, il y étoit dit, que S. Maj. Brit., de l'avis de ſon Conſeil privé, avoit jugé à propos d'ordonner, qu'il fût accordé des repréſailles générales contre les Vaiſſeaux, les effets & les Sujets du Roi d'Eſpagne ; en ſorte que tant la Flotte & les Vaiſſeaux de Sa Maj., que tout autre Vaiſſeau & batiment, qui auroit commiſſion, & qui ſeroit pourvu de lettres de repréſailles générales ou particulieres, de la part des Commiſſaires qui exerçoient l'office de Grand-Amiral de la Grande

Bretagne, puſſent ſaiſir légitimement tous les vaiſſeaux, bâtimens & effets, appartenans au Roi d'Eſpagne, à ſes Sujets ou autres, établis & domiciliés dans les Etats de ce Prince, & les amener à jugement devant l'une des Cours de l'Amirauté, dans les Domaines de Sa Majeſté.

Après de ſemblables démarches, & l'avis qu'on avoit envoyé aux Indes à l'Amiral HOSIER, de regarder les Eſpagnols comme ennemis; la guerre paroiſſoit entierement déclarée entre Angleterre & l'Eſpagne: & comme, d'un autre côté, l'aigreur entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre, depuis le Mémoire qu'avoit préſenté le Sr. PALM, étoit extrême; on regardoit les hoſtilités commencées à Gibraltar, comme le prélude d'une guerre générale.

La réſolution qu'avoit pris la Cour d'Eſpagne, d'en commencer le premier acte, ſans que celle de Vienne s'empreſſât beaucoup d'intervenir dans la piece, paroiſſoit ſi extraordinaire, qu'on la regardoit dans le public comme une imprudence que rien ne pouvoit juſtifier. On ignoroit alors le principe ſecret qui la faiſoit agir, & les myſteres qui ſe paſſoient ſur ce ſujet entr'elle

entr'elle & la Cour Imperiale. Je ne les ai découverts que long-tems après ; & voici ce qui m'en a été rapporté : j'y trouve assez de vraisemblance pour n'en pas priver le Lecteur.

Le Duc d'ORMOND, aussi illustre par sa naissance, & par les emplois considerables qu'il avoit eus sous le regne de la Reine ANNE, que par ses malheurs depuis la mort de cette Princesse, conservant beaucoup d'amis en Angleterre, avoit informé secrettement la Cour d'Espagne où il residoit depuis quelques années, que l'on paroissoit dans ce pays-là très mécontent du Gouvernement ; que le Parti du Prétendant s'y fortifioit tous les jours ; qu'il ne cherchoit que l'occasion de causer une révolution, qui pût faire monter ce Prince sur le trône de ses peres ; & qu'enfin, pour peu qu'on fournit aux Jacobites les moyens de faire réussir un tel projet, il étoit très vraisemblable qu'il auroit tout le succès qu'on pouvoit desirer.

Dans les expediens que les amis du Duc d'Ormond proposoient pour aigrir les esprits, & pour achever de décrier dans la Nation Angloise le Roi GEORGE I. & ses Ministres, celui d'attaquer

& de s'emparer de *Gibraltar* étoit indiqué comme un des plus propres à produire cet effet : attendu, disoit-on, que toute la Nation Angloise, regardant la conservation de cette Fortereſſe comme de la derniere importance, ne verroit ſa perte qu'avec le plus vif reſſentiment contre tous ceux à qui elle l'attribueroit.

Pour préparer donc, ajoutoient encore les mêmes perſonnes, un mécontentement ſi néceſſaire, & faire décrier en même tems les maximes de Politique que ſuivoient les Miniſtres d'Angleterre, & ſurtout leur confiance dans la fidélité de la France ; il étoit à propos que l'Eſpagne ménageât ſi adroitement cette derniere Puiſſance, qu'elle lui fît ſuſpendre toute reſolution de ſoutenir l'Angleterre ; & qu'une pareille condeſcendance fournît un prétexte aux Anglois, de croire que le Roi Très-Chrêtien ſacrifioit leurs intérêts, au deſir qu'il avoit d'achetter à ce prix ſa reconciliation avec l'Eſpagne.

Tels étoient à peu près les conſeils, que les perſonnes qui écrivoient d'Angleterre au Duc d'Ormond, le preſſoient de donner, & de faire goûter à Leurs Maj. Cath. : à les entendre, ils devoient être auſſi avantageux qu'ils les croyoient bien

bien fondés. La Cour d'Eſpagne accoutumée alors à donner dans des entrepriſes délicates & importantes, ſans s'embarraſſer beaucoup, ni des ſuites qu'elles pouvoient avoir, ni de la jalouſie ou de l'inquietude qu'elles étoient capables de réveiller parmi les autres Puiſſances, ſaiſit avec empreſſement des conſeils & des eſperances ſi conformes à ſes deſirs. Les avis du Duc d'Ormond & de ſes adherans furent bien reçus; le ſiege de Gibraltar, que l'on faiſoit enviſager à Leurs Maj. Cath. comme très facile, fut réſolu: & comme la fermentation * qui effectivement regnoit alors dans les eſprits en Angleterre, donnoit une grande vraiſemblance à la réuſſite de tous les projets ſecrets du Duc d'Ormond; on lui promit d'aſſiſter le Prétendant, & on informa en même tems la Cour Imperiale de

* Elle fut pouſſée juſqu'à mutiler, la nuit du 22. au 23. de Mars, une Statue équeſtre du Roi, que l'on avoit élevée dans le quarré de *Gros-venor* près d'*Hyde-parc.* On trouva la jambe gauche arrachée; & poſée ſur le piédeſtal, une des rênes de la bride preſque coupée; l'épée & le bâton de commandement emportés; & le cou haché comme ſi l'on avoit voulu trancher la tête. On avoit auſſi affiché une paſquinade au piédeſtal.

de ce qui ſe paſſoit, & des meſures qu'on ſe propoſoit de prendre.

Cette Cour trouvant dans toutes ces idées, au moins quelque poſſibilité de jetter de la diviſion entre la France & l'Angleterre ; de ſemer du trouble dans ce dernier Royaume, & d'y donner aſſez d'occupation au Prince qui le poſſedoit, pour lui faire perdre l'envie & les moyens de brouiller les cartes en Allemagne ; adopta non ſeulement le projet, mais même en preſſa l'exécution. On chargea de ce ſoin le Chevalier de ZINZENDORF, qui paſſa à Madrid, ſous le prétexte d'aller ſervir en qualité de volontaire dans l'Armée Eſpagnole devant Gibraltar. Mais afin de cacher entierement la démarche qu'on faiſoit, & de ne point démentir ce que le Mémoire de Mr. *Palm* avoit expoſé, la Cour Imperiale affecta, non ſeulement de n'avoir aucune part à la réſolution que l'Eſpagne prenoit d'aſſieger Gibraltar, mais même de la condamner publiquement.

Si tout ce que je viens de rapporter eſt auſſi exactement vrai que le prétendoit le Duc d'Ormond, de qui je le tiens en partie : il eſt facile à préſent de découvrir le ſecret motif, qui avoit tout-

à-

à-coup déterminé la Reine d'Eſpagne à me charger du Mémoire que je préſentai de ſa part au Cardinal, & du changement ſubit qui étoit ſurvenu dans l'eſprit de cette Princeſſe en faveur de la France. Elle agiſſoit conſéquemment à ſes vues ſecrettes, & le moyen dont elle ſe ſervoit pour les faire réuſſir, étoit dans un ſens aſſez bon : je dis dans un ſens, car on ne peut approuver la facilité, pour ne rien dire de plus, avec laquelle, ſans être aſſurée de la bonne volonté de la France, ni de la ſolidité des promeſſes des partiſans du Prétendant, ni du concours de la Cour Imperiale ; elle ſe déterminoit cependant d'attaquer l'Angleterre, dans le tems préciſément, que les Eſcadres de cette Couronne pouvoient ſi facilement lui enlever avec les Gallions, les moyens de ſoutenir la guerre qu'elle entreprenoit.

Quoiqu'il en ſoit, au reſte, de tout ce que je viens de dire (car il eſt bien difficile de découvrir parfaitement des intrigues auſſi cachées que celles dont il eſt ici queſtion), il paroit toujours très-vraiſemblable, que dans le tems dont je parle, il ſe tramoit beaucoup de projets entre la Prétendant & la Cour d'Eſpagne, par l'entremiſe du Duc d'Ormond : que c'eſt

c'eſt ce qui avoit donné lieu à la réſolution que ce Prince prit, de quitter *Rome* pour venir à *Bologne*; quoiqu'on eût répandu le bruit, que la meſintelligence qui avoit éclatté alors entre lui & la Princeſſe ſon Epouſe en étoit l'unique motif: & enfin, (comme je m'en apperçus pluſieurs fois, dans les converſations que j'eus avec l'Ambaſſadeur WALPOLE) que le Roi GEORGE étoit perſuadé, que l'Eſpagne ſouffloit, autant qu'il lui étoit poſſible, le feu de la diſcorde dans ſes Etats.

L'Archevêque d'Amida qui ſe flattoit, comme tous ceux qui environnoient Leurs Maj. Cath., que le ſiege de Gibraltar ſeroit de courte durée, & que l'on feroit facilement cette conquête, ne manqua point de m'informer de l'ouverture de la tranchée, & de tous les progrès, ſelon lui, qui s'en étoient ſuivis. Il avoit déja reçu pluſieurs de mes lettres, dans leſquelles il avoit vu, que j'avois obtenu du Cardinal qu'il ne traverſeroit point les deſſeins de Leurs Majeſtés Cath. La circonſtance préſente où elles s'étoient déterminées d'attaquer l'Angleterre, engageoit encore plus fortement le Prélat Eſpagnol, à me preſſer de ne rien négliger

ger, pour entretenir ce Premier Miniſtre dans la bonne volonté qu'il témoignoit : de l'aſſurer que le Roi & la Reine d'Eſpagne lui en ſavoient tout le gré poſſible ; & que pourvu qu'il voulût gagner du tems avant de ſe rendre aux ſollicitations de l'Angleterre, Gibraltar ſeroit infailliblement pris.

Cette Lettre *, datée du *Pardo* le 3. Mars, ne contenant que des aſſurances des ſentimens de bienveuillance & de confiance de Leurs Maj. Cath. pour le Cardinal ; ne pouvoit que lui être agréable, & l'entretenir dans le deſſein de ne point traverſer le ſiege de Gibraltar : auſſi je ne manquai point de la lui porter. Il me parut, dans la conference que nous eumes à ce ſujet, toujours réſolu de ne rien précipiter : & il me dit, que quoiqu'il ne pût ſe diſpenſer de paroître au moins ſe diſpoſer à remplir fidelement les engagemens qu'il avois pris avec l'Angleterre, le Roi & la Reine pouvoient cependant compter, qu'il traîneroit les choſes en longueur autant qu'il lui ſeroit poſſible.

„ Mais,

* Elle a eu le ſort de toutes les autres qui m'ont été enlevées.

„ Mais, ajouta-t-il, la saison avance, „ nous voici à la moitié du mois de Mars ; „ & si, avant que celui d'Avril soit aussi „ avancé, les choses ne sont point finies „ à Gibraltar, il n'y aura plus moyen „ de reculer. J'avoue que les augmen- „ tations de troupes qu'on a déja déter- „ minées ; les autres préparatifs que nous „ faisons pour entrer en campagne, & „ les bruits que je laisse & fais même ré- „ pandre, d'une guerre prochaine, sau- „ vent un peu les apparences, met- „ tent en quelque façon notre bonne foi „ à l'abri de tout soupçon : mais tout ce „ jeu ne peut durer longtems ; & si on „ en fixoit la fin à celle du siege de Gi- „ braltar, j'ai grand peur qu'il n'y eût „ plus moyen de justifier notre conduite. „ Tous les avis de bonne part qui nous „ viennent d'Angleterre & même d'Es- „ pagne, représentent cette entreprise „ comme de longue durée, & ne s'ac- „ cordent point du tout avec ceux de Mr, „ l'Archevêque d'Amida ".

Je repliquai au Cardinal, que quoique je ne doutasse point, que les nouvelles dont il me parloit ne lui vinssent par des gens bien instruits ; j'avois cependant de la peine à me persuader, qu'elles fus-

sent

ſent plus certaines que celles que Leurs Maj. Cath. recevoient de leurs Généraux ; qui n'avoient d'ailleurs nul intérêt à faire paroître facile une conquête confiée à leur conduite, puiſqu'il étoit évident, que plus il y avoit de difficulté à la faire, plus ils feroient connoître leur habileté en les ſurmontant.

„ Vous tirez, me repartit le Cardinal „ en ſouriant, le meilleur parti que vous „ pouvez des avis que vous donne l'Ar- „ chevêque d'Amida ; & vous ſoutenez „ à merveille une mauvaiſe cauſe : mais „ quoique vous puiſſiez me dire, pour „ me perſuader que Gibraltar ſera bien- „ tôt pris, vous ne diſſiperez point mon „ incrédulité. Cela étant, rappellez- „ vous ce que je vous ai déja dit, que „ dans peu il n'y aura plus moyen de ſe „ défendre de prendre une réſolution ; „ & que je ſerai le premier, quoiqu'a- „ vec une ſenſible peine, à conſeiller „ au Roi d'être fidele à ſes Alliés. Vous „ avez vu Mr. Walpole : que vous a- „ t-il dit ſur tout ceci ? Il n'eſt point „ diſpoſé, je vous le repete, à aigrir „ les choſes : on peut compter au con- „ traire, qu'il ſouhaitte autant que moi, „ d'empêcher qu'elles ne ſoient pouſſées „ à l'extremité. "

Ce que me rapportoit le Cardinal des ſentimens de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſe trouvant effectivement très conforme à ce que j'avois cru remarquer dans la converſation que nous avions eue; je répondis au Cardinal : que quoique je ne fuſſe entré que très ſuperficiellement en matiere avec Mr. Walpole ſur la conjoncture préſente, dans une premiere viſite, j'étois cependant ſorti très content de lui; que je croyois appercevoir la même droiture dans cet Ambaſſadeur, que j'avois trouvée en Eſpagne dans Mylord Harrington; & que je me ſentois auſſi très porté, à profiter des témoignages d'eſtime qu'il m'avoit donnés, en le voyant de tems en tems, ſi Son Eminence n'y trouvoit point d'inconvénient.

Le Cardinal, intimément lié avec Mr. Walpole, n'étant peut-être pas faché de ſe ſervir de ce Miniſtre, pour éclairer de plus près toutes mes démarches, & pour découvrir s'il ne m'échapperoit aucune indiſcrétion qui lui donnât priſe ſur moi, m'aſſura de nouveau, qu'il approuvoit fort que je viſſe Mr. Walpole toutes les fois que je le voudrois; & il me dit tout de ſuite : „ Je crois qu'il „ eſt bon de lui laiſſer entrevoir, que

„ vous

„ vous craignez qu'on ne ſe détermine „ promtement ici, à faire marcher des „ troupes ſur les frontieres d'Eſpagne. „ L'inquiétude que vous montrerez à cet „ égard, contribuera à lui ôter tout „ ſoupçon, qu'il y ait une ſecrette intel- „ ligence entre la Cour d'Eſpagne & „ moi par votre moyen, & trop de „ complaiſance de ma part pour elle."

Les mouvemens que ſe donnoient à la Cour ceux qui deſiroient la guerre, & toutes les intrigues qu'on employoit pour empêcher le Cardinal de prévenir cet événement, qu'on croyoit ſeul capable d'ébranler ſa puiſſance, me parurent meriter une attention particuliere: & pour les obſerver de près, je paſſai quelques jours de plus à Verſailles. J'y vis diverſes fois le Comte de MORVILLE; & toujours la même confiance regnoit dans nos entretiens.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, depuis qu'on ſavoit le ſiege de Gibraltar commencé, paſſoit peu de jours ſans voir le Cardinal & le Comte de Morville. Il avoit informé celui-ci de la viſite que je lui avois faite; & à cette occaſion il l'avoit fort queſtionné ſur le motif de mon voyage en France, que Milord Harrington,

rington, ſelon lui, n'avoit pû démêler que très imparfaitement.

Le Comte de Morville, tout mon ami qu'il étoit, ne ſavoit cependant pas un mot de ce que contenoit l'inſtruction du Roi d'Eſpagne ; & perſuadé que je ne travaillois qu'à la reconciliation des deux Couronnes, il s'en étoit expliqué de même à Mr. Walpole ; & l'avoit, à ce qu'il me dit, fort aſſuré, que les ſoupçons que ce Miniſtre Anglois ſembloit concevoir, que j'entretenois peut-être des liaiſons fort étroites avec les partiſans du Prétendant en Eſpagne, & que je tramois quelque choſe en France en faveur de ce Prince, étoient mal fondés. Soit cependant que cette idée de Mr. Walpole eût rappellé au Comte de Morville le ſouvenir de tout ce qu'on débitoit alors, ſur ce qui ſe paſſoit à ce ſujet entre les deux Cours de Vienne & de Madrid ; ſoit que tout naturellement notre converſation le conduisît à mettre cette matiere ſur le tapis : il me dit, que l'opinion de Mr. Walpole ſur mon ſujet n'étoit peut-être pas auſſi mal fondée qu'elle lui avoit d'abord paru ; & il me demanda même en riant, s'il ne s'étoit point trop avancé en travaillant

lant à la détruire, comme je voyois qu'il avoit fait ; & ſi de bonne foi, quelque projet en faveur du Roi Jâques, n'entroit point un peu dans le ſujet de ma miſſion ?

Cette queſtion, qui, de la part de tout autre, m'auroit paru artificieuſe, ceſſant d'avoir ce caractere dans la bouche du Comte de Morville ; je répondis, que j'étois perſuadé que le Roi & la Reine d'Eſpagne, conſervoient de l'amitié pour un Prince auſſi digne de la leur que le Prétendant : que conſiderant qu'il avoit été non ſeulement abandonné, mais en quelque façon joué & trompé par preſque toutes les Puiſſances ſur leſquelles il devoit compter : ils ne pouvoient peut-être pas ſe défendre d'être touchés de ſes malheurs : que cependant Leurs Maj. ne m'avoient point donné d'ordres qui euſſent rapport à ce Prince : que malgré cela je panchois aſſez à croire, que ſi la divine providence leur préſentoit une occaſion favorable de contribuer à le placer ſur le trône de la Grande-Bretagne, elles ne pourroient qu'être flattées de donner lieu à un ſemblable événement : qu'au ſurplus j'ignorois entierement, ſi l'Empereur & l'Imperatri-

peratrice de Ruſſie étoient dans les mêmes idées, comme on le débitoit ; & ſi le Duc de WARTHON qui avoit été à Vienne, ou le Duc d'ORMOND qui reſidoit à Madrid, travailloient avec ſuccès à unir ces Puiſſances en faveur du Maître qu'ils ſervoient : que ſeulement je trouvois à tout cela trop de vraiſemblance, pour n'en pas croire quelque choſe.

Au reſte, ajoutai-je, quelqu'avantageux qu'un tel concert fût pour le Prétendant, il y a peu d'apparence qu'il procure ſon rétabliſſement, ſi la France perſiſte à ſoutenir les intérêts du Roi GEORGE. Ce Monarque avec un tel Allié, n'a tout au plus à craindre que les ennemis du dedans : or ceux-ci ayant éprouvé trop clairement en dernier lieu, qu'ils ont beſoin de puiſſans ſecours pour réuſſir à changer le Gouvernement en Angleterre, n'ont garde, je crois, de former un ſemblable projet. C'eſt à eux à commencer, il eſt vrai ; mais il faut qu'une Puiſſance auſſi voiſine & auſſi formidable que celle de la France, leur donne le moyen de conſommer la revolution.

„ Vous

„ Vous parlez en homme, qui à coup
„ ſûr ne ſeroit point fâché de la voir
„ arriver, me repartit en riant le Comte
„ de Morville; & Mr. Walpole n'a pas
„ autant de tort que je le penſois, de
„ vous ſoupçonner de quelque partiali-
„ té pour le Prétendant. Je ne con-
„ damne pas ces ſentimens en vous :
„ mais je vous conſeille en ami de les
„ tenir cachés; ils gâteroient tout à
„ préſent, ſi vous paroiſſiez les avoir.
„ Mr. Walpole ſeroit ſur votre ſujet
„ dans une méfiance extrême : le Car-
„ dinal, de ſon côté, s'il ne goûtoit
„ point vos vues, vous regardant ici
„ comme un homme dangereux, & ca-
„ pable de le compromettre avec l'An-
„ gleterre, reprendroit promtement ſes
„ premieres préventions contre vous;
„ & vous verriez bientôt les ſuites fu-
„ neſtes qui reſulteroient de tout cela,
„ tant pour la reconciliation, que pour
„ vos intérêts particuliers ".

Je ne crains point, répondis-je au Comte de Morville, de tomber dans cet inconvénient : car je vous proteſte encore, que ce que je ſuis venu faire en France, n'a pas le moindre rapport au Prétendant. Mais duſſiez-vous, ajoutai-

je, me croire auſſi zélé pour lui que le plus déterminé Jacobite d'Angleterre ; je ne ſaurois m'empêcher de vous dire, qu'en parlant comme François, je croirois auſſi glorieux au Roi, qu'avantageux à ſes intérêts, de contribuer efficacément à rétablir le Roi Jaques ſur le trône d'Angleterre ; d'enlever ainſi, au moins pour longtems, une ſi grande puiſſance, tant au parti Proteſtant qu'à la Maiſon d'Autriche ; & de l'avoir par conſéquent de moins à craindre, dans les Ligues qui peuvent ſe former dans la ſuite pour traverſer les deſſeins de ſa Majeſté. Je pourrois bien (continuai-je en ſouriant) ajouter quelques reflexions, ſur l'avantage que la Religion Catholique retireroit d'un pareil événement : mais ſes interêts n'entrent que bien foiblement dans les projets des politiques ; & depuis que j'y ſuis un peu initié, il me ſemble que leur zele pour elle s'échauffe ou ſe refroidit, ſelon que l'un ou l'autre paroit utile à leurs deſſeins. Bien lui en prend, en vérité, qu'ayant un Auteur tout-puiſſant, elle n'ait rien à craindre d'une ſi grande indifference.

Le Comte de Morville ne pouvant diſconvenir de ce que je lui diſois, m'avoua

m'avoua qu'à pluſieurs égards mon raiſonnement étoit juſte ; mais que depuis la Regence du Duc d'Orleans, le ſiſtême avoit bien changé ſur ce qui concernoit l'Angleterre. Je lui repartis qu'il n'étoit pas fort difficile d'en deviner la raiſon. Il en convint de bonne foi ; & il me raconta à ce ſujet quelques faits qui dévoiloient certains miſteres dans leſquels il avoit été mêlé, ſoit pendant ſon Ambaſſade en Hollande, ſoit à *Cambray* où il avoit été Plenipotentiaire. Au reſte je dois rendre à ſa mémoire la juſtîce de dire, qu'il paroiſſoit s'être prêté alors à regret, à ſervir & à ſuivre la politique du Cardinal du Bois.

Je pourrois prouver tout ceci aiſément, ſi la délicateſſe de la matiere me le permettoit : mais je laiſſe à la traiter à ceux qui, dans la ſuite, écriront l'hiſtoire. Il me ſuffit de dire, qu'après avoir remarqué clairement dans la converſation dont je fais le détail, que nul goût, & encore moins aucune reconnoiſſance pour l'Angleterre, n'entroient dans la conduite que le Comte de Morville obſervoit avec cette Puiſſance. J'en rendis un compte exact à l'Archevêque d'Amida : on peut voir ma lettre ſur

cet article, qui eſt dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées, auſſi bien que d'autres anecdotes qu'elle renferme. Peut-il y avoir (qu'il me ſoit permis de le dire en paſſant) une bonne foi plus entiere que celle que je manifeſte; puiſque c'eſt de la part de ceux-mêmes qui m'ont ôté les pieces dont je parle, que je mets le Lecteur en état de l'approfondir?

Quoique mes operations ſe paſſaſſent à Verſailles dans un grand ſecret; & que le public ne vît rien en moi qui pût exciter ſon attention; il ne laiſſoit pas d'en faire de tems en tems ſur mes démarches. MARSILLAC, les Marquis de POMPADOUR & de MAGNI, avoient ſoin de m'en avertir; & ils me rendoient ce bon office avec d'autant plus de fidelité, qu'ils vouloient tous trois ſe faire un merite auprès de moi de leur zele pour les interêts de Leurs Maj. Cath.

Le premier, qui deſiroit ardemment de retourner en Eſpagne reprendre le poſte qu'il avoit abandonné ſi legerement, voyoit ſouvent le Marechal d'HUXELLES, comme je l'ai dit. Cette relation, dont il m'avoit inſtruit, m'engagea

gea à le prier de ſonder un peu les ſentimens de ce Marechal pour l'Eſpagne ; & il s'étoit aquitté exactement de ſa commiſſion. En me rapportant donc un jour le précis de pluſieurs converſations qu'ils avoient eu enſemble ſur cette matiere, il me dit, que le Marechal d'Huxelles lui avoit paru ſurpris de n'entendre plus parler de moi, depuis les premieres viſites que je lui avois faites ; & qu'il me conſeilloit, en ami, de ne point pouſſer trop loin cette diſcretion : attendu que je pouvois être certain, de trouver dans ce Marechal, un homme bien intentionné pour le Roi d'Eſpagne, & très capable d'ailleurs, ſi je pouvois m'attirer quelque part dans ſa confiance, de me donner d'utiles conſeils.

Je repliquai, qu'en convenant de tout ce qu'il me diſoit, le caractere ſec, & aſſez mal prévenu (ce me ſembloit) pour le genre humain, du Marechal d'Huxelles, m'effarouchoit un peu ; & que je lui avouois franchement, que j'aimois à trouver quelqu'onction dans ceux avec qui j'étois en relation. Marcillac me repeta alors, que les lumieres que je pouvois tirer de ce Marechal, devoient me faire paſſer par deſſus ma

repugnance ; & qu'à coup sûr, quand je l'aurois connu & traité plus familierement, je changerois bien d'opinion.

Je ſuivis cet avis, & dès le lendemain je fus chez le Marechal d'Huxelles. Il me reçut auſſi poliment qu'il avoit fait la premiere fois. Le ſiege de Gibraltar devint bientôt le ſujet de notre converſation. Les reflexions de ce Miniſtre, ſur ce qui pouvoit avoir déterminé la Cour d'Eſpagne à l'entreprendre, m'engagerent inſenſiblement à entrer avec lui dans pluſieurs petits détails, pour juſtifier cette entrepriſe, & rejetter le principe de l'étroite union de Leurs Majeſtés Catholiques avec l'Empereur, ſur le peu de zele que l'on avoit montré en France pour leurs interêts, depuis la mort de LOUIS XIV., & ſur la précipitation avec laquelle, en dernier lieu, on s'etoit déterminé à renvoyer l'Infante.

Le Marechal répondit, qu'à certains égards les griefs de la Cour d'Eſpagne, touchant ces differens articles, étoient bien fondés : mais qu'il falloit pourtant convenir, que cette Cour n'avoit ceſſé depuis la paix d'Utrecht, par pluſieurs entrepri-

entrepriſes aſſez mal concertées, d'être en mouvement ; d'y mettre les autres Puiſſances ; & d'obliger la France à prendre des meſures, pour conſerver la paix, qui avoient déplu mal à propos à Madrid.

„ C'eſt depuis longtems, continua le „ Marechal, que l'Eſpagne eſt en poſ„ ſeſſion de changer de ſiſtême auſſi „ ſouvent que de Miniſtres ; & heu„ reuſement pour ceux qui en ce pays„ là parviennent à remplir cette place, „ ils peuvent, ce me ſemble, conſul„ ter ouvertement leurs intérêts aux „ dépens même de ceux de la Monar„ chie, ſans qu'on en paroiſſe offenſé. „ C'eſt au moins ce que j'ai vu prati„ quer, étant à *Utrecht* *, à la Prin„ ceſſe des URSINS : car, pour avoir „ une Souveraineté, elle accrocha pen„ dant plus d'un an la concluſion de la „ paix avec l'Eſpagne. Il n'a pas tenu „ dans la ſuite au Cardinal ALBERO„ NI, pour s'aquerir la réputation „ d'homme habile, de mettre, à force „ de viſions & de chimeres, toute l'Eu-

 „ rope

* Le Marechal d'HUXELLES avoit été Ambaſſadeur extraordinaire & premier Plenipotentiaire de France au Congrés d'*Utrecht*

„ rope en combuſtion : & j'ai bien peur „ que les Miniſtres Eſpagnols ne ſuivent „ un ſi mauvais exemple, en conſeil- „ lant au Roi d'Eſpagne, d'entrepren- „ dre le ſiege de Gibraltar dans la con- „ jonćture préſente. "

Ce ſeroit, dis-je au Marechal d'Huxelles, une longue & bien inutile diſcuſſion à faire, que celle d'examiner, ſi ce n'eſt point ſur l'intérêt particulier des Miniſtres, que ſe reglent ordinairement les conſeils qu'ils donnent, ou les projets qu'ils propoſent; & je crois franchement, que dans toutes les Cours une pareille recherche, ſi elle étoit praticable, feroit découvrir autant de coupables de ce retour ſur eux-mêmes, que vous paroit en avoir celle d'Eſpagne. C'eſt préciſément le cas du petit vaudeville † qui court à préſent :

Tel qui de l'interêt ſe raille,
S'il ſonde ſon cœur, ſe dira :
C'eſt ici tout comme là.

Auſſi je n'entreprendrai point d'être l'apologiſte des intentions des Miniſtres Eſpagnols : mais pour ce qui regarde le ſiege

† Il étoit dans le IV. Acte de la Comédie du *Fils indocile*, qui fut repréſentée cette année-là au College de Louis le Grand : & il courut tout Paris.

ſiege de Gibraltar, je crois pouvoir vous aſſurer, que ces Miniſtres ont eu peu de part à la reſolution que Leurs Maj. Cath. ont priſe de le faire entreprendre. Les hoſtilités commencées aux Indes de la part des Anglois ; le commerce illicite & frauduleux qu'ils y font, au préjudice, non ſeulement des Eſpagnols, mais de toutes les Nations ; enfin toutes les raiſons & les juſtes ſujets de plainte que contiennent les Memoires & les Lettres des Marquis de la Paz & Pozzo-Bueno, ont paru au Roi d'Eſpagne des motifs ſuffiſans, pour ſe venger des injuſtes procedés de l'Angleterre, & pour reprendre une place, dont ce Prince a ſi ſouvent & ſi vainement demandé ou eſperé la reſtitution.

„ A la bonne heure, repartit le Mar-
„ rechal, s'il peut réuſſir promptement
„ à faire cette conquête : mais c'eſt de-
„ quoi je doute fort ; & même je vous
„ le dis nettement, c'eſt ce que je ne
„ crois point du tout. Cette nouvelle
„ levée de boucliers me paroit dans le
„ goût de toutes celles qu'on a vu faire
„ depuis un certain tems à la Cour
„ d'Eſpagne, qui n'ont ſervi qu'à faire
„ perir beaucoup de monde, qu'à con-

„ ſommer des ſommes immenſes, & „ qu'à embarraſſer, par deſſus le mar- „ ché, ceux qui, s'intereſſant pour l'Eſ- „ pagne, ſont obligés de racommoder „ perpétuellement ce qu'elle brouille „ avec trop de légereté."

Oublions le paſſé, dis-je alors au Marechal : peut-être de part & d'autre a-t-on beſoin de cette indulgence. Venons au préſent, à ce qui ſe paſſe aujourd'hui. La Cour d'Eſpagne ne demande à celle-ci, qu'un peu de complaiſance pour une entrepriſe, qui ne tend point à dépouiller perſonne de ce qui lui appartient; mais ſeulement, à reprendre ce qu'on lui retient par pure animoſité. Il ne s'agit que de rentrer en poſſeſſion d'une Place, que Leurs Maj. Cath. ont été obligées de ceder dans des circonſtances dures & facheuſes; qui, reſtant aux Anglois, introduit une contrebande continuelle & irremediable dans une partie conſiderable de la Monarchie; & qui fera, en un mot, une pomme éternelle de diſcorde entre les deux Nations, tant que l'Angleterre la poſſedera. Des conſiderations ſi importantes ne méritent-elles pas, que l'on tarde pour quelque tems à ſoutenir

la

la querelle de cette Puiſſance ? Refuſera-t-on au Roi d'Eſpagne une ſi légere condeſcendance ; & ſeriez-vous fachés dans le fond, quelle valût Gibraltar à l'Eſpagne ? C'eſt, en vérité, ce que je ne ſaurois croire.

„ D'accord, me dit le Marechal, ſur „ les ſentimens que la priſe de Gibral„ tar produiroient ici : mais c'eſt de „ cette priſe dont je vous repete que „ je ne conviens point ; & dès qu'elle „ traînera en longueur, nous voila en„ core, ou dans la néceſſité de décla„ rer la guerre à l'Eſpagne ; ou obli„ gés de chercher des moyens de dé„ tourner l'orage : moyens difficiles à „ trouver, & qui ne ſeront à coup ſûr „ ni du goût de l'Eſpagne ni de celui de „ nos Alliés. "

Vous me preſſez trop, répondis-je au Marechal : je vois que pour me tirer d'affaire, j'ai beſoin d'avoir recours à l'habileté du Général LAS TORRES, & aux promeſſes qu'il fait de ſe rendre bientôt maître de la Place. Mais, Monſieur le Marechal, ajoutai-je, n'allez-vous point encore douter ſur cela de ce que j'aurai l'honneur de vous dire ? Comment me tirer en ce cas-là de vos

objections ? Je ſuccombe, en vérité ſous leur poids ; & je crois qu'il faut me borner, comme les mauvais payeurs, à vous demander toujours un peu de tems : avec promeſſe cependant, au nom du Général Las Torres, qu'avant qu'il ſoit écoulé vous ſerez content, & qu'il n'abuſera point de votre patience. Ne voulez-vous point accorder ici ce délail ?

„ Vous êtes jeune, vif, & curieux, „ me repartit le Marechal en ſouriant ; „ tout cela s'accorde à merveille : mais „ vous trouverez bon que j'agiſſe avec „ plus de phlegme, & que je ne ré„ ponde point à la queſtion. J'ai be„ ſoin de quelque tems pour y ſatis„ faire.

La converſation dont je fais ici le détail, ſe paſſoit avec une liberté de la part du Marechal d'Huxelles, à laquelle je ne m'étois gueres attendu : & comme de mon côté, j'avois grand ſoin d'éviter l'air de ſuffiſance, ou la pédanteſque prudence dont ſe décorent certains Négociateurs ; notre conference ſe ſeroit vraiſemblablement prolongée, ſans une viſite que le Duc du M-AINE vint faire au Marechal.

L'arri-

L'arrivée de ce Prince m'ayant obligé de me retirer, le Marechal d'Huxelles me demanda ſi je ferois quelque ſejour à Verſailles ; & ſur ce que je lui répondis que j'y paſſerois le reſte de la ſemaine : „ Venez donc me voir, ajou-„ ta-t-il, avant d'aller à Paris. J'ai „ dit à Marcillac, qu'étant ami & ſer-„ viteur de votre pere depuis longues „ années ; je voulois me plaindre à lui „ de ce que je n'entendois point par-„ ler de vous : ne vous attirez point „ ce reproche de ma part, ni ceux „ qu'il vous feroit à coup ſûr ; & „ ſoyez perſuadé de l'eſtime dont j'é-„ tois déja prévenu pour vous, & que „ la converſation que nous venons d'a-„ voir a augmentée, je vous aſſure, „ infiniment. " Je remerciai ce Seigneur d'une aſſurance ſi obligeante, & je pris congé de lui.

Si les avis qu'on recevoit à Madrid du mauvais ſuccès du ſiege de Gibraltar, donnoient une juſte inquietude ; la nouvelle qui y vint dans le commencement de Mars, que l'Amiral CASTAGNETTA & le Chef d'Eſcadre *Dom Antonio* SERRANO étoit heureuſement arrivés à Cadix,

Cadix, avec une partie des treſors de la Flotille *, cauſa dans cette Capitale, & dans toute la Monarchie, une joye ſenſible : & elle fut encore augmentée par l'avis qu'ont reçut, que *Dom Rodrigue de* TORRES avoit abordé avec preſque tous les bâtimens marchands dans les Ports de Galice. Ce ſecours deſiré depuis ſi longtems venoit d'autant plus à propos, que les finances étoient preſque épuiſées ; qu'il ne ſe préſentoit aucune reſſource pour les rétablir ; & qu'à Vienne on attendoit avec ardeur, que les liberalités de la Cour d'Eſpagne donnaſſent un peu d'activité à la bonne volonté des Princes, qui, dans l'Empire ou dans le Nord, n'entroient dans la Ligue de Vienne, que dans le deſſein de profiter des largeſſes de cette Couronne.

Dès qu'on fut à Madrid, que cette Flotte étoit en lieu de ſureté, & qu'elle avoit heureuſement échapé aux Eſcadres Angloiſes, qui croiſoient aux environs du

* On la diſoit chargée de 9043753. *pezos* d'argent monnoyé ; de 2949138. pezos d'argent en barre ; de 1939603. *pezos* d'or monnoyé ; & de 21427. *pezos* d'or en poudre, ou en lingots.

du Cap. de *St. Vincent* & du Port de *Ste. Marie* pour s'en emparer, on dépêcha des Couriers à Vienne, & dans les autres Cours avec leſquelles on étoit en bonne intelligence, pour leur faire part de cet événement : & comme on étoit déja informé en Eſpagne, par mes lettres, des bonnes intentions du Cardinal ; & qu'indépendamment de ce qui paſſoit par mon canal, on ſe ſervoit auſſi, pour ce qui étoit moins ſecret, de celui du Nonce ALDOBRANDINI ; le Marquis DE LA PAZ, en faiſant part de l'arrivée de la Flotille à ce Miniſtre de Sa Sainteté, lui diſoit dans ſa lettre : *Voila une nouvelle qui intéreſſe bien la France, qui ne peut diſconvenir, que le Roi eſt en droit de ſequeſtrer les effets des François, juſqu'à-ce que l'on ſoit éclairci des intentions de Sa Majeſté Très-Chrêt. ; & de les ſaiſir, au cas qu'il en ſoit attaqué. Vous pouvez cependant aſſurer en France, que malgré un ſi heureux ſuccès, Sa Maj. Cath. n'a rien changé de ſes ſentimens pour la paix ; & qu'ainſi cela ne donnera aucun embarras ni nouveauté dans vos négociations, ſi la France veut y entrer de bonne foi : & la reſtitution des effets déja ſequeſtrés dans toute l'Eſpagne aux Anglois, &*

de

de ceux qu'on pourra encore ſequeſter aux François & aux Hollandois, ſera toujours compriſe dans les préliminaires projettés.

A ces aſſurances générales, données par le Marquis de la Paz, l'Archevêque d'Amida en joignit pour moi de plus particulieres, par une lettre qu'il m'écrivit, & qui me fut rendue par le Courier ordinaire de la Poſte de *Bayonne*, nommé *du Viala*, à qui un Courier Eſpagnol, dépêché par le Nonce Aldobrandini, mais qui étoit tombé malade à Bordeaux, avoit remis ſes paquets.

Le Prélat, en m'apprenant l'arrivée de la Flotille, & la joye ſenſible qu'en avoient Leurs Maj. Cath., me diſoit enſuite : que comme Elles conſervoient toûjours les mêmes ſentimens de bienveuillance pour la Nation Françoiſe qu'Elles avoient marqués en toute occaſion, Elles me chargeoient d'aſſurer encore Mr. le Cardinal de Fleury, que quoiqu'Elles euſſent ordonné de ſequeſtrer les effets de la Flotte, Elles conſentiroient cependant, qu'on diſtribuât aux François ceux qui pouvoient leur appartenir, dès lors qu'ils les feroient connoître d'une maniere claire & certaine. L'Archevêque me recommandoit beaucoup, de faire valoir

valoir ce trait de leur bonne volonté auprès du Cardinal ; & de lui apprendre en même tems, que la Reine avoit paru très ſatisfaite de la lettre que Son Eminence lui avoit écrite, à laquelle elle répondroit inceſſamment.

Auſſitôt que j'eus reçu ces nouvelles, j'allai les communiquer au Cardinal. Il parut fort ſenſible à la bonté qu'avoient Leurs Majeſtés, de ne vouloir point confondre les effets des François avec ceux des autres Nations ; & témoigna beaucoup de joye d'apprendre, que la Reine lui feroit réponſe. Comme il ne pouvoit s'empêcher de convenir, que c'étoit par mes ſoins que Leurs Majeſtés Cath. alloient enfin rompre le ſilence, qu'Elles avoient juſqu'alors obſervé ſi conſtamment avec lui ; il me témoigna ſa reconnoiſſance par beaucoup de diſcours obligeans, ſur l'utilité qu'on retiroit de mon voyage en France, & ſur la ſageſſe & le zele avec lequel je travaillois à la reconciliation des deux Couronnes. „ C'eſt ainſi que je m'en ſuis „ expliqué, me dit-il encore, dans plu„ ſieurs lettres que j'ai écrites en Eſpa„ gne ; & certainement Leurs Maj. Cath. „ ne pouvoient rien faire de mieux que „ de vous envoyer ici."

L'occaſion me ſemblant des plus favorables, pour engager de nouveau le Cardinal à ſe prêter aux vues que la Cour d'Eſpagne avoit, de s'emparer de Gibraltar ſans être expoſée à aucune diverſion de la part de la France ; je ne manquai point d'inſiſter encore ſur ce dernier point. Le Cardinal me répondit, qu'il tâcheroit de gagner le plus de tems qu'il pourroit ; & que l'on paroîtroit ſeulement faire beaucoup de préparatifs pour entrer en campagne, & pour remplir les engagemens que le Roi avoit pris avec l'Angleterre, ſans en venir à aucune rupture.

„ Cependant, ajouta-t-il, malgré ces „ aſſurances, & la bonne diſpoſition où „ vous nous voyez, il faudra bien, „ quand on ne pourra plus reculer, tenir les promeſſes que nous „ avons faites & réiterées tout nouvellement à l'Angleterre & à la Hollande, de ſoutenir efficacément leurs „ intérêts. C'eſt pourquoi je vous prie „ inſtamment, de repréſenter à l'Archevêque d'Amida, avec le plus de „ force qu'il vous ſera poſſible, la fâcheuſe ſituation où je vais me trouver inceſſamment, ſi Leurs Maj. Cath.

„ perſiſ-

„ perſiſtent toujours dans le deſſein d'at-
„ taquer l'Angleterre. Enfin, tâchez
„ de faire appercevoir à ce Prélat, qu'on
„ ne peut éviter les malheurs que la
„ guerre entraînera dans toute l'Euro-
„ pe, qu'en terminant promptement la
„ reconciliation des deux Couronnes,
„ & qu'en ſuſpendant le ſiege de Gi-
„ braltar. Si l'on prend en Eſpagne
„ une reſolution ſi ſage & ſi convena-
„ ble, on donnera au Roy le moyen
„ de ſe rendre mediateur entre les deux
„ Ligues de Vienne & d'Hanover; &
„ Sa Maj. pourra l'être avec d'autant
„ plus de facilité, que ne demandant
„ rien à perſonne, elle eſt en état d'e-
„ xercer cette médiation avec une en-
„ tiere impartialité. C'eſt une pure illu-
„ ſion de croire, qu'on prendra Gibral-
„ tar à force ouverte: il n'y a pas un
„ ſeul homme ici, capable de raiſon-
„ ner ſur ſemblable matiere, qui ne
„ vous parle comme moi; puiſque la
„ choſe paſſe pour certaine à ceux-mê-
„ mes qui font ce ſiege, ſi l'on en
„ excepte le viſionnaire Comte de Las
„ Torres. Ne vaudroit-il pas mieux
„ que l'Eſpagne ſe deſiſtât d'une ſem-
„ blable entrepriſe? Il paroîtra dans la
„ circon-

„ circonſtance préſente, que c'eſt pour „ l'amour de la paix qu'elle fait ce ſa- „ crifice; & on lui ſaura gré d'une dé- „ marche qu'elle ſera vraiſemblablement „ forcée de faire, & qui ne lui procu- „ rera alors que de la confuſion. Mais „ le Roi & la Reine d'Eſpagne ſe ſont „ tellement laiſſés aſſujettir par l'Empe- „ reur, qu'ils ne pourront jamais ſe „ déterminer à franchir le pas, par la „ crainte qu'ils auront de refroidir les „ bonnes intentions qu'ils ſe perſuadent „ que ce Prince a pour eux; & ils croyent „ fermement, qu'il n'eſt occupé que de „ leurs intérêts. Ils ſe trompent, je „ vous le proteſte très-fort; & vous en „ pourrez juger par les lettres que le „ Nonce qui eſt à Vienne a écrites à ce- „ lui qui eſt ici, qui tendent à lier avec „ nous une négociation pour la paix, in- „ dépendante de l'Eſpagne. Que ne ſuit- „ t-on cet exemple à Madrid? On abre- „ geroit par là bien des difficultés. La „ Reine d'Eſpagne doit être perſuadée, „ qu'on l'amuſera tant qu'on pourra, „ par l'eſperance du mariage de Dom „ CARLOS avec l'Archiducheſſe, qui „ ſurement ne s'exécutera jamais. Pour- „ quoi fuir comme elle fait, la lumiere

„ qu'on

„ qu'on lui préſente ; & même fermer „ les yeux pour ne la point apperce- „ voir ? "

Le raiſonnement du Cardinal étant très-juſte, & les lettres du Nonce de Vienne, dont il venoit de me parler, & qu'il me fit lire, ne pouvant que contribuer conſiderablement à faire remarquer à la Reine d'Eſpagne la politique de la Cour de Vienne ; je priai ce Miniſtre de me les remettre, afin d'en envoyer une copie à Sa Majeſté : & puis retombant encore l'un & l'autre, à parler des moyens qu'on pouvoit prendre pour terminer promptement la reconciliation ; je propoſai celui de trouver bon, que je conſeillaſſe à l'Archevêque d'Amida, comme de moi-même, d'engager la Reine d'Eſpagne à prier le Roi ſon mari, de conſentir à recevoir une lettre d'amitié du Roi ſon neveu, & d'y répondre dans les mêmes termes. Cette démarche une fois faite, dis-je au Cardinal, le reſte ſuivra facilement. L'intelligence & la correſpondance renouvellée entre les deux Rois, admettront enſuite bien des éclairciſſemens capables de les cimenter. Votre Eminence ſera la ſeule dépoſitaire de ce ſecret ; & Leurs Majeſtés Cath. ne crain-

craindront point qu'elle en abuſe, en le découvrant trop tôt à la Cour de Vienne. Celle-ci de ſon côté, qui ignorera le myſtere, & qui continue, à ce que je vois, à vouloir s'attribuer ſeule le mérite de procurer la paix, ſans s'embarraſſer de l'Eſpagne, continuant vraiſemblablement le manege qu'elle fait pour ſes fins particulieres, & ſe dévoilant de plus en plus, vous mettra en ſituation d'achever de la faire connoître à la Reine d'Eſpagne; de tirer par conſéquent cette Princeſſe de l'erreur où elle eſt; & de vous attirer enfin la confiance entiere de Sa Maj., comme le prix de l'utilité qu'elle aura retirée de vos avis, & des lumieres que vous lui aurez communiquées.

Le Cardinal repartit, que le conſeil que je donnois lui paroiſſoit fort bon; mais qu'il ne croyoit cependant point devoir le ſuivre, avant de voir comment la Reine s'expliqueroit dans la lettre que je lui annonçois de la part de cette Princeſſe. " Le Comte de Königſeg, ajou-
„ ta-t-il en ſouriant, n'avoit pas tort
„ de ſe méfier de vous, & de vous ob-
„ ſerver de près. Les moyens que vous
„ me propoſez pour dévoiler la Cour
„ de

„ de Vienne à celle d'Eſpagne, & dont
„ elle ne pourra ſe méfier, me prouvent
„ la vérité de ce que Milord Harring-
„ ton a écrit ici ſur votre ſujet : qu'il
„ eſt auſſi difficile d'approfondir vos vues
„ que de s'en garantir. Je vous repete
„ que je les trouve bonnes, & propres
„ à produire l'effet dont vous venez de
„ me parler : mais, encore une fois,
„ attendons la Lettre de la Reine d'Eſ-
„ pagne ; & au ſurplus, dans celle que
„ vous écrirez à l'Archevêque d'Amida,
„ ne manquez point de toucher les ar-
„ ticles dont nous venons de parler.
„ Quant à ce que ce Prélat vous mande,
„ que Leurs Maj. Cath. veulent bien
„ avoir la bonté de ne point compren-
„ dre ſes effets des François dans le ſe-
„ queſtre qui a été mis ſur ceux de la
„ Flotte ; il eſt impratiquable à préſent,
„ comme je vous l'ai déja dit, de pro-
„ fiter de cette exception. Ces effets
„ viennent tous ſous le nom des Eſpa-
„ gnols, & paroiſſent leur appartenir,
„ puiſqu'il n'y a qu'eux ſeuls qui puiſ-
„ ſent trafiquer licitement aux Indes. Le
„ ſecret ſur cet article eſt inviolablement
„ obſervé parmi les Commerçans. Quel
„ moyen y a-t-il, de les porter à y être
„ infide-

„ infideles dans cette occaſion ci? Ils „ connoiſſent trop leurs interêts, pour „ faire une pareille découverte, & les „ ſuites facheuſes pour la bonne-foi qui „ en reſulteroient. D'ailleurs l'Angleter- „ re & la Hollande, auſſi intereſſées que „ la France dans ce qui ſe paſſeroit, „ ſentiroient vivement une préference, „ qui leur ſeroit un ſigne certain de „ notre intelligence avec l'Eſpagne. En- „ fin, on ne peut entamer cette affaire- „ là, que quand la reconciliation ſera „ faite. Tout dépend donc de la con- „ cluſion de cette réunion des deux Cou- „ ronnes, qui nous mettra en liberté „ de profiter de la bonne volonté de „ Leurs Maj. Cath., & d'agir de con- „ cert avec Elles, ſans craindre d'exi- „ ter par-là aucun ſoupçon ni méfiance „ à perſonne."

A la ſuite de tout ce que je viens de rapporter, le Cardinal me demanda, ſi je croyois que Made. la Ducheſſe de Bourbon ne ſût rien encore de ce qui s'étoit paſſé à Eſcouan, entre le Prince ſon fils & moi? Et ſur ce que je lui repliquai, qu'à moins que ce Prince ne l'en eût inſtruite, il me paroiſſoit impoſſible qu'elle en eût rien découvert:

il

il me repeta encore, qu'il étoit important que je gardaſſe là-deſſus un ſecret très exact, & que ce ſeroit la choſe du monde la plus imprudente & la plus dangereuſe, que de laiſſer rien tranſpirer ſur cet article. Comme j'en étois auſſi perſuadé que le Cardinal, je repliquai qu'il pouvoit être certain de ma fidélité à ſuivre ſon conſeil : mais qu'au ſurplus, je ne pouvois répondre des ſentimens de Mr. le Duc ; ni de ce que ſa déference pour Made. ſa mere, ou ſa confiance en elle, pourroient l'engager à dire à cette Princeſſe. Et ſur cela nous ſéparames.

Le Cardinal m'ayant ſuffiſamment inſtruit de ſes vues, comme on vient de voir, je les ſuivis exactement, dans le compte que j'en rendis à l'Archevêque d'Amida : & pour ne point abuſer du loiſir du Cardinal, & n'avoir qu'à retirer ma lettre de ſes mains, quand il l'auroit examinée, je la lui envoyai, en lui rappellant en même tems le ſouvenir de la promeſſe qu'il m'avoit faite, de me donner une copie des lettres que le Nonce qui reſidoit à Vienne avoit écrites à celui qui étoit à Paris. Il me fit ſur le champ la réponſe ſuivante.

Samedi....

JE vous renvoye, Monſieur, *la lettre de Mr. le Maréchal de* VILLEROI ; *& vous avez très bien fait, de prendre le parti de ne le plus voir : car, outre qu'il n'eſt point ſecret, il vous auroit embarraſſé par des queſtions infinies.*

Je vous envoyeray, peut-être dès ce matin, une copie des deux lettres du Nonce de Vienne à celui de France, afin que vous les envoyiez à l'Archevêque d'Amida, & que vous le priiez en même tems, de ne dire qu'à Leurs Maj. Cath. de qui vous les avez eues. Je ſuis perſuadé que le Comte de KÖNIGSEK *les leur déguiſera ; & il eſt bon qu'Elles ſoyent informées de tout. Si Madame la Ducheſſe vous fait prier d'aller chez elle, vous pouvez vous excuſer ſur quelque prétexte ; & je doute que Monſieur le Duc conſentit qu'elle entrât dans ſes affaires ſecrettes.*

Perſonne, Monſieur, *ne vous honore plus parfaitement que moi.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Le

Le Cardinal me tint exactement parole ; & peu de tems après cette lettre, je reçus un paquet de sa part, où je trouvai les copies de celles du Nonce †.

Ce Ministre de Sa Sainteté, en rendant compte des nouvelles ouvertures qu'on lui avoit faites à Vienne pour prévenir la guerre, faisoit à ce sujet differentes propositions, qui, cadrant assez mal avec les projets de l'Espagne, ne pouvoient que servir infiniment, à faire connoître à Leurs Maj. Cath., que l'Empereur songeoit uniquement à ses intérêts, & ne s'embarrassoit des leurs, qu'autant qu'une certaine bienséance l'exigeoit.

Ces deux lettres étoient assez étendues ; & l'on y verroit sans doute avec plaisir le détail des conversations que le Nonce avoit eues avec les Ministres de l'Empereur, si on ne me les avoit pas enlevées *. mais elles ont eu le sort de presque tous les papiers qui servoient de preuves de mes services ; & j'ai le déplaisir, par conséquent, d'être souvent hors d'état de placer des pieces très-intéressantes dans ces Mémoires.

† GRIMALDI.

* Le Procès verbal de mes papiers en fait foi.

L'exacte bonne foi, que je tâche d'obſerver en les écrivant, m'engage à dire ici un petit mot, de ce qui m'avoit déterminé à communiquer au Cardinal une lettre du Maréchal de VILLEROI, au ſujet de laquelle on vient de voir ce que ce Miniſtre me marquoit dans ſa réponſe.

Le Maréchal de Villeroi avoit, dans tous les tems, marqué beaucoup d'amitié à feu mon pere & à toute ma famille : elle s'étoit auſſi étendue juſques ſur moi, & même au point de vouloir me faire nommer à l'Evêché de *Grenoble* dans le tems de la Régence, lorſque j'étois encore au Seminaire de *St. Sulpice* à *Iſſy*. En un mot, moi & les miens avions trouvé, dans toutes ſortes de circonſtances, une bonne volonté dans ce Seigneur, qui méritoit de notre part une juſte & fidele reconnoiſſance. Je n'avois donc pas manqué, à mon arrivée d'Eſpagne, d'aller aſſez ſouvent chez lui ; & il étoit venu, de ſon côté, deux ou trois fois à l'Hôtel de *Tours* me chercher.

De ſemblables viſites de la part de ce Maréchal, & ſurtout de la mienne, étoient plus que ſuffiſantes pour déplaire au Cardinal, brouillé alors ouvertement avec

avec lui, dès qu'il en auroit été informé. Il étoit par conſéquent très important pour moi, de ne point réveiller ou fortifier la méfiance où ce Miniſtre étoit ſur mes ſentimens : & je priai le Marèchal de Villeroi, à qui je m'étois déja ouvert confidemment ſur pluſieurs des particularités qui s'étoient paſſées entre cette Eminence & moi, d'agréer que je n'allaſſe chez lui que rarement, & ſeulement par pure bienſéance. Il connoiſſoit trop bien, & depuis trop longtems, le caractere de celui dont il s'agiſſoit, pour déſaprouver des ménagemens ſi néceſſaires : &, entrant parfaitement dans mes raiſons, il convint avec moi, que quand il voudroit me voir, ou qu'il auroit quelque choſe à me communiquer, il me feroit avertir de venir dans un bâtiment, qui étoit, autant que je puis m'en ſouvenir, au bout du Jardin de l'Hôtel de *Leſdiguieres*, où le Marèchal logeoit alors, & qui ſervoit de reſervoir, pour fournir de l'eau aux jets-d'eau du jardin.

Cet arrangement pris entre nous, j'envoyai quelques jours après une Lettre du Marèchal de Villeroi au Cardinal, qui ne ſignifioit rien ; & je lui écrivis dans la mienne, que j'en uſois ainſi,

pour qu'il ne me ſoupçonnât point d'avoir des relations particulieres avec perſonne, que je vouluſſe lui cacher : qu'au reſte j'allois ſi rarement à l'Hôtel de Leſdiguieres, que les viſites que j'y faiſois ne pouvoient ni exciter l'attention de perſonne, ni, ce me ſembloit, tirer à aucune conſéquence.

Je n'en vis pas moins pour cela le Maréchal de Villeroi : ſes avis & ſes conſeils me furent même ſouvent très utiles. C'étoit un vieux Seigneur, d'un caractere ſingulier, mais venerable par ſon âge, par ſa probité, & par la confiance dont le feu Roi l'avoit honoré, ſur tout dans les dernieres années de ſa vie. Si un certain valet de Chambre, qui me portoit ſes lettres, & qui ſeul étoit chargé de m'introduire dans le bâtiment dont je viens de parler, & où ſe paſſoient les conferences que nous avions aſſez ſouvent enſemble, vit encore, il pourra certifier la vérité de ce que je viens de dire. D'ailleurs, j'ai des lettres de ce Maréchal, que j'aurai peut-être lieu de citer dans la ſuite, qui ſervent de preuves de l'amitié dont il m'honoroit. J'en conſerverai toujours un précieux ſouvenir, auſſi bien que de ſa mémoire.

Je

Je m'étois trop bien trouvé de la converſation que j'avois eüe avec le Marêchal d'Huxelles pendant mon ſejour à Verſailles, pour ne point profiter de l'invitation qu'il m'avoit faite de la renouveller : ainſi je ne manquai point de retourner un matin chez lui, comme nous en étions convenus. L'arrivée des Gallions & de Mylord HARRINGTON, & le peu de ſuccès du ſiege de Gibraltar, ſervirent d'abord de matiere à notre entretien : & inſenſiblement nous l'étendimes ſur d'autres matieres. Le Marêchal d'Huxelles me preſſa fort de repréſenter au Roi & à la Reine d'Eſpagne, la néceſſité qu'il y avoit de hâter la concluſion de la reconciliation ; & de paroître ſacrifier à la conſervation de la paix, le projet de s'emparer de Gibraltar, dont le ſiege ne pouvoit avoir, ſelon lui, qu'une fin deſagréable.

Je repréſentai alors au Marêchal, que quoi que je fuſſe de ſon opinion, je ne me flattois cependant point, de pouvoir porter la Cour d'Eſpagne à ſe déſiſter de cette entrepriſe. „ Tant pis pour elle, „ me repartit-il : car je vous proteſte „ qu'elle eſt parfaitement chimerique. „ Je trouverois pourtant, ajouta-t-il,

„ encore un expédient, qui pourroit peut-
„ être vaincre ſa reſiſtance ; ce ſeroit de
„ montrer ici plus de réſolution pour
„ la guerre : car il arriveroit infaillible-
„ ment que la Cour de Vienne, qui
„ la craint, ſeroit la premiere à ſol-
„ liciter & à preſſer la Reine d'Eſpagne,
„ de faire ceſſer ce ſiege. Mais nous
„ ſommes bonnes gens : nous vou-
„ lons tout pacifier : nous voulons con-
„ tenter tout le monde. L'idée eſt bon-
„ ne & chrétienne ; mais je ne ſai ſi
„ elle eſt bien juſte, & ſi l'on peut ſe
„ flatter de la faire réuſſir. Ce qui m'en
„ feroit un peu douter, eſt que les
„ Puiſſances de l'Europe, ſe prévalant
„ de cette diſpoſition, en abuſent ou
„ s'en méfient. Je ne ſais pas trop non
„ plus, ce qu'elles doivent penſer de la
„ hauteur avec laquelle nous nous ex-
„ pliquons dans certaines circonſtances,
„ & de la foibleſſe que nous montrons
„ en d'autres. Ne vous en auroit-on pas
„ dit quelque choſe en Eſpagne (ajouta
„ le Maréchal en ſouriant) ; & ne feriez-
„ vous point par hazard venu ici exa-
„ miner cette variation, & tâcher d'en
„ profiter ? Vous en avez bien la mi-
„ ne ".

Ce

Ce trait de la converſation du Maréchal d'Huxelles, tendant à cenſurer indirectement la molleſſe & l'incertitude qu'on reprochoit au Cardinal, je n'oſai le relever que ſuperficiellement. Je me contentai de repliquer à ce Miniſtre, qu'il ne jugeoit point, à ce qu'il me paroiſſoit, aſſez charitablement des intentions de la Cour d'Eſpagne, & des motifs qu'elle avoit eus en m'envoyant en France; & qu'il devoit être perſuadé, que les unes & les autres, auſſi bien que mon voyage, tendoient uniquement à renouveller une ſincere intelligence entre les deux Couronnes. J'eſpere, ajoutai-je, qu'elle ſera le fruit du zele dont Mr. le Cardinal eſt animé pour les intérêts de Leurs Maj. Cath.; au moins s'il en faut croire toutes les lettres qu'Elles ont reçues ſur ce ſujet; auſſi bien que de cette bonne & chrêtienne intention, où vous venez de me dire que l'on ſe trouve en France, de contenter tout le monde.

La matiere que nous traitions me conduiſant aſſez naturellement à mettre ſur le tapis les lettres dont j'ai parlé ci-devant *, compoſées par le Cardinal, &

* *Tome II. pag. 474. & ſuiv.*

que la Cour d'Eſpagne attribuoit mal à propos au Compte de Morville, parce-qu'elles étoient effectivement ſignées de lui ; j'engagai inſenſiblement le Marêchal d'Huxelles, à me raconter comment la choſe s'étoit paſſée. Il me confirma tout ce que le Comte de Morville m'avoit déja dit ; & je demeurai par conſéquent parfaitement convaincu de la bonne foi de ce Miniſtre. Pour découvrir au reſte les ſentimens du Marêchal à ſon égard ; je lui fis quelques queſtions ſur ſon caractere. Ses réponſes ne contenoient aſſurément aucun éloge : il traita au contraire le Comte de Morville d'homme borné ; & il me le dépeignit comme une eſpece de *Virtuoſo*, bien plus propre à éplucher quelques Diſcours Academiques, & à raiſonner ſur un arrangement de meubles ou de tableaux, que ſur ce qui concernoit la politique ou les intérêts des Princes : en un mot, je m'apperçus clairement, qu'il n'étoit pas de ſes amis, & qu'il ne ſeroit même point faché de le voir éloigné du Miniſtere.

„ Nous avons, continua le Marêchal, „ peu de Sujets propres à remplir une „ telle place : auſſi faut-il avouer qu'elle

„ deman-

„ demande bien des talens, qu'il n'eſt „ pas facile de trouver réünis dans un „ même homme. J'en connois pourtant „ un qui y ſeroit propre ; mais je ne „ ſai s'il plairoit au Cardinal."

Je lui demandai alors s'il eſtimoit donc que Mr. de Morville lui fût plus agréable ? Il me repliqua qu'il n'en ſavoit rien : mais que vraiſemblablement le Cardinal le connoiſſant d'un caractere timide & fort dépendant, cette docilité ſuppléoit peut-être auprès de lui aux défauts qu'il avoit, & que le Cardinal connoiſſoit auſſi bien que perſonne.

La liberté avec laquelle le Marêchal me parloit, m'encouragea d'en profiter, pour tâcher de découvrir par ſon moyen, ce qui avoit ſi fort uni la France avec l'Angleterre, & détaché la premiere de l'Eſpagne. Il ne fit aucune difficulté de m'avouer, que depuis la mort du Roi LOUIS XIV., on s'étoit totalement écarté, par bien des raiſons particulieres, des maximes de ce Prince ; & que comme celles du Duc d'Orleans varioient ſouvent, auſſi bien que ſes projets, on avoit formé, d'année en année, tant de ſyſtêmes bizarres de politique, & ſi ſouvent contraires les uns aux autres, que

l'idée & la connoiſſance des principes qu'on auroit dû ſuivre, s'étoit peu à peu éfacée, & que de là étoient venus une infinité de Traités, qui ſe détruiſoient les uns par les autres, & qui, au lieu d'établir l'ordre & la confiance, avoient cauſé beaucoup de confuſion, & encore plus de méfiance entre toutes les Puiſſances de l'Europe.

Je repliquai, qu'il falloit faire enſorte à préſent, que de ce cahos de Traités, il en ſortît enfin un, qui cimentât au moins entre les deux Couronnes, une union ſtable & ſolide. Le Maréchal me répondit, qu'il le ſouhaittoit de tout ſon cœur; mais que la mode de faire des Traités comme des habits, chaque année, avoit tellement prévalu, qu'il paroiſſoit difficile de contrarier ce goût, quoiqu'il lui parût fort dépravé.

Bien que le Maréchal d'Huxelles ne cenſurât qu'à demi, & comme furtivement, la conduite & la politique du Cardinal; & qu'il eût même attention, quand il ne faiſoit pas l'éloge de l'une & de l'autre, de s'expliquer d'une maniere générale, & qui excluoit toute application particuliere; je m'apperçus ſans peine, que dans le fond du cœur il ſouffroit de dépendre

pendre en quelque façon de ce premier Miniſtre ; & que l'idée qu'il avoit de ſes lumieres étoit fort médiocre. Je remarquai auſſi, que le Cardinal ne fatiguoit pas beaucoup ceux qui compoſoient le Conſeil, par les avis qu'il leur demandoit, ni par la participation qu'il leur donnoit de certaines affaires.

Le Marèchal d'Huxelles ne ſavoit pas un mot du Mémoire que la Reine d'Eſpagne m'avoit donné ; ni de la démarche que le Cardinal avoit faite de lui écrire ; ni de pluſieurs autres particularités qui s'étoient paſſées entre le Cardinal & moi, & qu'on a déja vues dans ces Mémoires : il croyoit ſimplement, que j'étois venu d'Eſpagne, plutôt pour amuſer le Cardinal par des propoſitions générales, & qui ſerviſſent à le tenir dans l'inaction, que pour rien terminer avec lui. Je ne le deſabuſai point de cette opinion, quoiqu'aſſurément je fuſſe très ſenſible aux marques d'eſtime qu'il me donnoit ; & très porté à lui parler avec confiance : mais il ne me parut pas qu'il fût tems de lui en marquer une ſi étendue ; & ce ne fut que quand les préliminaires de la paix furent ſignés, que je m'expliquai plus clairement avec lui, & qu'il reconnut

nut l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage & de mes operations ſecrettes. Il ſe douta bien alors du principe de la diſcrétion dont j'avois uſé à ſon égard ; & connoiſſant auſſi bien que moi le caractere méfiant & vain du Cardinal, il ne me parut point en être ſurpris, & encore moins la condamner.

J'avois envoyé au Cardinal, comme je l'ai rapporté plus haut, la réponſe que je voulois faire à l'Archevêque d'Amida, afin qu'ayant le tems de l'examiner, il pût plus aiſément me dire ce qu'il faudroit y changer ou y ajouter. M'étant donc rendu à ſon appartement pour reprendre cette lettre, & pour être inſtruit de ſes intentions ; il me dit que je les avois ſuivies exactement dans ce qu'il avoit lu, & que je pourrois par conſéquent faire partir ma lettre quand je voudrois. Comme après cette aſſurance je n'avois plus rien à lui dire, je pris congé de lui pour quelques jours, dans l'intention de retourner le lendemain à Paris.

Ce jour-là, qui étoit un Dimanche, un de mes gens vint de Paris le matin m'apporter des lettres de la poſte ; & dans celle que l'Archevêque d'Amida m'écrivoit,

crivoit, j'y trouvai ceci en François : *La lettre de Mr. l'Eminentiſſime a rempli de plaiſir & de conſolation Sa Majeſté, comme on verra par ſa réponſe. Plaiſe à Dieu que mes prieres & mes ardents deſirs ſoient accomplis, voyant que les choſes ſont reduites entre des mains ſaintes de part & d'autre, & pour la dépreſſion de ſes ennemis.*

Cet avis, qui m'apprenoit que la Reine d'Eſpagne avoit fait réponſe au Cardinal, me cauſa une joye ſenſible : &, bien perſuadé que la ſienne ne ſeroit pas moindre, je lui écrivis ſur le champ dès mon Cabaret, pour lui témoigner la ſatisfaction que j'avois de la nouvelle que l'Archevêque d'Amida me communiquoit; & de ce que la relation qui commençoit à ſe former entre la Reine d'Eſpagne & Son Eminence, alloit la mettre à portée de terminer bien-tôt la réünion des deux Couronnes : enfin, je profitois encore de cette occaſion pour la preſſer, comme j'avois déja fait la veille dans notre dernier entretien, de trouver bon que je propoſaſſe à l'Archevêque d'Amida, d'engager la Reine d'Eſpagne à perſuader au Roi ſon Mari, de recevoir une lettre d'amitié du Roi ſon Neveu, afin de renouveller ainſi entre ces deux Monarques l'amitié & l'intelligence. Le

Le Cardinal, dès qu'il eut reçut ma lettre, me la renvoya avec cette petite apoſtille de ſa main, que je ſuis en état de montrer, quand on voudra bien m'écouter, & qu'on pourra revenir des préventions que l'on a conçues contre moi avec ſi peu de juſtice.

IL *eſt vrai que j'ai reçu ce matin la réponſe de la Reine, pleine de bonté; & j'en ſuis en vérité pénétré : mais la reconciliation eſt toujours à notre accommodement avec l'Empereur; & ce n'eſt pas choſe aiſée. Je ne vois aucun inconvénient que vous propoſiez que le Roi écrive, quoique ſans ſuccès, à cauſe du Siege de* Gibraltar. *J'eſpere aller à* Iſſy *cette ſemaine, & je vous ferai avertir.*

Ces derniers mots me firent comprendre, qu'il falloit que j'attendiſſe que le Cardinal vînt à Iſſy pour le voir. Je partis pour retourner à Paris, immédiatement après avoir reçu ſon billet; & je ne manquai point de propoſer à l'Archevêque d'Amida, dans la nouvelle lettre que je lui écrivis, de faire enſorte que le Roi d'Eſpagne conſentît à en recevoir une du Roi ſon Neveu, ainſi que le Cardinal me l'avoit permis.

La liberté entiere que le Cardinal m'avoit donnée de voir Mr. Walpole auſſi ſouvent qu'il me plairoit, étant très conforme à mes vues ; je commençai à fréquenter la maiſon de ce Miniſtre Anglois plus ſouvent, & toujours avec autant de ſatisfaction de mon côté, qu'il m'en témoignoit du ſien. Je remarquois avec plaiſir, comme le Cardinal m'en avoit aſſuré, qu'il ne cherchoit point à aigrir les eſprits ; & qu'au contraire, dans toutes nos converſations, il ſuggeroit divers expediens pour engager la Cour d'Eſpagne à ne point porter les choſes à l'extrémité : mais comme le refrain de la chanſon étoit toujours de ſe déſiſter de l'entrepriſe de Gibraltar, & de ne point favoriſer ſous main le Prétendant, je ne trouvois gueres de facilité à faire goûter ces projets en Eſpagne ; & de ſon côté il n'étoit pas plus diſpoſé à approuver ceux que je mettois à mon tour quelquefois ſur le tapis, pour faire reſtituer amiablement cette Place, au moyen de quelques avantages pour le Commerce de l'Angleterre, qui la dédommageaſſent de cette perte.

Un jour que nous raiſonnames là-deſſus, je tâchai, pour perſuader à ce Miniſtre

niſtre d'entrer dans mes vues, de lui faire remarquer, qu'il y avoit plus d'entêtement de la part des Anglois, à s'opiniâtrer de garder Gibraltar, que d'utilité pour eux ; puiſque le Port étoit mauvais ; que la dépenſe de la Garniſon qu'on y entretenoit étoit très grande ; & qu'à proprement parler, il n'y avoit que le ſeul Gouverneur qui y trouvât ſon avantage, par la contrebande & le commerce ſur la côte d'Afrique qui ſervoit à l'enrichir. Il me repliqua, que quoiqu'à certains égards ce que je lui objectois pût avoir quelque fondement, la Nation Angloiſe avoit cependant tellement à cœur la conſervation de cette Fortereſſe, que ſi ſon frere étoit ſoupçonné d'avoir d'autres ſentimens, ou qu'il s'hazardât de faire quelque inſinuation dans la Chambre des Communes, qui tendît, même indirectement, à rendre Gibraltar, il n'en faudroit pas davantage pour lui attirer une haine générale, & l'expoſer à être lapidé.

Mais quoi ! dis-je alors à ce Miniſtre, s'il eſt impoſſible de réuſſir tout-à-coup à faire revenir les Anglois d'une prévention ſi ſinguliere ; le ſeroit-il également, d'entamer une négociation, qui ſervît inſen-

insensiblement à produire cet effet ? Ne pourroit-on point les accoutumer, & les apprivoiser en quelque façon, à examiner combien il leur importe peu de conserver Gibraltar ; sur tout ayant *Port-Mahon*, qui est un des plus beaux Ports de la Mediterranée ? Combien cette complaisance pour l'Espagne ne pourroit-elle pas devenir utile à leur Commerce, par les avantages qu'on accorderoit à la Nation Angloise, & qui la dédommageroient amplement ce me semble, de la cession d'un rocher sterile ? On voit assez souvent, continuai-je, les hommes les plus entêtés de leurs opinions; & les plus portés à s'irriter dès qu'on veut la combattre, en prendre cependant dans la suite une contraire, quand ils peuvent se flatter que c'est eux-mêmes qui se sont déterminés à ce changement : & il n'en coute par conséquent pour le produire, qu'un peu de ménagement pour leur amour-propre. Voudriez-vous que nous fissions usage de cet expédient dans le cas dont il s'agit ; & qu'au moyen de quelques propositions, ou de quelques ouvertures que nous ferions, vous à Londres & moi à Madrid, nous rapprochassions peu à peu ces deux Cours :

afin

afin que par un retour d'intelligence elles fuſſent également portées, la vôtre à conduire peu à peu les choſes à la reſtitution de Gibraltar, & celle d'Eſpagne à en ſuſpendre le ſiege en faveur d'un prétexte auſſi honorable & auſſi ſpécieux, que celui d'une négociation qui tendroit à lui faire recouvrer cette portion de ſon ancien Domaine ? Dans le fond, chacun eſt bien aiſe d'avoir la clef de ſa maiſon : il eſt deſagréable d'en voir l'entrée toujours ouverte, & de ne pouvoir la fermer quand on veut.

Mr. Walpole, après m'avoir écouté, me dit que mes vues lui paroiſſoient bonnes. " Mais, ajouta-t-il, me par-
„ lez-vous ainſi de votre chef, ou vous
„ auroit-on autoriſé de le faire ? Ce
„ petit éclairciſſement ne laiſſe pas de
„ m'être néceſſaire, pour pouvoir vous
„ répondre & agir plus librement ".

Ma réponſe fut, que quoique l'idée dont je venois de l'entretenir, ne m'eût point été ſuggerée de la part de la Cour d'Eſpagne, & qu'il dût par conſéquent la regarder comme l'unique effet de ma bonne volonté ; je ne voyois cependant aucun inconvenient, ni pour lui ni pour moi, de la ſuivre : puiſque le pis qui en

en pouvoit arriver, étoit, que l'on ne fît aucun cas, ni à Londres ni à Madrid, des reſſources de ma politique.

Mr. Walpole me dit alors en riant : „ Devoilez ces reſſources & votre ſiſtê„ me un peu davantage : je vous écou„ terai avec plaiſir ; & je vous promets „ de rendre enſuite compte à ma Cour „ de votre plan ; elle ne le rejettera „ ſurement pas, s'il peut contribuer à „ prévenir la guerre. Comptez que nous „ ne la ſouhaittons point : mais ſoyez „ perſuadé auſſi, que nous ne la crai„ gnons gueres. "

Voyant le Miniſtre Anglois ſi bien diſpoſé à m'entendre, j'entrai avec lui dans un fort grand détail, ſur les differentes eſpeces de preuves qu'il falloit que le Roi d'Angleterre donnât à Leurs Maj. Cath., de l'intention qu'il avoit de contribuer de tout ſon pouvoir à l'établiſſement de l'Infant Dom Carlos en Italie ; ſur les ſecours qu'on pouvoit eſperer par conſéquent de la part de ce Monarque pour l'exécution de ce projet, au cas que, comme tout le public en étoit perſuadé, l'Empereur le traverſât ; ſur les meſures ſecrettes qu'il falloit prendre, pour diſpoſer les eſprits en Angleterre,

gleterre, à consentir à la restitution de Gibraltar; sur les avantages qu'on pouvoit accorder au Commerce des Anglois, soit en Espagne, soit aux Indes, pour les dédommager de ce sacrifice; en un mot, sur les moyens qu'on devoit employer, pour remedier efficacément aux differens sujets de plainte que ce commerce occasionnoit si souvent de part & d'autre.

Comme je convenois ensuite, que pour faire réussir mes vues il étoit absolument néceſſaire de dissiper l'illusion, dans laquelle la Cour de Vienne entretenoit la Reine d'Espagne, sur le mariage de l'Archiducheſſe avec Dom Carlos; puisque tant qu'elle dureroit, jamais cette Princeſſe ne pourroit gagner sur elle, de ne pas suivre en tout les impreſſions de cette Cour: je dis à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, que mon avis étoit, qu'il faloit éclairer de près ce qui se paſſoit entre les Miniſtres de l'Empereur, le Grand-Duc, & le nouveau Duc de Parme; & se servir utilement de ce qu'on découvriroit sur cet article, pour faire appercevoir à Sa Maj. Cath., combien les vues secrettes de la Cour Imperiale étoient oppoſées aux siennes, & quelle vraiſemblance il pouvoit

y avoir, par conſéquent, que l'Empereur ſongeât ſincerement à marier la Princeſſe ſa fille, à un Prince dont il travailloit avec tant d'attention à traverſer l'agrandiſſement. Voilà, dis-je à Mr. Walpole en finiſſant, le plan ſur lequel je voudrois que nous commençaſſions à travailler : je laiſſe après cela aux connoiſſances de votre Excellence, & à la ſupériorité de ſes lumieres, le ſoin de l'étendre, de le retrancher, ou même de le ſupprimer ſi elle le trouve plus convenable : je le ſoumets à ſa déciſion avec une entiere docilité ; & c'eſt à Elle, en un mot, à me preſcrire l'uſage que j'en dois faire.

L'Ambaſſadeur, après m'avoir écouté, à ce qu'il me parut, avec attention, me parla fort obligeamment ſur la bonne volonté que je témoignois, & ſur les vues dont je venois de l'entretenir. Il ajouta, que les trouvant bonnes, il ne voyoit aucun inconvénient que je les propoſaſſe à la Cour d'Eſpagne ; & que j'y joigniſſe en même tems les aſſurances les plus fortes, de la bonne intention où étoit toujours le Roi ſon maître, de tenir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec Leurs Maj. Cath., & ſpéciale-

ment

ment ceux qui tendoient à assurer à l'Infant Dom Carlos la succession des Etats qu'on lui destinoit en Italie : à condition cependant, ajouta ce Ministre, que de leur côté, Elles feroient cesser les hostilités que l'on avoit commencées à Gibraltar ; qu'Elles s'abstiendroient de soutenir & de favoriser sous main le parti du Prétendant ; & qu'Elles voudroient bien aussi avoir égard à tout ce qu'on leur avoit représenté, au sujet du tort que certains articles du Traité de Commerce signé à Vienne, faisoit aux Sujets du Roi son maître, afin de les changer.

„ Notre bonne foi à remplir nos promesses (me dit encore Mr. Walpole) „ sera certainement aussi entiere, que „ celle de l'Empereur est équivoque ; „ pour ne rien dire de plus : & à l'égard de la restitution de Gibraltar, sur „ laquelle la Cour d'Espagne insiste si „ pressamment, l'affaire est délicate ; & „ je ne puis rien avancer de positif sur „ cet article, à cause de l'entêtement „ qu'a toute la Nation, de conserver „ cette Place, ainsi que je viens de vous „ le dire : & comme il est peu vraisemb ble qu'il cesse sitôt, il faut laisser „ a la tems & aux réflexions à produire

„ ce

„ ce changement. Un autre obſtacle,
„ preſque auſſi grand, à la réuſſite de
„ votre projet, & dont vous ne dites
„ mot, eſt l'établiſſement de la Compa-
„ gnie *d'Oſtende*, que la Cour d'Eſpagne
„ s'eſt engagée de ſoutenir, & auquel
„ ni nous ni les Hollandois ne conſen-
„ tirons jamais : & il eſt bon à ce pro-
„ pos que vous ſachiez, qu'en 1723. * la
„ chambre des Communes déclara, d'un
„ conſentement unanime, coupable de
„ haut crime & de malverſation, ceux
„ qui ſouſcriroient à l'établiſſement de
„ cette Compagnie, ou qui l'encoura-
„ geroient ; & même les deux partis des
„ *Torys* & des *Wigs* ſe réunirent ſur ce
„ point. Voilà comme vous voyez enco-
„ re un article qui ſouffrira bien des diffi-
„ cultés. Il y en aura bien moins à
„ découvrir les démarches ſecrettes de
„ la Cour de Vienne auprès du nou-
„ veau Duc de Parme, & tout ce
„ qu'elle fait, pour empêcher que
„ Dom Carlos n'entre jamais en Italie :
„ mais croyez-vous qu'il ſoit bien facile
„ de faire paſſer de ſemblables connoiſ-
„ ſances juſqu'à la Reine d'Eſpagne? Car,
„ outre que Mr. de KÖNIKSEG l'en-

 „ tretient

* Le 28. Avril.

„ tretient dans la diſpoſition de ne les „ point admettre ; il a grand ſoin auſſi „ de les détourner."

N'importe, dis-je à l'Ambaſſadeur, fourniſſez m'en; & quoique cette marchandiſe ſoit actuellement de contrebande, je me flatte de frauder la gabelle, & de la faire paſſer. A l'égard de ce qui concerne la Compagnie d'*Oſtende*, dont l'abolition vous tient ſi fort à cœur ; comme on ne ſouhaitte pas moins en Eſpagne la reſtitution de Gibraltar ; hazardons tous deux de compenſer l'un par l'autre : & que V. E. me diſe à préſent, ſi elle conſent que je rende compte à Leurs Maj. Cath. de la converſation que nous venons d'avoir. Un particulier comme moi peut tout hazarder ; puiſque ce qu'il dit ou écrit ne ſauroit tirer à aucune conſéquence.

„ Je conviens de cela pour ce qui „ vous concerne, me dit Mr. Walpole, „ puiſque vous ne voulez point que l'on „ vous regarde ici comme un Miniſtre „ de la Cour d'Eſpagne ; mais je me „ trouve dans une ſituation differente : „ je ne puis, avec votre permiſſion, „ repréſenter dans le recit que vous „ voulez faire, d'autre perſonnage,

„ que

„ que celui de vous avoir écouté avec
„ plaiſir ; & de paroître perſuadé, ſi
„ vous voulez, que l'on ſuivroit volon-
„ tiers à ma Cour une grande partie de
„ vos vues, ſi celle d'Eſpagne les ap-
„ prouvoit également de ſon côté, &
„ qu'elle vous autorisât promptement, &
„ ſans chercher inutilement à nous a-
„ muſer, à agir en conſéquence."

Je ne prétends rien de plus, repliquai-je : & afin que vous n'ayiez aucun doute ſur ma bonne foi, j'aurai l'honneur de vous préſenter la lettre que je me propoſe d'écrire à l'Archevêque d'Amida ; & vous la ferez enſuite porter à la Poſte, ſi vous voulez.

Ma franchiſe plaiſant apparemment à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, il me demanda poliment, ſi je ne trouverois point mauvais qu'il informât le Cardinal de Fleury, de ce qui venoit de ſe paſſer entre nous. Je lui repartis, que j'en ſerois au contraire charmé ; ſurtout ſi cette légere tentative de ma part, pouvoit ſervir à ſuſpendre un peu la reſolution, de déclarer la guerre à l'Eſpagne ; voyant avec beaucoup d'inquietude ſon Eminence être ſur le point de la prendre.

Mr. Walpole me remercia de la confiance que je lui marquois ; & tout de ſuite il me dit : „ Agréez que je vous „ demande encore une ſeconde grace : „ voici de quoi il s'agit. Conſentez à „ m'accorder une copie de la lettre que „ vous écrirez à l'Archevêque d'Amida ; „ pour que je l'envoye à mon frere, & „ que celui-ci, la montrant au Roi, Sa „ Majeſté puiſſe examiner votre projet „ plus à loiſir, & me faire enſuite con- „ noître ſes intentions ſur ce que je de- „ vrai faire, au cas que la Cour d'Eſ- „ pagne vous permette d'entrer avec moi „ dans quelque négociation. "

La propoſition du Miniſtre Anglois ne pouvant, ce me ſembloit, tirer à aucune conſéquence ; je l'acceptai, ſans faire d'autre difficulté, que de le prier que ma lettre ne devînt point publique à Londres, comme il arrivoit à beaucoup d'écrits, dont enſuite les gazettes d'Hollande étoient farcies ; & que ce qu'elle contiendroit fût ainſi uniquement reſervé pour Sa Maj. Britannique, & pour le Chevalier Robert Walpole. L'Ambaſſadeur m'ayant promis l'un & l'autre, nous terminames notre entretien, & je pris congé de lui.

Je

Je ne manquai point, dès que je fus arrivé chez moi, de faire au Cardinal de Fleury un détail éxact de cette conference : & j'ajoutai à la fin de ma lettre, que ſuivant toute apparence le Miniſtre Anglois en feroit autant verbalement ou par écrit.

La maniere dont je m'étois comporté avec Mr. Walpole, & les ouvertures qui s'en étoient ſuivies de part & d'autre, ſervoient merveilleuſement aux vues que le Cardinal avoit, d'empêcher les promptes reſolutions de l'Angleterre ; & d'éviter les inſtances que cette Couronne pouvoit faire, pour engager la France à les ſeconder. Il trouvoit par là un moyen preſque certain de gagner du tems, & de tirer quelque fruit de l'intelligence, qu'il ſe flattoit d'établir bientôt avec la Reine d'Eſpagne. Auſſi parut-il ſi ſatisfait de ma conduite, qu'il m'écrivit le billet ſuivant.

26. Mars

J'AI *vu avec plaiſir, dans la lettre dont vous m'avez honoré*, Monſieur, *ce qui vient de ſe paſſer entre Mr.* WALPOLE *& vous : on ne peut trop louer*

la prudence avec laquelle vous vous êtes comporté. Je ſerai demain à Iſſy : *venez y, s'il vous plait, le ſoir vers les ſix heures. Je vous honore,* Monſieur, *autant que vous meritez de l'être.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

Comme je n'avois point vu le Cardinal depuis la lettre qu'il avoit reçue de la Reine d'Eſpagne, il débuta, dans la conference que nous eumes, par me la lire. Cette Princeſſe lui parloit avec bonté, & même avec confiance ; enſorte que je ne fus point ſurpris de la ſatisfaction qu'elle lui cauſoit. Elle ajoutoit encore, que c'étoit ſans aucun fondement que l'on ſembloit douter en France des ſentimens pleins d'égards & d'amitié pour le Roi de France, & d'une eſtime particuliere pour la Nation Françoiſe, qu'Elle & le Roi ſon mari conſerveroient toujours. Sa Majeſté donnoit, pour nouvelle preuve de ces ſentimens, la diſpoſition où le Roi Cath. & Elle étoient, de faire livrer aux François les effets qui pouvoient leur appartenir ſur la Flotte, & de rétablir l'union & l'intelligence qui avoient regné ci-de-

ci-devant entre les deux Cours : & quoique dans la ſuite de la lettre, elle fît encore dépendre, en quelque façon, cette démarche de l'acceſſion de la France au Traité de Vienne, & qu'elle la conſeillât au Cardinal, comme la plus convenable aux deux Couronnes ; Elle ne ſe ſervoit cependant point d'expreſſions qui paruſſent trop fortes ou trop preſſantes, ou qui ôtaſſent toute eſperance qu'elle voulût admettre ſur ce ſujet certaines repréſentations. Enfin, après bien des témoignages d'eſtime de ſa part & de celle du Roi d'Eſpagne pour le Cardinal, auſſi bien que de la confiance qu'ils avoient en ſon zele & en ſes bonnes intentions ; la Reine ſembloit l'aſſurer, que la prochaine reddition de Gibraltar le débarraſſeroit bientôt des preſſantes ſollicitations des Anglois, & ne feroit point pouſſer trop loin les menagemens qu'il avoit engagé le Roi de France à avoir pour cette entrepriſe.

Voilà à peu près ce que contenoit la lettre de la Reine d'Eſpagne. Le Cardinal en parut extrêmement content. Je lui dis alors que ma joye étoit complette, de voir enfin Son Eminence convaincue, de la ſolidité des aſſurances que je

lui avois données, que la Reine répondroit à ſa lettre ; & de ce que Sa Majeſté commençoit à rendre juſtice à ſon zele & à ſes bonnes intentions. Il m'avoua ingenument, qu'il ne s'en étoit point flatté ; & qu'il n'avoit même point cru du tout, que les promeſſes que je lui avois faites duſſent avoir lieu : qu'il ne pouvoit au reſte aſſez ſe louer de Mr. l'Archevêque d'Amida ; ni trop applaudir à la ſageſſe avec laquelle j'avois ménagé ce retour d'intelligence. Mais il me repeta que ſa ſatisfaction n'étoit point entiere, puiſque la Reine s'obſtinoit toujours, à faire dépendre en quelque façon la reconciliation d'une démarche, que le Roi ne pouvoit faire avec bienſéance ; & à ſe flatter qu'on prendroit Gibraltar, à quoi il n'y avoit aucune apparence : Qu'il craignoit donc de plus en plus, que cette malheureuſe entrepriſe, ſe prolongeant beaucoup, n'entraînât les ſuites fâcheuſes dont il m'avoit ſi ſouvent entretenu ; & qui renverſeroient en un moment, tout ce que nous avions fait juſqu'alors pour réunir les deux Couronnes, & pour prévenir la guerre.

Je répondis au Cardinal, que par la facilité qu'il avoit à préſent de s'expliquer

quer confidemment avec L. Maj. Cath., il falloit eſperer qu'il trouveroit les moyens de remedier aux inconveniens qu'il ſembloit craindre, & de conduire à ſa perfection l'ouvrage de la reconciliation des deux Rois. Il me dit, que comme c'étoit ce qu'il deſiroit le plus ardemment, je pouvois être certain qu'il mettroit tout en uſage pour applanir les obſtacles que pouvoit rencontrer ſa bonne volonté: qu'il écriroit encore à la Reine à ce ſujet; & qu'il me prioit inſtamment, de ne rien négliger de mon côté, pour engager l'Archevêque d'Amida à faire recevoir en bonne part à L. Maj. Cath., ce qu'il ſe propoſoit d'avoir l'honneur de leur repréſenter, ſur la néceſſité indiſpenſable qu'il y avoit, d'empêcher que le feu ne s'allumât dans la conjoncture critique & délicate où l'Europe ſe trouvoit, & où il paroiſſoit moralement impoſſible que les choſes puſſent ſubſiſter dans l'état d'incertitude où elles étoient, ſurtout depuis que les hoſtilités étoient déja commencées ſur terre & ſur mer en Eſpagne.

Ma réponſe à tout cela fut, que Son Eminence verroit de plus en plus, la fidelité avec laquelle je ſeconderois ſes bonnes intentions, & me conformerois à ſes ordres.

Je rendis compte enſuite à ce Miniſtre, de ce qui s'étoit paſſé en dernier lieu entre Mr. Walpole & moi. Je lui dis que je ne m'étois point écarté du but que nous avions Son Eminence & moi, d'empêcher l'Angleterre de preſſer le Roi de ſe déclarer : & que dans cette occaſion, ſachant que mes ouvertures pour entamer une négociation avec l'Ambaſſadeur, ne pouvoient que ſervir à gagner du tems, & à laiſſer par conſéquent à Leurs Maj. Cath. celui de s'emparer de Gibraltar, ou du moins de ſe déſiſter avec honneur de cette entrepriſe, ſous le prétexte de ne vouloir point cauſer une guerre générale ; je m'étois hazardé de parler comme j'avois fait, à Mr. Walpole : que cette démarche ne lui ayant point déplu, puiſqu'il paroiſſoit au contraire diſpoſé à profiter des ouvertures que j'avois faites ; je me propoſois à préſent, en écrivant en Eſpagne, de preſſer Leurs Maj. Cath. de vouloir bien ſe prêter un peu à ce que je venois d'entamer avec l'Angleterre, qui ne tendoit qu'au bien de leur ſervice, & qu'à debarraſſer ſon Eminence des preſſantes ſollicitations de la Cour de Londres.

Rien

„ Rien n'eſt plus à propos (me „ repartit ſur le champ le Cardinal) „ que tout ce que vous avez penſé & „ exécuté avec Mr. Walpole : j'en ai „ en mon particulier une vraye joye ; „ & vous voyez que j'avois raiſon „ de vous conſeiller de le voir, & de „ vous dire que vous le trouveriez bien „ intentionné. Il doit venir ici de- „ main : & je me flatte que vous ne „ doutez point, que je ne l'entretienne „ dans les bons ſentimens où vous l'a- „ vez laiſſé. Au ſurplus, s'il me parle „ de vous, je paroitrai entierement „ ignorer tout ce que vous venez de „ me rapporter ; je ferai même ſem- „ blant de regarder avec indifference „ votre projet, & les effets de votre „ bonne volonté : je veux abſolument „ lui ôter tout ſujet de ſoupçonner „ qu'il y ait entre vous & moi une „ certaine intelligence. "

L'air ouvert & content avec lequel le Cardinal me parloit, & la reconnoiſſance dont il paroiſſoit rempli des bons offices que l'Archevêque d'Amida & moi lui avions rendus, & dont la lettre de la Reine d'Eſpagne étoit le fruit, me fit naître la penſée de procurer à ce

Prélat la protection du Roi, pour obtenir un chapeau de Cardinal, qui étoit l'objet de ſes deſirs. Dans cette vue je fis quelques ouvertures au Cardinal, qui tendoient à le prier, d'engager ſa Majeſté à faire à Rome, quand il en ſeroit tems, les mêmes inſtances auprès de Sa Sainteté en faveur de l'Archevêque d'Amida, que Leurs Maj. Cath. avoient conſenti que l'Empereur fit, en leur nom & au ſien, pour procurer cette dignité à ſon Eminence.

Le Cardinal me répondit, que cette démarche ne ſouffriroit pas beaucoup de difficulté, quand une fois la reconciliation ſeroit terminée; & qu'en ſon particulier il s'employeroit avec un vrai plaiſir, à ſervir dans cette occaſion Mr. l'Archevêque d'Amida. " Mais, ajouta-„ t-il, Leurs Maj. Cath. n'ont-elles „ point encore accordé leur nomination „ à perſonne; ou croyez-vous qu'elle „ ſoit deſtinée au Confeſſeur de la Rei-„ ne? "

Je ne le ſais point, lui dis-je; & il me ſeroit impoſſible de rendre une réponſe poſitive à V. E. ſur cet article. Mais, ajoutai-je tout de ſuite, quand Leurs Majeſtés auroient nommé quelqu'autre

qu'autre ſujet ; croyez-vous donc qu'il fût impoſſible d'obtenir du Pape un chapeau pour un Prélat, qui, en contribuant avec tant de zele à la réunion des deux Couronnes, prévient & arrête les maux que leur diviſion alloit entraîner dans toute l'Europe ; & qui s'eſt attiré, par cette bonne œuvre, leſtime & la bienveuillance de deux grands Rois ? A quel meilleur titre peut-on ſe flatter d'être admis dans le ſacré College ?

„ Je conviens de tout cela, me ré-
„ pondit le Cardinal, ; & je vous re-
„ pete encore, que cette grace ne ſouf-
„ frira pas grande difficulté de notre
„ part : dans peu je vous rendrai une
„ réponſe plus poſitive. Mais, avouez-
„ le moi ; l'Archevêque d'Amida vous
„ a prié de me parler comme vous fai-
„ tes. ".

Non, lui dis-je, Monſeigneur ; il ignore totalement la propoſition que je viens d'avoir l'honneur de vous faire. C'eſt de moi ſeul qu'elle part : & j'avoue que je me ſentirois très flatté, en obtenant la grace que je vous demande pour lui, de faire naître à Leurs Maj. Cath. la penſée de ſe joindre au Roi,

Roi, pour lui procurer cette dignité. J'aurois une vraye ſatisfaction de pouvoir annoncer à ce Prélat, qu'à ſon inſû je lui ai rendu ce ſervice; & que j'ai tâché par là de reconnoître l'amitié & la bonne volonté qu'il me marque.

Mon procedé ne pouvant que meriter l'applaudiſſement du Cardinal, il me promit poſitivement de me rendre bientôt une réponſe certaine & ſatisfaiſante. Il m'aſſura en même tems, que le Roi ſe porteroit avec plaiſir à écrire au Roi ſon Oncle, dès lors que Sa Maj. Cath. conſentiroit à recevoir cette lettre & à y répondre. Enfin, après qu'il m'eut encore entretenu quelque tems de choſes aſſez indifferentes, je le quittai en convenant avec lui d'être à Verſailles le Dimanche ſuivant.

J'exécutai dans cet intervalle ce que j'avois promis à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſoit en faiſant à l'Archevêque d'Amida le détail de ma converſation avec ce Miniſtre, & des differentes propoſitions que nous nous étions faites reciproquement; ſoit en tirant deux copies de ma lettre; l'une pour être envoyée au Chevalier Robert Walpole, & l'autre au Cardinal.

En adreſſant à cette Eminence celle qui lui étoit deſtinée, je la ſuppliois encore de vouloir bien ſe ſouvenir, d'obtenir du Roi, qu'il concourût avec Leurs Maj. Cath., à demander au Pape un chapeau de Cardinal pour l'Archevêque d'Amida.

Quant à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ce fut à ſon retour d'Iſſy, où je ſavois par le Cardinal qu'il devoit aller; que je lui remis la copie de la lettre que j'écrivois en Eſpagne. Il me remercia fort de la complaiſance, diſoit-il, que j'avois eue de la lui communiquer: & après l'avoir lue avec attention, & approuvée dans tous ſes points, il m'aſſura de nouveau, que je pouvois être certain que rien ne tranſpireroit en Angleterre de ce qu'elle contenoit; & que la connoiſſance en ſeroit uniquement reſervée pour le Roi ſon maître, & pour le Chevalier Robert Walpole.

Ce Miniſtre ajouta, qu'il avoit parlé au Cardinal des differens entretiens que nous avions eus, & de ce qui en avoit reſulté. " Mais (me dit-il tout de ſuite) „ il ne ſe flatte pas plus que moi, que „ la tentative que vous allez faire ait „ aucun ſuccès, LaCour d'Eſpagne ne

„ ſe

„ ſe conduit plus que par les conſeils „ de celle de Vienne : elle eſt ſans ceſſe „ la dupe des proteſtations d'amitié que „ l'Empereur lui prodigue, & de toutes „ les viſions des partiſans du Prétendant. „ Ces gens-là regardent comme imman- „ quable ce qu'ils deſirent ; & dans cet „ eſpece de délire, ils ſont toujours, à „ les entendre, prêts à exciter quelque „ revolution en Angleterre. On ajoûte „ aiſément foi à Madrid à de telles aſſu- „ rances : or, avec une ſemblable pré- „ vention, vos réflexions, à coup ſûr, „ ne ſeront point admiſes dans cette „ Capitale ; & je crains fort que votre „ bonne volonté ne devienne par con- „ ſéquent inutile. "

Je repartis à cela, que quand même les choſes tourneroient comme il le penſoit, ma lettre pouvoit néanmoins toujours ſervir à faire connoître à Leurs Maj. Cath. les bonnes intentions du Roi d'Angleterre, & le fruit qu'il ne tenoit qu'à Elles d'en retirer : ce qui tendoit au moins à adoucir les eſprits, & à donner quelque ouverture à un accommodement.

Mr. Walpole en convint avec moi ; & il me repeta, que quoiqu'il ne pût m'aſſu-

m'assurer positivement, que les differens moyens que je proposois dans ma lettre, pour entamer avec succès une négociation entre l'Angleterre & l'Espagne, fussent approuvés du Roi son maître; il croyoit cependant pouvoir me dire hardiment, qu'il étoit assez porté à croire que Sa Majesté ne seroit pas éloignée de les admettre, & d'en faire même usage, pour peu que la Cour d'Espagne en fît autant de son côté, & voulût agir de bonne foi.

Ayant ensuite demandé à Mr. Walpole, si, par rapport à ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & lui sur cette lettre, cette Eminence lui avoit paru contente de moi; il me répondit que oui, & qu'elle avoit fort approuvé la démarche que je voulois faire. "Il convient pour-
„ tant, ce me semble, ajouta-t-il, que
„ vous lui en rendiez compte vous-mê-
„ me: car, quoique vos bonnes inten-
„ tions ayent attiré ses louanges, je ne
„ vous dissimulerai point, qu'elle auroit
„ lieu d'être offensée du mystere que
„ vous lui feriez, de ce que vous écrivez
„ en Espagne. Il sembleroit, si vous
„ agissiez autrement, que vous auriez
„ dessein d'entamer directement quel-
„ que

„ que négociation à ſon inſû avec l'An-
„ gleterre ; comme la Cour d'où vous
„ venez, & celle de Vienne, ont déja
„ ſouvent tenté de le faire ; mais inutile-
„ ment.

La précaution que l'Ambaſſadeur d'Angleterre me conſeilloit de prendre, ſervant de preuve que le Cardinal s'étoit ſouvenu, comme il m'en avoit averti, d'affecter avec ce Miniſtre d'avoir peu de relation avec moi ; je le remerciai de l'avis qu'il me donnoit. Je lui dis enſuite que c'étoit bien mon deſſein de ne rien cacher au Cardinal de ce que j'écrivois en Eſpagne ; & que je l'exécuterois dès que je ſerois arrivé à Verſailles, où je comptois d'aller inceſſamment.

Revenu chez moi, j'informai le Cardinal de la converſation que je venois d'avoir avec le Miniſtre Anglois : & comme l'intelligence & la bonne foi avec laquelle tout ceci ſe paſſoit, me paroiſſoit favorable au ſervice que je voulois rendre à l'Archevêque d'Amida ; je rappellai dans ma lettre le ſouvenir de la grace que j'avois demandée à ſon Eminence pour ce Prélat ; la ſuppliant inſtamment de me procurer la ſatisfaction, quand j'irois à Verſailles, de

pouvoir

pouvoir apprendre, par l'ordinaire suivant, au Confesseur de la Reine, une nouvelle si interessante.

Mes instances furent apparemment bien reçues : car le Dimanche matin je reçus du Cardinal la reponse suivante.

Samedi.....

J'AI *reçu* Monsieur, *la lettre dont vous m'avez honoré. Le Roi concourra volontiers avec Leurs Majestés Catholiques à la nomination au Cardinalat de Mr. l'Archevêque d'*Amida, *en faisant, pour la promotion de ce Prélat, les instances auprès de Sa Sainteté, qui seront jugées nécessaires : vous pouvez,* Monsieur, *l'en informer. En mon particulier, je profiterai toujours avec plaisir des occasions qui se présenteront, de donner à ce Prélat des marques de ma sincere vénération. Je vous prie d'être persuadé,* Monsieur, *qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Cette lettre du Cardinal me causa une joye très-sensible, eu égard à celle que l'Archevêque d'Amida auroit en apprenant

prenant le ſervice que je lui avois rendu. Il étoit en effet aſſaiſonné de tout ce qui pouvoit le rendre agréable ; puiſque ce Prélat, ſans être informé de mes vues pour le faire parvenir à une haute dignité, alloit découvrir l'heureux ſuccès qu'elles avoient eu, & que, par la marque de bienveuillance que le Roi lui accordoit, & que je lui avois menagée, Leurs Maj. Cath. ſe trouvoient comme engagées à ſuivre l'exemple de ce Monarque, & même de lui fournir l'occaſion d'exécuter ſes promeſſes.

Auſſitôt après avoir reçu la lettre du Cardinal, je me rendis à Verſailles pour remercier ce Miniſtre du ſuccès de ſes bons offices. Je m'acquittai de ce devoir avec autant d'empreſſement, que ſi la grace dont il s'agiſſoit m'eût regardé perſonnellement. Le Cardinal ne put s'empêcher d'applaudir au procedé généreux que j'avois pour l'Archevêque d'Amida ; mais en même tems il me dit, avec je ne ſai quelle affectation où je crus remarquer de la crainte & de l'ironie : „ Votre zele pour ce Prélat ne „ tardera pas ſans doute à exciter le „ ſien, pour vous ſervir auprès de „ Leurs Maj. Cath. ; & nous appren-

„ drons

„ drons apparemment bientôt les effets „ de ſa reconnoiſſance, par quelque „ diſtinction ſignalée qu'il vous attirera ?"

Je ne montrai à cette queſtion qu'un grand air d'indifference ; & la converſation paſſa ſur ce qui concernoit la lettre dont j'avois adreſſé une copie au Cardinal, & que je devois envoyer en Eſpagne. Il me dit qu'il la trouvoit bien : mais que, quoiqu'il vît avec plaiſir que l'Ambaſſadeur d'Angleterre goûtoit ma propoſition, & que ce Miniſtre ſembloit même ſe flatter de la faire agréer par Sa Maj. Brit. ; il n'étoit pourtant point de ce ſentiment ; & qu'il commençoit même à craindre, depuis les reflexions qu'il avoit faites, que ma démarche, bien loin de contribuer à calmer les eſprits en ce païs-là, ne ſervît au contraire qu'à les échauffer, par l'idée qui pourroit venir facilement aux Anglois, que les ouvertures que je faiſois ne tendoient qu'à amuſer le tapis, afin de donner le tems aux Eſpagnols de s'emparer de Gibraltar.

„ Si ce ſoupçon, ajoûta le Cardinal, „ s'empare de leur eſprit, ils croiront „ infailliblement que la lettre que vous „ écrivez

„ écrivez à l'Archevêque d'Amida, eſt „ concertée entre vous & moi pour „ faire réuſſir ce deſſein : qu'on doit „ regarder, par conſéquent, les propo- „ ſitions qu'elle contient comme très „ artificieuſes ; & obliger la France à ſe „ déclarer, en attaquant l'Eſpagne. Or „ ſi la choſe tournoit de cette façon-là „ en Angleterre, continua le Cardinal, „ bien loin que l'expédient dont vous „ voulez vous ſervir produisît l'effet que „ vous deſirez, il en opereroit un tout „ contraire : car il acheveroit, comme „ vous voyez, de déterminer l'Angle- „ terre à ſommer le Roi, de remplir „ ſes engagemens ; & voilà la guerre „ déclarée. Après tout, me dit-il en- „ core, il faudra bientôt que la Bombe „ creve ; & vous ſentez bien que nous „ ne pouvons gueres reſter plus long- „ tems dans l'inaction où nous ſommes, „ & qu'il faut prendre un parti. "

Ne ſachant à quoi attribuer toutes ces reflexions du Cardinal, que je trouvois entierement oppoſées à celles qu'il avoit faites précédemment, lorſque je lui avois rendu compte de ma converſation avec Mr. Walpole ; je m'imaginai que cette variation ne procedoit peut-

peut-être que de la méfiance, de la timidité & de l'incertitude qui l'agitoient perpétuellement. Pour démêler donc, s'il étoit poſſible, ſes véritables ſentimens, je lui repliquai : que trouvant ce qu'il me diſoit aſſez vraiſemblable, & ne ſachant plus à quoi me déterminer, je le priois de décider de l'uſage que je devois faire, de la lettre que je m'étois engagé à l'Ambaſſadeur d'Angleterre d'écrire en Eſpagne ; ne voulant point avoir à me reprocher, d'allumer le feu qui couvoit encore ſous la cendre, par le même moyen que je mettois en uſage pour achever de l'éteindre ; ni laiſſer non plus échapper, par quelque terreur pannique, l'occaſion d'amuſer l'Angleterre, & de prévenir les ſuites d'une trop prompte reſolution de ſa part.

Le Cardinal, à la déciſion duquel je laiſſois toute cette négociation, & qui vouloit apparemment eſquiver de me la donner, afin, ſi elle réuſſiſſoit mal, de n'être point engagé à me defendre & à me juſtifier ; me répondit avec vivacité : que comme c'étoit moi ſeul qui avois formé le projet dont je l'entretenois, c'étoit auſſi à moi ſeul à le ſuivre ou à le rejetter, ſuivant que je le jugerois

à

à propos ; puiſqu'aſſurément il n'avoit garde de ſe rendre garant, ni de ſe mêler des affaires qui concernoient la Cour d'Eſpagne.

Ce ton de Miniſtre, & cette maniere de s'expliquer, ne m'en impoſant nullement, je lui répondis : que je convenois parfaitement que le plan que j'avois propoſé à Mr. Walpole venoit de moi ; & que j'étois très éloigné de prétendre que Son Eminence dût ſe rendre garant de ſon utilité & de ſon exécution : que j'avois cru ſimplement pouvoir lui expoſer mes doutes à l'occaſion de ce qu'Elle venoit de me dire, & lui demander en même tems conſeil ſur la conduite que je devois tenir : que j'étois faché de remarquer, qu'Elle eût cependant jugé differemment de mes intentions : qu'afin de lui prouver à preſent ma déference, & combien j'étois éloigné de ſentir aucune démangeaiſon d'entrer dans des affaires qui étoient au-deſſus de mes lumieres & de ma portée, j'informerois l'Archevêque d'Amida des réflexions que Son Eminence avoit eu la bonté de me communiquer ; & que j'eſperois qu'Elle voudroit bien en faire part de ſon côté à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour que

ce

ce Miniſtre ne fût ni ſurpris ni offenſé, de me voir ſupprimer la lettre que j'étois convenu avec lui d'écrire à l'Archevêque d'Amida.

Le Cardinal, qui ſavoit mieux que moi ce qui s'étoit paſſé entre lui & Mr. Walpole au ſujet de cette lettre, & qui craignoit apparemment de laiſſer voir à celui-ci, qu'il déſaprouvoit le lendemain ce qu'il avoit approuvé la veille, reprit un ton plus doux. Il me dit que les réflexions qu'il avoit faites, & dont il venoit de m'entretenir, ne devoient point m'empêcher d'aller toujours mon train, & de faire partir ma lettre: qu'il ſuffiſoit, quand je verrois l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de faire tomber la converſation, comme par maniere d'acquit, ſur ce qui avoit ſervi de matiere à celle que nous avions actuellement. " Cette „ précaution, ajouta-t-il, donnera lieu „ à ce Miniſtre d'écrire en Angleterre, „ combien on eſt éloigné en France d'u- „ ſer de mauvaiſe foi, & juſqu'où je „ pouſſe à cet égard la délicateſſe.

„ Au ſurplus, continua cette Eminen- „ ce, je vous prie de me rapporter ce „ que Mr. Walpole vous aura répondu: „ & quant à l'Archevêque d'Amida, il

„ faut bien ſe garder, s'il vous plait, „ de lui faire mention de ce qui s'eſt „ paſſé à préſent entre nous, crainte „ des conſéquences qu'une pareille con- „ noiſſance pourroit avoir, ſi elle par- „ venoit à la Cour de Vienne, & par „ contre-coup à celle d'Angleterre ".

Cette derniere réſolution du Cardinal me laiſſant enfin la liberté de ne rien changer au projet que nous avions formé l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi, ni à la lettre que j'avois écrite en Eſpagne; je ne fis que joindre au bas en apoſtille : que le Roi ſe porteroit avec plaiſir à écrire au Roi ſon Oncle, ſi Sa Maj. Cath. conſentoit à recevoir la lettre, & à y repondre. Enfin je terminois cette apoſtille, par apprendre à l'Archevêque la grace que j'avois obtenue pour lui; & par envoyer en original à ce Prélat, la lettre que le Cardinal m'avoit écrite ſur ce ſujet.

Au reſte, ce n'étoit pas tout-à-fait ſans raiſon, que ce premier Miniſtre ſe méfioit de la diſpoſition des eſprits en Angleterre : car depuis l'ouveture du Parlement, ils étoient dans une grande fermentation. J'ai déja rapporté les differens effets qu'avoit produit la Harangue

rangue du Roi d'Angleterre dans cette Assemblée ; & combien les sentimens, sur les articles qu'elle contenoit, y avoient été differens. L'agitation n'avoit fait qu'augmenter dans les deux Chambres & dans le reste de la Nation, lorsque la nouvelle, que les Espagnols avoient enfin entrepris le siege de Gibraltar, étoit arrivée à Londres : & quoique ceux qui étoient bien instruits des obstacles insurmontables que le Comte DE LAS TORRES trouveroit à s'emparer de cette Fortereſſe, regardassent plutôt avec dérision qu'avec inquiétude les projets de ce Général ; le parti opposé à la Cour, qui, suivant toute apparen, pensoit de même, trouvant cependant cette conjoncture utile aux vues qu'il avoit de décrier les Ministres, censuroit leur conduite avec une aigreur marquée.

Les *Remarques* *, qui, comme je l'ai dit, parurent presque dans le même tems que la Lettre en forme de Manifeste du Marquis de POZZO-BUENO, & que la Harangue du Roi ; & celles †

* On les trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives N°. V.*

† Aux mêmes *Pieces Justificatives N°. VI.*

qu'on avoit publiées à la ſuite du Mémoire * de Milord HARRINGTON, tendantes également à imputer aux Miniſtres beaucoup de démarches imprudentes, de dépenſes exceſſives, & de chimeriques ſuppoſitions; ſervoient encore d'armes à leurs ennemis, pour exciter contre eux le mécontentement ou le mépris. On les faiſoit auteurs de la guerre que l'on voyoit prête à s'allumer, & de l'imprudence avec laquelle elle étoit même deja commencée en Eſpagne; ſans cependant que la Nation eût aucune alliance ſur laquelle elle pût ſurement compter. On aſſuroit que la promeſſe de reſtituer Gibraltar étoit l'ouvrage du Gouvernement; & que ce n'étoit que par ſon imprudence à la faire, & par ſon peu de fidelité à la tenir, que l'Eſpagne s'étoit enfin déterminée à s'emparer de cette Place de vive force. La chimerique idée d'une invaſion d'Eſpagnols, de Ruſſiens & d'Allemands, pour rétablir le Prétendant, n'étoit qu'un prétexte pour accroître l'autorité Royale, ſur les débris des droits de la Nation. Cette vaine ſuppoſition, diſoit-on, inutile à tous égards, n'avoit

* Du 25. Novembre 1726.

n'avoit produit d'autre fruit, que celui d'irriter les Puiſſances à qui l'on attribuoit un ſemblable projet, & d'attirer de la part de la Cour Imperiale, une réfutation de tout ce que l'on avoit fait avancer au Roi, d'autant plus injurieuſe à Sa Majeſté, qu'elle pouvoit paſſer pour un démenti formel : ce qui paroiſſoit évidemment par ces expreſſions de la lettre du Comte de ZINZENDORF au Sr. PALM : *Ma che ſe anco oſato avanzare per fatti inconteſtabili delle falſite manifeſte* &c. Enfin on ajoûtoit, que les mêmes Miniſtres, ne ſuivant aucun ſiſtême ſolide, changeoient à tous momens d'amis & d'ennemis au dehors ; multiplioient à l'infini le nombre des derniers au dedans, pour entretenir dans les eſprits une méfiance utile à leurs vues ambitieuſes, prenoient ridiculement, pour motifs de déclarer la guerre à l'Eſpagne, des diſcours tenus à table par le Duc de Ripperda : & qu'en un mot, il leur étoit impoſſible de prouver, que leurs maximes & leur conduite euſſent pour but le bien public, ou fuſſent établies ſur une politique ſage & éclairée.

Quoique cette ſatirique cenſure du Miniſtere Anglois rejaillit ſur tous ceux qui le compoſoient, on voyoit cependant qu'elle portoit plus directement ſur le Chevalier *Robert* WALPOLE, qui, par ſes talens, ſon credit & ſon autorité, étoit devenu l'objet principal de l'envie. Auſſi répondit-il à ceux qui déchiroient ſa réputation avec tant d'animoſité dans leurs libelles, par d'autres qui n'étoient pas moins vifs; & quelques-uns de ſes partiſans le ſeconderent dans ce genre d'eſcrime.

L'unanimité de ſentimens ſur les qualités d'un Miniſtre eſt difficile à établir; mais ſur tout parmi les Anglois, où regne aſſez ſouvent l'eſprit de faction: & quoiqu'on ne puiſſe déſapprouver leur délicateſſe, ſur ce qui peut donner quelque atteinte à une liberté, dont ils ſont avec raiſon ſi jaloux; je ne ſais cependant s'ils ſont bien les maîtres de l'empêcher toujours d'aller juſqu'à la licence. Pour arrêter donc un peu celle que le Gouvernement à Londres croyoit remarquer dans le parti qui lui étoit contraire, & pour juſtifier les meſures qu'il prenoit dans la conjoncture préſente; comme on voyoit, que

que deux objets excitoient principalement l'attention de la Nation Angloiſe ; je veux dire les ſuites du ſiege de Gibraltar, & la conduite que tiendroit la France dans cette occaſion : on prit avec un empreſſement marqué, comme je l'ai deja dit, les meſures les plus promptes pour la défence & la conſervation de cette Fortereſſe. Et pour diſſiper en même tems les fauſſes idées que les mal-intentionnés tâchoient de donner de la bonne foi de la France, ſous prétexte que, depuis que les Eſpagnols avoient commencé les hoſtilités devant Gibraltar, les troupes de cette Puiſſances n'avoient fait aucune diverſion, ni du côté de la *Catalogne*, ni de celui de la *Navarre*, on fit répandre à Londres une brochure, intitulée : *Reflexions ſur les véritables interêts, & ſur les motifs du Traité d'Hanover*, où l'on examinoit quel fond on pouvoit faire ſur la France, & ſur les autres Alliés de la Nation.

L'Auteur dédioit ce petit Ouvrage à Mr. *Horace* WALPOLE Ambaſſadeur en France ; & dans le préambule il lui ſouhaittoit autant de ſuccès & de gloire, dans les importantes négotiations

dont il étoit chargé au dehors, que ſon frere, diſoit-il, en avoit aquis par ſa ſage & prudente adminiſtration au dedans : après quoi il joutoit (on voit bien à quelle fin), qu'il avoit le plaiſir de remarquer, que ſa patrie n'avoit jamais été dans une ſituation plus heureuſe, que celle où elle ſe trouvoit actuellement ; puiſque ſa Majeſté, poſſedant les cœurs & la confiance de ſon Parlement, plus que n'avoit fait aucun de ſes Prédéceſſeurs, l'étendue & la juſteſſe de ſon diſcernement lui faiſoit toujours prendre le parti le plus ſage, dans tout ce que ſes fideles Miniſtres lui repreſentoient.

A la ſuite de ce début, l'Auteur poſoit d'abord pour principe, que le nœud le plus fort de l'union des Puiſſances qui s'engagent dans une alliance, eſt l'interêt ; & que quand on pouvoit prouver, qu'il eſt de celui d'un Prince & d'une Nation de remplir leurs engagemens, il n'en falloit pas davantage pour compter ſur leur fidélité : Que conſéquemment, comme il étoit indubitable, que l'Alliance d'Hanover avoit été formée pour le veritable interêt commun de tous les Princes qui l'avoient

voient contractée ; s'il parvenoit à démontrer que cet intérêt ne pouvoit changer ni ceſſer de ſubſiſter, il auroit réuſſi dans ce qu'il ſe propoſoit d'avancer ; ſavoir, *que cette Alliance étoit ſtable, & indiſſoluble en elle-même, & dans toutes ſes circonſtances.*

Pour prouver cette propoſition, il diſoit ; qu'*en premier lieu*, par rapport à Sa Majeſté Brittanique, le deſſein que l'on avoit formé d'envahir ſes Etats, d'y exciter une rebellion en faveur du Prétendant, de ruiner le commerce de la Grande-Bretagne, & de demander avec hauteur la reſtitution de Port-Mahon & de Gibraltar (les ſeules acquiſitions que la Grande-Bretagne avoit faites par une longue & onereuſe guerre) ; étoit un motif auſſi juſte que preſſant de conclure cette Alliance : Qu'*en ſecond lieu* ; pour ce qui concernoit le Roi Très-Chrêtien ; la grandeur & l'accroiſſement de puiſſance de la Maiſon d'Autriche, ayant de tout tems été incompatible avec l'intérêt de celle de Bourbon ; & cette Puiſſance, depuis l'union étroite qui s'étoit formée entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, devant naturellement paroître

encore plus formidable à la France ; Sa Maj. Très-Chrêt. ne pouvoit ſe diſpenſer d'être fidele à une alliance, qui ſeule pouvoit mettre des bornes aux vaſtes deſſeins de l'Empereur : Qu'*en troiſieme lieu*, les Hollandois ne pouvoient qu'entrer dans les mêmes vues, puiſqu'ils n'avoient pas moins à craindre les ſuites du Traité de Vienne que l'Angleterre & la France ; attendu que l'Empereur, au lieu de ſe comporter en bon voiſin avec la République d'Hollande, ainſi qu'elle avoit lieu de l'eſperer après les ſervices ſignalés qu'elle avoit rendus à ce Prince, pour le mettre en poſſeſſion des Pays-Bas Eſpagnols, étoit au contraire devenu pour elle un voiſin à redouter, en empiétant, contre la bonne foi, ſur ſon commerce, par l'établiſſement d'une Compagnie nouvelle des Indes ; en faiſant mal payer les troupes Hollandoiſes en garniſon dans les villes de la barriere ; & en menaçant même la République, ſans aucun égard pour ſa Souveraineté, des effets de ſon reſſentiment & de celui du Roi d'Eſpagne, au cas qu'elle prît un parti, qu'elle jugeoit cependant le plus avantageux pour elle.

Les

Les Etats-Généraux ne ſont-ils donc point reduits, concluoit l'Auteur, *à la néceſſité indiſpenſable, ou de chercher de puiſſans protecteurs, ou de ſuccomber; puiſque l'Empereur ayant déja mis dans ſon parti les Princes de la maiſon de* Baviere, *peut également y entraîner l'Evêque de* Munſter *& celui de* Liege : *tellement que la Hollande ſe verra par là inveſtie de toutes parts; & que l'on fera enſuite auſſi peu de cas des remontrances reïterées des Etats-Généraux à Vienne, qu'à Madrid ?*

L'Auteur faiſoit paroître à leur tour les Suedois & les Danois ſur la ſcene, & s'efforçoit de prouver, que ces deux Nations étoient à peu près dans la même ſituation que la Hollande, à cauſe de la puiſſance immenſe de la Ruſſie : *car*, diſoit-il, *outre que l'Imperatrice de Ruſſie a accedé au Traité de Vienne, elle médite encore le rétabliſſement des Ducs d'* Holſtein *& de* Meklenbourg; *& ſes forces maritimes ſont déja devenues ſi conſiderables, que celles de la Suede & du Dannemarc combinées, ne peuvent qu'avec bien de la peine conſerver le paſſage libre du* Sund, *& l'empire de la mer* Baltique.

Il ſembloit que, dans l'énumeration que l'Auteur faiſoit des avantages qui reſultoient pour certaines Puiſſances, d'entrer dans la Ligue d'Hanover, il n'auroit point dû oublier ceux qui regardoient le Roi de *Pruſſe*, qui en étoit une partie principale : mais comme depuis le Traité fait, diſoit-on, entre ce Monarque & l'Empereur, à *Wuſterhauſen*, & toutes les négociations ſecretes qui en étoient les ſuites, il étoit fort à craindre que ces réflexions politiques portaſſent à faux ; il paſſoit prudemment cet article ſous ſilence, en attendant apparemment, qu'il plût au Roi de Pruſſe de l'éclaircir ; & revenant à ce qui regardoit Sa Maj. Brit., il la rendoit le principal mobile, & le chef de l'Alliance d'Hanover : *c'eſt*, diſoit-il, *ſon ouvrage, l'effet de ſa prudence, de ſa prévoyance, & de la connoiſſance parfaite qu'Elle a des affaires de l'Europe, fondée outre cela ſur les avis les plus ſûrs.*

L'intérêt de ſes propres Royaumes & de ſes Etats d'Allemagne, le bien de tous ſes Sujets, la ſureté de la Religion Proteſtante, la protection des Puiſſances expoſées à être opprimées, & l'affermiſſement, en un mot, d'un juſte équi-

libre

libre de puiſſance en Europe, étoient ſelon l'Auteur, les grands & les principaux objets de ce Monarque, quand il avoit formé le plan de ce fameux Traité. *Ce principe une fois poſé*, continuoit-il, *rien ne peut ébranler la fermeté, ou rallentir le zele de la Grande-Bretagne pour le maintien de ce Traité; puiſque nous ne ſaurions nous en départir, ſans abandonner nos propres intérêts & ceux de nos voiſins, & ſans conſentir lâchement à la ruïne de notre commerce, dans les lieux-mêmes où nous avons droit de trafiquer à l'excluſion des autres Nations.*

Le Prétendant (il falloit toujours en faire peur) reparoiſſoit ici de nouveau ſur la ſcene : & à l'occaſion de l'établiſſement de la Compagnie d'*Oſtende*, & de ſon commerce avec les peuples de l'Orient, l'imagination de l'Auteur, franchement un peu chimerique, faiſoit venir de ces contrées une Armée de Barbares & de Payens, *capable d'arborer*, ce ſont ces termes, *leurs pavillons dans l'Ocean Atlantique, de braver les Puiſſances maritimes, & d'inſulter notre grand Roi, en favoriſant le Prétendant à ſa Couronne.*

Ses

Ses réflexions: ſur l'utilité que la France retireroit du Traité d'Hanover, paroiſſoient plus ſenſées. Il diſoit ſur cet article, qu'on n'avoit aucun ſujet de douter, que le Roi Très-Chrêtien ne ſoutint ce Traité avec autant de zele & de fermeté que l'Angleterre : & il fondoit ſon raiſonnement ſur ce que Sa Maj. Très-Chrêt. devoit être pleinement convaincue, que l'union du Roi d'Eſpagne avec l'Empereur, étoit incompatible avec les intérêts de ſon Royaume, & qu'elle tendoit viſiblement à augmenter la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, qui n'étoit déja que trop grande, & de ſa nature toujours oppoſée aux véritables interêts de la France.

Outre ce motif, ajoûtoit l'Auteur, *la crainte que l'Eſpagne n'excite en France des cabales & des intrigues inteſtines, ſoit au ſujet de la ſucceſſion à la Couronne, au cas que le Roi vînt à mourir ſans heritiers ; ſoit ſous d'autres prétextes, eſt encore une raiſon, qui, vraiſemblablement, n'a pas peu contribué à porter Sa Majeſté T. Chr. à s'unir à l'Angleterre : & comme ces raiſons ſubſiſteront toujours, tant que les deux Cours de Vienne & de Madrid agiront par le même eſprit ; on peut compter*

compter ſur la fermeté & ſur la bonne foi de la France.

A la ſuite de tout cela, l'Auteur diſoit, par maniere de reflexion : *Peut-être paroîtra-t-il étrange en Angleterre, de voir nos intérêts unis avec ceux des François, & des Proteſtans ligués avec des Catholiques : mais ſi l'on parcourt l'hiſtoire des ſiecles paſſés, on verra que les differentes conjonctures changent les raiſons d'Etat & les interêts des Princes. A la verité la France étoit autrefois l'ennemie de l'Angleterre ; mais c'étoit principalement, dans le tems que les Anglois poſſedoient preſque toutes les côtes Occidentales de ce Royaume, & que les Rois vouloient faire valoir leurs prétentions ſur la Couronne de France. Cette querelle à préſent ne ſubſiſte plus ; &, excepté les guerres que la France a ſoutenues ſous le Regne de* LOUIS XIV., *& qui n'étoient pas des guerres avec l'Angleterre ſeule, mais en un ſens avec toute l'Europe ; on verra que la France a été ſouvent unie avec l'Angleterre pour la défenſe de la Chrêtienté, & en particulier par les mêmes motifs qui ont à préſent produit le Traité d'Hanover ; je veux*

veux dire, pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'Empereur & de l'Eſpagne.

L'Auteur, pour preuve de ce qu'il avançoit, rappelloit l'Alliance qu'HENRI VIII. avoit faite avec FRANÇOIS I. contre l'Empereur CHARLES V.; la protection ſecrette que le même FRANÇOIS I. avoit accordée à la Ligue de *Smalcalde*, uniquement pour traverſer les deſſeins ambitieux de l'Empereur : & puis il ajoûtoit : *La même politique ſubſiſte encore ; & comme on a fait voir que l'interêt ne ſe dément jamais, la France & l'Empereur ne ſauroient être longtems d'accord : ce ſont deux poids dans la balance qui ne ſont jamais égaux ; ſi l'un prend le deſſus, il faut néceſſairement que l'autre tombe.*

*Pendant le regne d'*HENRI VIII, *l'Angleterre s'eſt vue cinq fois liguée avec la France contre l'Empereur* CHARLES V. ; *& ſi le Monarque Anglois avoit été auſſi ferme & auſſi reſolu que* FRANÇOIS I. *on auroit alors infailliblement mis l'Empereur à la raiſon : mais il voulut finaſſer & agir en politique, de peur que l'un ou l'autre de ces Princes n'offuſquât ſa gloire. L'interêt les mettoit inceſſamment aux priſes, ſans que l'un ou*

l'autre

l'autre fut victorieux ; & ſans qu'ils ſe miſſent en peine ſi leurs Alliés étoient Proteſtans ou Catholiques. La Religion n'avoit rien à faire dans les démêlés de ce tems-là : la ſureté commune, l'équilibre de la puiſſance en Europe, la liberté des nations, & le droit des gens, en étoient le ſujet & les motifs : il en a été de-même dans les conjonctures les plus importantes ſurvenues en Europe depuis ce tems-là ; & il en ſera de-même juſqu'à la fin des ſiecles.

Ici l'Auteur aſſuroit, qu'il ne prétendoit point, en parlant comme il faiſoit, donner aucune atteinte à la pieté des Princes, en diſant qu'ils ne ſe liguent entr'eux que pour la conſervation & la défenſe de leurs droits & des privileges de leurs ſujets : *C'eſt ce qu'on ne peut blâmer*, ajoûtoit-il, *à moins de ſuppoſer qu'il n'y a point de guerre juſte, ſi ce n'eſt pour cauſe de Religion : paradoxe politique, s'il en fut jamais*, continuoit-il ; *car tout le monde convient, que la plûpart des guerres de Religion, qui ont déſolé la terre, ont été auſſi cruelles que mal fondées.*

L'Auteur accompagnoit cette reflexion d'une autre, que l'on trouvera, je crois,

crois, plus juſte que celle ſur les ſuites du maintien de la Compagnie d'*Oſtende*, dont il avoit parlé plus haut; car voici comme il expliquoit le droit de gens : *Aſſurer la liberté publique, mettre des bornes aux Puiſſances qui menacent de tout envahir, venger la foi des Traités; ce ſont là de juſtes motifs de guerre, & dont tout le monde convient. En* 1528. HENRI VIII. & FRANÇOIS I. *firent une alliance; & les raiſons qu'on en donna de part & d'autre, étoient, pour leur défenſe & leur conſervation reciproque : c'eſt-à-dire, pour l'interêt & la ſureté de leurs Etats. Cette alliance n'ayant point eu l'effet qu'on en attendoit, à cauſe de quelques difficultés qui ſurvinrent;* FRANÇOIS I. *craignant que* CHARLES V., *après avoir ſubjugué toute l'Italie, ne ſe rendit enfin maître abſolu en Allemagne, ſollicita* HENRI VIII. *de renouveller leurs Alliances, pour ſoutenir & ſecourir les Princes d'Italie & les Proteſtans. Le motif que le Monarque François donna de cette démarche, étoit, que l'accroiſſement exceſſif de la puiſſance de l'Empereur, ne pouvoit enfin qu'être fatal à la France : Et c'eſt aujourd'hui*, ajoutoit l'Auteur, *préciſément le même cas;*

cas ; & vraiſemblablement la même cauſe produira auſſi le même effet.

Ce qui ſe paſſa, diſoit encore l'Auteur, *depuis l'année* 1620. *juſqu'à* 1648. *prouve encore la même maxime. La grande puiſſance de* FERDINAND II. *étoit devenue la terreur des Proteſtans ; le Roi de Boheme avoit été défait à la bataille de* Prague ; *le Comte de* TILLY *avoit remporté une grande victoire ſur le Roi de* Dannemarc ; *pluſieurs Princes Proteſtans, entr'autres les Ducs de* Meklenbourg *& de* Pomeranie, *avoient été dépouillés de leurs Etats par* WALSTEIN ; *le Général* TILLY *ſerroit de près l'Electeur de* Saxe ; *la Ligue Proteſtante, nommée* les Concluſions de Leiplic, *étoit en quelque maniere aux abois : Dans cette ſituation, la France, quoique Catholique, jugea ſainement, qu'il étoit de ſon interêt d'empêcher la ruine totale du Parti Proteſtant, de peur que l'Empereur ne devint trop puiſſant ; & ſur ce principe* LOUIS XIII. *ne fit aucun ſcrupule, de joindre ſes forces à celles des Princes Proteſtans d'Allemagne ; d'appeller à leur ſecours le grand* GUSTAVE ADOLPHE *Roi de Suede ; de l'aſſiſter de troupes & d'argent ; en*

un

un mot, de ſe liguer ouvertement avec les Proteſtans, contre l'Empereur, & même de confier le commandement de ſes Armées au Duc de Saxe WEYMAR *Proteſtant.*

C'eſt par les mêmes principes, ajoûtoit l'Auteur, *que comme la puiſſance immenſe de l'Empereur doit à préſent paroître redoutable à la France, & pourroit lui devenir fatale, le Roi Très-Chrêtien, pour prévenir ce danger, eſt entré dans le Traité d'Hanover; & que les mêmes vues d'interêt, qui ont porté ce Monarque à prendre cet engagement, ne manqueront jamais de produire le même effet, & ſeront en même tems des gages aſſurés du ferme attachement de la France à toutes les Alliances qu'on pourra faire, en quelque occaſion que ce ſoit, pour aſſurer la tranquillité de l'Europe, & s'oppoſer aux vues ambitieuſes de l'Empereur & de l'Eſpagne, unis à préſent comme ils l'étoient du tems de* CHARLES V. : *conjoncture, comme on voit, tout-à-fait pareille à celle d'aujourd'hui.*

Que ſi, du Roi Très-Chrêtien, diſoit encore l'Auteur, *on porte la vue ſur quelques autres Puiſſances du Sud; on verra qu'elles doivent agir par le même principe, & qu'elles n'ont pas moins d'intérêt à acceder au Traité d'Hanover.*

Les

Les Cantons Suiſſes, *qui, depuis tant d'années ont conſervé leur union, malgré la difference de Religion, ont intérêt au moins à favoriſer cette Alliance, qui leur ſervira à maintenir leur indépendance.*

Le Roi de Sardaigne, † *ce Prince conſommé dans la politique, qui connoit ſi bien ſes intérêts, & qui, en diverſes occaſions, a marqué tant de courage & de fermeté à les faire valoir, ne ſauroit en cette conjoncture manquer de rechercher cette Alliance.*

Il eſt indubitable que la ſureté des Etats de ce Monarque, de même que celle de la Republique de Gênes, *conſiſte en ce qu'ils ſont ſitués au milieu de Puiſſances jalouſes, qui ont reciproquement interêt, que ni l'une ni l'autre ne s'aggrandiſſe par la réduction de la* Savoye *& du* Piemont. *Or il eſt pour cela de l'interêt du Roi de Sardaigne, que la Puiſſance de l'Empereur & celle du Roi de France, ſoyent toujours en équilibre: & comme la puiſſance de l'Empereur eſt devenue formidable par ſon union avec celle d'Eſpagne, il convient autant à ce Prince d'avoir recours dans cette conjoncture à l'Alliance d'Hanover, qu'il lui convenoit dans la*

† VICTOR AMEDE'E.

la derniere guerre de s'attacher à l'Empereur & à ſes Alliés contre la puiſſance de la France, alors unie à celle de l'Eſpagne.

La politique & la maxime conſtante des Ducs de Savoye, a été de ſe joindre & d'agir toujours de concert avec les Puiſſances qui s'oppoſent à l'agrandiſſement des autres, & qui ſont ſur la défenſive; parce qu'ils jugent ſagement, que leur propre interêt conſiſte dans le maintient de la liberté & de l'équilibre de l'Europe.

Les autres Princes d'Italie n'ont pas moins d'interêt de recourir à l'Alliance d'Hanover, pour la conſervation de leur liberté & la ſureté de leurs Etats: ſurtout le Grand-Duc de Toſcane, *qui, nonobſtant ſon indépendance, voit diſpoſer de ſes Etats de ſon vivant, comme s'ils ne lui avoient jamais appartenus: & ſe nommer un ſucceſſeur ſans avoir été conſulté. Dans la conjoncture préſente il n'y auroit point lieu d'être ſurpris, ſi le Grand-Duc, & même quelques Princes & Etats voiſins, comme les Ducs de* Modene *&* Parme, *& les Républiques de* Genes *&* Lucques, *prenoient enfin des meſures pour leur ſureté ſous la protection de l'Alliance*

liance d'Hanover : d'autant plus que c'eſt la derniere occaſion de cette nature qu'ils puiſſent avoir, ou du moins qu'ils doivent eſperer.

Il eſt pareillement de l'interêt de la République de Veniſe, *de ſe bien ménager avec les Alliés d'Hanover ; ſur tout avec les Puiſſances maritimes, qui peuvent lui donner les plus vives atteintes dans les endroits les plus ſenſibles.*

Enfin l'Auteur concluoit par l'avis que FRA-PAOLO donne à cette ſage République, d'obſerver pour maxime conſtante de ſa politique, de rechercher l'Amitié de l'Angleterre, & de favoriſer ſes Négociations en Turquie ; *parce qu'il n'y a point de Nation qui obſerve mieux regulierement ſes promeſſes & ſes Traités que les Anglois.*

Tel étoit à peu près l'Ecrit que le Gouvernement en Angleterre fit répandre dans le public : mais, ſoit qu'il ne le crût point ſuffiſant pour détruire les impreſſions que le parti contraire cherchoit à donner à ſon déſavantage, ſoit qu'il lui parût, que l'Auteur n'avoit pas aſſez fait ſentir combien la France étoit intereſſée à demeurer unie à l'Angleterre, on repandit encore à Londres une

une autre Brochure, intitulée : *Preuves de la néceſſité où ſe trouvent les Alliés d'Hanover ; de recourir aux armes, pour maintenir leurs droits* &c.

Dans cet Ouvrage l'Auteur entreprenoit de faire voir, qu'on ne devoit attribuer la guerre qui étoit ſur le point de ſe déclarer, qu'aux *quatre* griefs ſuivans.

1°. A l'Octroi accordé pour l'établiſſement dans les Pays-Bas, d'une Compagnie de Commerce aux Indes.

2°. Aux avantages accordés par le Roi d'Eſpagne aux Sujets commerçans de l'Empereur, aux préjudice des autres Nations.

3°. Au complot d'enlever *Gibraltar* aux Anglois, à qui il étoit cedé par des Traités ſolemnels.

4°. Aux meſures concertées pour mettre le Prétendant ſur le Trône d'Angleterre.

Que l'Octroi, diſoit-il, *de la Compagnie d'*Oſtende *ſoit une violation manifeſte, publique & authentique des Traités de* Munſter *& d'*Anvers ; *c'eſt ce que les Directeurs de la Compagnie des Indes Hollandoiſe ont démontré clairement ; c'eſt ce que le Roi d'Eſpagne a reconnu lui-même,*

même, en déclarant formellement, par le Mémoire du Marquis de POZZO-BUENO, *préſenté à la Cour Brittannique le* 16. *Avril* 1724, *que cet Octroi étoit injuſte, & contraire au Traité de* Munſter, *& aux engagemens de l'Eſpagne; c'eſt enfin ce qu'avoue tacitement la conduite de l'Empereur & de ſes Miniſtres, en ſe retranchant à propoſer des temperammens, pour mettre à couvert l'honneur de Sa Maj. Imp., engagé, ſelon eux, à la conſervation de l'Octroi qu'elle a accordé.*

L'Auteur, après avoir prouvé la juſtice de ce premier grief, faiſoit voir que le ſecond, qui eſt commun aux Anglois & aux Hollandois, ainſi que le précédent, étoit une infraction des Traités ſolemnels, qui aſſuroient à ces deux Nations ſeules des droits & des conceſſions, que l'on cedoit cependant par le Traité de Vienne aux ſujets de l'Empereur: *Et c'eſt*, diſoit-il, *ce qui ſe prouve par les Articles V. & VI. du Traité de* Munſter, *par les Articles X, XXXI. & XXXIV. du Traité d'*Utrecht, *& par l'Article I. de celui de la Barriere; par leſquels il eſt ſtipulé clairement & ſolemnellement, que Sa Maj.*

Cath. ne permettra à aucune Nation, quelle qu'elle ſoit, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, d'envoyer des Vaiſſeaux aux Indes Eſpagnoles, ou d'y faire quelque commerce. Ces engagemens, contractés en faveur des Etats-Généraux des Provinces-Unies s'étendent auſſi aux Anglois, par les Traités de 1667, 1670, & 1713. Et afin que chacun en pût juger, l'Auteur citoit les dits Articles, auxquels il oppoſoit les Articles II, III, XXXVI, & XLVII, du Traité de Vienne qui les détruiſoient.

A l'égard du grief qui concernoit *Gibraltar*, l'Auteur faiſoit voir, que la conquête de cette Place avoit été concertée entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne : 1°. Par la hauteur avec laquelle la Cour d'Eſpagne l'avoit redemandée : 2°. Par la conduite de la même Cour en entreprenant ce ſiege : & 3°. par l'Article II. du Traité d'Alliance de Vienne. Après quoi l'Auteur faiſoit les Remarques ſuivantes.

Sur quoi eſt fondée cette prétention de l'Eſpagne ſur une forteresſe cedée à l'Angleterre, de la maniere la plus authentique & la plus ſolemnelle, par le Roi PHILIPPE *même. C'eſt, dit-on, ſur la promeſſe*

promeſſe qu'a faite Sa Maj. Brit., de reſtituer cette ville. Mais que ne produit-on cette promeſſe ? Où en eſt l'inſtrument authentique ? C'eſt ce que l'on demande inutilement aux Eſpagnols. Il eſt vrai qu'en 1719. *le Roi de France envoya à Madrid le Marquis de* NANCRE', *pour propoſer au Roi Catholique les conditions d'où dépendoit le rétabliſſement de la tranquillité : & elles conſiſtoient en* huit *Articles, dont le premier portoit ; que le Roi Très-Chrêt. s'engageroit à obtenir pour le Roi d'Eſpagne la reſtitution de* Gibraltar. *Cet offre ſe faiſoit, diſoit-on, de concert avec Sa Maj. Brit., par le deſir qu'Elle avoit de maintenir la paix : mais ce n'étoit cependant qu'un engagement, & qu'une promeſſe conditionnelle, qui ne devoient avoir lieu, qu'en cas que Sa Maj. Cath. acceptât les conditions précédentes; &, dans cette ſuppoſition ſeule, le Roi Très-Chrêt. devoit employer ſes bons offices auprès du Roi de la Grande-Bretagne, pour obtenir la reſtitution de cette Forteresſe. Il eſt vrai, ſelon toutes les apparences, que Sa Maj. Très-Chrêt. n'avoit fait cette démarche que ſur une promeſſe du Roi d'Angleterre, de donner les mains à cette reſtitution : mais le Roi d'Eſpagne*

n'ayant pas jugé à propos d'accepter les conditions, auxquelles cependant cette promeſſe étoit relative ; la promeſſe tombe par le refus de Sa Maj. Catholique : outre qu'il n'eſt pas dit, qu'on auroit fait cette reſtitution purement, ſimplement & abſolument : c'étoit au contraire une affaire qu'on devoit mettre en négociation. On ne rend pas une Place de cette importance ſans quelque équivalent : d'autant plus que c'eût été une pure grace ; puiſque l'Eſpagne n'y avoit aucune prétention, après l'avoir cedée & donnée à perpétuité à la Grande-Bretagne par le Traité d'Utrecht.

L'Auteur, après ce détail ſur la prétention de la Cour d'Eſpagne par rapport à la reſtitution de Gibraltar, en venoit au *quatrieme* grief : & voici comment il s'expliquoit.

Le grief, qui regarde le Prétendant, roule : 1°. *Sur les diſcours qu'a tenus le Duc de* RIPPERDA : 2°. *Sur les eſperances & les diſcours des amis du Prétendant ; entr'autres de deux Jeſuites * Confeſſeurs de Leurs Maj. Cath., & du R. P.* Scott, *qui, en parlant tous trois du*

* L'Auteur étoit mal inſtruit ; la Reine d'Eſpagne n'ayant point alors de Confeſſeur Jeſuite.

du ſuccès de l'entrepriſe, en fixoient le tems, puis le differoient, & faiſoient une analyſe des ſentimens des peuples de la Grande-Bretagne, pour démontrer pédanteſquement la facilité de l'exécution : 3°. Sur la reception du Duc de WARTON, *à Madrid, à ſon arrivée de Vienne, & en dernier lieu de Rome, où le Prétendant lui avoit donné le titre de Duc de* Northumberland *avec la Jarrettiere : 4°. Sur les conferences de ce Duc avec le Comte* MARSHALL, *& avec le Duc d'*ORMOND, *qui avoit fait tant de voyages dans les Ports de* Gallice : *5°. Enfin ſur la conduite du Prétendant.*

Après quoi l'Auteur rapportoit les particularités ſuivantes.

La retraite de la Princeſſe SOBIESKY *dans un Couvent, ſous le prétexte, vrai ou faux, de quelque meſintelligence entr'elle & ſon Epoux **, pour y habiter pendant l'expédition projettée ; & le départ enſuite du Chevalier de St.* GEORGE *de Rome, où il étoit examiné de trop près, & d'où il lui auroit été impoſſible de s'échapper incognito ; ne doivent point être regardés, par ceux qui penetrent un peu*

** Le Prétendant.

le but de certaines démarches, comme des preuves équivoques du complot qui étoit formé. L'intervalle qui ſe trouve entre la retraite de la Princeſſe & le départ du Chevalier de Rome, eſt même un indice clair & parlant : puiſque ce départ, qui devoit ſuivre de près cette retraite précipitée, n'a été ſuſpendu que par les avis que l'on reçut alors, que la mêche étoit découverte, & qu'il falloit renvoyer l'exécution à un tems plus favorable ; qui auroit été à la fin de l'Eté paſſé, ſi l'Eſcadre de l'Amiral JENNINGS *n'avoit encore une fois fait échouer ce projet ; pour lequel, malgré toute la diſſimulation de la Cour de Rome, on ſait que le Pape ordonna de faire des Prieres publiques, ſous prétexte de demander au Ciel la paix entre tous les Princes Chrêtiens.*

Que l'on joigne donc, continuoit l'Auteur, *toutes ces circonſtances aux avis que le Roi nous aſſure qu'il a du projet dont nous parlons ; & qu'on nous diſe enſuite, ſi, ſans partialité, & ſans préjugé, on peut douter qu'il ne fût un des articles ſecrets du Traité de l'Alliance de Vienne : complot dont l'execution paroiſſoit ſi facile au Duc de Ripperda : complot enfin, dont le ſuccès devoit applanir le chemin à bien d'autres entrepriſes.*

L'Auteur,

L'Auteur après avoir réaliſé comme on voit, autant qu'il pouvoit, les allarmes qu'on ne ceſſoit de donner d'une révolution en Angleterre, paſſoit à l'examen d'un article, dont il n'avoit, ſuivant toute apparence, pas moins à cœur de perſuader la Nation ; c'étoit de l'aſſurance où l'on devoit être d'une exacte bonne foi de la part de la France, à obſerver le Traité d'Hanover : & voici comment il raiſonnoit.

L'Eſpagne, diſoit-il, *ne peut porter la guerre en aucun endroit que par la France ; & l'Empereur ne ſauroit preſque faire aucune conquête que de ce côté-là. S'il lui prenoit envie de tourner ſes armes du côté du Nord, ce ſeroit ce faire la guerre à lui-même ; & faire, comme dit le proverbe*, battre les mains contre la tête : *de s'en prendre au Turc, c'eſt reveiller un Lion endormi ; & d'ailleurs l'Empereur a de ce côté-là autant de conquêtes qu'il en peut garder : quant à la Pologne & à la Ruſſie, il les regarde comme ſes Alliés & ſes bons amis : Ainſi la France étant le ſeul objet de l'ambition de ce Monarque, il eſt de l'intérêt de cette Couronne de tenir la Maiſon d'Autriche dans de juſtes bornes, & d'empê-*

cher qu'elle ne devienne formidable à aucun de ſes voiſins.

Dans ce point de vue, qui ne voit qu'il eſt de l'interêt de la France d'être unie avec la Grande-Bretagne? De-même que reciproquement il eſt de l'interêt des autres Alliés d'Hanover, ſi l'on eſt obligé de faire la guerre à l'Empereur & à l'Eſpagne unis enſemble, de ſe joindre à la France, qui, ſans de tels ſecours, ſeroit franchement un peu embarraſſée de faire face par tout contre l'Eſpagne & l'Empereur.

Il eſt vrai que la France a de nombreuſes & d'excellentes troupes: mais outre ſes Armées de terre, ſi elle étoit obligée de porter ſeule le faix de la guerre, il faudroit qu'elle mît en mer une Flotte ſuperieure à celle d'Eſpagne, renforcée par celle de Ruſſie: or c'eſt ce qu'elle ne peut faire ſans le ſecours de l'Angleterre. De ſuppoſer donc, que la France puiſſe ſe détâcher de l'Alliance d'Hanover, c'eſt ſuppoſer qu'elle ignore ſes propres interêts: mais tout le monde ſait, & eſt perſuadé qu'il n'y a pas de Nation qui les connoiſſe mieux; & la meilleure preuve qu'on en puiſſe apporter, eſt l'empreſſement avec lequel la France eſt entrée dans cette al-

liance

liance : car cette Couronne a pluſieurs raiſons de ſouhaitter une rupture avec l'Empereur, dans la conjoncture préſente, où il eſt dénuë de l'appui formidable des Puiſſances maritimes, qu'il avoit dans la derniere guerre.

C'eſt une maxime certaine, & confirmée par l'expérience, que comme l'Angleterre trouve toujours ſon profit dans la guerre contre l'Eſpagne, la France a toujours trouvé le ſien dans la guerre avec l'Empereur ; excepté dans la derniere, où les Puiſſances maritimes ont fait pancher la balance ; enſorte que la Maiſon d'Autriche s'eſt par là fort aggrandie en Italie & aux Pays-Bas : & comme elle ne ſait pas uſer avec moderation de ſa puiſſance immenſe, & qu'elle ſe croit à préſent fort au deſſus des Puiſſances qui la lui ont procurée ; la France ne peut que voir & ſaiſir avec plaiſir une occaſion, qui peut la mettre en état de rendre la pareille à ſa rivale, & de rétablir la confiance entr'elle & ſes voiſins.

Dans le dernier ſiecle, la France a été ſur le bord du précipice pour avoir voulu trop embraſſer ; & comme une expérience qui a couté ſi cher n'eſt jamais infructueuſe chez une Nation ſage, il n'y a

pas d'apparence que la France retombe dans le même danger : & c'eſt par cette raiſon qu'on doit la regarder comme un Allié fidèle, ſur lequel on peut compter pour s'oppoſer à une Puiſſance, qui affecte de vouloir prendre la ſuperiorité.

Celle de la Maiſon d'Autriche, jointe comme elle l'eſt à prèſent avec l'Eſpagne, la Pologne & la Ruſſie, n'eſt déja que trop formidable : & la France eſt trop clairvoyante, pour ne pas voir la part qu'elle a au danger ; & trop ſage, pour ne pas ſe mettre en état d'en prévenir les ſuites.

Outre cela, elle a ſa part au tort qu'on fait au commerce, en permettant aux ſujets de l'Empereur de trafiquer librement aux Indes Orientales, préferablement aux François, qui en ſont exclus par les Eſpagnols : elle a ſa part aux machinations ſecrettes de la branche Eſpagnole de la maiſon de Bourbon, qui, nonobſtant ſes renonciations à la ſucceſſion de la Couronne de France, ne ceſſe de tâcher d'y fomenter des cabales & des factions : elle a ſa part aux menaces que l'Empereur fait à ſes voiſins, aux Princes d'Allemagne & aux Etats Généraux, dont il eſt d'un extrême interêt pour la France d'empêcher la perte.

D'ailleurs

D'ailleurs la France voit la tempête qui ſe forme dans le Nord, & qui peut être auſſi fatale à la navigation dans la mer Baltique, que les nombreuſes Armées de l'Empereur & de l'Eſpagne peuvent l'être dans le Sud.

Enfin la France a trop d'interêt à la paix de l'Europe, pour voir avec indifference le coup d'œil affreux qui la menace, ou pour demeurer dans l'indolence, dans un démêlé où il s'agit de ſa propre conſervation.

Toutes ces conſiderations (c'eſt par là que finiſſoit l'Auteur) *ſont des gages ſûrs de ſon attachement aux vues du Traité d'Hanover : à quoi l'on peut ajoûter l'attente générale où l'on eſt, que le Roi de France ne manquera pas de ſignaler le commencement de ſon Regne, en obſervant religieuſement la foi des Traités, & en agiſſant avec vigueur pour le veritable interêt de ſes ſujets.*

Voila comment s'expliquoient à peu près les Auteurs * que le Gouvernement en Angleterre avoit fait travailler, pour

 juſtifier

* On prétendoit que l'Evéque de SALISBURY étoit le principal que la Cour de Londres avoit employé.

Indépen-

juſtifier, aux yeux de la Nation ſes vues, ſes craintes, & ſes démarches. Peut-être me reprochera-t-on de m'être trop étendu ſur cet article, & d'y avoir trop arrêté le Lecteur : j'ai cru cependant, qu'il n'étoit point inutile de rapporter des Ecrits, qui ſervent au moins à faire connoître l'attention, & les ménagemens que doivent avoir les Miniſtres Anglois, de rendre en quelque façon compte de leur conduite à la Nation. Et de bonne foi, a-t-elle donc ſi grand tort, cette Nation ſi éclairée, de ſe conſerver le droit d'examiner ce qui a rapport à ſa gloire & à ſon utilité, dans l'uſage que les Miniſtres font de leur pouvoir ; & de ne vouloir point, comme d'autres, proſtituer perpétuellement ſon approbation à tout ce qui émane de la plume ou de l'autorité de ceux qui la gouvernent ?

Les

Indépendemment de ces deux Ecrits, on en publia encore un troiſieme, tant à Londres qu'à la Haye, en françois ; intitulé : *Les avantages viſibles de la préſente guerre pour la Grande-Bretagne & ſes Alliés, particulierement par rappart au Commerce*, qui, diviſé en cinq Chapitres, renfermoit pluſieurs particularités aſſez curieuſes. Je ne puis en donner ici l'extrait, qui ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés.

Les meſures que le Miniſtere Anglois prenoit pour s'attirer les ſuffrages de la Nation, & pour accroître le nombre de ſes partiſans dans les deux Chambres, n'étoient point infructueuſes. On préſentoit de la part de preſque toutes les Communautés d'Angleterre, de celles du Clergé & des Univerſités, des Adreſſes †, dans leſquelles ces differens Corps, paroiſſant perſuadés que les Alliés de Vienne avoient formé le projet d'exciter une revolution en Angleterre, témoignoient à Sa Maj. Britannique autant de zele pour la maintenir ſur le trône, que d'admiration & de contentement des ſages précautions qu'Elle prenoit, pour faire avorter les projets de ſes ennemis, & pour le maintien de la tranquillité de l'Europe.

Pour fortifier ces bons ſentimens, & pour achever de convaincre la Nation Angloiſe de la ſupériorité des forces de la Ligue d'Hanover, ſur celles que pouvoit lui oppoſer ſa rivale; on débita à Londres & en Hollande, un eſpece d'état des troupes, que les differentes Puiſſances

† A la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* N°. VII. VIII. & IX.

ſances de l'Europe devoient avoir ſur pied, ou pouvoient fournir : ſelon lequel il paroiſſoit, que les Alliés d'Hanover auroient cent mille hommes de plus que l'Empereur & les Princes de ſon parti. On ſpécifioit auſſi les differentes Armées que la France ſe propoſoit d'envoyer en *Catalogne*, ſur le *Rhin* & dans les *Pays-Bas*. Enfin, comme les relations qui venoient de Gibraltar, concouroient toutes à faire voir le peu de progrès des Eſpagnols, & l'entiere impoſſibilité où ils étoient de s'emparer de cette Fortereſſe ; on avoit grand ſoin de les faire imprimer, & d'informer ainſi le public des précautions qu'on continuoit de prendre, pour la conſervation d'une conquête ſi précieuſe, & ſi chere à toute la Nation Angloiſe.

Au ſurplus, quoique le Miniſtere Anglois parût fort occupé du ſoin de s'attirer l'approbation de la Nation, il n'avoit pas moins à cœur de déterminer la France à ſeconder les reſolutions vigoureuſes qu'il vouloit prendre, ſoit pour attaquer l'Empereur, ſoit pour porter la guerre en Eſpagne.

On n'ignoroit point en Angleterre le voyage que j'étois venu faire en France.

My-

Mylord HARRINGTON, qui y avoit paſſé à ſon retour, & qui étoit arrivé à Londres le 15. Avril, n'avoit pas manqué de rendre compte de ma conduite en Eſpagne, & de tous les raiſonnemens auxquels mon départ de Madrid avoit donné lieu. Moins on en pénétroit le véritable principe, & ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal & moi; plus on ſembloit craindre que je ne fuſſe profiter des irréſolutions & des craintes de ce Miniſtre, pour lui faire prolonger à l'infini les ménagemens qu'il conſervoit toujours pour l'Eſpagne, & pour le tenir ainſi dans une inaction conforme aux vues de Leurs Maj. Cath. & de l'Empereur. On ne doutoit point, à la vérité de la vigilance de Mr. WALPOLE à demêler tout cela, ni de ſon attention à preſſer vivement le Cardinal d'entrer dans toutes les vues de l'Angleterre : mais pour rendre cependant ſes ſollicitations plus efficaces, auſſi-bien que pour concerter les operations de la Campagne prochaine, Sa Maj. Brit. ordonna au Colonel ARMSTRONG, Inſpecteur d'Artillerie, de ſe rendre à Paris, afin que, conjointement avec Mr. Walpole, il pût être témoin des meſu-

meſures que prendroit le Cardinal, & en preſſer l'exécution.

L'attention que l'on donnoit en Angleterre à ce qui alloit ſe paſſer en France, ne rallentiſſoit en rien celle qu'on avoit de maintenir la tranquillité dans le Nord. On ſavoit de quelle utilité avoit été l'Eſcadre qu'y avoit conduite l'année précedente l'Amiral WAGGER; & combien elle avoit contribué en même tems, à préparer l'acceſſion des deux Cours de Suede & de Dannemarck au Traité d'Hanover. Pour ſoutenir donc ce qui étoit ſi heureuſement commencé, & pour prévenir de bonne heure les vaſtes deſſeins que l'on attribuoit à l'Imperatrice de Ruſſie; on deſtina une Eſcadre conſiderable pour la mer Baltique; & l'Amiral NORRIS fut nommé pour la commander. Mais quand cette Eſcadre arriva dans le Nord, elle trouva que les négociations qu'on y avoit entamées, s'étoient déja terminées à l'entiere ſatisfaction de l'Angleterre & de ſes Alliés.

On a pu remarquer, par ce que j'ai rapporté précédemment *, que les Miniſtres de l'Empereur, de l'Imperatrice de

* *Tom. III. pag. 424. & ſuiv.*

de Ruſſie & du Duc d'Holſtein, avoient employé ſucceſſivement, tout ce que l'habileté jointe à l'artifice pouvoient leur ſuggerer, ſoit pour détourner les Etats de Suede d'acceder au Traité d'Hanover, ſoit pour jetter des ſoupçons & de la méſintelligence dans cette Aſſemblée, ſoit enfin pour qu'elle pût ſe ſéparer infructueuſement; ſans cependant avoir pu réuſſir dans aucun de ces deſſeins. En effet, les Etats, bien loin de ſe laiſſer ſéduire par les promeſſes qu'on leur faiſoit; ou de ſe diviſer par les faux bruits que l'on répandoit, ou de s'intimider par les menaces qu'on employoit, prirent enfin la reſolution de fixer les conditions dont ils vouloient faire dépendre l'acceſſion de la Suede au Traité d'Hanover; & le 13. de Mars, près de quinze mois, par conſéquent, après que le Comte de CERESt BRANCAS & le Sieur POINTS, Miniſtres de France & d'Angleterre, avoient demandé des Commiſſaires * pour commu-

* Ils tinrent leur premiere Conference au Mois de Decembre 1725, chez le Comte & Senateur *Eric* SPARR; & ils lui délivrerent alors une Copie du Traité d'*Hanover* de la part

communiquer le Traité d'Hanover, la Diete en nomma un certain nombre, qui furent en conference avec ces deux Miniſtres, depuis huit heures du matin juſqu'à près de ſept heures du ſoir, pour examiner & regler les Articles de cette Acceſſion.

Le Comité ſecret, pendant tout ce tems-là, étoit aſſemblé; & de tems en tems quelques-uns des Commiſſaires Suedois alloient l'informer de ce qui ſe paſſoit dans la Conference, où ils rapportoient enſuite ſa réponſe. Mais on ne put rien conclurre ce jour-là.

Le lendemain les Miniſtres de l'Empereur & de l'Imperatrice de Ruſſie, inſtruits que l'Affaire de l'Acceſſion tendoit à ſa fin, demanderent auſſi une Conference, & redoublerent en même tems leurs efforts, pour empêcher une concluſion ſi contraire aux vues & aux intérêts des Cours de Vienne & de Petersbourg.

Le

part des Rois de France & d'Angleterre: demandant en même tems, qu'il plût au Roi de Suede d'accéder à cette Alliance, en offrant de donner à cet égard tous les éclairciſſemens dont on auroit beſoin.

Le Comité ſecret, quoiqu'entierement déterminé alors à préferer la Ligue d'Hanover à celle de Vienne, jugea néanmoins à propos de condeſcendre aux inſtances de ces Miniſtres; & il fit ſupplier le Roi, d'inviter le Comte de FREYTAG & le Prince DOLGORUKI, à expliquer les propoſitions qu'ils vouloient faire, dans la conference qu'on leur accorda. Mais ces deux Ambaſſadeurs, à l'exception d'une augmentation de ſubſide pour la Suede, que l'Empereur & l'Imperatrice de Ruſſie promettoient conjointement de payer, à condition cependant que l'acceſſion ſeroit rejettée, ne firent que repeter les mêmes repréſentations qu'ils avoient déja employées à diverſes repriſes, pour ſuſpendre au moins la reſolution, s'ils ne pouvoient la détourner tout-à-fait, que les Etats paroiſſoient déterminés à prendre: Et comme cette Aſſemblée, qui les avoit déja ſuffiſamment peſées & examinées, ne crut pas devoir pouſſer plus loin une condeſcendence, dont elle croyoit avoir vu qu'on ne s'étoit ſervi que pour alterer ſon union; le Comité ſecret prit ſa derniere reſolution ſur les conditions qui devoient accompagner l'acceſſion.

ceſſion. Ainſi, après en avoir fait part aux deux Miniſtres de France & d'Angleterre, qui les accepterent, l'Acte † d'acceſſion fut ſigné : enſorte que cette affaire, qui traînoit depuis ſi long-tems, & qui avoit donné lieu à Stockholm à tant de mouvemens & d'intrigues, fut entierement conſommée. On peut voir, à la fin de ce volume *, par le raport du Comité ſecret, les motifs qui le déterminerent à faire cette démarche.

Immédiatement après, les Etats firent une députation des quatre Ordres dont ils ſont compoſés, pour informer le Roi de leur reſolution, & le ſupplier de l'approuver. Ce fut le Comte de HORN, Marèchal de la Chambre de la Nobleſſe, & chef de la députation, qui s'aquitta de cette commiſſion par la Harangue ſuivante.

† On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives* N°. X.

* *Pieces Juſtificatives* N°. XI.

SIRE,

SIRE,

LE Comité ſecret ayant donné connoiſſance aux Etats du Royaume, par ſon fidele rapport du mecredi 26. de ce Mois (Mars) *de l'invitation amiable des Alliés d'Hanover, pour engager V. M. & la Couronne de Suede à entrer dans le Traité qu'ils ont conclu enſemble; les dits Etats ont vu avec beaucoup de joye, qu'il a plu à V. M., en conſideration d'une affaire ſi délicate & de ſi grand poids pour le Royaume, d'avancer la tenue de la Diete, de mettre ſa confiance aux Etats, de leur communiquer les propoſitions ſecrettes qui concerne une affaire ſi importante, & de demander là-deſſus leurs fideles avis & ſentimens.*

Le dit Comité ſecret déclare auſſi dans ſon rapport, qu'ayant peſé murement & ſoigneuſement toutes les raiſons pour & contre, il s'eſt enfin déterminé à conſeiller à V. M. avec toute la ſoumiſſion poſſible, d'accéder à cette Alliance défenſive, moyennant certaines modifications, reſerves & autres conditions avantageuſes, que le Comité ſecret a trouvé à propos d'y ajoûter pour la ſureté du Royaume.

Les

Les Etats du Royaume ayant d'ailleurs été informés, que le Comité ſecret, en déliberant ſur cette importante affaire, s'eſt fait communiquer les éclairciſſemens néceſſaires des Protocoles du Sénat touchant les affaires étrangeres; les avis de la Chancellerie Royale; les Rapports & correſpondances ſecrettes des Miniſtres; les conferences tenues avec les Miniſtres étrangers, & leurs Mémoires, de méme que d'autres Actes qui y ont du rapport: ils ſe conforment entierement au reſultat du Comité ſecret dans cette affaire, & déclarent qu'il mérite la louange qu'il s'eſt acquis juſtement, tant pour le préſent que pour l'avenir. Ils eſperent auſſi que cette Alliance, par la bénédiction de Dieu, tendra à la ſatisfaction, à l'honneur & à la ſureté de V. M. & du Royaume, qui ſont pour toujours inſéparables; & qu'elle nous procurera les heureux fruits que V. Maj. & tout bon Suedois en eſperent & attendent.

Dans cette occaſion, les Etats du Royaume ne peuvent ſe diſpenſer de remercier très-humblement V. M., de la confiance qu'Elle a bien voulu leur témoigner, en les convoquant pour déliberer ſur ce point important: deſirant de tout leur cœur qu'il plaiſe au Tout-puiſſant, de répandre ſes bénédic-

bénédictions ſur les déliberations ſalutaires & avantageuſes de la préſente Diete ; de préſerver la perſonne ſacrée de V. M., & notre chere Patrie de tout danger impréveu ; & d'unir nos cœurs par un lien parfait & ſincere de concorde, afin de travailler unanimement, & de tout notre pouvoir, au bien & à la ſureté commune, à la gloire du nom de Dieu, au bonheur & à la proſperité de V. M. & de la patrie.

On ne peut s'empêcher, en liſant la Harangue du Comte de Horn, de remarquer avec quelle ſcrupuleuſe exactitude les Etats de Suede, au nom deſquels il parloit au Roi, avoient ſoumis à leur examen la conduite & les correſpondances des Miniſtres de ce Prince, & de tous ceux qui avoient quelque part au Gouvernement. Le tems du pouvoir arbitraire étoit paſſé : les Suedois, ſous le Regne de CHARLES XII., en avoient ſenti toute la peſanteur ; & ils ne diſſimuloient point aux yeux de ſon Succeſſeur, l'uſage qu'ils vouloient faire d'une ſage liberté. Ces ſentimens généreux, & qui ſe concilient parfaitement dans une Nation avec la fidelité

fidelité qui eſt due aux Souverains, ſont auſſi eſtimables que rares : mais ce qui doit le paroître bien davantage, & qui mérite par conſéquent un juſte éloge, eſt que le Monarque, aux yeux duquel on les produiſoit, n'en parut point offenſé, & que même il les approuva. En effet, il répondit dans le Sénat au Comte de Horn : Qu'il avoit toujours regardé l'affaire qui venoit d'être reglée, comme également avantageuſe pour lui & pour le Royaume de Suede ; que cependant, pour n'avoir rien à ſe reprocher, il s'étoit cru obligé de demander là-deſſus l'avis des Etats : qu'il voyoit à préſent avec une véritable ſatisfaction, la conformité de leurs ſentimens aux ſiens : qu'il les remercioit de leurs bons & fideles conſeils : qu'il louoit le ſoin & la ſageſſe que le Comité ſecret avoit montré dans cette occaſion : & qu'il eſperoit que ce renouvellement d'amitié avec les Couronnes de France & d'Angleterre, tendroit, avec la bénédiction de Dieu, à l'honneur, à la ſureté & à l'avantage du Royaume. A quoi il ajouta, en finiſſant, qu'il prioit les Députés, de féliciter les Etats de ſa part ſur cette heureuſe détermination.

Quel-

Quelques jours après, le Comité ſecret eut à ſon tour une Audience du Roi, pour lui communiquer ſes Remarques ſur les differens papiers qu'on l'avoit chargé d'examiner, & qui l'avoient occupé long-tems. Cette démarche du Comité étoit encore bien délicate, puiſqu'elle réfléchiſſoit directement ſur ce que les Miniſtres avoient fait par ordre même de Sa Majeſt. Suedoiſe. Cependant Elle témoigna encore dans cette occaſion la même modération.

Enfin, après que toutes ces formalités eurent été obſervées, le Roi fit notifier la reſolution qui venoit d'être priſe, à tous les Miniſtres étrangers, par un Conſeiller de la Chancellerie; qui eut ordre en même tems de leur dire, que l'acceſſion de la Couronne de Suéde au Traité d'Hanover, ne contenoit rien de contraire à ceux qui ſubſiſtoient entr'elle & d'autres Puiſſances.

Auſſi-tôt que les Etats de Suede eurent déclaré leur Acceſſion au Traité d'Hanover, le Comte de BRANCAS CEREST & Mr. POINTS, depêcherent des Couriers en France & en Angleterre, pour informer leurs Cours reſpectives d'une nouvelle ſi agréable. Ces deux Miniſ-

tres goûtoient la douce ſatisfaction, d'avoir enfin ſurmonté tous les obſtacles qu'on avoit oppoſés à l'heureuſe reuſſite de leurs Négociations. Le Comte de FREYTAG & le Prince DOLGORUKI, dont les démarches n'avoient pas eu le même ſuccès, témoignoient au contraire un vif reſſentiment de ce qui venoit de ſe paſſer : ils ſembloient vouloir donner à entendre, que la Suede ne tarderoit pas à s'en repentir.

Le dernier s'expliqua même là-deſſus aſſez clairement dans une conference qu'il eut avec le Comte de Horn : car après s'être plaint de la partialité qu'on avoit toujours marquée dans les déliberations des Etats, en faveur de la Ligue d'Hanover ; il ajoûta avec vivacité, que puiſque toutes les conditions avantageuſes que l'Imperatrice de Ruſſie lui avoit ordonné de propoſer à la Suede, n'avoient produit aucun effet, Sa Majeſt. Imperiale ſe croyoit diſpenſée de conſerver les mêmes ſentimens, & en droit de ſuivre & de faire exécuter les projets formés par le feu Empereur ſon Epoux.

Le Comte de Horn, qui voyoit que, par la reſolution des Etats, cenſurée ſi aigrement par le Prince Dolgoruki, la France,

France, l'Angleterre & la Hollande ſe trouvoient engagées à maintenir deſormais la tranquillité dans le Nord, ne parut pas fort allarmé des menaces du Miniſtre Ruſſien. Il ſe contenta de lui répondre modeſtement, que ſi l'Imperatrice ſa Souveraine avoit jugé à propos d'accéder au Traité de Vienne ſans conſulter Sa Maj. Suedoiſe; & cela apparemment par les avantages que cette Princeſſe eſperoit retirer de ſon alliance avec l'Empereur; il lui paroiſſoit qu'elle n'avoit aucune juſte raiſon, de ſe formaliſer ſi fort de l'acceſſion du Roi de Suede au Traité d'Hanover, puiſqu'il croyoit y trouver également les ſiens.

Au ſurplus, pour garder toutes les bienſéances, & pour juſtifier, tant envers l'Empereur qu'envers l'Imperatrice de Ruſſie, la droiture des intentions du Roi de Suede; on remit de la part de ce Prince au Comte de Freytag † & au Prince Dolgoruki *, une Réponſe aux Mémoires qu'ils avoient préſentés; & Sa Maj. en uſa de-même à l'égard du Duc d'Holſtein **.

† *Pieces Juſtificatives* N°. XII.
* N°. XIII.
** N°. XIV.

La condeſcendance & le ménagement que Sa Maj. Suedoiſe eut pour l'Empereur & pour l'Imperatrice de Ruſſie, n'empêcherent point les Miniſtres de Leurs Maj. Imp., de continuer pendant quelques jours à faire éclater leurs plaintes & leurs menaces. Le Prince Dolgoruki, pour perſuader que ces dernieres ne ſeroient point vaines, & pour annoncer d'avance en quelque façon une prochaine rupture entre la Ruſſie & la Suede, fit avertir les Marchands Ruſſiens qui ſe trouvoient en Suede, de ſe tenir prêts à ſe retirer : après quoi il jugea à propos de s'abſenter de la Cour auſſi bien que le Comte de Freytag. On les laiſſa bouder tout à leur aiſe : & comme ils s'apperçurent, qu'ils ne tiroient d'autre fruit de leur mauvaiſe humeur, que celui de s'ennuyer dans leur ſolitude, ils jugerent prudemment qu'il étoit fort inutile de la prolonger ; & après un mois d'abſence, ils reparurent à la Cour. Dans cet intervalle le Comte de Freytag y vint même faire un voyage, pour faire part au Roi de Suede du Mémoire que Mr. PALM avoit préſenté au Roi d'Angleterre, & de ce qui s'en étoit ſuivi.

L'acceſ-

L'acceſſion de la Couronne de Suede au Traité d'Hanover, cauſa autant de joye en France, en Angleterre & en Hollande, que de dépit à Vienne, à Madrid & à Petersbourg. L'influence que les Alliés d'Hanover avoient lieu d'attendre que cette acceſſion auroit ſur les Négociations du Lord GLENORCHY & du Comte de CAMILLY à *Coppenhague*; ſur les diſpoſitions toujours équivoques du Roi de Pruſſe; & ſur les déliberations du Corps Germanique, étoit ſans contredit auſſi favorable à leurs deſſeins, que contraire aux projets des Alliés de Vienne. En effet, la ſuperiorité que ces derniers s'étoient flattés d'avoir ſur les autres, s'évanouiſſoit chaque jour de plus en plus: & pour ſurcroit de mortification, le Comte de KINSKY, n'ayant pû déterminer l'Electeur Palatin à entrer dans les vues de l'Empereur, au ſujet de la ceſſion qu'on lui avoit propoſé de faire, des Duchés de *Juillers* & de *Bergue* au Roi de Pruſſe, étoit parti de Manheim pour retourner à Vienne, où l'Electeur avoit envoyé Mr. CRAMER, repréſenter à l'Empereur les raiſons qui l'empêchoient de conſentir à cette ceſſion.

On donnoit à Vienne un tout autre motif à l'arrivée de ce Miniſtre : car on y aſſuroit au contraire, qu'il n'étoit venu que pour continuer ce que le Comte de Kinsky avoit entamé à Manheim, & pour propoſer à cet égard un nouveau plan. L'intéret qu'on avoit, comme je l'ai rapporté, dans cette Reſidence Imperiale, d'entretenir l'opinion d'une étroite correſpondance entre l'Empereur & le Roi de Pruſſe, engageoit à tenir ce langage : & comme peu de gens étoient en état de juger s'il étoit bien ou mal fondé, on parvenoit, au moyen de ces prétendus miſteres, à en impoſer toujours au public.

Le peu de fondement qu'ils avoient, n'étoit pas la ſeule inquiétude que reſſentoit l'Empereur. Le mauvais ſuccès des négociations des Miniſtres qu'il avoit envoyés en differentes Cours de l'Empire, ou auprès des Cercles, ne lui en cauſoit pas moins. Les Comtes de WURMBRAND & de ZINZENDORF, & le Baron de KIRCHNER, y exécutoient les commiſſions dont ils étoient chargés, avec beaucoup de zele : mais ils n'en trouvoient pas autant dans les Princes ou autres Etats de l'Empire,

re, à ſe rendre à leurs ſollicitations, & à ſe déclarer pour l'Empereur.

Le premier de ces Miniſtres, en parcourant les Cercles du *Rhin*, leur avoit propoſé, d'interdire la levée des Recrues pour les Puiſſances étrangeres, qui ſe faiſoit chez eux; de faire une aſſociation générale avec l'Empereur; & de mettre pour cet effet l'Armée de l'Empire ſur le pied que les Concluſions de 1702 & de 1714 avoient reglé, c'eſt à-dire de 120000 combattans, qu'on pourvoiroit de tout ce qui ſeroit néceſſaire en les mettant en Campagne.

On avoit écouté ces propoſitions avec une apparente déference pour les inſtances du Comte de Wurmbrand: mais en même tems on avoit repréſenté les grandes difficultés qui ſe rencontroient à exécuter ſon projet; & les altercations, les méfiances & les plaintes, qui reſulteroient vraiſemblablement d'une convocation générale des Cercles: Que d'ailleurs l'Empire ne paroiſſoit menacé par aucune Puiſſance, ni obligé, par conſéquent, à prendre pour ſa défenſe, les précautions qu'avoit exigées de ſa part la conjoncture des choſes en 1702 & en 1714: Et qu'enfin la pru-

dence dictoit aux Etats voisins de la France, de ne donner à cette Couronne aucun juste sujet de jalousie ou d'inquiétude.

Le Marggrave de *Bareuth*, & divers autres Princes, s'étoient expliqués de même: & quoique le Comte de Zinzendorf eût été reçu avec une grande distinction à la Cour de *Baviere*, & chez les Evêques de *Saltzbourg* & de *Passau*; ces Princes lui avoient donné peu d'espérance, de déterminer les Cercles de Baviere à suivre ses conseils. Le Baron de Kirchner éprouvoit la même indifference pour les siens, à la Cour du Duc de *Wirtemberg*, principal Directeur du Cercle de *Suabe*.

Le parti Imperial souffroit aussi de la contradiction à *Ratisbonne*. Plusieurs Ministres de la Diete, trouvoient qu'on s'étoit un peu trop prêté au ressentiment particulier de l'Empereur contre l'Angleterre, dans le traitement fait à Mr. LE HEUP. Cet Envoyé, disoit-on, ne pouvoit être blâmé d'avoir refusé de reprendre son Mémoire, quand le Secretaire de Legation de Mayence étoit venu le lui rapporter; & d'avoir fait répondre à celui-ci, qu'il ne lui convenoit point

point de consentir à une pareille proposition, sans un ordre exprès du Roi son Maître. Il s'étoit élevé de grands débats au sujet de ce que contenoit ce Mémoire ; & dans le College des Princes l'Envoyé d'Autriche avoit dit ; que quoiqu'il ne dût point s'expliquer sur cet incident sans un ordre exprès de sa Cour, il ne pouvoit cependant s'empêcher de dire, que le Ministre de Mayence s'étoit pressé mal à propos de le recevoir ; & que s'il eût, sous quelque prétexte, éludé pendant quelque tems la proposition, on auroit évité les inconvéniens qu'on trouvoit à présent.

Le Ministre de Mayence répondoit à cette objection, qu'il n'avoit accepté le Mémoire que conditionnellement, savoir s'il ne contenoit aucune expression qui parût indue : & que comme il se trouvoit, que Mr. le Heup traitoit de calomnie dans cet Ecrit, ce qu'on avoit publié des sollicitations secrettes de l'Angleterre & de la France à la Porte Ottomane, quoique le Décret de l'Empereur donnât ce fait comme indubitable ; on n'avoit pu se dispenser, par le respect dû à l'Empereur, de refuser à ce

Miniſtre de porter ſon Mémoire à la Dictature.

Cette diſcuſſion, qui cauſoit une agitation aſſez vive dans la Diete, y formoit trois differens partis. Les uns prétendoient, qu'on auroit dû porter le Sr. le Heup à changer ſimplement les termes dont on étoit bleſſé, & ſur-tout celui de *calomnies*, qui tomboit ſur un fait, que Sa Maj. Imp. aſſuroit dans ſon Décret être ſi certain, qu'Elle offroit d'en donner les preuvres. D'autres remarquoient, que Mr. le Heup ayant délivré ſon Mémoire le lendemain du jour où le Décret de l'Empereur avoit été porté à la Dictature, il paroiſſoit viſiblement qu'il n'avoit fait cette démarche, que dans la vue d'inſulter en quelque façon le Chef de l'Empire à la face de toute l'Europe, & ſpecialement du Corps Germanique; & qu'ainſi il ne devoit s'en prendre qu'à lui, de s'être attiré, par ſa conduite temeraire, les deſagrémens qu'il avoit eſſuyés. Enfin un troiſieme parti condamnoit le bruit qu'on faiſoit à Ratisbonne de ce Mémoire, pendant qu'on paſſoit ſous ſilence celui de Mr. de Chavigny, où l'on trouvoit également le mot de *calomnies* employé pour

pour le même ſujet: & il cenſuroit de même la variation qui paroiſſoit dans la conduite de la Diete, qui tantôt admettoit à la Dictature les Ecrits de l'Envoyé d'Angleterre, dans le tems qu'on refuſoit d'avoir les mêmes égards pour ceux du Miniſtre de France; & tantôt recevoit ce que celui-ci préſentoit, pendant qu'on vouloit obliger l'autre, à reprendre un Mémoire, dans lequel il ne ſe ſervoit que des mêmes expreſſions de Mr. de Chavigny.

La diviſion que ces ſentimens mettoient dans la Diete, & les reflexions qu'ils faiſoient naître ſur la trop grande autorité que la Cour Imperiale s'y arrogeoit, deplaiſoient infiniment au Prince de FURSTEMBERG. Il mettoit tout en uſage pour réunir les eſprits, & pour diriger les déliberations de cette Aſſemblée ſelon les vues de l'Empereur. Mr. de Chavigny traverſoit de tout ſon pouvoir ce projet; &, afin de parvenir plus ſurement à ſon but, il s'étudioit à gagner l'eſtime & la confiance d'un grand nombre des Membres de la Diete.

Comme le Prince de Furſtemberg & tout le Parti Imperial, obſervoient avec une extrême attention les démarches de ce

Miniſtre, on ſut que, dans une viſite qu'il avoit rendue aux Envoyés des Electeurs Catholiques, ayant fait à deſſein tomber la converſation ſur ce qui venoit nouvellement de ſe paſſer au ſujet du Décret de l'Empereur & des Déclarations de Leurs Maj. Très-Chret. & Brit.; il avoit dit à ces Miniſtres: qu'il ne ſe ſeroit jamais attendu, que l'on eût ſi mal interpreté à la Diete, les témoignages de bienveuillance & d'amitié, qu'il avoit donnés à cette Aſſemblée de la part du Roi ſon Maître; & qu'on ne pouvoit conclurre de l'indifference qu'elle marquoit à cet égard, ſinon qu'elle étoit apparemment reſolue, contre la ſageſſe ordinaire de ſes déliberations, de ſouſcrire aveuglément aux volontés de la Cour de Vienne, quelqu'oppoſées qu'elles fuſſent au bonheur & à la tranquillité de l'Empire: Que malgré cela il les aſſuroit de nouveau, que le Roi Très-Chrèt. étoit toujours diſpoſé à exécuter fidelement tout ce qu'il avoit fait propoſer à la Diete de bouche & par écrit; à moins que cette Aſſemblée, continuant à rejetter des offres ſi amiables, ne le contraignit enfin à prendre des meſures differentes.

Mr.

Mr. de Chavigny, dans la même converſation, ayant auſſi parlé du traitement qu'on avoit fait à Mr. le Heup, dit aux Miniſtres avec qui il s'entretenoit; que ce procedé étoit ſi injurieux au Roi d'Angleterre, & faiſoit voir ſi évidemment l'autorité abſolue que la Cour Imperiale s'arrogeoit inſenſiblement ſur les déliberations de la Diete, qu'il étoit perſuadé qu'on ſeroit ſurpris dans toute l'Europe, de voir que cette Aſſemblée eût fait ſi peu d'attention aux ſuites fâcheuſes, pour le repos du Corps Germanique, que cette démarche pouvoit entrainer.

Les Miniſtres des Electeurs Eccléſiaſtiques, fort attachés au Parti Imperial, répondirent à Mr. de Chavigny: qu'il imputoit à tort à la Diete d'être dans une ſi grande dépendance de la Cour de Vienne; & que ſuivant toute apparence, il attribuoit ce caractere à la juſte déference qu'elle ne pouvoit ſe diſpenſer d'avoir pour le Chef de l'Empire: Qu'à l'égard des ofres que Sa Maj. Très-Chrêt. avoit faites, de conſerver la bonne intelligence qui regnoit entre la France & le Corps Germanique; la Diete n'avoit certainement jamais eu

l'inten-

l'intention de rejetter, & encore moins de faire peu de cas de pareilles aſſurances, qu'elle les recevoit au contraire avec autant de plaiſir que de reconnoiſſance: Que pour ce qui concernoit la conduite qu'on avoit tenue avec le Miniſtre d'Angleterre, Mr. de Chavigny devoit faire attention aux juſtes motifs que la Diete avoit eus, de ſoutenir l'honneur & la dignité du Chef de l'Empire, dans une circonſtance où il paroiſſoit que le Roi d'Angleterre attaquoit l'un & l'autre ſans ménagement.

Les mêmes Miniſtres ayant enſuite fait tourner la converſation ſur les grands préparatifs qui ſe faiſoient, tant en France qu'en Angleterre, dans un tems où il ne paroiſſoit cependant point, qu'aucune Puiſſance eût intention d'attaquer ces deux Couronnes; ils tâcherent par là de juſtifier les précautions que prenoient leurs Souverains, pour ſe mettre à tout événement en état de défenſe; afin de n'être point reſponſables des ſuites que pourroit entrainer leur négligence, dans la conjoncture critique où l'Europe ſe trouvoit.

Mr. de Chavigny repliqua à ce dernier article, que le Roi ſon Maître n'avoit

voient en vue, dans les prépatatifs de guerre dont ces Miniſtres lui parloient, que de rétablir les forces de ſon Royaume ſur le même pied où elles avoient été précédemment, & où il convenoit qu'ils les conſervât, pour ſe faire reſpecter de ſes voiſins, & pour maintenir la tranquillité de l'Europe. Il ajouta, qu'un pareil deſſein ne devoit aſſurément cauſer aucune allarme au Corps Germanique; & qu'il étoit faché de s'appercevoir que la Diete en jugeoit differemment: qu'il eſperoit cependant, qu'une Aſſemblée ſi ſage & ſi éclairée, ne tarderoit point à reconnoître combien les préventions que les Miniſtres Imperiaux cherchoient à lui donner contre les Alliés d'Hanover étoient mal fondées: Enfin il conclut en diſant, que de quelque maniere que les affaires préſentes tournaſſent, il croyoit que les Etats de l'Empire ſeroient d'autant plus inexcuſables de vouloir s'en mêler, qu'elles ne les regardoient en aucune façon; puiſqu'il ne pouvoit jamais être queſtion que des ſeuls intérêts de l'Angleterre & de la Hollande, qui n'avoient rien de commun avec ceux du Corps Germanique, dont ces deux Puiſſances avoient d'ail-

d'ailleurs toujours cultivé l'alliance & l'amitié : qu'ainſi il exhortoit les Miniſtres à qui il parloit, de faire de ſerieuſes réflexions ſur tout ce qu'il venoit de leur dire, pour ouvrir enſuite les yeux à leurs Souverains ſur les inſinuations de la Cour de Vienne, & leur faire ſentir, combien elles étoient oppoſées à leurs véritables intérêts & au bonheur de leurs ſujets : Que ſi ces Princes perſiſtoient toujours à s'armer & à ſe diſpoſer à la guerre, malgré toutes les aſſurances que le Roi ſon Maître & le Roi de la Grande-Bretagne leur avoient ſi ſouvent réïterées, de ne vouloir en aucune façon troubler la tranquillité de l'Allemagne ; Sa Maj. Très-Chrêt. ne pourroit alors s'empêcher, de conſiderer une pareille conduite comme l'effet d'une méfiance injuſte de la part du Corps Germanique, & même comme un eſpece de mépris de ſes ſinceres proteſtations ; & de prendre en conſéquence les réſolutions, qui paroîtroient convenables aux intérêts de ſa gloire & à ceux de ſon Etat.

Dans le tems même que tout ceci ſe paſſoit à Ratisbonne, Mr. de St. SAPHORIN y arriva. Pendant le court ſejour

ſejour qu'il fit dans cette Ville, il ſe plaignit aux divers Miniſtres qu'il eut occaſion de voir, de l'injure que l'on avoit faite au Roi ſon Maître en la perſonne de Mr. le Heup, qu'il qualifia de ſoumiſſion aveugle aux ordres du Prince de Furſtemberg. Ces repréſentations, quoique differemment reçues, ne laiſſerent pas de produire quelque effet. Pluſieurs des Miniſtres de la Diete parurent les goûter, & être fâchés qu'on eût pouſſé les choſes ſi loin. D'autres prêterent auſſi l'oreille à la propoſition qu'il leur fit, d'engager leurs Souverains, ſi la guerre venoit à s'allumer, à ne point ſe mêler d'une querelle qui ne pouvoit jamais les regarder. Enfin ces conſeils & ces inſinuations, ſoutenues de celles de Mr. de Chavigny, contribuerent beaucoup à ſuſpendre les déliberations de la Diete, ſur les réſolutions qu'on la ſollicitoit de prendre: enſorte que, quand certains Miniſtres du parti Imperial, de concert avec les Commiſſaires de l'Empereur, inſiſterent ſur ce que le Décret de ce Monarque du 17 Mars fût reſumé, dans la vue de ſe ſervir de cet expédient, pour connoître ce que Sa Maj. Imp. pouvoit attendre des differens

ferens Etats de l'Empire ; pluſieurs autres Miniſtres s'oppoſerent à cette réſolution, en alleguant pour raiſon, que le ſtile & les expreſſions de ce Decret ayant, à ce qu'il paroiſſoit, offenſé les Cours de Verſailles & de Londres, c'étoit éloigner l'heureux ſuccès des négociations qui étoient ſur le tapis, que de reveiller une ſemblable queſtion : Et ce ſentiment prévalut.

La Suede unie enfin aux Alliés d'Hanover, le Dannemarck ſur le point de ſuivre bien-tôt ſon exemple, & le Corps Germanique fort partagé ſur le choix du parti qu'il devoit prendre, & aſſez diſpoſé à préferer celui de la neutralité ; donnoient de plus en plus au Cardinal un juſte ſujet de ſe flatter, que les meſures qu'il prenoit pour la conſervation de la paix, auroient un heureux ſuccès. Cette eſperance lui cauſoit une joye ſenſible. Il ſouhaittoit ardemment d'éviter la guerre ; mais cette diſpoſition ne l'empêcha cependant point, de faire tous les préparatifs néceſſaires pour la ſoutenir, s'il le falloit, avec vigueur.

Il paroiſſoit que l'on étoit dans les mêmes ſentimens à Vienne, à Petersbourg, à Londres & à la Haye : on n'en-

n'entendoit preſque parler de toutes parts, que d'augmentations & de marches de troupes, de nominations de Généraux; en un mot, de tout ce qui precede ordinairement une déclaration de guerre.

Celle que les Eſpagnols avoient déja commencée contre les Anglois devant Gibraltar, confirmoit parfaitement l'opinion qu'en avoit d'abord eu le public. Le Siege de cette Fortereſſe, au bout de près de ſix ſemaines de tranchée ouverte, n'étoit pas plus avancé que dans les premiers jours. L'Armée Eſpagnole periſſoit inſenſiblement, & s'affoibliſſoit au point de craindre, ſurtout après que le Lord PORTMORE fut arrivé avec les troupes Angloiſes qu'il conduiſoit, que la Garniſon ne fut aſſez forte pour entreprendre de faire lever le Siege. Les Généraux Eſpagnols, témoins de l'inutilité des efforts que l'on faiſoit pour s'emparer de cette Place; crurent devoir rendre compte au Marquis de CASTELLAR, alors Miniſtre de la Guerre en Eſpagne, de la facheuſe ſituation où l'Armée ſe trouvoit reduite: & *Dom Proſper Verboom*, Officier très experimenté, à qui la direction du Siege avoit été confiée, fut contraint

traint de quitter l'Armée, ſur ce qu'il s'étoit brouillé ouvertement avec le Comte DE LAS TORRES, pour lui avoir repréſenté trop fortement, qu'il ſacrifioit en pure perte les troupes qui étoient ſous ſes ordres.

Malgré tout cela, la Cour de Madrid perſiſtoit à vouloir ſoutenir une entrepriſe ſi difficile: & comme on ſe flatte toujours de réuſſir dans ce qu'on deſire, cette Cour ajoûtoit plutôt foi aux chimeriques idées, & aux aſſurances de ſuccès, dont le Comte de Las Torres rempliſſoit ſes relations, qu'à tout ce que les Officiers Généraux & particuliers écrivoient de contraire.

Une prévention ſi difficile à vaincre, obligea le Marquis de Caſtellar de répondre à ces derniers, qu'il ne ſauroit ſe charger de faire connoître au Roi leurs ſentimens particuliers; & que s'ils perſiſtoient dans les mêmes idées, le ſeul parti qu'il pouvoit leur conſeiller de prendre, étoit de mettre leur avis par écrit, de le ſigner en commun, & de le lui adreſſer enſuite: qu'à cette ſeule condition il conſentiroit de le préſen- à Leurs Maj. Cath.

On

On étoit parfaitement instruit en France de toutes ces particularités ; & l'on ne pouvoit comprendre, & encore moins approuver, que la Cour d'Espagne s'opiniatrât à faire continuer un Siege, sans aucune esperance de succès. Cette réflexion se présentoit à tout moment dans les differentes conversations où je me trouvois. Il sembloit même, parce que j'étois nouvellement arrivé d'Espagne, que ma présence la fit naître. Comme, dans le fonds, il me paroissoit impossible de la faire passer pour mal fondée, je me contentois, quand on ne m'adressoit pas directement la parole, de garder le silence : & quand on m'obligeoit à le rompre, je tâchois de me tirer d'affaire, en badinant sur l'effet admirable de la chute d'une Montagne entiere sur Gibraltar, que devoit incessamment produire la mine du Général Las Torres.

Quelqu'occupée que fût la Cour d'Espagne de la conquête de Gibraltar, elle ne laissoit pas de songer à profiter de la nouvelle alliance qu'elle avoit faite avec l'Imperatrice de Russie. On esperoit d'en recueillir de grands avantages, non seulement par les forces considéra-

ſidérables que cette Princeſſe pouvoit donner à l'Empereur en cas de guerre ; mais encore par rapport au commerce, & à la facilité de tirer de la Moſcovie des bois propres à la conſtruction des vaiſſeaux, dont on manquoit en Eſpagne.

Afin donc de cultiver l'amitié & l'union qui venoit de ſe former entre cette Imperatrice & Leurs Maj. Cath., Elles firent partir dans le commencement du mois de Mars, le Duc de LIRIA, pour aller de leur part reſider à Petersbourg, en qualité de leur Miniſtre Plénipotentiaire. La route de *Genes* qu'il prit, les détermina à le charger de profiter de ce voyage, pour obſerver ce qui ſe paſſoit entre la Cour de Vienne & celles des differens Princes d'Italie, depuis la mort du Duc de *Parme* ; & pour découvrir les ſentimens de ces derniers ſur les ſuites qu'elle pouvoit avoir, & ſur l'établiſſement qu'on projettoit de faire à *Dom Carlos*.

Quelque tems avant que le Duc de Liria partit, le long & épineux démêlé, qui duroit depuis ſi long-tems entre le St. Siege & le Roi de *Sardaigne*, ſe termina enfin heureuſement, par les

ſoins,

ſoins, l'habileté & la patience du Marquis d'ORMEA, que ce Monarque avoit envoyé à Rome. La diſcuſſion de cette affaire, qui concernoit des droits que les deux Puiſſances ſe croyoient l'une & l'autre obligées de ſoutenir, avoit été entamée dès le Pontificat d'INNOCENT XII.; ſans qu'on eut pû parvenir alors, ni pendant la vie de ſes deux Succeſſeurs, à la regler. BENOIT XIII., auſſi digne de vénération par la pureté de ſes mœurs, que par ſon humilité & ſon zele pour la gloire de Dieu; touché de voir preſque toutes les Egliſes des Etats du Roi de Sardaïgne, dépourvues de Paſteurs, crut devoir ſe prêter à écouter les repréſentations & les propoſitions du Marquis d'Ormea; & dans un Conſiſtoire qu'il tint le 9 Decembre 1726, il déclara, qu'il reconnoiſſoit le Duc de *Savoye* pour Roi de *Sardaigne*, avec les mêmes privilèges dont jouiſſoient ci-devant les Rois d'Eſpagne & enſuite l'Empereur.

Cette Déclaration de ſa Sainteté fut ſuivie quelques jours après, de la propoſition qu'Elle fit dans un ſecond Conſiſtoire, de l'Abbé FALETI Piemontois, pour remplir l'Archevêché de *Cagliari*

gliari, que le Roi de Sardaigne lui avoit accordé. Ce Monarque nomma auſſi aux autres Archevêchés & Evêchés de ſes Etats, qui êtoient vacans depuis long-tems: & ce fut le premier fruit du Concordat entre le Pape & lui, qui fut ſigné le 29 May par le Cardinal LERCARI, Secretaire d'Etat, au nom de ſa Sainteté, & par le Marquis d'ORMEA.

Ce Concordat régloit, à la ſatisfaction de Sa Maj. Sard., les immunités & la juriſdiction Eccleſiaſtique; le droit de nommer aux bénéfices Conſiſtoriaux, & l'article des penſions que le Pape pourroit établir deſſus, lequel fut extrêmement moderé. Indépendamment du Concordat, le Pape accorda encore au Roi, par un Bref du 5 Juillet 1727, la permiſſion de lever ſur le Clergé de ſon Royaume des ſubſides pendant 5 ans, & 60000 Ecus pendant trois ans, pour l'entretien des Galeres qu'on armeroit contre les Corſaires de Barbarie. Enfin Sa Sainteté joignit à toutes ces graces, celle d'un Indult ſemblable à la Bulle de la Croizade.

Ces faveurs du Souverain Pontife, & ſa réſolution de reconnoître le Roi de

de Sardaigne en cette qualité, trouverent bien des cenſeurs & de l'oppoſition * dans pluſieurs Membres du ſacré College ; & entr'autres de la part du Cardinal CORRADINI : mais comme le Roi de Sardaigne ne laiſſa pas d'obtenir tout ce qu'il pouvoit deſirer, il marqua une joye ſenſible de l'heureux ſuccès de la négociation du Marquis d'Ormea.

Ce Miniſtre, de ſon côté, fit pour le même ſujet de grandes réjouïſſances à

* Pendant le Pontificat de CLEMENT XII., on remit de nouveau ſur le tapis l'examen de cette affaire ; & dans un Conſiſtoire ſecret, tenu le 6. Aout 1731., ce Pape revoqua par un Decret tout ce que ſon Prédéceſſeur avoit accordé. On peut voir les raiſons que Sa Sainteté avoit eues de prendre cette reſolution, dans un Ouvrage publié alors ſous ce titre : *Ragioni della ſede Apoſtolica, nelle preſente Controverſie, colla Corte di Torino* &c. Et la réponſe qu'on fit à Turin, intitulée : *Relazione iſtorica delle verteze che ſi trovavano pendenti tra la Corte di Roma è quella del Rè di Sardegna, allorche fu aſſonto al Pontificato* BENEDETTO XIII. *de ſanta è glorioſa memoria, &c. in Torino* 1736. *per Gio Battiſta Valletta, ſtampatore de S. M. è de Regi Magiſtrati.*

à Rome, & entr'autres des illuminations pendant trois nuits conſécutives : à quoi il ajoûta des aumônes abondantes, ayant donné 50 Ecus de dot à 50 pauvres filles, pour contribuer à les établir. Le Roi ſon maître le chargea auſſi, de préſenter de ſa part au Pape une Croix & ſix Chandeliers de vermeil, parfaitement bien travaillés, & peſans plus de deux cent Livres.

Le Cardinal ALDOBRANDINI, dans ce tems-là Nonce en Eſpagne, m'a conté, que quand le Marquis d'Ormea s'aquitta de cette commiſſion, le Pape répondit au remerciement qu'il lui fit de la part du Roi de Sardaigne : qu'il le prioit d'aſſurer ce Monarque, *qu'en qualité de Souverain Pontife, il le regarderoit toujours comme ſon fils bien aimé ; que comme Prince Souverain d'Italie, il cultiveroit avec ſoin ſon amitié ; & qu'enfin comme* Vincent Marie ORSINI, *il ſe feroit toujours un devoir de le reſpecter.* Il y a dans cette réponſe du Pape, par rapport aux differentes qualités qu'il réuniſſoit en lui, un mélange ſi convenable de dignité & de modeſtie, que j'ai cru devoir la rapporter. Sa Sainteté l'accompagna d'une Couronne d'or

d'or, enrichie de pierres précieuſes, & de pluſieurs préſens de dévotion, qu'il chargea le Marquis d'Ormea d'offrir de ſa part à Sa Maj. Sard.

On débita dans ce tems-là, que le Cardinal *Alexandre* ALBANI, Monſieur MERLINI, & Mr. LAMBERTINI Archevêque titulaire de *Theodoſie*, enſuite Evêque d'*Ancone* * & Archevêque de *Bologne*, que le Pape conſulta ſur les propoſitions & les prétentions du Roi de Sardaigne, ſeconderent à certains égards, par leurs bons offices, la négociation du Marquis d'Ormea. Le dernier avoit déja, ſous le Pontificat de Clement XI., aſſiſté à une Congregation, chargée d'examiner une affaire à peu près ſemblable, qui concernoit le droit que pouvoit avoir l'Empereur, de nom-

* BENOIT XIII., en accordant à Mr. LAMBERTINI l'Evêché d'*Ancone*, lui écrivit ce billet.

Abiamo perduto il dignissimo Cardinale Bussy, il quale fra le sue segnalate doti era particolarissimo, avendo beneficato la mensa Episcopale d'Ancona: onde per sostituirgli un successore abbiamo considerato Monsig. Arcivescovo di Theodosia V. S. si compiacia animarlo ad accettare quella Cattedrale con un cuor Lambertino &c. Lunedi 23. Dicembre.

mer comme Roi de Sicile aux Evêchés de *Catanea* & de *Girgenti.* Ce même Prélat, recommandable par ſes grandes qualités, & par ſon erudition, après avoir ſucceſſivement rempli differentes places conſiderables avec une eſtime univerſelle, & après avoir été nommé Cardinal en 1726., ſe trouve actuellement, pour le bien de toute l'Egliſe Catholique, le Succeſſeur du St. Pontife dont je viens de parler.

Quoique la double Alliance, que les deux Maiſons Royales d'Eſpagne & de Portugal, avoient reſolu de faire enſemble, eût été conclue preſque en même tems que l'Infante d'Eſpagne étoit revenue de France; il n'y avoit cependant point encore eu d'Ambaſſade ſolemnelle de part & d'autre, uſitée en pareil cas, pour faire la demande des Princeſſes: & ſans doute le bas âge des futurs Epoux, & celui principalement de l'Infante d'Eſpagne, avoit fait retarder cette formalité. Cette raiſon devoit encore ſubſiſter pour cette jeune Princeſſe pendant près de trois années: mais Leurs Maj. Cath. & Portugaiſe ne laiſſerent pas de nommer les Marquis DE LOS BALBASES & d'ABRANTES; le premier pour ſe

ſe rendre à Lisbonne, & y faire la demande de l'Infante de Portugal pour le Prince des *Aſturies*; & l'autre pour venir à Madrid demander l'Infante d'Eſpagne pour le Prince du *Breſil*. Ces deux Miniſtres ſe rendirent à peu près en même tems dans les deux Capitales, où ils firent leur entrée avec autant de magnificence que d'éclat.

Une pareille démarche donnoit lieu de croire que l'on avoit, de part & d'autre, un égal empreſſement de voir bientôt l'accompliſſement de ce double mariage: il ſe refroidit cependant enſuite, de façon à laiſſer le public dans l'incertitude de ſa concluſion. Cette froideur parut ſur tout dans la Cour d'Eſpagne. On y donna à entendre qu'elle étoit fondée ſur des raiſons importantes: &, ſoit que cela fût effectivement, ſoit qu'il fût queſtion en ſecret (comme il en courut alors quelque bruit) d'un autre mariage pour l'Infante d'Eſpagne, l'échange des deux Princeſſes, & la ceremonie de leurs mariages, ne ſe fit que près de deux ans après.

La joye que le ſujet de l'Ambaſſade & l'arrivée du Marquis d'Abrantes avoit répandue dans la Cour d'Eſpagne, fut encore augmentée par la nouvelle

que Leurs Maj. Cath. apprirent, que les Maures avoient entierement levé le Siege de *Ceuta* le 17. de Mars, après un Siege de 34. ans. Ce fut *Dom Gaſpar de* ANTONA, Lieutenant de Roi de cette Place, que le Comte de CHARNY, qui en étoit le Commandant, dépêcha pour la porter. Il paroiſſoit, par le détail de ce qui s'étoit paſſé dans cette occaſion, que la retraite des infideles, quoique fort précipitée, s'étoit faite cependant avec tant de précaution de leur part, qu'on n'avoit trouvé dans leur camp que cinq pieces de canon & trois mortiers, avec une vingtaine de traîneurs.

La ſatisfaction que cet événement donna à Leurs Maj. Cath., fut accrue quelques jours après, par celle que leur cauſa l'avis qu'on reçut, de l'heureuſe arrivée des trois vaiſſeaux de la Flotille qui en avoient été ſéparés, & qu'on craignoit qui ne fuſſent devenus la proye de quelque Eſcadre Angloiſe. Leurs Maj. Cath. eurent alors le plaiſir d'apprendre, que malgré toutes les précautions que les Anglois avoient priſes, pour que cette Flotille ne pût leur échapper, elle étoit cependant arrivée en entier dans

diffé-

differens Ports d'Eſpagne. Auſſi ne laiſſerent Elles pas ſans recompenſe la prudente conduite de ceux qui l'avoient ramenée des Indes : car, pour marquer combien Elles en étoient contentes, Elles augmenterent de 1000. Ducats les appointemens de *Dom Antonio* CASTAGNETTA, qui avoit eu le principal Commandement de la Flotille ; Elles donnerent 1000. Ecus de penſion à ſon fils, & firent Lieutenant Général de Leurs Armées navales *Dom Antonio* SERRANO, qui ſervoit en qualité de Chef d'Eſcadre ſous les ordres de l'Amiral Caſtagnetta.

Les préparatifs qu'on faiſoit de toutes parts pour entrer en Campagne, n'empêchoient point les négociations d'aller toujours leur train, entre les Cours de Vienne & de Verſailles. L'une & l'autre ſouhaittoit la paix : Et quant aux Puiſſances maritimes, quelque reſolues qu'elles paruſſent à la guerre, elles n'avoient dans le fonds aucune envie que leur alliance avec la France favoriſât les deſſeins de cette Couronne, contre la Maiſon d'Autriche. C'eût été détruire dans l'Europe cet équilibre ſi deſiré, & néanmoins ſi chancelant, qu'elles veu-

lent y conſerver. L'unique but de ces deux Puiſſances étoit, de faire abolir une Compagnie préjudiciable à leurs ſujets, & d'aſſurer au commerce de ceux-ci les avantages qu'on leur avoit accordés. Voilà ce qu'elles attendoient de leur union avec la France, & à quoi il falloit uniquement qu'elle ſervît.

La Cour de Vienne, à qui la conſervation de cette Compagnie étoit chere, rebuttée d'avoir ſouvent, mais inutilement, tenté de vaincre l'inflexibilité de l'Angleterre & de la Hollande ſur cet article, cherchoit à la ſurmonter par l'intervention du Cardinal : & afin d'exciter à cet égard la bonne volonté de ce Miniſtre, elle laiſſoit entrevoir, que l'on proportionneroit ſur les bons offices qu'il rendroit, ceux qu'elle offroit d'employer auprès de Leurs Maj. Cath., pour procurer leur reconciliation avec le Roi leur Neveu. C'étoit dans cette vue que les Miniſtres Imperiaux avoient engagé le Nonce GRIMALDI, à faire aux Ambaſſadeurs de France & d'Hollande à Vienne, certaines ouvertures d'accommodement entre l'Empereur & les Alliés d'Hanover : & quoiqu'elles euſſent été reçues aſſez froidement de ces deux

Miniſ-

Miniſtres, & qu'on les eût même rejettées en Hollande, en France & en Angleterre, comme je l'ai rapporté †; elles n'avoient pas laiſſé de donner lieu aux deux partis qui diviſoient l'Europe, de chercher de nouveaux moyens convenables aux conjonctures préſentes, pour conſerver la paix.

Le Cardinal, plus empreſſé que perſonne d'en trouver, s'étoit ſouvent entretenu là-deſſus avec le Baron de FONSECA; & dans leurs conferences il avoit été queſtion, tantôt d'échanger les Etats que l'on deſtinoit à Dom Carlos en Italie, avec d'autres également conſiderables en Flandres; tantôt d'une treve pour quelques années, ou d'une convention au moins, de ne commettre aucune hoſtilité de part & d'autre pendant un tems qu'on limiteroit, afin de donner, aux deux Ligues de Vienne & d'Hanover, celui de diſcuter leurs differentes prétentions, & de les regler à l'amiable; enfin il s'étoit auſſi agi d'aſſembler un Congrès.

La Compagnie d'Oſtende étoit toujours le principal obſtacle qu'il falloit

 lever.

† *Tom. III. pag. 362.*

lever. La propoſition de l'abolir paroiſſoit auſſi dure à Vienne, qu'incompatible avec l'honneur de Sa Maj. Imperiale. On offroit ſeulement de la ſuſpendre : mais à Londres & à la Haye on n'admettoit aucun temperament, & l'on vouloit abſolument qu'elle fût ſupprimée.

Le Cardinal, à qui toutes les négociations qui étoient ſur le tapis venoient aboutir, n'étoit pas peu embarraſſé à concilier des ſentimens ſi oppoſés, & à s'attirer pour cet effet la confiance des deux partis. Il étoit aſſuré en quelque façon de celle du Roi d'Angleterre ; l'interêt de ce Monarque l'obligeoit à menager la France : & à l'égard de la République d'Hollande, l'opinion avantageuſe qu'elle commençoit à concevoir de la bonne foi de cette Eminence, ſembloit lui garantir qu'elle ſuivroit l'exemple de Sa Maj. Brit.

La Cour Imperiale paroiſſoit la plus difficile à gagner ; & le Cardinal craignoit de ne pouvoir parvenir à diſſiper les anciens préjugés qu'elle avoit contre la France. Pour applanir cet obſtacle, il s'étoit déja ſervi, com-

me

me je l'ai dit *, des Nonces qui reſidoient à Paris & à Vienne : mais la tentative avoit mal reuſſi. Les Miniſtres de l'Empereur, peu diſpoſés à regarder la contradiction où tomboit quelquefois le Cardinal dans ſes diſcours, comme l'effet d'une ſimple & prudente complaiſance de ſa part pour tous les partis, afin de les ramener plus aiſément au ſien, croyoient appercevoir de la fauſſeté, ou au moins beaucoup d'artifice dans ce raffinement de politique : & ils étoient fort éloignés de l'approuver.

Le Cardinal, de ſon côté, trouvant qu'il étoit dangereux d'expliquer trop clairement cette eſpece d'enigme à ces Miniſtres, chercha à lever leurs ſcrupules, & à les raſſurer ſur ſes intentions, par l'entremiſe de quelques perſonnes qui ne leur fuſſent point ſuſpectes. Les Nonces continuerent à être chargés de ce ſoin : mais indépendamment de leurs Commentaires favorables, le Cardinal s'adreſſa auſſi au Duc de *Lorraine* †.

* *Tom. III. pag.* 371.
† LEOPOLD I.

Les bons offices d'un Prince ſi ſage qui, dans les tems les plus critiques, avoit toujours ſû ſe menager entre la France & l'Empereur, furent d'une grande utilité à ce premier Miniſtre, pour faire valoir à Sa Maj. Imp. la bonne volonté & les vues qu'il avoit; & pour lui attirer en même tems la confiance de ce Monarque. Les marques qu'il commença à lui en donner, paſſant, pour ce qui étoit le plus ſecret, par les mains d'un Prince incapable d'en abuſer, mirent le Cardinal à portée, comme il le ſouhaittoit, de faire goûter plus aiſément à l'Empereur les propoſitions de l'Angleterre & de la Hollande; de vaincre la repugnance qu'il avoit de conſentir à l'abolition de la Compagnie d'Oſtende; & de le diſpoſer à lui laiſſer, en quelque façon, le ſoin de menager ſes intérêts ſur tous ces articles.

La gloire de devenir ainſi le médiateur des principales Puiſſances étoit trop éclatante, pour que le Cardinal laiſſât échapper l'occaſion de l'aquerir. La ſituation des affaires, & les conjonctures du tems la lui offroient: il ſut en faire uſage pour perſuader peu à peu, preſqu'à toute l'Europe, juſqu'aux dernie-

res

tes années de ſa vie, qu'on devoit ce tribut à ſes lumieres & à ſa probité. Il eſt vrai que l'illuſion diſparut alors : chacun la reconnut & rit de ſa crédulité ; à l'exception cependant de la République d'Hollande, que le Cardinal avoit ſû endormir ſi profondement, qu'elle n'a pu ſe délivrer de cette léthargie que par certaines convulſions, dont les ſuites pouvoient lui devenir funeſtes, ſans la ſageſſe du Prince* qu'elle a ſu ſe donner pour Chef.

Quelqu'avantageuſe que fût l'opinion que le Cardinal fut donner de ſon habileté & de ſa bonne foi, aux deux Ligues de Vienne & d'Hanover, il ſurvenoit, dans les négociations délicates & embrouillées dont il étoit alors queſtion, tant de differens éclairciſſemens à donner ou à recevoir ; de ſi fréquens ſujets de méfiance à diſſiper ; & un ſi grand nombre de points délicats à ménager, que, ſelon le plus ou le moins de difficultés que l'on trouvoit à concilier les intérêts des deux partis, on annonçoit un jour la guerre comme inmanquable, & le lendemain on parloit avec la même certitude d'une prochaine paix.

Ce

* Il eſt mort le 22. Octobre 1751.

Ce dernier objet étant celui que le Cardinal avoit le plus à cœur, il employoit tous les moyens qui pouvoient le conduire à un but si desirable. On a déja pu remarquer ce qui s'étoit passé entre lui & moi, pour que j'inspirasse les mêmes sentimens à la Cour d'Espagne. Ses sollicitations à cet égard en Angleterre & en Hollande, n'étoient ni moins pressantes ni moins réiterées; & il faisoit assurement de son mieux, pour porter ces deux Puissances à mettre un peu plus d'onction, dans la maniere dont elles s'expliquoient sur l'abolition de la Compagnie d'Ostende.

C'étoit la principale pierre d'achoppement qu'il falloit lever; & le Cardinal y parvint enfin. Car, à force de representations, il obtint de ces deux Puissances, qu'elles auroient le ménagement pour l'Empereur, de paroître se contenter que cette Compagnie fut d'abord seulement suspendue. Aussi-tôt qu'elles eurent consenti à cet adoucissement, le Cardinal envoya un Courier à Vienne au Duc de RICHELIEU, pour qu'il informât l'Empereur du succès de ses demarches; & pour qu'il présentât en même tems à ce Monarque

les

les propoſitions ſuivantes, concertées avec les Puiſſances maritimes. On ajouta qu'il pouvoit ſe joindre, s'il le jugeoit néceſſaire, au Nonce & à l'Ambaſſadeur d'Hollande, pour preſſer Sa Maj. Imp. de les accepter, & de regarder la reſolution qu'Elle prendroit ſur leur contenu, comme déciſive pour la guerre ou pour la paix.

I.

*Il y aura une ſuſpenſion de l'octroi accordé à la Compagnie d'*Oſtende, *& de tout Commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, pendant un tems raiſonnable : comme pourroit être le terme de dix années.*

II.

Tous les Privileges de Commerce en Europe & aux Indes, ſeront remis à tous égards ſur le même pied qu'ils étoient précédemment ; & les Privileges dont les Nations Françoiſe, Angloiſe, & les ſujets des Etats-Généraux des Provinces-Unies jouïſſoient, ne ſouffriront aucune atteinte ou diminution : mais au contraire, le Commerce des dites trois Nations ſera rétabli en tout, comme il a été avant l'année 1725.

III.

III.

*Tous autres droits & poſſeſſions quelconques, demeureront dans le même état, qu'elles ſont établies & reglées par les Traités d'*Utrecht, *de* Bade *& de la* quadruple Alliance.

IV.

Pour remplir parfaitement l'objet qu'on ſe propoſe, ni l'Empereur, ni l'Eſpagne, ou leurs Alliés, ni les Alliés d'Hanover, n'agiront point par voye de fait; & ne contribueront, ni directement, ni indirectement, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à rien qui puiſſe troubler l'état actuel du Nord & de la Baſſe-Allemagne.

V.

Ces Articles une fois convenus, toutes hoſtilités quelconques ceſſeront. On laiſſera librement revenir des Indes les Vaiſſeaux Oſtendois qui ſont partis, & dont les noms ſeront compris dans un Etat qui en ſera donné par la Cour de Vienne: On laiſſera de même revenir librement les Gallions en Eſpagne; & Sa Maj. Cath., de ſon côté, en uſera de la même maniere qu'il

qu'il en a été uſé dans les tems libres, tant par rapport aux effets des Gallions, que par rapport à ceux de la Flotille qui eſt revenue.

VI.

Il ne ſera fait aucun tort, trouble ou préjudice, à qui que ce ſoit, en haine du Traité de Paix ſigné à Vienne entre l'Empereur & l'Eſpagne le 30. Avril 1725. : comme auſſi en haine du Traité ſigné à Hanover le 3. Septembre de la même année, entre Sa Maj. Très-Chrêt., Sa Maj. Brit. & le Roi de Pruſſe ; y compris l'Acceſſion de Leurs Hautes Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Les dites Parties contractantes s'engageront même de ſe joindre, pour s'oppoſer à quiconque feroit quelque choſe de contraire au préſent Article VI. ; & de prendre enſemble des meſures en tels cas, pour la reparation.

La Cour de Vienne, malgré les forces conſiderables qu'elle comptoit de mettre ſur pied ſi la guerre ſe délaroit, & que l'on faiſoit monter, avec l'augmentation qui avoit été déterminée, à plus de cent quatre vingt ſept mille hommes, n'en deſiroit pas moins la

la paix. Mais d'un autre côté, vivement piquée contre l'Angleterre, & voulant d'ailleurs conſerver le plus longtems qu'il ſe pourroit, l'aſcendant qu'elle avoit pris ſur la Cour d'Eſpagne, dont elle ſe flattoit que les largeſſes deviendroient plus abondantes depuis l'arrivée de la Flotille; elle croyoit qu'il n'étoit pas de ſon intérêt de ſe determiner ſi promptement à accepter les propoſitions qu'on lui faiſoit, & qu'il étoit bon au contraire de gagner du tems.

Cette maxime eſt d'une grande reſſource en matiere de politique; & d'ailleurs la Cour de Vienne, eu égard à diverſes circonſtances, avoit pluſieurs raiſons de vouloir la ſuivre.

On voyoit, ſi la guerre ſe declaroit, que les Alliés d'Hanover ne manquoient ni d'hommes, ni de Vaiſſeaux, ni d'argent. Il n'en étoit pas de même du côté de l'Empereur, de l'Eſpagne & de leurs Alliés: on n'en étoit encore qu'aux préparatifs; il falloit du tems pour les faire.

Il n'en falloit pas moins, pour que les troupes, & ſurtout celles de Ruſſie, puſſent ſe rendre aux endroits qui alloient

loient devenir le Theatre de la guerre, & pour attendre les Gallions qui achevoient de mettre l'Eſpagne en état d'aſſembler des fonds aſſez conſiderables, pour fournir aux dépenſes de pluſieurs Campagnes.

Certains nuages, qui ſe formoient dans l'Empire Ruſſien contre le Gouvernement de l'Imperatrice CATHERINE, faiſoient craindre qu'on ne pût tirer de cette Princeſſe les ſecours ſur leſquels on comptoit : on avoit beſoin de tems pour voir comment l'orage ſe diſſiperoit.

C'étoit auſſi du tems qu'on attendoit l'avantage de déterminer le Roi de Pruſſe, à rompre tout-à-fait les liens qui l'attachoient encore aux Alliés d'Hanover ; & de voir le Corps Germanique ſe déclarer pour la Ligue de Vienne. Enfin, en temporiſant, on ſe flattoit d'obtenir des conditions de paix moins onereuſes ; & de profiter pour cet effet des diſpoſitions qu'on découvroit dans le Cardinal, & que l'on ſe propoſoit de fortifier, par toutes les avances & les marques de confiance les plus capables de le gagner.

Avec

Avec toutes ces eſperances, les Miniſtres Imperiaux ſentoient bien, qu'il falloit s'expliquer ſur les propoſitions qu'offroient les Alliés d'Hanover : mais comme on ne vouloit ni les accepter ni les rejetter tout-à-fait, ils prirent le parti de dreſſer un contre-projet à celui que le Cardinal avoit envoyé, qui admettoit néceſſairement un nouvel Examen de ſa part, auſſi bien que de celle de l'Angleterre & de la Hollande. Ces Miniſtres ſe flattoient de trouver par là le ſecret de traîner la négociation en longueur, ſans la rendre ſuſpecte d'être contraire au but ſalutaire de la paix, où les deux partis affectoient de tendre avec une egale ardeur.

Dans cette vue, & en paroiſſant ſe prêter avec plaiſir aux inſtances des Ambaſſadeurs de France & d'Hollande, qui demandoient une réponſe, le Baron de FONSECA fut chargé de communiquer au Cardinal les XII. Propoſitions ſuivantes.

I.

Il y aura, entre les Puiſſances, qui ſigneront ces Articles, une ceſſation de toutes hoſtilités, tant par mer que par terre: &

par

par conſéquent le ſiege de Gibraltar *ſera ſuſpendu, du jour que la ratification de ces Actes préliminaires ſera diſcutée au Congrès.*

II.

Ce principe établi, le Commerce des Eſpagnols aux Indes ſe fera tranquillement, comme par le paſſé : les Gallions reviendront en toute ſureté ; & la Flotte Angloiſe, qui pourroit être encore dans les mers des Indes, & devant PORTO-BELLO, *ſe retirera dès qu'elle en aura reçu les ordres, leſquels ſeront dépêchés immédiatement par Sa Maj. Britannique, dont Sa Maj. Très-Chrêt. ſera garante. Les effets des particuliers, ſe trouvans ſur la Flotille arrivée dernierement de la* Havane *en Eſpagne, & appartenans à différentes Nations, ſerons rendus fidelement, après que les Gallions, détenus encore à* Porto-bello, *ſeront revenus, & que la Flotte Angloiſe ſe ſera retirée des Indes. Si cependant les dits Gallions periſſent en chemin par quelque naufrage, ce cas-là n'empêchera pas la reſtitution des effets ſe trouvans ſur la Flotille : Et à l'égard des Flottes Angloiſes, Hollandoiſes & Françoiſes, qui pourroient être vers les Côtes d'Eſpa-*

d'Eſpagne, ou vers celles des Etats de Sa Maj. Imp. & Cath.; elles auront à ſe retirer, au tems que cette préſente ceſſation d'hoſtilités commencera, & ne pourront rien entreprendre contre elles ou contre leurs vaiſſeaux, ni directement ni indirectement.

III.

Cette ceſſation générale des hoſtilités ne ſubſiſtera que pendant ſix moix, à compter du jour que le Congrès qui ſe propoſe ſera formé.

IV.

*Le Congrès ne durera auſſi que ſix Mois, pendant lequel tems les Puiſſances qui y interviendront, conviendront de l'abolition, ou pour le moins, d'une ſuſpenſion de l'Octroi de la Compagnie d'*Oſtende, *pendant un tems raiſonnable; comme pourroit être par exemple celui de ſept ans: & on laiſſera librement & en toute ſureté, revenir des Indes à* Oſtende, *tant que le Congrès, ou bien la ſuſpenſion durera, les vaiſſeaux Oſtendois qui ſeront partis devant la ſuſdite ceſſation, & dont les noms ſeront compris dans un Etat qui ſera donné de la part de Sa Maj.*

Maj. Imp. & Cath. ; & les vaiſſeaux qui pourroient peut-être avoir été pris, ſeront rendus de bonne foi.

V.

*Les Traités de Paix d'*Utrecht *&* de Baden, *de même que celui de la* Quadruple-Alliance, *ſeront reſpectivement le fondement ſur lequel la negociation propoſée ſe doit faire : & quant au Commerce, il ſera rétabli, comme il a été ſtipulé par le Traité de Commerce fait à* Utrecht *entre l'Eſpagne, la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. S'il y avoit néanmoins des difficultés ulterieures ou poſterieures à l'égard du dit Commerce, elles ſeront diſcutées au ſuſdit Congrès.*

V I.

Le Congrès s'aſſemblera ſans délai dans deux mois, à compter du jour que ces Articles auront été accéptés & ſignés par les Puiſſances reſpectives.

V I I.

Le Congrès ſe tiendra à Aix la Chapelle.

V I I I.

VIII.

Les plenipotentiaires qui ſeront nommés, ne pourront y avoir que deux Gentils-hommes; deux Pages, & ſix gens de Livrée, pour être plutôt prêts à s'y rendre, & pour éviter toute ſupériorité de luxe & de dépenſe.

IX.

Ils n'obſerveront aucun Cérémoniel, & s'en tiendront à ce qui fut reglé, dans le dernier Congrès de Cambray, pour éviter toutes les difficultés de préſéance: avec liberté pourtant de proteſter, ainſi que chacun le jugera à propos.

X.

Les Princes recommanderont reſpectivement à leurs Plenipotentiaires, d'éviter tout embarras qui pourroit troubler ou allonger le Congrès.

XI.

En cas que quelqu'une des Puiſſances reſpectives excerçât pendant les ſix mois quelque hoſtilité, toutes les autres ſe joindront contr'elle, pour en pourſuivre la reparation.

XII.

XII.

On eſt convenu d'inviter les Puiſſances du Nord, d'envoyer leurs Miniſtres à ce Congrès, pour y terminer à l'amiable les differens qu'elles pourroient avoir reſpectivement : & pendant la durée du dit Congrès, l'Empereur s'engage de ſa part, de ſuſpendre tout acte d'hoſtilité, directement, ou indirectement, tant par terre que par mer, ſelon les termes établis par les préſens Articles.

Le Cardinal comprit ſans peine, que la Cour de Vienne, en faiſant ces propoſitions, ne cherchoit qu'à éluder celles qu'on lui avoit faites. Un tel procedé lui déplut beaucoup, auſſi bien qu'aux deux Ambaſſadeurs des Puiſſances maritimes Mr. WALPOLE, à qui Mr. de St. SAPHORIN, pendant ſon ſejour à Vienne, s'étoit plaint quelquefois, de ce que le Duc de RICHELIEU menageoit fort la Cour Imperiale, & s'attachoit un peu trop à ſe rendre agréable à l'Empereur, ne manqua pas, dans les conferences qu'il eut avec le Cardinal, au retour du Courier qui avoit été dépêché à Vienne, d'imputer à cet Ambaſſadeur, d'avoir

d'avoir donné une nouvelle preuve de ſa complaiſance dans l'occaſion dont il s'agiſſoit : & Mr. HAMEL BRUYNINX, peut-être pour ſe mettre à l'abri d'eſſuyer le même reproche, ſembloit, dans ſes lettres, confirmer cette opinion.

Le Cardinal, qui vouloit éviter qu'on ne crût à Londres & à la Haye, que le Duc de Richelieu ne faiſoit que ſe conformer aux ſecrettes inſtructions qu'il recevoit, affecta de paroître mécontent, qu'il ſe fût prêté ſi facilement à recevoir le contre-projet de l'Empereur : & pour n'avoir à eſſuïer aucun reproche là-deſſus de la part des Puiſſances maritimes, il s'expliqua avec le Baron de FONSECA ſur les nouvelles propoſitions qu'il lui avoit préſentées, d'une maniere encore plus ferme qu'il n'avoit fait auparavant. Il dit à ce Miniſtre, que s'étant flatté que l'Empereur feroit plus d'attention à toutes les difficultés qu'il lui avoit fallu ſurmonter, pour porter l'Angleterre & la Hollande à ſe contenter que la Compagnie d'Oſtende fût ſimplement ſuſpendue, juſqu'à ce qu'un Congrès décidât du ſort de cet établiſſement ; il ne pouvoit s'empêcher d'être

d'être ſurpris, & de ſe plaindre de ce que Sa Maj. Imp. montroit ſi peu d'empreſſement à profiter d'un changement qu'Elle avoit paru deſirer, & qu'on n'avoit gueres eu lieu d'attendre: Qu'il étoit fort à craindre que ces deux Puiſſances, voyant à préſent leur condeſcendance devenir inutile, ne repriſſent leurs premiers ſentimens, & n'auguraſſent auſſi mal des diſpoſitions pacifiques de l'Empereur, que de ſon intention à leur donner ſatisfaction ſur l'article de la Compagnie d'Oſtende.

Le Cardinal ajoûta, qu'il regardoit la conduite que tenoit la Cour de Vienne dans la circonſtance préſente, comme l'unique effet des vues qu'on lui connoiſſoit, de traîner les affaires en longueur, tant pour procurer à l'Eſpagne le tems d'exécuter ſes deſſeins, que pour parvenir enfin à déterminer l'Empire & pluſieurs autres Puiſſances, à ſe déclarer contre la France: Qu'il n'étoit donc plus poſſible au Roi de pouſſer plus loin la moderation; & qu'après tout ce que Sa Maj. avoit fait pour conſerver la paix dont l'Europe jouïſſoit; (juſqu'à ménager les interêts de l'Empereur, quoiqu'Elle n'ignorât

pas que ce Monarque cherchoit à lui attirer des ennemis de toutes parts, & qu'il faisoit répandre, dans la Diete de Ratisbonne, des bruits & des Ecrits très injurieux à sa gloire) il n'y avoit personne qui ne reconnût, combien elle étoit éloignée de se laisser aller à aucun mouvement de ressentiment, & à quel point le repos public lui étoit cher.

„ Cet esprit d'équité, continua le „ Cardinal, ne fera cependant point „ perdre de vue à Sa Maj., ce qu'Elle „ doit à sa gloire & à ses Alliés. Elle „ est fermement resolue de prendre les „ mesures les plus promptes & les plus „ efficaces, pour soutenir ses interêts „ & les leurs: & vous pouvez voir par „ les préparatifs de guerre qu'on a déja „ faits ici, en Angleterre & en Hol„ lande, qu'on ne differera pas plus „ longtems à prendre une resolution; „ & que si Sa Maj. Imp. a sincerement „ envie de prévenir la guerre; le mo„ ment est venu de la mettre en exé„ cution."

Le Sr. de FONSECA, qui ne s'attendoit pas à trouver dans le Cardinal tant de fermeté, & qui savoit que sa Cour

Cour vouloit éviter la guerre, adoucit l'eſprit de ce Miniſtre autant qu'il lui fut poſſible. Il l'aſſura que les nouvelles propoſitions de l'Empereur, bien loin d'être artificieuſes, ou faites à deſſein d'amuſer le tapis par une négociation inutile, procedoient au contraire du deſir ſincere qu'avoit Sa Maj. Imp., de prendre de concert avec Son Em. les meſures les plus promptes & les plus efficaces, pour détourner l'orage dont on étoit menacé : Que les changemens ou les additions que l'Empereur avoit cru devoir faire aux ſix propoſitions des Alliés d'Hanover, partoient du même principe, & ne faiſoient que donner plus d'étendue aux moyens qu'on pouvoit employer : Que ce Monarque verroit toujours, avec un ſenſible plaiſir, le Cardinal ſuivre le projet pacifique dont il étoit occupé : & que, dans la confiance qu'il ſauroit bien le faire réuſſir par ſa ſageſſe & ſes lumieres, il l'aſſuroit que Sa Maj. Imp. n'avoit pas moins à cœur la conſervation de la paix que Son Eminence.

Le Baron de Fonſeca ajoûta ; que ſi l'Empereur s'étoit déterminé à faire une augmentation conſiderable dans ſes trou-

pes, il s'y étoit cru obligé, ſur les avis qu'il avoit eu des grands préparatifs de guerre que l'on faiſoit en France, en Angleterre & en Hollande; & qu'à l'égard des Alliés que Sa Maj. Imp. avoit cherché à ſe menager, Elle avoit ſuivi l'exemple des Princes de la Ligue d'Hanover, qui travailloient, comme on ne pouvoit l'ignorer, à unir à eux, dans le Nord comme dans le Sud, un grand nombre de Puiſſances.

Quoique le Cardinal deſirât ardemment de prévenir une rupture, & par conſéquent de ne point pouſſer les choſes avec la Cour de Vienne à une extremité, qui ſemblât ôter toute eſperance d'admettre les propoſitions qu'elle venoit d'envoyer, il ſoutint cependant, dans cette occaſion, le ton décidé & ferme qu'il avoit pris avec Mr. de Fonſeca. La néceſſité de ne le point adoucir, pour achever de déterminer la Cour de Vienne, étoit viſible; & la vigueur que montroit le Cardinal lui coutoit d'autant moins, qu'il ſavoit qu'elle ſeroit très agréable à l'Angleterre & à la Hollande, & que les avis qu'il recevoit du Nord de l'Allemagne, & la bonne intelligence qui regnoit

regnoit entre la Cour & le Parlement d'Angleterre, lui donnoient preſque une entiere certitude, de ne pas éprouver beaucoup de reſiſtance de la part de l'Empereur.

Pour empêcher qu'il ne prit d'autres ſentimens, on parut s'occuper plus ſerieuſement à faire des préparatifs de guerre, & à entrer en Campagne. On ne s'entretenoit d'autre choſe à Verſailles & à Paris, auſſi bien que des ſieges que l'on méditoit d'entreprendre. Mr. FARGES qui s'étoit chargé de la fourniture des vivres, fit partir tous les Directeurs des principaux magazins qu'on formoit en Flandres & ſur le Rhin. Les Milices eurent ordre de ſe rendre dans les Places, pour relever les Regimens deſtinés à compoſer les Armées qu'on vouloit aſſembler. Les Provinces frontieres ſe rempliſſoient inſenſiblement de troupes. La Maiſon du Roi devoit, diſoit-on, aller dans les trois Evéchés, immédiatement après avoir paſſé en revue, & tout ſembloit annoncer une prochaine rupture avec l'Empereur.

Le Cardinal, bien informé de l'état & des ſecrets de la Cour de Vienne, entrevoyoit avec aſſez de tranquillité la

fin où aboutiroient toutes ces diſpoſitions militaires : & comme il n'ignoroit pas, que ceux à qui elles plaiſoient ou pouvoient devenir utiles, l'avoient taxé de timidité, il affectoit de montrer des ſentimens tout oppoſés. La ſatisfaction de détruire par cette conduite l'opinion de la foibleſſe, que ces perſonnes travailloient à lui attribuer, étoit augmentée par l'eſpece de certitude qu'il avoit, de faire avorter leurs deſſeins, & de leur donner après cela tout le tems de ſe repentir des embarras qu'elles ne ceſſoient de lui ſuſciter. Ceux qui lui cauſoient le plus de peine, & dont il étoit auſſi le plus occupé, venoient de la Cour d'Eſpagne, pour laquelle, ſurtout depuis la lettre qu'il avoit reçue de la Reine, il ſe voyoit obligé à de grands ménagemens : il appréhendoit que cette Princeſſe ne prétendit les pouſſer trop loin, & juſqu'à donner lieu à l'Angleterre & à la Hollande de les découvrir, ou au moins de les ſoupçonner. Il me parloit ſouvent de ſon inquiétude ſur cet article, & de la ferme reſolution où il étoit cependant de paſſer outre, ſi ſa Maj. Cath., malgré ſes repréſentations, perſiſtoit

ſiſtoit dans le deſſein de faire continuer le ſiege de Gibraltar.

Ce fut ſans doute pour m'en convaincre entierement, que le Cardinal me lut une ſeconde lettre qu'il avoit écrite à la Reine d'Eſpagne ; dans laquelle il lui exprimoit fort naturellement, quoique dans des termes convenables, ſes ſentimens ſur cette entrepriſe ; ſur le peu de confiance qu'elle devoit avoir dans les magnifiques promeſſes de la Cour de Vienne ; & ſur l'entiere impoſſibilité où il alloit être inceſſamment, de reſiſter aux ſollicitations preſſantes des Alliés du Roi, pour faire cauſe commune avec eux. Les inſtances qu'il faiſoit enſuite à Sa Maj. Cath., de hater, par un peu de condeſcendance pour ſes avis, le moment de la reconcilitation, afin qu'elle ſervit à mettre le Roi en liberté d'agir en tout de concert avec elle, étoient certainement auſſi preſſantes que bien fondées. Comme je lui dis là-deſſus que j'eſperois qu'elles produiroient d'heureux fruits ; il me repliqua, qu'il en acceptoit l'augure, ſans compter pourtant beaucoup ſur ſa certitude : &, en me remettant la lettre qu'il écrivoit à la Reine, pour

que je l'adreſſaſſe, à l'Archevêque d'Amida, il me pria d'engager de mon mieux ce Prelat, à conſeiller à cette Princeſſe de faire une ſerieuſe attention à ce qu'il prenoit la liberté de lui repreſenter.

A peu près dans ce tems-là je découvris, par le moyen d'une perſonne de la Cour, que le feu Duc d'ORLEANS avoit chargé un certain Cordelier, nommé le Pere *Poiſſon*, de compoſer un Ouvrage ſur l'Ancienne forme du Gouvernement de la Monarchie Françoiſe, & ſur l'uſage où l'on avoit été pendant longtems, en partageant le Royaume entre les enfans des Rois, de préferer quelquefois les Cadets aux aînés, ſelon que le Roi ou la Nation le jugeoient à propos. La même perſonne qui me fit cette confidence, m'aſſura que cet Ouvrage étoit curieux & bien écrit : qu'il n'y en avoit que deux Copies manuſcrites ; l'une deſtinée pour le Duc d'Orleans, qui étoit mort avant qu'elle fût finie ; & l'autre reſtée vraiſemblablement entre les mains de l'Auteur.

L'avis me paroiſſant utile, je formai le projet de travailler à retirer au moins un des deux Exemplaires, & à faire enſuite

enſuite ſupprimer l'autre : Et comme je ne doutai point que le Cardinal ne fût inſtruit de cette particularité, & que peut-être même il n'eût vu l'Ouvrage ; je lui parlai, dans une de nos Conferences, des matieres dont on m'avoit dit qu'il traitoit, & de l'embarras où j'étois, pour découvrir dans quelles mains les Exemplaires pouvoient avoir paſſé, afin de m'en ſaiſir, & qu'il n'en fût plus queſtion.

Le Cardinal, déja au fait de tout ce miſtere, me parut d'abord ſurpris que j'en euſſe eu connoiſſance ; & il me demanda, ſi ce n'étoit point par le Duc de Bourbon qu'elle m'étoit venue. Lui ayant repliqué, que je n'avois pas même eu la penſée d'en parler à ce Prince : il me dit, qu'il étoit donc fort ſingulier que j'euſſe pu le ſavoir par un autre moyen : mais qu'enfin, puiſque cela étoit, il m'avouoit que tout ce que l'on m'avoit dit de cet Ouvrage étoit vrai ; que cependant il ne l'avoit point lû ; qu'il ſavoit ſeulement qu'il exiſtoit, & que l'Auteur avoit fait de ſon mieux, pour meriter la liberalité avec laquelle on lui avoit promis de recompenſer ſon zele & ſon travail.

„ Je ſuis auſſi informé, ajoûta le „ Cardinal, qu'il n'y a jamais eu, „ comme on vous l'a dit, que deux „ Manuſcrits de cet Ouvrage; dont „ l'un, après la mort de Mr. le Duc „ d'Orleans, eſt tombé entre les mains „ de Mr. le Duc; & c'eſt ce qui me „ faiſoit croire qu'il vous en avoit par- „ lé. Pour le ſecond, que le Pere „ *Poiſſon* s'eſt reſervé, je ſuis certain „ qu'il eſt encore entre ſes mains; & „ je vous promets, puiſque vous deſi- „ rez ſi fort de l'avoir, de le faire „ tomber dans les vôtres. A l'égard de „ celui que Mr. le Duc a retenu, „ gouvernez-vous avec lui comme vous „ le jugerez à propos; vous ſavez ce „ que je vous ai dit dès le commence- „ ment, que j'ignore entierement ce „ qui ſe paſſe entre ce Prince & vous."

Ce diſcours du Cardinal me donnant tout l'éclairciſſement que je pouvois deſirer ſur l'Ouvrage du Pere Poiſſon, & une nouvelle preuve du zele de Son Em. pour les interêts du Roi d'Eſpagne: je la remerciai de la bonté qu'elle avoit, de vouloir bien retirer, des mains du Cordelier, le Manuſcriten queſtion. Je lui dis enſuite, que c'étoit unique-

ment

ment pour l'envoyer à leurs Maj. Cath.; quoique, ſuivant toute apparence, je ne les cruſſe pas diſpoſées à dédommager le bon Pere de ce que la mort de Mr. le Duc d'Orleans lui avoit fait perdre: & qu'à l'égard de l'autre Exemplaire, que Son Em. m'apprenoit être entre les mains de Mr. le Duc de Bourbon, je me flattois, par tout ce qui commençoit à ſe paſſer entre leurs Maj. Cath. & lui, qu'il ne refuſeroit pas un ſi leger ſacrifice.

C'étoit en effet avec d'autant plus de fondement que je parlois de la ſorte au Cardinal, qu'ayant reçu peu de jours auparavant les réponſes du Roi & de la Reine d'Eſpagne aux lettres du Duc de Bourbon, je les lui avois envoyées; & que ce Prince, auſſi content de ce qu'elles contenoient, que de la maniere dont je les lui avois attirées, m'avoit témoigné ſes ſentimens à cet égard d'une façon auſſi obligeante que pleine d'amitié. Il ne fit donc, comme je m'y étois bien attendu, aucune difficulté de me répondre ſur ce qui concernoit l'Ouvrage du P. Poiſſon: & il m'écrivit; qu'il étoit vrai que l'Exemplaire que je lui demandois avoit été en ſon pouvoir:

pouvoir : qu'il l'avoit lû, & l'avoit trouvé d'autant plus dangereux, qu'il étoit rempli de traits & de recherches très propres à faire impreſſion, & à autorifer les maximes qu'il vouloit établir : mais que ne pouvant s'imaginer qu'on pût jamais avoir connoiſſance de cet Ouvrage, & afin d'empêcher qu'il ne produiſit l'effet pour lequel il avoit été compoſé, il l'avoit brûlé ; ce dont il étoit, ajoûta-t-il, fort faché, puiſqu'il voyoit que j'aurois ſouhaitté de l'envoyer à leurs Maj. Cath.

L'unique vue que j'avois eue, dès qu'on m'avoit parlé de cet Ouvrage, d'en ſupprimer les exemplaires s'il étoit poſſible, ſe trouvant parfaitement remplie par ce que le Duc de Bourbon m'écrivoit, & par ce que le Cardinal m'avoit dit ; je rendis compte à celui-ci de la lettre de ce Prince. Il ne me parut point perſuadé, qu'il eût fait de la Copie qui lui étoit tombée entre les mains, l'uſage qu'il me diſoit. Mais, ſans m'embarraſſer d'examiner ſi ſes conjectures étoient bien ou mal fondées, je crus devoir m'en rapporter à la bonne foi du Duc de Bourbon ; ſurtout dans la circonſtance où il venoit d'em-

d'embraſſer avec tant de ſincérité les interêts de leurs Maj. Cath., & où, de leur côté, Elles lui avoient rendu leur amitié. Je le fis remarquer à ſon Eminence; & Elle convint que j'avois raiſon.

Quelques jours après le Cardinal tint exactement la parole qu'il m'avoit donnée, de me faire avoir l'Exemplaire que le Pere Poiſſon s'étoit reſervé; & l'ayant tiré d'une petite tablette fermant à clef, qui étoit auprès de ſon fauteuil, il me le remit.

„ Je n'ai fait, me dit-il alors, que „ le parcourir; & ce que j'en ai lû, „ m'a effectivement paru très-capable „ d'établir certaines opinions favorables „ au but où tend cet Ouvrage. Exa„ minez-le plus à loiſir, & ſi vous ju„ gez enſuite à propos de l'envoyer en „ Eſpagne, je vous en laiſſe le maître; „ mais nullement, s'il vous plait, d'en „ prendre une Copie, ou de le garder: „ & ſi vous ne l'envoyez pas à Leurs „ Maj. Cath., je vous prie de me le „ rendre ".

Je m'occupai pendant quelques jours à lire l'Ouvrage du P. Poiſſon. Il entroit dans un détail fort étendu ſur l'ancienne

cienne forme du Gouvernement des Francs; ſur leurs Loix, toutes militaires; ſur l'ordre qu'on gardoit, dans les premiers tems, pour ſucceder à la Couronne, ſelon lequel cet Auteur prétendoit prouver, que, dans la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, les puiſnés, & quelquefois les enfans naturels, avoient été préferés aux aînés & aux légitimes, dans les partages qu'on faiſoit des Etats de la Monarchie. Il avançoit, avec la même aſſurance, que pendant la durée des deux premieres Races, & aſſez avant dans la troiſieme, la *Loi Salique*, peu connue, peu eſtimée, & très negligée, n'avoit jamais été conſultée quand il s'étoit agi de décider du droit de ſucceder à la Couronne. Il paroiſſoit au reſte, par le grand nombre d'autorités qu'il citoit, qu'on lui avoit fort recommandé de ne rien hazarder légerement; & que dans cette vue, on lui avoit amplement communiqué les Livres & les anciens Manuſcrits qui pouvoient lui être néceſſaires. Il s'étoit ſervi avec ſoin de ce ſecours; & ſes recherches, jointes aux Faits qu'il expoſoit, étoient effectivement propres

à

à faire impreſſion, comme le Duc de Bourbon me l'avoit écrit.

Je ne diſſimulerai point, que malgré la defenſe du Cardinal, je fus pluſieurs fois tenté de garder une Copie de cet Ouvrage, à cauſe de ſa ſingularité: mais le travail, qui auroit été long & peu compatible avec les occupations que j'avois alors, m'empêcha d'exécuter mon deſſein; & la délicateſſe de la matiere ne me permit point de confier cet Ecrit à perſonne. Je m'amuſai cependant un jour, à écrire quelque choſe de l'article où le P. Poiſſon parloit de la *Loi Salique*. J'ai retrouvé dans mes papiers ce petit fragment, qui n'a échappé aux mains de ceux qui ſe ſont emparés des autres, que parce qu'il étoit auſſi barbouillé que mal en ordre. Le voici.

J'ai, ce me ſemble, prouvé clairement juſqu'à préſent; par pluſieurs Faits inconteſtables, que pendant la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, il a ſi peu été queſtion de la Loi Salique, *que la Nation Françoiſe a conſtamment choiſi pour la gouverner dans les premiers tems, le Prince qu'elle a cru le plus capable d'aſ-*

ſurer

ſurer ſon bonheur ; ſans s'embarraſſer de ſuivre l'ordre de primogeniture entre les enfans des Rois , ni même quelquefois faire attention s'ils étoient légitimes : ainſi que cela arriva au ſujet de LOUIS *&* CARLOMAN, *fils naturels de* LOUIS le begue. *Les François ne ſe croyoient nullement aſtreints à cet égard par aucune Loi. L'élection de* PEPIN, *aprés la dépoſition de* CHILPERIC, *& celle d'*HUGUES CAPET, *au préjudice de* CHARLES *frere de* LOUIS, *dernier Roi de la ſeconde Race, ſervent de preuve de ce que j'avance ; & que la Nation ſe croyoit en pleine liberté de placer des étrangers ſur le Trône , par préference aux Princes à qui la* Loi Salique *ſembloit l'aſſurer , quand elle jugeoit ſon bonheur intereſſé à ce changement. Si donc cette fameuſe Loi avoit exiſté ; ſi les François l'avoient regardée comme le Chef d'œuvre de la ſageſſe de leur fondateur ; ou qu'ils euſſent été perſuadés , que leur tranquillité dépendoit d'une exacte fidélité à l'obſerver : auroient-ils changé ſi facilement, ſi promptement, & avec ſi peu de ſcrupule, l'ordre d'une ſucceſſion héréditaire , que la* Loi Salique *établiſſoit ; & rendu la Couronne élective ?*

C'eſt

C'eſt en vérité ce qu'on ne perſuadera pas aiſément à des gens judicieux & éclairés.

On ne ſera gueres plus diſpoſé à recevoir ce que les Partiſans de la même Loi avancent, ſur l'attachement qu'on a eu à la ſuivre, quand on examinera avec un eſprit dégagé de préventions, ce qui s'eſt paſſé pendant pluſieurs générations de la troiſieme Race : car franchement, cette fameuſe Loi ne paroit pas alors moins négligée que dans les deux précédentes. HUGUES CAPET *(je veux bien en convenir) avoit ſes raiſons de la laiſſer tomber, au moins pour quelque tems, dans l'oubli. Il ne pouvoit reclamer ſon autorité pour aſſurer la poſſeſſion de la Couronne à ſa poſtérité, puiſque la Nation la lui avoit déferée au préjudice de l'héritier légitime : & c'eût été une imprudence extrême à ce Prince, de prétendre établir, par la* Loi Salique, *un droit qu'on ne lui accordoit qu'en la tranſgreſſant. Mais après qu'un aſſez long eſpace de tems avoit inſenſiblement accoutumé les François à la domination des Princes de ſa famille, pourquoi les Rois ſes ſucceſſeurs ne faiſoient-ils pas revivre une Loi ſi reſpectée & ſi chere à leurs ſujets, pour affermir ſur la tête de leurs enfans une Couronne ſi brillante ?*

Ce

Ce n'eſt pourtant point le moyen qu'ils crurent devoir prendre pour parvenir à ce but. Ils parurent au contraire perſuadés, ou que cette Loi étoit une vieille chimere; ou que ſi elle ſubſiſtoit, elle étoit ſi peu reverée, qu'il ne falloit point ſe flatter qu'elle fût capable de mettre leur poſtérité à l'abri d'éprouver les mêmes révolutions, qui avoient fait deſcendre du Trône les maiſons Royales des deux premieres Races. Que firent donc ces Princes pour garantir la leur d'eſſuyer le même revers? Le voici. Ils eurent une attention particuliere, de faire ſacrer & couronner leurs fils aînés pendant leur vivant; afin que les peuples, trouvant dans ces Princes des Rois deja reconnus, perdiſſent inſenſiblement l'idée & l'uſage d'en choiſir à leur fantaiſie. Que ſi PHILIPPE I. *pour s'être trop légerement perſuadé qu'une poſſeſſion de quatre générations ſuffiſoit pour aſſurer celle du Royaume à ſon fils* LOUIS le gros, *négligea de ſuivre cet exemple; l'hiſtoire nous apprend que cette opinion penſa coûter cher à ce Prince, & le fruſtrer de recueillir un ſi grand héritage. Il prit bien garde auſſi, après être devenu paiſible poſſeſſeur du Trône, de commettre la même faute; & il ne manqua pas de faire*

ſacrer

ſacrer & couronner LOUIS le jeune, *ſon fils, dès ſon vivant. Celui-ci en uſa de-même pour* PHILIPPE AUGUSTE: *Et* ces ſages Reſignations, *dit* PASQUIER*, pratiquées dès le tems des Peres, firent oublier les Elections. *Ces Reſignations, pour me ſervir des termes de ce zélé partiſan du Droit héréditaire: ſuccederent donc aux élections. Celles-ci étoient par conſéquent les plus anciennes. On ne conteſtoit point à la Nation le droit de ſe donner pour maître, celui qu'elle jugeoit plus digne de la commander; & elle l'exerçoit, ſans qu'aucune Loi le contredît. Où étoit alors la* Loi Salique? *Quelle influence avoit-elle ſur la ſucceſſion à la Couronne? Et où trouvera-t-on quelque veſtige de la ſcrupuleuſe exactitude qu'on gardoit à l'obſerver? On peut placer tout cela dans les eſpaces imaginaires. Quant aux* Reſignations, *pour continuer à m'expliquer comme* PASQUIER, *on ceſſa de les employer, lorſqu'on apperçut; que non ſeulement elles n'étoient plus néceſſaires; mais qu'il étoit dangereux qu'elles ne rappellaſſent le ſouvenir du motif qu'elles avoient eu, & d'un droit qu'on vouloit détruire.*

Ce

* Livre II. des Recherches Chap. 9.

Ce projet ayant réuſſi, on fit paroître alors ſur la ſcene la fameuſe Loi Salique, *qui ſervoit merveilleuſement à écarter ces idées. Elle ne ſe préſenta d'abord qu'avec la timidité d'une nouvelle venue : mais ceux qui la produiſoient, s'attacherent à lui donner une origine auſſi ancienne que la Monarchie, afin de la rendre reſpectable aux peuples. Cette opinion, dont on ne s'embarraſſa gueres, dans ces tems d'ignorance, d'examiner la vérité ou la fauſſeté, s'introduiſit & prit faveur : & comme les chimeres dont une Nation s'entête, font toujours inſenſiblement de nouveaux progrès, & qu'on regarde comme des temeraires ceux qui s'aviſent de les combattre ; la* Loi Salique, *que la Cour d'ailleurs étoit intereſſée à proteger, acquit aſſez promptement, par le ſecours d'un nombre conſiderable d'Ecrivains, une ſi grande autorité, qu'on ſe crut obligé en conſcience, à ſouſcrire à tout ce qu'on débitoit de ſon ancienneté & de ſa ſageſſe. Enfin l'uſage avantageux que* PHILIPPE DE VALOIS *fit de cette Loi, dans le tems du démêlé qu'il eut avec* EDOUARD III. *Roi d'Angleterre, pour le droit de ſucceder à la Couronne, qu'ils ſe diſputoient, dont*

dont je ferai tout-à-l'heure mention dans la Section ſuivante ; ſervit infiniment à fortifier la déference, que ſes partiſans travailloient toujours à perſuader qui lui étoit due.

A Dieu ne plaiſe ; qu'en parlant comme je fais, je prétende cenſurer l'attachement que la Nation montre pour une Loi, à qui elle croit être redevable du bonheur d'être gouvernée par l'Auguſte Maiſon qui regne ſur elle depuis tant de ſiecles : Mes vœux tendront toujours, au contraire, à voir accroître ces ſentimens. Mais puiſqu'on n'a pas beſoin, pour les inſpirer à une Nation ſi fidele, de recourir à des fables ou à des ſuppoſitions ; on auroit tort de me faire un crime, de chercher à leur donner pour fondement la vérité.

Mais quoi, m'objectera-t-on ſans doute ; vous flattez-vous de faire paſſer la Loi Salique pour une illuſion ; & qu'on doive plus déferer aux raiſons que vous employez pour détruire ſon autorité, qu'à celles qu'un ſi grand nombre de ſavans Auteurs ont recueillies pour l'établir ? Nullement : je ſuis au contraire ſi éloigné de rien exiger de ſemblable, que je conſentirai, ſi l'on veut, que la Loi Salique *eſt auſſi ancienne que la Monarchie ; qu'on ne la nomme ainſi,*

ainſi, que parce qu'elle eſt l'ouvrage des Saliens, *ou* Salins ; *anciens peuples de la Germanie, dont parle* AMMIAN MARCELLIN ; *& en un mot, que cette Loi a été l'article principal du droit que ces peuples obſervoient. Quel avantage après cela retirera-t-on de ma complaiſance ? Et comment les partiſans de la Loi Salique parviendront-ils à la faire regarder comme la Regle invariable du droit de ſuccéder à la Couronne ? C'eſt, ce me ſemble, ce que les termes mêmes de la Loi leur rendront impoſſible. Et pour mettre le Lecteur en état de juger de ce que j'avance, les voici :* De terra Salica, nulla portio hereditatis tranſit in mulierem ; ſed ubi inter nepotes aut pro-nepotes poſt longum tempus, de alode terra, contentio ſuſcitatur, non per ſtirpes, ſed per capita dividatur. *Je demande à préſent, par quel raiſonnement on peut prouver, que ce qu'on vient de lire renferme la Loi fondamentale de la Monarchie ; & que c'eſt par cette Loi que le droit de la poſſeder eſt établi ? Car premierement il eſt évident, par les termes de cette Loi que je viens de citer, qu'elle ne regle que la maniere de partager les* Alleuds *entre les deſcendans des familles particu-*

particulieres, & qu'elle ne dit pas un mot de ce qui concerne la ſucceſſion à la Couronne : & ſecondement, qu'elle ne fait pas même mention des Fiefs, *mais ſeulement des* Alleuds, *par où l'on entend les terres en Roture, qui doivent des cens & des rentes. Or en bonne foi, quel heureux expédient trouvera-t-on, pour faire ſortir d'un reglement d'Alleuds, celui qui decide du ſort de la Monarchie Françoiſe, qui, ſans contredit, eſt l'héritage le plus noble & le plus grand qui ſoit en Europe ? Et comment ſera-t-il poſſible, de faire appercevoir le rapport qu'il y a entre la maniere de partager des terres en Roture dans des familles, avec l'ordre qu'on doit ſuivre entre les héritiers qui ſont appellés à la ſucceſſion de la Couronne ? Ce n'eſt pourtant pas encore tout : & pour achever de diſſiper l'illuſion, ſi l'on veut étendre la Loi Salique juſqu'aux plus nobles Fiefs, & juſqu'à la Couronne ; en reſultera-t-il que les Femmes ſoient exclues de la poſſeder ? Non certainement : car enfin l'uſage explique la Loi ; & ſelon cet uſage, les filles héritent des Terres les plus nobles au défaut des mâles, & les peuvent même porter en d'autres Maiſons en ſe mariant. Il faut donc conve-*

nir, que ſi la Loi Salique s'étend juſqu'aux Fiefs nobles (quoiqu'elle n'en faſſe aucune mention) & juſqu'à celui qui, ſans contredit, l'eſt par excellence ſur tous les autres; c'eſt en ce cas-là une énorme injuſtice, de priver les filles des Rois d'un Privilege fondé ſur le droit naturel; que preſque toutes les coutumes chez les Nations policées, accordent même aux filles des particuliers; & que la Loi Salique n'exclut point. Si l'on avoue au contraire, que cette Loi ne regarde que le partage des Terres en roture; n'eſt-il pas abſurde de vouloir, qu'elle doive également déterminer le droit & l'ordre de ſuccéder à la Couronne? A l'égard de l'objection que l'on me fera peut-être, pour combattre mon ſentiment, que jamais on n'a vu de femme aſſiſe ſur le Trône de France, & regner ſur la Nation; il eſt facile de la reſoudre: Mais cet article demandant une explication ſur la forme toute militaire du Gouvernement des Francs, & ſur la maniere dont elle s'eſt perpétuée dans la Monarchie; nous examinerons l'une & l'autre.

Voilà le morceau qui m'eſt reſté de l'Ouvrage du Pere *Poiſſon*. Il y a quelque choſe de vrai dans ce qu'il contient,

tient, mêlé avec des réflexions hazardées légerement, & qui, par là même, ne ſont pas toujours juſtes. On voit auſſi qu'il élude, ou omet à deſſein, de répondre ſur l'article dont il s'agit, à pluſieurs objections qu'on lui pouvoit faire. Mais le Lecteur portera de ſon raiſonnement le jugement qu'il voudra : cet examen n'eſt pas du reſſort de mes Mémoires.

Quoique je ne fuſſe plus obligé, depuis que j'étois parvenu à faire entrer le Cardinal dans les affaires ſecrettes dont j'étois chargé, à prendre autant de précautions pour écrire en Eſpagne, qu'il auroit fallu en employer dans la circonſtance où ce Miniſtre m'auroit été moins favorable ; il ſe préſentoit cependant aſſez ſouvent des occaſions, d'informer Leurs Maj. Cath. de pluſieurs particularités, ſoit de la Cour, ſoit de Paris, dont il ne convenoit point qu'il eût connoiſſance.

Cette attention étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il s'agiſſoit quelquefois du Cardinal même dans mes relations, par rapport à certains petits faits qui ſervoient à dévoiler ſon caractere, ſa conduite, & ſes liaiſons avec differentes perſonnes : toutes choſes dont on ne

pouvoit que me ſavoir gré de donner une juſte idée. Ces ſortes de détails, ou ces minuties, ſi on veut les nommer ainſi, plaiſent toujours à ceux à qui on les écrit : & des lettres remplies uniquement d'affaires ſerieuſes, de maximes & de reflexions politiques, deviendroient à la longue auſſi pedanteſques qu'ennuyeuſes, ſi l'on n'avoit ſoin d'en égayer de tems en tems le ſtile par des épiſodes amuſantes. On voit avec plaiſir un Négociateur, faire ſuccéder à des narrations ſeches & peu agréables, des recits d'un goût different : & comme les intrigues, les mouvemens, & certains événemens qui arrivent fréquemment dans les Cours, quoique de peu d'importance, fourniſſent une ample matiere à de pareilles relations ; il n'eſt jamais inutile de les faire. Car indépendemment des connoiſſances qu'elles donnent à ceux à qui on les écrit, & de l'eſpece d'anatomie des reſſorts ſecrets d'un Gouvernement qu'on leur préſente ; celui qui ſait les placer à propos, ſe procure auſſi l'avantage de faire remarquer la juſteſſe de ſon diſcernement, par le choix des matieres dont il parle, &

& par l'agrément qu'il ſait repandre ſur ce qu'il dit.

C'eſt auſſi ce que je tâchois d'obſerver dans les léttres que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida. D'ailleurs les réponſes de ce Prélat m'encourageoient à en uſer ainſi. On peut voir dans ce qu'elles contiennent, puiſqu'on s'eſt emparé de toutes, qu'il me repetoit ſouvent, que Leurs Maj. Cath. étoient très ſatisfaites du compte exact que je leur rendois de ce qui ſe paſſoit à la Cour de France; & qu'il m'exhortoit à continuer de ne leur rien laiſſer ignorer de tout ce qui pouvoit concerner leur ſervice & leur amuſement.

J'étois, au reſte, bien moins embarraſſé à ſuivre cet avis, qu'à trouver le moyen de dérober au Cardinal la connoiſſance de ces ſortes de letttes: & comme il falloit pour cet effet employer une voye moins ſuſpecte que celle du Courier ordinaire, je profitai de l'amitié qui ſe forma inſenſiblement entre Mr. MASCEI, alors Nonce en France, l'Abbé ROTTA † ſon Auditeur

* C'eſt le même qui avoit été au Congrès de

& moi ; pour les prier d'agréer, que je puſſe de tems en tems écrire en Eſpagne, par les Couriers que les négociations qui étoient ſur le tapis, & qui paſſoient aſſez ſouvent, comme je l'ai rapporté *, par les mains des Nonces, obligeoient Mr. Maſcei d'envoyer à Madrid. Ils m'accorderent avec plaiſir la grace que je leur demandois : & ce fut dès lors par ce moyen, que je communiquai à l'Archevêque d'Amida pluſieurs particularités, qu'il n'étoit pas à propos que le Cardinal pût connoître.

Indépendemment de la facilité, que mes liaiſons avec le Nonce & l'Abbé Rotta me donnerent, de faire tenir mes lettres avec ſureté ; j'en recueillis encore l'avantage, d'apprendre dans les converſations que nous avions enſemble, pluſieurs choſes ſur ce qui regardoit la reconciliation des deux Couronnes, les diſpoſitions, les démarches & les diſcours du Cardinal à cet égard, qui me furent

de *Cambray*, faire des proteſtations au nom de Sa Sainteté, au ſujet des inveſtitures des Duchés de *Parme* & de *Plaiſance* que l'Empereur avoit donné à l'Infant *Dom* CARLOS au préjudice des droits du St. Siege.

* *Page* 63. *de ce Tome IV.*

furent extrêmement utiles. Je me trouvois à portée d'examiner par leur canal, & par celui de Mr. WALPOLE, s'il n'y avoit, par rapport à ces differentes matieres, aucune contradiction entre ce que le Cardinal me disoit, & ce qu'ils me rapportoient : & par conséquent j'étois ensuite en état, d'écrire en Espagne avec plus de connoissance de cause, & avec l'espece de certitude que donnent des avis bien fondés.

A ces secours que je tirois des Ministres étrangers, s'en joignoient d'autres que je recevois de la part de differentes personnes, qui s'interessoient au succès des affaires dont j'étois chargé ; & le nombre s'en augmentoit insensiblement. Quelque desir, au reste, que j'eusse de l'accroître ; je ne montrois aucun empressement qui pût faire naître des soupçons aux curieux, ou donner lieu de craindre à ceux qui me marquoient de la confiance, que je vouluſse en abuser. Mes actions, mes discours & toute ma conduite, n'avoient rien que de conforme à ce que l'on voit pratiquer à un simple particulier. Je comprenois qu'en sortant de cette sphere, je ne pouvois que m'égarer ; & je

m'y tenois renfermé d'une maniere, qui n'éloignât pas les biens-intentionnés, & qui n'excitât point l'attention des autres.

Tel étoit le plan que je m'étois formé, & que j'ai ſuivi conſtamment pendant tout le ſéjour que j'ai fait en France. Peut-être que ſi j'euſſe relevé mes operations par un peu plus d'éclat, il n'auroit pas été ſi facile dans la ſuite au Cardinal de Fleury de les enſevelir dans l'oubli ; ou de faire regarder ce qui en a tranſpiré malgré lui, comme l'unique effet d'un caractere intriguant & d'une imprudence, qui méritoit juſtement toutes les mortifications qu'il m'a fait eſſuyer. Mais ſon injuſte procedé ne me fait pourtant point repentir, d'avoir ſoutenu juſqu'au bout un deſintereſſement & une modeſtie, auſſi convenables à mon état que néceſſaires au ſuccès des négociations dont on m'avoit chargé : & je ſerai amplement dédommagé de ma moderation & de ma patience, ſi elles peuvent à préſent m'attirer le ſuffrage du Public.

La joye qu'avoit donné aux Alliés d'Hanover la reſolution finale de la Suede de s'unir à eux, ne tarda pas à être augmen-

augmentée par la nouvelle qu'ils reçurent, que le Roi de Dannemarck avoit ſuivi le même exemple. Elle fut portée à Paris par le Sr. de *Vivefoi* Capitaine de Cavallerie, que le Comte de CAMILLY, Ambaſſadeur de France, y dépêcha; & à Londres par le Sr. *Herman*, Secretaire du Lord GLENORCHY.

La négociation de ces deux Miniſtres avoit trainé aſſez long-tems : & quoique Sa Maj. Danoiſe eût paru autant portée par ſon inclination, qu'engagée par ſon intérêt, à écouter favorablement leurs propoſitions ; elles n'avoient cependant pas laiſſé de rencontrer beaucoup d'obſtacles, ſoit par rapport à certaines contradictions qui ſe trouvoient entre quelques articles qu'on vouloit inſerer dans le Traité projetté, & ceux d'*Altena* & de *Trauendal* ; ſoit pour convertir l'acceſſion au Traité d'Hanover en une convention particuliere entre la France, l'Angleterre & le Dannemarck, ſelon que Sa Maj. Danoiſe le ſouhaittoit ; ſoit enfin pour regler les ſubſides qui ſeroient accordés à ce Prince : article qui ſouffrit encore une longue diſcuſſion. Mais enfin ces difficultés ayant

été levées, le Traité * entre ces trois Monarques fut signé le 16 Avril au soir, à leur commune satisfaction.

L'union de tant de Puissances, que l'on s'attendoit de voir bien-tôt fortifiée par le Roi de Sardaigne, causoit au Cardinal une joye d'autant plus sensible, qu'en achevant de rompre les differens projets des Alliés de Vienne dans le Nord, elle le mettoit en état de soutenir sans rien craindre le ton de fermeté qu'il avoit pris avec la Cour Imperiale, & de la déterminer à accepter les propositions qu'on lui faisoit. Il souhaittoit ardemment d'apprendre, que la Cour d'Espagne ne suscitât pas quelques difficultés à cet égard : & c'est dequoi il m'entretenoit souvent, quand je venois lui communiquer les lettres que je recevois de l'Archevêque d'Amida, ou lui lire les réponses que je faisois à ce Prélat.

On étoit alors à la fin d'Avril. Le tems d'entrer en Campagne approchoit. Les dispositions qui se faisoient pour cet effet de toutes parts en Europe, & les ressorts

* On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. XV.

reſſorts ſecrets que ceux qui deſiroient la guerre pour leurs fins particulieres, continuoient de mettre en mouvement à la Cour de France, n'offroient au Cardinal que des objets déſagréables. Ce Miniſtre trouvoit, dans la conſervation de la paix, celle de ſa puiſſance; qui, ne faiſant que commencer, avoit beſoin d'être affermie par un gouvernement paiſible & tranquille : & ce qui éloignoit ce point de vue, lui cauſoit autant de chagrin que d'inquiétude.

Je le trouvai dans cette ſituation, un ſoir que je vins lui rendre compte de la lecture que j'avois faite de l'Ouvrage du Pere *Poiſſon*. Car après lui avoir dit que je croyois faire plaiſir à Leurs Majeſtés Catholiques de leur envoyer ce Manuſcrit, notre converſation étant tombée ſur l'eſpece de criſe où l'on étoit alors par rapport à la paix où à la guerre : il me dit que, quelqu'embrouillées que paruſſent les affaires, il n'étoit pas ſans eſperance de concilier les differens partis; mais qu'il craignoit toujours les ſuites des projets mal concertés de l'Eſpagne, & ſon opiniâtreté à les ſoutenir.

Je repliquai ; qu'il me ſembloit pourtant que la lettre que Son Em. avoit reçue de la Reine d'Eſpagne, devoit diſſiper cette crainte ; puiſque Sa Maj. paroiſſoit avoir pris en bonne part ſes repréſentations, & vouloir ſe prêter à terminer la reconciliation : ce qui donnoit tout lieu d'eſperer, que ce qu'Elle avoit écrit de nouveau à cette Princeſſe, acheveroit de lever les principales difficultés.

„ J'en ſuis perſuadé (me repartit le „ Cardinal ; d'un ton & d'un air iro- „ nique) & je n'ai pour cela qu'à con- „ ſeiller au Roi d'accéder au Traité de „ Vienne ; de laiſſer continuer le Siege „ de Gibraltar ; & en un mot d'aban- „ donner ſes Alliés : à ces conditions je „ ne doute point que la reconciliation „ ne ſoit bien-tôt conclue. La Cour „ d'Eſpagne ne pouſſe-t-elle pas bien „ loin la complaiſance à notre égard ?"

Cette réflexion n'étant pas ſans fondement, je n'entrepris point de la combattre, dans une circonſtance ſur-tout, où je remarquois de l'humeur dans le Cardinal. Je fis au contraire paſſer inſenſiblement notre entretien ſur d'autres ſujets : & après avoir, comme on

dit,

dit, battu un peu la Campagne, je demandai à ce Miniſtre, ſi toutes les difficultés qui retardoient la paix, venoient donc de l'Eſpagne; & s'il ſe flattoit de n'en point trouver de la part des autres Puiſſances? Pour l'engager enſuite à ne compter que médiocrement ſur les Alliés de la France, & pour que les ſecrets motifs, qui vraiſemblablement les faiſoient agir, le portaſſent à moderer le zele qu'il ſe croyoit obligé de montrer pour leurs interêts; ſouffrez, lui dis-je, que je vous faſſe une queſtion. N'entre-t-il dans tous les préparatifs de guerre, dont on voit l'Angleterre & la Hollande actuellement occupées, & dans ceux qu'elles vous preſſent de faire, aucun deſſein caché de déterminer, ou aumoins d'aider l'Empereur, à reprendre l'ancien ſiſtême de ſe tenir toujours uni aux deux Puiſſances maritimes? L'Alliance de ce Prince avec l'Eſpagne n'eſt fondée que ſur des eſperances, qui doivent, dit-on ici, s'évanouir bien-tôt. Si cette opinion eſt vraye, ſon intime liaiſon avec L. M. C. ſera de peu de durée. Votre Eminence penſe-t-elle que j'hazarde beaucoup, en lui prédiſant la même choſe de celle qui

qui regne entre la France, l'Angleterre & la Hollande ? Je parierois quelque choſe, que ſur cet article vous êtes dans les mêmes idées que moi : & ce qui me le perſuade, c'eſt que vous ſavez mieux que perſonne, que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux ſont ſurement très-éloignés, de vouloir aider le Roi à ébranler la puiſſance de l'Empereur. Ils ſemblent le menacer, il eſt vrai : mais c'eſt, n'en doutez pas, pour le rappeller à eux & le ſéparer de l'Eſpagne. Vous leur êtes utile pour l'exécution de ce deſſein ; ils vous preſſent d'y travailler : mais quand il ſera accompli, & que la Compagnie d'Oſtende ne ſubſiſtera plus, leur bonne volonté ſera bien-tôt refroidie. Proportionnez la vôtre à la leur. Que celle-ci vous ſerve à faire revenir l'Eſpagne à vous, comme ils prétendent vous employer à faire revenir l'Empereur à eux. On objecteroit vainement, que les démentis publics, que Leurs Majeſtés Imp. & Brit. ſe ſont donnés à Londres, à Vienne & à Ratisbonne, les rendent irréconciliables. Abus que tout cela. La moindre explication de part & d'autre éteindra bien-tôt cette animo-

animoſité. Les Princes, quand leur interêt le demande, trouvent des reſſources infinies dans leur charité. Il ſeroit en vérité à ſouhaitter, que celle des particuliers pût avoir la même étendue.

Le Cardinal, ſans approuver ni condamner mes réflexions, revint à me queſtionner ſur l'Ouvrage du P. *Poiſſon*; & il me demanda, quel jugement j'en portois.

L'Ouvrage, répondis-je, me paroît curieux, ſingulier & bien écrit. Cependant le P. Poiſſon a imité, ce me ſemble, certains Auteurs, qui, ſachant que le plus grand nombre de ceux qui liſent leurs productions, s'attachent plutôt à l'agrément du ſtile, & à la nouveauté de la matiere que l'on préſente, qu'à la ſolidité & à l'exactitude avec laquelle on la traite, ſe contentent de faire illuſion. J'ai peine auſſi à croire, que le P. Poiſſon parvienne, comme il s'en flatte peut-être, à perſuader, que les maximes que l'on reſpecte avec raiſon en France, ne ſont que des préjugés frivoles, dont il eſt bon de ſe défaire. En un mot je ſuis perſuadé, que des Ecrivains du caractere du P. Poiſſon, peuvent être très dangereux dans un Etat,

Etat, pour le politique comme pour le ſpirituel.

Au ſurplus, continuai-je, Leurs Maj. Cath. ſeront bien aiſes d'avoir ce Manuſcrit; & de voir qu'il ne puiſſe plus produire l'effet qu'on deſiroit. Auſſi le ferai-je partir par le premier Courier qui paſſera en Eſpagne.

„ Ce ſera en ce cas-là bien-tôt, me „ dit le Cardinal: car le Nonce ou Mr. „ de Fonſeca doivent y en dépêcher „ un inceſſamment. Prévenez toujours „ le premier pour qu'il vous faſſe ſa„ voir le jour que le Courier partira, „ & que vous puiſſiez profiter de cette „ occaſion".

Après avoir remercié le Cardinal de l'avis qu'il me donnoit, j'ajoutai, que puiſque Mr. le Nonce & Mr. de Fonſeca devoient de concert écrire en Eſpagne, je tirois un heureux augure du ſuccès de leurs négociations, ſur-tout étant apparemment autoriſés par l'Empereur. Le Cardinal levant les mains ſur ſon Bureau, comme un homme qui eſt incertain des ſuites bonnes ou mauvaiſes d'une entrepriſe, me dit qu'il ſavoit, à n'en pouvoir douter, que l'Empereur ſouhaittoit la paix: mais que les

projets

projets de la Cour d'Eſpagne d'un côté, & de l'autre les ménagemens qu'il ſe croyoit obligé d'avoir pour elle l'embarraſſoient.

„ Cette Cour accroche tout (continua-t-il avec quelque vivacité). Elle „ ſuit ſes idées, ſans s'embarraſſer des „ conſéquences qui en peuvent reſulter : „ & retranchée dans un Continent où „ perſonne ne peut l'aborder & lui „ nuire, que par nous, qui certainement n'en avons pas envie ; elle forme des deſſeins ; elle les entreprend, „ & elle les ſuit avec autant d'aſſurance, que ſi le reſte de l'Europe étoit „ obligé de les approuver, & de n'y „ pas mettre le moindre obſtacle. Eſt-ce donc que les Miniſtres Eſpagnols „ ne font aucune attention à cela ? Où „ n'oſent-ils pas dire leur ſentiment à „ Leurs Maj. Cath. ? J'avoue (continua le Cardinal, en hauſſant les épaules) que je ne comprends rien à leur „ conduite & à leur politique. Après „ tout, que l'une & l'autre ſoit telle „ qu'ils le voudront ; nous voila arrivés préciſément à la circonſtance que „ je vous avois annoncée depuis long-„ tems, d'être obligé de prendre un

„ parti.

„ parti. Il faut abſolument en venir „ à une détermination. Dieu ſeul peut „ connoître les ſuites qu'elle va entraî- „ ner dans toute l'Europe ".

Ce diſcours du Cardinal, & ce que je ſavois d'ailleurs, que l'Angleterre & la Hollande vouloient abſolument terminer, d'une maniere ou d'autre, l'incertitude où les avoient tenus juſqu'alors les deux Cours de Vienne & de Madrid ; me fit juger, que la France alloit deſormais être dans l'impoſſibilité, de pouſſer plus loin les ménagemens qu'elle avoit eus juſqu'alors pour l'Eſpagne ; & que le Cardinal, par conſéquent, ſeroit entraîné malgré lui à déclarer la guerre.

L'extrémité où je voyois arriver inſenſiblement les choſes, me détermina à dire à ce Miniſtre, que comprenant parfaitement l'embarras où il ſe trouvoit, j'offrois, s'il l'agréoit, de le repréſenter à l'Archevêque d'Amida avec le plus de force qu'il me ſeroit poſſible. L'occaſion, ajoutai-je, ne ſauroit être plus favorable : car devant adreſſer l'ouvrage du P. *Poiſſon* à ce Prélat, & l'informer que c'eſt par le moyen de Votre Em. que je ſuis parvenu à l'avoir ; il me

me paroit impoſſible, que cette nouvelle preuve qu'Elle donne de ſon zele pour les interêts de Leurs Maj. Cath., ne les engage pas à n'en point abuſer, & à recevoir favorablement mes repréſentations, ſur la néceſſité qu'il y a de ne point pouſſer ſa complaiſance à bout.

Le Cardinal, à qui ma reflexion parut apparemment juſte, & qui ſe trouvoit vivement preſſé de toutes parts, reçut avec plaiſir ma propoſition, & me remercia fort de ma bonne volonté. "Mais „ (me dit-il enſuite) à quoi aboutira „ tout ce que vous écrirez? Vous ne „ pouvez que repeter les mêmes choſes „ dont nous nous ſommes entretenus, & „ qui ont fait la matiere de vos précéden„ tes lettres. C'eſt donc uniquement le „ *thême en deux façons* que vous allez „ faire : & je vous promets, que ſi „ l'Archevêque d'Amida vous repond, „ il ſuivra parfaitement votre exemple „ ſur cet article".

N'importe, lui repliquai-je, Monſeigneur. Il y a une certaine tournure à donner aux choſes, qui, par les relations qu'elle a avec les conjonctures

où l'on ſe trouve, porte coup & détermine : & ce que l'on a fait ſemblant de ne point entendre, ou dont on a fait peu de cas quand on jugeoit le peril éloigné, fait une toute autre impreſſion quand on le voit prochain. Quoiqu'il en ſoit, je ne trouve aucun inconvenient de m'expliquer à l'Archevêque d'Amida avec plus de fermeté que je n'ai encore fait ; ſur-tout à préſent, qu'il paroit que la Cour de Vienne biaiſe, & cherche à éluder les propoſitions que vous lui aviez envoyées. L'effet que pourront faire à Madrid les raiſons dont je me ſervirai, contribuera au moins à donner une nouvelle force à celles que vous employez pour déterminer l'Empereur : & c'eſt toujours un petit profit, qu'il eſt bon de ne point laiſſer perdre.

Quoique le Cardinal parût avoir une très mediocre opinion du ſuccès de la démarche que je voulois faire ; il me dit néanmoins, qu'il me laiſſoit le maître d'agir comme je le jugerois à propos ; & qu'il me recommandoit ſeulement, de ne pas laiſſer la moindre eſperance qu'on pût differer plus longtems à ſe déclarer, ni à rien changer à ce qui avoit été propoſé à la Cour de Vienne :

Vienne, comme devant ſervir de baze à l'acommodement qu'on projettoit. Nous nous ſéparames là-deſſus ; & je lui promis de lui porter la lettre que je me propoſois d'écrire, afin qu'il pût en retrancher, ou y ajoûter ce qu'il jugeroit à propos.

Tout ceci ſe paſſoit vers le 20. d'Avril. C'étoit préciſément dans le tems que les Négociations à Vienne étoient dans le moment de leur criſe : & comme de leur bon ou mauvais ſuccès dépendoit la guerre ou la paix, je tâchai, dans la lettre que j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, de lui faire comprendre que le moment étoit venu de ſe décider ; puiſqu'il n'y avoit plus moyen d'eſperer, que la France voulût & pût même différer plus longtems, à prendre un parti déciſif : Que le Cardinal ayant pouſſé auſſi loin qu'il lui avoit été poſſible, les menagemens que Leurs Maj. Cath. exigeoient, ſe trouvoit dans une entiere impoſſibilité de les continuer ; à moins de vouloir ſe compromettre avec toute la Nation Françoiſe, dont une grande partie ſouhaittoit la guerre, & qui lui imputoit déja une foibleſſe, qui tendoit

doit à rendre ſon Miniſtere mépriſable & odieux : Qu'indépendemment de cela, les Alliés du Roi, concevant une très mauvaiſe opinion de ſa bonne foi, ne manqueroient point de l'accuſer de vouloir abuſer de la leur, & de prendre en conſéquence quelque reſolution violente, qui entraîneroit infailliblement, tant pour ce Miniſtre en particulier, que pour la France en général, les ſuites du monde les plus funeſtes : Que je priois donc l'Archevêque d'Amida, de conſiderer ſérieuſement, que quoique Son Eminence eût deja fait aſſez ſentir tout ce que je diſois, à leurs Majeſtés Catholiques, dans les lettres qu'il avoit écrites à la Reine ; il falloit cependant être perſuadé, que les juſtes égards qu'il avoit pour S. M., ne lui avoient point permis de s'expliquer avec toute la force que les circonſtances délicates où l'on étoit, exigeoient ; & qu'on devoit, par conſéquent, regarder ma lettre, comme le ſupplément de ce que ſa diſcretion l'avoit engagé de diſſimuler ou de taire : Qu'outre cela on devoit bien peſer, ce que le reſſentiment d'un Roi jeune & magnanime pouvoit entraîner de facheux, ſurtout quand il ſe croiroit

croiroit en droit de ſe plaindre, & d'être offenſé qu'on rejettât opiniatrément les avances & les démarches qu'il avoit faites pour ſe concilier l'amitié de Leurs Maj. Catholiques : Que l'Eſpagne, & même toute l'Europe, devoit craindre, ce me ſemble, les effets du goût qui pouvoit facilement venir à un Monarque ſi puiſſant, pour les armes & pour les conquêtes ; & que d'ailleurs l'experience faiſoit voir, que l'Empereur joint avec l'Empire, étoit un ennemi peu redoutable à la France, & bien moins encore dans le moment préſent, que cette Couronne ſe trouvoit unie avec l'Angleterre & la Hollande : Qu'il paroiſſoit bien auſſi, malgré toute la hauteur de la Cour Imperiale, qu'elle penſoit de-même ; puiſque non ſeulement elle prêtoit l'oreille aux propoſitions de paix qu'on lui avoit envoyées ; mais qu'elle y donnoit même lieu, par les premieres ouvertures que le Nonce avoit faites ; & que quoiqu'elle éludat actuellement d'en venir à une concluſion, en envoyant un ſecond projet d'accommodement, il étoit vraiſemblable, que la maniere dont on ſe propoſoit d'y répondre

pondre, acheveroit infailliblement de la déterminer, à ſouſcrire aux conditions qu'on devoit lui propoſer : Que l'on en paroiſſoit auſſi tellement perſuadé, que de toutes parts on aſſuroit, que ſi la guerre ſe déclaroit, c'étoit à l'Eſpagne ſeule qu'on devroit s'en prendre.

Après toutes ces reflexions, je venois au ſiege de Gibraltar. Je rendois un compte fidele à l'Archevêque d'Amida de ce qu'on en publioit à la Cour & à Paris : & certainement il n'étoit pas flatteur pour l'Eſpagne. J'ajoutois ; comme par maniere de reflexion, qu'en ſe déſiſtant de cette entrepriſe, à la priere, en quelque façon, des principales Puiſſances de l'Europe ; on pouvoit, non-ſeulement éviter le déſagrément preſque certain, d'être obligé de lever le ſiege ; mais aquerir encore la gloire, de paroître avoir fait ce ſacrifice pour conſerver la paix à l'Europe.

Je repréſentois auſſi à l'Archevêque d'Amida les brigues que l'on faiſoit à la Cour de France, pour forcer en quelque maniere le Cardinal à déclarer la guerre ; l'affoibliſſement de ſon autorité

torité, ſi cet événement arrivoit, & par conſéquent des effets de ſon zele pour Leurs Maj. Cath., & je ne laiſſois point ignorer au Prélat les ſuites déſagréables, & même déciſives, qui reſulteroient dans la Nation Françoiſe, de la reſiſtance que Leurs Maj. Cath. avoient faite, à tout ce que l'on avoit tenté pour les flechir; & combien une pareille diſpoſition devoit lui paroître contraire à celles qu'il ſavoit que j'étois venu inſpirer.

Cet article me donnant lieu d'informer l'Archevêque d'Amida des démarches que j'avois faites, pour retirer & ſupprimer l'Ouvrage du P. *Poiſſon*; & de la maniere avec laquelle le Cardinal m'en avoit procuré les moyens; je faiſois valoir de mon mieux cette nouvelle preuve de ſon attachement pour Leurs Maj. Catholiques: & je ſuppliois enfin inſtamment le Prélat, de les porter à ne point donner lieu à ce Miniſtre, de ſe plaindre qu'Elles ne lui en ſuſſent aucun gré.

Voila à peu près ce que contenoit ma lettre. Elle ſe trouve dans celles qu'on m'a enlevées: ainſi on peut voir ſi j'en impoſe. Quand je l'eus miſe au

net, je la portai au Cardinal. Il en fut ſi ſatisfait, qu'il m'en témoigna une reconnoiſſance toute particuliere. " Rien „ n'eſt mieux (me dit-il) que ce que „ vous venez de me lire. Vous êtes „ allé au-de-là de tout ce que j'aurois „ pû vous propoſer. Mais ne craignez-„ vous point qu'une lettre ſi preſſante „ ne vous compromette avec l'Archevè-„ que d'Amida, ou, qui pis eſt avec „ la Reine d'Eſpagne? J'en ſerois, en „ mon particulier, très faché: & quel-„ que bon effet qu'elle puiſſe produire, „ je ſerai cependant le premier à vous „ conſeiller, d'en retrancher ce qui „ pourroit vous attirer du déſagrément ".

Je ne crains rien de pareil, lui répondis-je. Je me flatte que Leurs Maj. Cath. ſont perſuadées, que je leur ſuis fidelement attaché; que c'eſt uniquement leur interêt & le bien de leur ſervice que je conſulte, en écrivant de la ſorte à l'Archevêque d'Amida; & qu'après tout, je ne leur exprime que ce que je vois & ce que j'entens ici. En un mot, Monſeigneur, il me paroit abſolument néceſſaire de parler dans cette occaſion avec force;

force ; peut-être même, ajoutai-je en ſouriant, de faire un peu peur ; & quoique je ſache bien, qu'en expoſant trop clairement certaines vérités dans les Cours, on court riſque de déplaire ; j'ignore cependant, ſi cet inconvenient eſt plus à craindre, que celui de s'entendre reprocher, d'avoir manqué de lumieres pour connoître ce qui ſe paſſoit, & de zele pour en rendre compte. Quoiqu'il en ſoit, je me ſuis accoutumé en Eſpagne, à expoſer mes ſentimens avec cette aſſurance que donne le deſintereſſement : Leurs Maj. Cath. n'ont point, juſqu'à préſent, paru prendre en mauvaiſe part une franchiſe, qui ne procede que de ce principe, & de ma reconnoiſſance pour leurs bontés ; j'eſpere que dans cette occaſion Elles ne changeront point d'idée.

Le Cardinal ne pouvant qu'approuver ma reſolution, par le fruit qu'on pouvoit eſperer d'en retirer, me dit que je n'avois qu'à lui laiſſer mon paquet, avec l'Exemplaire de l'Ouvrage du Pere *Poiſſon* ; & qu'il feroit partir le tout, par le Courier que le Nonce ou le Baron de Fonſeca devoient envoyer

à Madrid, ſans qu'il fût beſoin de parler à l'un ou à l'autre.

Comme je pris alors congé de lui pour m'en aller le lendemain matin à Paris, il me demanda s'il y avoit longtems que je n'avois vû Mr. WALPOLE : & ſur ce que je lui répondis ; que depuis que j'avois remis à cet Ambaſſadeur la Copie de la lettre que j'étois convenu d'écrire à l'Archevêque d'Amida, je n'avois été que deux ou trois fois chez lui ; il me dit, qu'il croyoit que je ne ferois point mal d'y retourner, & de lui faire voir, comme par maniere de confidence, la lettre que je venois de lui lire. " Et „ même (ajouta-t-il) s'il paroit deſirer „ d'en avoir une copie, conſentez-y. „ Il eſt bon qu'il voye dans la con„ jonćture préſente, comment vous „ vous expliquez : cela ſervira à le „ guerir de certains ſcrupules qu'il a „ de tems en tems ſur votre compte ".

La propoſition du Cardinal, ne tendant qu'à produire un bon effet, je lui promis, dès que je ferois à Paris, d'exécuter l'avis qu'il venoit de me donner : Et là-deſſus nous nous ſeparames, juſques au retour du Roi de *Ram-*

Rambouillet, où il devoit aller passer deux ou trois jours.

Ce Monarque, avant de partir, accorda un brevet au Prince de DOMBES, au Comte d'EU & à Mademoiselle du MAINE, par lequel ils devoient jouïr, leur vie durant, des mêmes honneurs que le Duc du Maine leur pere. Cette grace étoit aussi accordée au Duc de PENTIEVRE, fils du Comte de THOULOUSE; & le public, prevenu avec juste raison en faveur de ces Princes, parut voir avec plaisir, qu'on les rétablit dans le rang que le feu Roi leur avoit accordé, & dont leur merite personnel les rendoit assurément très dignes.

Je ne manquai point, dès que je fus à Paris, d'aller chez l'Ambassadeur d'Angleterre : & comme je ne le trouvai point chez lui, il m'écrivit le billet suivant.

Paris ce 26. Avril 1727.

MONSIEUR,

JE ſuis très mortifié de n'avoir pas été chez moi l'autre jour, quand vous me fites l'honneur de me venir voir. Si vous pouvez vous donner cette peine demain au ſoir, entre ſept & huit heures, je ne manquerai pas d'être au logis : Ravi toujours d'avoir le plaiſir de vous voir : & étant avec un reſpect & une conſideration très parfaite,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Signé WALPOLE.

Je fus exact au rendez-vous : le Miniſtre Anglois débuta par me dire, que ſon frere lui avoit écrit, qu'il pouvoit m'aſſurer que le Roi approuvoit dans tous ſes points, ce que contenoit ma lettre à l'Archevêque d'Amida. Il ajoûta, que ſi ce Prélat pouvoit engager Leurs Maj. Cath. à entrer dans les mêmes ſentimens ; & que l'on m'autoriſât

sât à avoir ſur ce ſujet des conferences avec lui, pour convenir enſemble des differens articles de mon projet: rien n'empêcheroit qu'il n'eût un heureux ſuccès.

Je reçus avec joye cette aſſurance: L'Ambaſſadeur me demanda enſuite, ſi je comptois d'avoir à mon tour bientôt une réponſe d'Eſpagne, & ſi je me flattois qu'elle fût conforme à mes bonnes intentions? Je lui repliquai, que j'eſperois qu'elle ne tarderoit point à venir: mais que du reſte il me paroiſſoit, que les négociations qui étoient entamées à Vienne, regardant la paix générale, ſembloient, par conſéquent, exclurre toutes celles qui étoient particulieres; & que cette ſeule raiſon me portoit à croire, que ce que j'avois écrit ne produiroit, quant à préſent, d'autre effet, que celui d'adoucir les eſprits, & de les diſpoſer à écouter plus favorablement les propoſitions que l'on devoit envoyer à l'Empereur, comme le dernier mot des Alliés d'Hanover.

Mr. Walpole me répondit, que ſi ma lettre operoit un tel changement, on auroit tout lieu d'être content: mais qu'il étoit fort à craindre, que la

Cour d'Eſpagne ne fût, ni auſſi docile, ni auſſi bien diſpoſée que je paroiſſois le croire, ou que je voulois le donner à entendre. La continuation du ſiege de Gibraltar tenoit fort à cœur à ce Miniſtre. Il n'étoit pas moins occupé de ce qui ſe paſſoit à Vienne & à Madrid, & des moyens qu'il falloit prendre, pour obliger enfin les deux Cours à s'expliquer, d'une maniere qui n'admît plus de nouveaux éclairciſſemens. Son inquietude à cet égard l'engagea à me repeter pluſieurs fois, qu'on étoit bien reſolu en Angleterre & en Hollande, de ne pas pouſſer plus loin la condeſcendance : qu'il voyoit avec plaiſir que Mr. le Cardinal étoit dans les mêmes ſentimens ; & que certainement le mois où nous allions entrer ne ſe paſſeroit pas, ſans qu'on ſût à quoi s'en tenir ſur la paix ou ſur la guerre.

Je repartis, que j'eſperois que l'orage dont on étoit menacé ſe diſſiperoit, & que l'on ne trouveroit point en Eſpagne la reſiſtance qu'il ſoupçonnoit, à accepter les conditions qu'on devoit encore propoſer à Vienne. Mais le Miniſtre Anglois parut ne pas ajoûter beaucoup

coup de foi à ce que j'annonçois, & s'attendre plutôt à toutes ſortes de nouvelles difficultés de la part de cette Couronne. Il revenoit ſans ceſſe à la charge ſur cet article : il paroiſſoit même regarder ce que je lui diſois pour combattre ſon opinion, comme le pur effet des raiſons que j'avois de diſſimuler, & de prodiguer de vaines eſperances pour tâcher de traîner les choſes en longueur.

Votre Excellence dis-je alors en riant, pour le faire revenir de cette idée, craint de ma part quelque reſtriction mentale, dans les aſſurances que je lui donne des bonnes intentions de Leurs Maj. Catholiques ; & cependant Elle a tort. Le Roi & la Reine d'Eſpagne ſont certainement très éloignés de vouloir pouſſer les choſes à l'extremité : & ſi les eſperances qu'on leur a données, peut-être mal à propos, ſur pluſieurs choſes, ont ſuſpendu juſqu'à préſent les effets de leur bonne volonté pour la conſervation de la paix ; vous devez croire, que ces eſperances s'évanouiſſant chaque jour, les reflexions qu'Elles feront ſur leurs veritables interêts, qui aſſurément ne peuvent compâtir avec la guerre

contre l'Angleterre & la France, acheveront de les déterminer à prendre le bon parti.

„ Mais (reprit l'Ambaſſadeur) qui „ leur donnera ce conſeil ? Sera-ce „ Mr. de KÖNIKSEG ou le Marquis „ DE LA PAZ ? J'ai peine, avec vo„ tre permiſſion, à le croire. Il fau„ dra donc que les lumieres de l'Ar„ chevêque d'Amida ſuppléent à tout ; „ & qu'elles diſſipent les tenebres qu'on „ leur oppoſera. Or, ſelon ce que Mr. „ STANHOPE m'a dit du caractere „ de ce bon homme, il ne faut pas „ s'attendre de ſa part à de ſi grands „ efforts : ils lui feroient bientôt per„ dre haleine ; ſur-tout s'il prévoyoit „ que ſon crédit en dût ſouffrir quel„ que diminution. "

La lumiere, lui repliquai-je, viendra d'où elle pourra. Soyez en attendant perſuadé qu'elle percera. Toute la déférence que Leurs Maj. Cath. ſe croyent obligées d'avoir pour l'Empereur, & toute l'intelligence qui regne entre ce Monarque & Elles, ne les empêchent point de ſavoir ce qui ſe paſſe à Vienne. Elles ont là, ici, chez vous & en Hollande, bien des perſonnes engagées

à

à les inſtruire des particularités qui peuvent ſervir à leur faire demêler le vrai d'avec le faux, & quelle eſt la véritable ſituation des affaires. Avec de ſemblables avis, Monſieur l'Ambaſſadeur, il eſt bien difficile, à moins d'une prévention dont on ne peut, ce me ſemble, ſoupçonner Leurs Maj. Cath. d'être ſuſceptibles, qu'Elles ſe determinent à déclarer la guerre à des Puiſſances auſſi formidables que celles qui ſont réunies. On ne riſque point ordinairement ſa gloire & ſon interêt, par une opiniatreté qui n'a nul fondement raiſonnable, & que l'on voit viſiblement devoir nous être funeſte.

Mr. Walpole ne jugeant point à propos de combattre mon ſentiment, ſe borna à me repeter, qu'on vouloit abſolument une déciſion.

„ C'eſt (me dit-il enſuite) ce qu'il „ faut que vous écriviez en Eſpagne ; „ & que la France & ſes Alliés, après „ les dernieres propoſitions qu'on va „ envoyer à Vienne, ſont fermement „ reſolues de n'en plus écouter aucune. „ Vous ne ſauriez, je vous le proteſ- „ te ; trop inſiſter ſur cet article : car „ il eſt exactement vrai. Je ne doute

„ pas ; au reſte ; que vous n'ayez
„ bien de la peine à le faire regarder
„ comme tel par l'Archevêque d'Amida.
„ Ne laiſſez pourtant pas de lui parler
„ fortement. Peut-être que, reflechiſſant
„ à la fin ſur les avis que vous lui
„ donnerez, & dont il ne pourra diſ-
„ convenir que vous voyez de près
„ l'importance ; vos raiſons pourront
„ lui faire impreſſion, & produire
„ par ſon canal le même effet ſur Leurs
„ Maj. Catholiques. Que vous a dit
„ ſur tout cela Mr. le Cardinal ? N'eſt-
„ il pas de mon ſentiment ? Je ſuis
„ bien aſſuré au moins, qu'il ne vous
„ aura pas caché, qu'on ſe flatteroit en
„ vain en Eſpagne de l'amuſer plus long-
„ tems. Je ne doute point que beaucoup
„ d'*Irlandois*, & entr'autres un certain
„ Chevalier DUBOURK, qui eſt venu
„ d'Eſpagne depuis deux ans, & qui,
„ ſelon ce que le Cardinal m'a dit
„ lui-même, a beaucoup de relations
„ avec des gens de ſon païs & avec
„ d'autres perſonnes conſiderables à
„ Madrid, ne débitent des idées bien
„ differentes : Mais on en ſera la du-
„ pe, ſi l'on y ajoute foi ; inſiſtez
„ encore ſur cette vérité dans vos
„ lettres. "

Je

Je l'ai déja fait à diverſes repriſes, répondis-je à Mr. Walpole. Mr. le Cardinal m'en eſt témoin; & quoique peut-être j'aye un peu hazardé de parler auſſi clairement & auſſi fortement, j'ai cru cependant, après la derniere converſation que j'ai eue ces jours paſſés avec Son Eminence, ne pas devoir cacher à Leurs Maj. Cath. ce qu'Elle m'a dit, & ce que je voyois ici de mes yeux, ſur tous les préparatifs que l'on fait pour entrer en Campagne. Voici la Copie de ma lettre, que j'ai lue au Cardinal.. Il m'en a paru content : Je ſouhaite que V. Excel. le ſoit auſſi. Au moins verra-t-elle, que ce n'eſt pas ma faute ſi je ne perſuade pas ; & que je tiens un langage conforme à la verité.

L'Ambaſſadeur me parut fort ſenſible à cette marque de ma confiance ; & ſous le prétexte que ma lettre lui paroiſſoit longue, il me demanda, ſi je conſentirois qu'il pût la garder, pour la lire à loiſir, & me la renvoyer enſuite ? Je voyois bien que ſa propoſition tendoit à en prendre une Copie : & comme elle cadroit parfaitement avec mon deſſein & avec celui du Cardinal, je l'aſ-

ſurai

ſurai qu'il étoit le maître de la garder tant qu'il voudroit. Il la retint deux jours ; & en me la renvoyant, il y joignit la lettre ſuivante.

Ce Mardi au ſoir 29. d'Avril 1727.

MONSIEUR,

J'Ai lû avec un extrême plaiſir le papier que vous avez eu la bonté de me communiquer. Les raiſonnemens en ſont ſi forts, ſi juſtes & ſi ſolides ; que je ſuis perſuadé qu'ils ne peuvent que produire un très bon effet. Je vous ſuis en mon particulier très ſenſiblement obligé de la confiance dont vous m'honorez. Je vous prie d'être très perſuadé, que je ſuis incapable d'en abuſer ; mais que je ferai au contraire tous mes efforts, pour la meriter de plus en plus, & vous bien convaincre de la paſſion, & de la parfaite conſidération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé WALPOLE.

Quoi-

Quoiqu'on eût témoigné à Verſailles au Baron de FONSECA, que les douze Articles envoyés par l'Empereur, ne répondoient aucunement à l'attente des Alliés d'Hanover, ſurtout par rapport à la Compagnie d'Oſtende; puiſque Sa Majeſté Imperiale prétendoit renvoyer dans un Congrès, l'examen de ce qui concernoit cet établiſſement: on ne jugea pourtant point à propos de les rejetter d'une maniere qui ſemblât exclurre toute voye de conciliation. Le Cardinal, qui vouloit éviter la guerre à quelque prix que ce fût, chercha de nouveaux moyens de parvenir à ce but: & comme il vouloit pourtant, que ce fût d'une maniere qui ne donnât aucune priſe ſur lui, à ceux qui lui reprochoient de ſuivre des ſentimens de foibleſſe & de timidité; il fut queſtion, pour ne point laiſſer refroidir la diſpoſition favorable où l'on voyoit la Cour de Vienne, de dreſſer un autre projet ou *ultimatum*, comme on l'appella alors, qui déterminât cette Cour à prendre une reſolution: Et pour qu'elle fut ſatisfaiſante, on jugea que le Cardinal, en envoyant au Duc de RICHELIEU les nouveaux Articles,

Articles, qu'on devoit regarder comme le dernier mot des Alliés d'Hanover, les accompagneroit d'une lettre pour l'Empereur, auſſi preſſante & auſſi forte, que les circonſtances préſentes, & le reſpect dû à un ſi grand Prince, pouvoient le permettre.

Cet avis ayant été approuvé, il ne fut plus queſtion que de le ſuivre : & après pluſieurs conferences du Cardinal avec les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, pour concerter enſemble le plan qu'on devoit propoſer, auſſi-bien qu'avec le Baron de FONSECA & le Nonce, pour leur faire connoître que ſi cette démarche ne réuſſiſſoit pas, on ne devoit s'attendre qu'à une déclaration de guerre ; on dreſſa le projet ſuivant.

Sa Maj. Très-Chrêt. après avoir murement reflechi, tant ſur les dernieres propoſitions contenues en ſix Articles, faites à Vienne en ſon nom, & en celui de Sa Maj. Brit. & de Leurs Hautes Puiſſances ; que ſur le contre-projet envoyé à Paris, & communiqué par le Sr. Baron de FONSECA *au nom de l'Empereur : Sa Maj. Très-Chrêt. voulant montrer à toute*

te l'Europe, combien Elle eſt diſpoſée à entrer dans tous les moyens convenables de parvenir à une pacification générale, & connoiſſant dans ſes Alliés le même éloignement de la guerre; mais conſiderant d'un autre côté, combien les longueurs pourroient être préjudiciables à cet eſprit de paix, qui paroit égal dans toutes les parties reſpectives : Elle a bien voulu faire expliquer ſes ſentimens particuliers, par la voye du Duc de RICHELIEU *ſon Ambaſſadeur à Vienne; ſe reſervant, comme Elle y eſt obligée, de les communiquer enſuite à ſes Alliés, en cas qu'ils ſoient approuvés de Sa Maj. Imperiale, & qu'Elle veuille bien donner pouvoir au Sr. Baron de Fonſeca, de les ſigner à Paris en ſon nom, ou en tel autre lieu, ou par telle autre Puiſſance qu'Elle jugera à propos. Et pour cet effet Sa Maj. Très-Chrétienne croit, que le Congrès propoſé par Sa Maj. Imp. ne peut convenir dans le moment préſent; tant parce qu'il ne pourroit remedier aſſez-tôt aux obſtacles qui peuvent troubler la paix; que parce que les conditions dont la propoſition de ce Congrès eſt accompagnée, ne paroiſſent point ſuffiſantes pour calmer les eſprits, & prévenir toutes les occaſions d'une rupture. C'eſt dans*

ces

*ces vues que Sa Maj. Très-Chrêt. croit, qu'en donnant quelqu'extenſion, & une plus grande ampliation aux ſix Articles envoyés à Vienne le 26 du Mois * dernier, pour lever les difficultés énoncées dans le contre-projet, & pour entrer, autant qu'il eſt poſſible, dans les vûes de S. Maj. Imp.; il ne ſera peut-être pas difficile de convenir des conditions préliminaires, pour parvenir à une conciliation : Et en conſéquence on pourroit demeurer d'accord,*

I.

*Que comme Sa Maj. Imp. conſent, par le IV. Article du contre-projet, que les Puiſſances reſpectives, qui interviendront dans le Congrès préallablement propoſé, ſeroient tenues de convenir de l'abolition, ou pour le moins d'une ſuſpenſion de l'Octroi de la Compagnie d'*Oſtende, *pendant un tems raiſonnable; comme pourroit être par exemple celui de ſept ans : il ſera ſtipulé par le préſent Article préliminaire, qu'il y aura une ſuſpenſion de l'Octroi ſuſdit de la Compagnie d'Oſtende, & de tout Commerce des Païs-Bas aux Indes, pendant l'eſpace de ſept années.*

II. *Que*

* Mars

II.

Que tous les Privileges de Commerce, tant en Europe & en Eſpagne, qu'aux Indes, dont les Nations, tant Françoiſe qu'Angloiſe, & les ſujets des Etats-Généraux jouïſſoient précédemment, ſoient remis ſur le même pied, & rétablis comme ils avoient été réglés par les Traités anterieurs à l'année 1725.

III.

*Que tous autres droits ou poſſeſſions quelqu'onques demeureront dans le même état, & ſur le même pied qu'ils ont été établis & réglés par les Traités d'*Utrecht *& de* Bade, *& celui de la* Quadruple-Alliance.

IV.

Que les Puiſſances du Nord ſeront invitées & priées par leurs Alliés reſpectifs, de ne point recourir aux voyes de Fait; mais d'entrer au contraire dans tous les moyens raiſonnables de parvenir à une pacification: & qu'en attendant la tenue du Congrès dont il ſera parlé ci-deſſous, dans lequel

lequel tous les differens reſpectifs pourront être diſcutés ; les Alliés des Traités de Vienne & d'Hanover ne contribueront, ni directement ni indirectement, ſous quelque prétexe que ce ſoit, à aucune voye de fait, qui puiſſe troubler l'état actuel du Nord & de la Baſſe-Allemagne ; mais s'engageront au contraire à agir de concert, pour faire ceſſer les hoſtilités, s'il en ſurvenoit quelqu'une.

V.

Que ces Articles une fois convenus & ſignés, toutes hoſtilités quelqu'onques, s'il y en avoit de commencées, ceſſeront : Qu'on laiſſera librement revenir des Indes les Vaiſſeaux Oſtendois, qui ſont partis avant la dite ceſſation, & dont les noms ſeront compris dans un Etat, qui en ſera donné de la part de Sa Maj. Imperiale : Que les Vaiſſeaux qui pourroient avoir été pris ſeront rendus de bonne foi ; & qu'on laiſſera revenir librement les Gallions en Eſpagne, dans la perſuaſion certaine où l'on eſt, que Sa Maj. Cath. en uſera, par rapport aux effets des dits Gallions & de la Flottille, ainſi qu'il en a toujours été uſé dans tous les tems libres : Qu'en conſéquence

ſéquence l'Eſcadre Angloiſe commandée par l'Amiral HOZIER, *ſe retirera de* Porto-Bello, *& de tous les autres Ports d'Amerique, appartenans à Sa Maj. Catholique : qu'il reviendra même en Europe, pour ne donner aucune inquiétude aux ſujets de Sa Maj. Cath. dans les Indes ; & que le Commerce des Anglois en Amerique ſe fera, comme il ſe faiſoit auparavant : Que pareillement les autres Eſcadres, Françoiſes, Angloiſes & Hollandoiſes, qui pourroient ſe trouver vers les Côtes d'Eſpagne ou celles des Etats de Sa Maj. Imp., au tems que cette préſente ceſſation d'hoſtilités commencera, s'en retireront le plutôt qu'il ſera poſſible, pour ne point donner d'ombrage ni d'inquiétude aux habitans des dites Côtes, & qu'elles ne pourront rien entreprendre contr'elles, ni directement ni indirectement.*

VI.

*Que la ceſſation d'hoſtilités ci-deſſus, durera autant que la ſuſpenſion de l'Octroi de la Compagnie d'*Oſtende : *c'eſt-à-dire l'eſpace de ſept années, pour pouvoir, pendant ce tems-là, travailler ſolidement à une conciliation & pacification générale.*

VII.

VII.

Que s'il arrivoit, ſous quelque prétexte que ce fût, quelques troubles ou hoſtilités, ſoit en Eſpagne, ſoit dans les Indes, depuis la ſignature des préſens Préliminaires, entre les ſujets reſpectifs des Puiſſances contractantes; elles ſe joindront enſemble pour faire reparer de concert le dommage, ou préjudice qu'auront ſouffert les dits ſujets reſpectifs.

VIII.

Que ſi les Articles ci-deſſus ſont aeceptés & ſignés, il ſera aſſemblé, le plutôt qu'il ſera poſſible, un Congrès à Aix la Chapelle, *ou dans une des autres Villes propoſées par Sa Maj. Imp., dont on conviendra, auſſi bien que du tems où il devra être indiqué; dans lequel toutes les Puiſſances contractantes pourront demander, que leurs droits ou prétentions reſpectives ſoient examinées & diſcutées.*

Les Articles VIII, IX. & X. du contre-projet, ſont ſi propres à faciliter, & à accélerer dans la tenue du dit Congrès, l'heureux ſuccès des déliberations qui y ſeront

ront priſes, qu'il y a lieu de croire qu'ils ſeront unanimement acceptés.

La reſolution étant entierement priſe de ne plus admettre aucun autre projet après celui-ci, il fut accompagné, comme je l'ai dit, d'une lettre en forme de déclaration, que ſi l'on ne répondoit définitivement à cet *Ultimatum* dans l'eſpace d'un mois, les Alliés d'Hanover prendroient ce ſilence comme une rupture de toute négociation. Néanmoins, pour adoucir cette eſpece de loi qu'on ſembloit impoſer, on ſut ſi bien allier dans cette lettre la force & la dignité, avec les égards & le reſpect qu'on devoit à l'Empereur, qu'elle remplit parfaitement l'objet qu'on avoit en l'écrivant; & parut par conſéquent très propre à produire le bon effet qu'on en eſperoit.

Au reſte, quoique cette lettre paſſât pour être l'Ouvrage du Cardinal, elle fut cependant, dans toute ſa teneur, celui de Mr. CHAUVELIN, alors Préſident à Mortier du Parlement de Paris: & ce fut, je crois, un des premiers traits de ſa capacité ſur cette matiere, qu'il donna au Cardinal. Il lui avoit

avoit été proposé par le Maréchal d'HUXELLES, & par differentes personnes de la Cour, que je m'abstiens de nommer, qui avoient des liaisons fort intimes avec cette Eminence, comme un homme dont les talens & la facilité à écrire, lui pouvoient être très utiles dans les differentes occasions où il voudroit les employer : & quoiqu'il s'en fallut beaucoup, que le Cardinal fût alors dans une grande intimité avec ce Maréchal, l'opinion avantageuse qu'il cherchoit à donner du Président Chauvelin, se trouvant soutenue par tout ce que continuoient de dire à son avantage les personnes que je viens de citer ; Son Eminence commença à avoir quelques conferences secrettes avec ce Magistrat. A mesure qu'elles se multiplierent, le Cardinal découvrit en lui les qualités dont on lui avoit fait l'éloge ; il comprit combien un tel homme le pouvoit soulager dans son travail ; enfin il lui accorda insensiblement toute sa confiance.

C'est par ces commencemens que le Président CHAUVELIN parvint à être nommé Garde des Sceaux de France, & Ministre des affaires étrangeres, quand le

le Cardinal eut reduit Mr. d'ARMENONVILLE & le Comte de MORVILLE ſon fils, à quitter ces deux places.

Comme c'étoit de concert avec le Cardinal, que j'avois communiqué à l'Ambaſſadeur d'Angleterre ce que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida *; je rendis compte au premier, par une lettre, de la converſation que j'avois eue ſur ce ſujet avec ce Miniſtre : & je profitai de cette occaſion pour lui repréſenter encore, que la détermination de la Cour de Vienne, devant infailliblement entraîner celle de Leurs Maj. Cath.; il me ſembloit qu'il ne pouvoit parler avec trop de fermeté à la premiere, ni trop s'attacher à exclurre toutes ſortes de nouvelles propoſitions, après celle qu'il devoit envoyer. Il me fit réponſe auſſi-tôt au dos de ma lettre, pour m'apprendre le départ des huit Articles que je viens de rapporter, & en même tems celui du paquet que je lui avois laiſſé pour l'Archevêque d'Amida, dans lequel étoit l'Ouvrage du P. Poiſſon, dont le

* Ma lettre étoit du 30 Avril 1737. Le Procès verbal en fait mention.

Courier que le Nonce envoyoit en Eſpagne étoit chargé.

Etant allé le lendemain à Verſailles, je trouvai le Cardinal aſſez tranquille ſur le ſuccès de la lettre qu'il venoit d'écrire à l'Empereur. Il me parut eſperer qu'il ſeroit conforme à ſes deſirs: & après me l'avoir faite lire, il m'en donna une Copie, en me chargeant de l'envoyer en Eſpagne. Je m'aquittai avec d'autant plus de plaiſir de cette commiſſion, que ſon contenu autoriſoit parfaitement ce que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida. Je felicitai enſuite le Cardinal, ſur la ſageſſe, la force & la dignité des expreſſions dont cette lettre étoit remplie, & ſur le bon effet que je ne doutois point qu'elle ne produiſit. Il reçut mon compliment avec cet air de modeſtie, & de confiance en même tems, que donne un Ouvrage applaudi: & je trouvai qu'il s'approprioit à merveille la production du Préſident Chauvelin.

Notre converſation ayant roulé pendant quelque tems ſur l'Empereur, le Cardinal me vanta la bonne foi de ce Prince; & il me dit, qu'ayant une relation directe avec lui, par l'entremiſe

du

du Duc de Lorraine, il ſe confirmoit de plus en plus dans l'idée qu'il avoit de ſa moderation. Comme il étoit en train de cauſer, & que nous nous entretenions de la vaſte puiſſance où étoit parvenue en aſſez peu de tems la Maiſon d'Autriche; je lui dis en riant, qu'il n'avoit pas tenu à l'Empereur MAXIMILIEN qu'elle ne s'étendit juſqu'au ſpirituel, en travaillant à ſe faire Prêtre, Pape, & puis (diſoit-il) Saint: ainſi qu'il l'écrivoit * à MARGUERITE d'Autriche ſa fille.

Cette badinerie ayant encore fourni matiere à la converſation, Son Eminence la fit tomber ſur la maniere de vivre, ſur les amuſemens & ſur la dévotion du Roi d'Eſpagne; à propos de quoi Elle me queſtionna beaucoup: & paſſant enſuite à ce qui concernoit le caractere du Roi; Elle me le dépeignit, compoſé de la magnanimité, de la douceur, & de la fermeté, que la France & l'Europe remarquent à préſent dans Sa Majeſté. Ma ſituation préſente ne me permet point de m'étendre ſur cet

 article:

* On a mis cette Lettre à la fin du volume, *Pieces Juſtificatives* N° *XVI.*

article : mais pour preuve de la vérité de ce que je dis, on peut voir le détail que je fis à l'Archevêque d'Amida de tout ce que je rapporte ; il ſe trouve dans ma lettre du 5 de May. La repetition des mêmes choſes que je ferois aujourd'hui, paroîtroit peut-être l'effet de quelque vue intereſſée : cela ſuffit pour m'impoſer ſilence.

Le Duc de BOURBON ayant eu, dans le tems dont je parle, une eſpece d'attaque d'apoplexie à *Chantilly*, qui avoit menacé de ſe tourner en paralyſie ; le Cardinal me dit en ſouriant, qu'il étoit perſuadé qu'on prendroit plus de part à cet accident en Eſpagne, que s'il fût arrivé avant mon voyage d'*Eſcouan*. Je lui répondis ſur le même ton, que l'utilité dont pouvoit être une perſonne, devenoit aſſez volontiers la regle de l'intérêt qu'on prenoit à ce qui la regardoit. Il convint que j'avois raiſon : & puis il ajoûta, que le Roi lui ayant écrit de *Rambouillet*, pour le conſulter s'il convenoit qu'il envoyât un Gentilhomme ordinaire, ſavoir de ſa part des nouvelles de Mr. le Duc ; il avoit eu

eu l'honneur de répondre à Sa Maj. que rien n'étoit plus convenable.

L'attention du Cardinal à me rapporter ce trait de la confiance dont le Roi l'honoroit, me parut marquée : & je ne doutai point qu'il ne me l'eût montrée dans la vue de m'engager à écrire en Eſpagne, à quel degré de faveur il étoit parvenu.

Tout ce qui s'étoit paſſé, depuis mon arrivée en France, entre le Duc de BOURBON, le Cardinal & moi, ayant rempli parfaitement ce que la Cour d'Eſpagne deſiroit ; les lettres de l'Archevêque d'Amida étoient remplies des aſſurances de la ſatisfaction que Leurs Maj. Cath. avoient de mes ſervices, & des marques que je leur donnois de mon zele. On peut voir entr'autres celles du dernier de Mars & du 9. Avril, qui ſont avec les autres que l'on m'a enlevées. Elles ſerviront de preuves de pluſieurs Faits dont j'ai déja fait mention ; & en particulier, que je pouvois compter ſur la diſpoſition où étoient le Roi & la Reine, de me donner des témoignages de leur bienveuillance & de leur eſtime.

Depuis que le Siege de Gibraltar avoit été commencé, on craignoit à

Madrid, que la Hollande ne ſe preſſât à remplir les engagemens qu'elle avoit pris avec les Alliés d'Hanover. Le Marquis de la Paz eut avis que les Hollandois ſe méfioient des ſentimens de la Cour d'Eſpagne, & que déja pluſieurs ſujets de la République, qui commerçoient dans cette Monarchie, ſongeoient, comme à la veille d'une guerre, à mettre leurs effets en ſureté. Pour les raſſurer, ce Miniſtre écrivit à Monſieur VAN DER MEER Ambaſſadeur des Etats-Généraux : que Leurs Maj. Cath. étoient bien éloignées de vouloir confondre les ſujets de la République, dans la guerre qu'Elles étoient obligées de faire à l'Angleterre ; & qu'ainſi ils pouvoient continuer, comme par le paſſé, leur Commerce en Eſpagne en toute ſureté. Mais ſoit que ces aſſurances, données dans le commencement du Siege de Gibraltar, ne paruſſent pas ſuffiſantes pour tranquilliſer les eſprits ; ſoit que Leurs Maj. Cath. jugeaſſent, qu'il étoit à propos, dans la conjoncture délicate où l'on ſe trouvoit, de donner une nouvelle preuve des menagemens qu'Elles vouloient avoir pour la République : Elles ordonnerent au Sr.

OLI-

OLIVIER, chargé de leurs affaires à la Haye, de préſenter un Mémoire * ſur cet article aux Etats-Généraux, afin de diſſiper tous les ſujets d'allarme, que la continuation des hoſtilités à Gibraltar pouvoit encore faire naître.

Le Siege de cette Place, qui commençoit par ſa longueur à reſſembler à celui de *Troyes*, ſe continuoit toujours, malgré l'impoſſibilité que l'on trouvoit à pouvoir s'en emparer. Il avoit été dans le commencement le ſujet de la ſurpriſe du public; & il étoit devenu enſuite celui de ſa riſée. On répandoit de toutes parts des lettres, qui donnoient du Général LAS-TORRES & de l'Armée Eſpagnole, où la diviſion & la maladie regnoient, l'idée du monde la plus ſinguliere. Il en parut entr'autres une d'un Officier de marque, qui, écrivant à un de ſes amis, lui diſoit : *Notre Armée diminue extrêmement; & depuis que nos batteries jouent, nous perdons quarante à cinquante ſix hommes par jour, & quelquefois plus. Cependant notre Général veut à préſent, que*

* On le trouvera à la fin du volume, *Pieces Juſtificatives N°. XVII.*

nous avancions ſur la Langue de terre. Les Ingenieurs s'y oppoſent, diſant que ſi nous l'entreprenons, nous perdrons tous les jours deux ou trois cent hommes, & que cela ne nous produira rien. Nous avons un furieux Général, qui veut, je crois, voir tuer tout le monde..... Nous ſommes très-bien entre ſes mains, pour nous ſacrifier ſans aucun profit pour le Roi..... Tous nos Canons ſont preſque hors d'uſage, par rapport à la lumiere qui devient trop grande; la fonte ne valant rien auſſi. Bien-tôt il nous en faudra d'autres, ſi l'on veut continuer le Siege. Il nous manque auſſi des Canoniers & des Bombardiers. Nos ſoldats ſont obligés de pointer & de tirer le Canon, auſſi bien que les Mortiers, faute de gens d'Artillerie. Jugez par là comme l'Artillerie eſt ſervie..... Voila deux fois que vous me parlez de notre Mine: il faut qu'on en donne chez vous une grande idée; mais nous n'en faiſons aucun cas. A la vérité il y a environ deux mois & demi qu'on travaille ſous un Rocher, au-deſſous d'un endroit fortifié, appellé la Reine Anne. *On dit que les Mineurs ont creuſé douze toiſes; c'eſt bien le tout: & quand on feroit ſauter ce Rocher, il en deviendra*

deviendra plus escarpé, & on ne pourra jamais monter par là. Je vois qu'on amuse la Cour avec cette Mine. En attendant les ennemis seront bien-tôt plus forts que nous, pour peu que le Siege continue ..... Enfin il semble que nous ayions tous perdu la tramontane : & si les Anglois n'ont pitié de nous, nous aurons tous la barbe grise avant que Gibraltar soit pris.

C'est ainsi que s'expliquoient ceux, qui, temoins de ce qui se passoit à ce Siege, en parloient conformément à la vérité. Mais le Comte DE LAS TORRES, quoiqu'il se plaignît amerement dans ses lettres de l'inexécution des promesses qu'on lui avoit faites, tant sur le nombre de troupes, que sur les Vaisseaux de guerre, qu'on lui devoit envoyer; ne laissoit pas de flatter Leurs Maj. Cath. de faire la conquête de cette Place : & il obligeoit ses partisans ou ses flatteurs, à assurer la même chose; afin que leur sentiment servît à confirmer ce que contenoient ses relations.

J'ai rapporté plus haut *, que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida, pour lui apprendre que le Roi vouloit bien em-

* *Page 122. de ce Tome IV.*

ployer ſes bons offices à Rome, pour lui obtenir le chapeau de Cardinal. Un avis ſi agréable lui étant parvenu, il ne tarda pas à me marquer ſa reconnoiſſance du ſervice que je lui avois rendu : & par l'ordinaire qui partit de Madrid immédiatement après la reception de ma lettre, il me fit la Réponſe ſuivante : le ſtile & les expreſſions de ce Prelat pourront, je crois, donner lieu au Lecteur, d'être ſurpris que j'euſſe formé le projet, de procurer un tel ornement au ſacré College.

Buen-Retiro le 14. Avril 1727.

JE ne rencontre, MONSIEUR, *des termes, qui puiſſent expliquer mon infinie gratitude & obligation, l'expreſſion des avantages que dans votre petite charmante lettre vous m'annoncez; confeſſant premierement mon inſuffiſance & foibleſſe de merite. Mais, mon cher* Monſieur, *je ne dirai pas un mot à perſonne, & me porterai* merè *paſſivement en tout. Je connois bien l'excès de bonté & benignité de Votre Eminence vénérable : je confeſſe auſſi, d'être le plus favoriſé & honoré de nos adorables maîtres; ce qui augmente*

mon

mon inaction & mon ſilence ; ne doutant de votre ſecret, Monſieur, *& que ſelon les oportunités vous reglerez les diſpoſitions. Votre prudence & charitable ſoin doit faire le tout : & pour ce qui regarde les effets & bon ſuccès, le bon Dieu fera le plus convenable à ſon ſaint ſervice. J'ai l'honneur d'être toute ma vie*, Monſieur, *votre très-humble & très-obligé ſerviteur.*

l'Archevêque d'AMIDA.

Environ trois ſemaines après avoir reçu cette lettre, le même Prélat m'en écrivit une autre d'*Aranjuez*, datée du 5. May, pour m'accuſer la reception de celles que je lui avois écrites pour l'informer de mes conferences avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre ; de ce qui en avoit reſulté ; & de la diſpoſition où étoit le Roi d'écrire au Roi d'Eſpagne, ſi Sa Maj. Cath. y conſentoit, & vouloit bien promettre de repondre à ſa lettre. L'Archevêque, dans la ſienne, me diſoit, autant que je puis m'en ſouvenir, car toutes ces lettres m'ont été enlevées, que le Roi & la Reine d'Eſpagne paroiſſoient très ſatisfaits de mon zele pour leur ſervice, dans ce

qui s'étoit paſſé entre l'Ambaſſadeur d'Angleterre & moi : que Leurs Maj. jugeoient cependant à propos, avant de s'expliquer ſur ce qu'il m'avoit propoſé, d'attendre l'effet que produiroient les négociations qui étoient ſur le tapis pour la paix générale : qu'il m'informeroit de leurs intentions quand il en ſeroit tems ; & qu'en attendant je pouvois aſſurer Mr. Walpole, qu'Elles ſe regleroient toujours ſur ce qui pourroit le plus ſurement contribuer à la conſervation du repos public. A l'égard de la lettre que le Roi Très-Chrêt. paroiſſoit dans l'intention d'écrire au Roi ſon Oncle, le Prélat me diſoit, que je pouvois aſſurer le Cardinal, que cette lettre ſeroit reçue avec plaiſir & empreſſement, & qu'on y répondroit de-même.

Je trouvai encore dans le paquet de l'Archevêque les deux billets ſuivans, qui ne ſerviront pas peu à faire connoître ſon éloquence.

VOUS *aurez déja appris*, MONSIEUR, *ma petite Réponſe à la très benigne exhibition de Mgr. le Cardinal à Leurs Majeſtés, pour vos très nobles repréſentations, dont je ſerai redevable toute ma vie ; je vous répete donc que*

la

la denomination eſt faite, & une recommandation pour Mgr. l'Infant * de Portugal, & qu'il reſte ſeulement, comme firent Leurs Maj. Cath. à Mrs.* DE LA TRIMOUILLE & DU BOIS, *une efficace petition de Sa Maj. Très-Chrêt., inſinuant veritablement notre cooperation au grand bien de l'Egliſe & des deux Couronnes. Je vous confiai,* Monſieur, *avant votre départ, avec la permiſſion qu'on me donna, que le Pere* Bermudez, *voulant écarter la Reine de la Correſpondance de Son Em., s'étoit ſemer la diſcorde d'une éternelle irréconciliation; mais mon zele, mon application, avec le bonheur de l'étroite amitié de Mr. l'Abbé de* MONTGON, *avec la ſainte intention de nos chers Maîtres, eurent ſuccès. Le Pape ne manque de notices des choſes que dit Sa Sainteté en Conſiſtoire, quand il me préconiſa Archevêque à mon inſit. Dieu me garde de flatterie; & j'oſe dire que Mr. de Montgon & moi,* lapis angularis, ſervatis ſervandis.

* *Dom* EMANUEL, qu'on croyoit alors vouloir embraſſer l'Etat Eccleſiaſtique.

Second

Second billet.

JE *repeterai mille graces à Son Em. Je confeſſe comme je dois mon inſuffiſance ; mais je confeſſe auſſi* coram Deo, *que pour tous les événemens que je crains, & peuvent arriver, ſeroit beaucoup important d'être caracteriſé pour le ſervice de Leurs Majeſtés & des deux Couronnes. Je connois bien le païs où nous ſommes, les maximes du dedans & du dehors : mais ſans être reſpectable, on ne peut faire ce qu'on veut.*

J'aurois volontiers épargné au Lecteur, l'ennui de lire les billets que je place ici, s'ils ne ſervoient de preuve, que celui qui me les écrivoit, convenoit au moins de bonne foi, de l'utilité qu'on avoit retirée des relations que nous avions enſemble. J'aurai bien-tôt occaſion de rapporter un autre témoignage de ſa part, encore plus fort & plus précis que ceux qu'on vient de voir : & il eſt ſans doute d'autant plus flatteur & plus avantageux pour moi qu'ils ſoient connus, qu'ils ne pourront jamais paroître ſuſpects ; puiſque les ſervices que j'ai rendus

rendus à cet Archevêque, loin de m'aſſurer ſon amitié, ne l'ont pas empêché, comme je le dirai enſuite, de me devenir contraire.

L'avis qu'il me donnoit, que le Roi d'Eſpagne recevroit avec plaiſir la lettre du Roi ſon neveu, mettant comme le ſçeau à tout ce que j'avois faît, pour renouveller entre ces deux Monarques l'intelligence ſi deſirée; j'en rendis compte au Cardinal. Il m'en témoigna une extrême ſatisfaction; & dans cette circonſtance il ne put s'empêcher de me dire, ce qu'on trouve repeté dans une de ſes lettres: * qu'on ne pouvoit trop louer le zele que j'avois montré pour le ſervice des deux Couronnes. Il ajoûta même, qu'il s'en étoit expliqué de la ſorte avec pluſieurs perſonnes de la Cour d'Eſpagne, comme je le pourrois ſavoir en tems & lieu.

Peu de jours après, le Cardinal me remit une lettre du Roi pour Sa Maj. Cath.; & il me dit en me chargeant de l'envoyer à l'Achevêque d'Amida, que quand il avoit rendu compte au Roi,

* Compriſe dans celles que j'eus l'honneur de remettre à *St. Ildephonſe* au Roi & à la Reine d'Eſpagne.

Roi, des ſentimens d'amitié que le Roi d'Eſpagne avoit marqués pour Sa Majeſté, lorſqu'il avoit été queſtion de recevoir une de ſes lettres; ce Prince y avoit paru fort ſenſible. Il ajoûta qu'il avoit l'honneur d'en informer plus amplement la Reine, dans la lettre qu'il me donna en même tems pour elle. Il me pria auſſi d'aſſurer en particulier l'Archevêque d'Amida, que le Roi ſeroit toujours diſpoſé, à lui donner en toute occaſion des marques de ſa bienveuillance, & de la ſatisfaction qu'il avoit de ſon zele pour la réunion des deux Couronnes.

Dans le tems que cette réunion s'avançoit en ſecret, & qu'on cherchoit à Verſailles & à Vienne les moyens de prevenir la guerre; l'incertitude où l'on étoit du ſuccès des négociations entamées entre les deux Cours pour conſommer cet ouvrage, faiſoit que de tous côtés on ſe préparoit ſerieuſement à entrer en Campagne. Le Colonel ARMSTRONG, Mr. de GROVESTEIN Général Major des troupes des Etats Généraux, & Mr. PESTERS leur Reſident à Bruxelles, avoient de fréquentes conferences, tantôt avec le Cardi-

Cardinal, & tantôt avec Mr. LE BLANC & les Marechaux de VILLARS & de BERWICK, ſur les projets & les operations de guerre qu'on méditoit.

On comptoit en France d'aſſembler une Armée ſur les frontieres d'*Eſpagne*; une autre en *Dauphiné* pour ſe joindre au Roi de *Sardaigne*; & une autre enfin en *Alſace*: & il ſe répandoit dans le public, que ſi la guerre ſe déclaroit, on debuteroit par le ſiege de *Luxembourg*.

L'Angleterre & la Hollande ne montroient pas moins de vivacité. On avoit deja ordonné dans la premiere aux troupes qui devoient être tranſportées en Hollande, de ſe tenir prêtes à marcher: & l'on nommoit, pour les commander, le Comte d'ORCKENY ou le Duc d'ARGILE. Sa Maj. Brit. venoit de faire une promotion nombreuſe d'Officiers Généraux. La Flotte deſtinée pour la mer *Baltique*, devoit inceſſamment mettre à la voile pour aller veiller à la conſervation de la paix du Nord, & pour prévenir les deſſeins que la Cour de Ruſſie formoit, diſoit-on, pour la troubler. Indépendemment des forces qu'on ſe propoſoit d'avoir en Flandres, on faiſoit monter celles qui devoient

devoient s'aſſembler dans l'Electorat d'*Hanover*, ou ſur les frontieres de la *Baſſe-Saxe* à 85000. hommes; & le bruit couroit, que ce ſeroit le Roi d'Angleterre qui ſe mettroit à la tête de cette Armée.

Les Armemens du côté de la Ruſſie n'étoient pas moins conſiderables. Le Corps de troupes que l'Imperatrice devoit fournir à l'Empereur, compoſé de *ſeize* Regimens d'Infanterie, & *dix* de Dragons, ſous les ordres du Général LASCY, avoit ſon Rendez-vous à *Breslaw*, & commençoit à ſe mettre en marche pour s'y rendre. La Flotte Ruſſienne devoit être compoſée, diſoit-on, de *cinquante-ſix* Vaiſſeaux de ligne, de *vingt-trois* Fregattes, & d'un grand nombre de Galeres : & les Ports de *Petersbourg*, de *Cronslot* & de *Revel* fourmilloient de Matelots.

L'Empereur, Chef de la Ligue de Vienne, n'oublioit rien non plus pour mettre ſes vaſtes Etats à l'abri des invaſions dont ils étoient menacés. Ses troupes étoient belles & nombreuſes, commandées par d'habiles Généraux : & ſoit en *Italie*, ſoit ſur le *Rhin*, ſoit en *Flandres*, il paroiſſoit, par la quantité de Regimens qui défiloient de ces cotés-là, que

que ſon intention étoit d'y avoir des Armées en état de s'oppoſer à celles des Alliés d'Hanover. L'idée où étoit Sa Maj. Imp. , qu'*Oſtende* & *Luxembourg* étoient les deux Places les plus expoſées , l'avoit engagée à donner ordre, de les mettre en état de faire une vigoureuſe reſiſtance. Elle ne veilloit pas avec moins d'attention à la conſervation de ſes Etats d'Italie, & au parti que le Roi de Sardaigne prendroit, dans la conjoncture délicate où il alloit ſe trouver.

Malgré tous ces préſages d'une guerre prochaine, les négociations dans l'Empire alloient toujours leur train, tant de la part des Miniſtres de l'Empereur, pour achever d'engager le Corps Germanique à ſe déclarer pour la Ligue de Vienne ; que de celles de Mr. de CHAVIGNY, pour l'empêcher de prendre cette reſolution.

Ce dernier, par ſes inſinuations , & ſa vigilance à profiter de tout ce qui pouvoit être utile à ſes deſſeins , avoit donné lieu à pluſieurs membres de la Diete, de faire reflexion ſur la partialité , & ſur la déference trop marquée qu'on avoit eu pour la Cour Imperiale , dans ce qui s'étoit paſſé ſur ſon

ſujet

ſujet & ſur celui de Mr. LE HEUP: Et comme le Décret Commiſſorial de l'Empereur, en parlant des Rois d'Angletterre & de France, avoit accuſé l'un d'artifice, & l'autre d'ambition & de pernicieux deſſeins; on ſe reprochoit d'avoir admis des expreſſions ſi injurieuſes à deux auſſi grands Monarques, & ſi capables d'exciter leur reſſentiment.

Les Electeurs *Palatin*, de *Mayence*, de *Cologne* & de *Treves*, & les Cercles du *Rhin*, voyant leurs Etats expoſés aux ſuites funeſtes de la guerre; n'étoient point à ſe repentir de leur trop de condeſcendance pour la Cour Imperiale. Chacun cherchoit à s'excuſer de ce qui avoit été fait ou écrit avec paſſion: & pluſieurs Princes rejettoient ſur leurs Miniſtres à Ratisbonne, la faute qu'ils avoient commiſe de ſouſcrire aux volontés de l'Empereur.

Ce refroidiſſement pour la Cour de Vienne, & l'effet que produiſoit ſur les eſprits le danger prochain, parut principalement par la reſolution que prit le Cercle de *Baviere*, aſſemblé à *Waſſerbourg*, de ne fournir qu'un peu plus de trois *ſimples* *, c'eſt-à-dire, 3473 hommes,

* Pour expliquer ce que l'on entend par une

hommes, au lieu de 11000 que demandoit le Comte de ZINZENDORF Commiſſaire de l'Empereur ††. Encore mit on la reſtriction, que ces troupes ne

une *Simple*, il faut ſavoir que ce qu'on appelle Mois Romain, qui eſt le terme dont on ſe ſert dans le reglement des contributions des Etats de l'Empire; eſt une Contribution extraordinaire en argent, que les Etats de l'Empire ſont tenus de fournir, à raiſon de tant de Cavaliers & de Fantaſſins: & on l'appelle Mois Romain, à cauſe que les Etats de l'Empire étoient autrefois obligés, de lever & entretenir à leurs dépens 20000 Fantaſſins & 4000. Chevaux, pour accompagner l'Empereur quand il faiſoit le voyage de Rome: Et alors ceux qui ne pouvoient, ou ne vouloient pas fournir des ſoldats, étoient quittes en donnant par mois un équivalent en argent, qui fut réglé du tems de CHARLES V. à douze florins par Cavalier, & à quatre florins par Fantaſſin. Mais depuis ce tems-là le prix des choſes ayant fort augmenté, l'équivalent pour un Cavalier a été porté à ſoixante florins, & pour un Fantaſſin à douze. Ainſi, ſuivant la matricule de l'Empire, le Landgrave de *Heſſe-Caſſel* étant taxé à 30 Cavaliers & à 183 Fantaſſins, lorſque la Diete conſent à payer un Mois Romain, ce Landgrave paye, ſuivant le nouveau reglement, 3996 florins. La Contribution par *Simples* eſt à peu près la même choſe.

†† Le Cercle de *Suabe* ſuivit cet exemple.

ne ſeroient employées qu'à la défenſe de la patrie, ſans attaquer ni cauſer aucun préjudice à perſonne. On promettoit, il eſt vrai, en cas de beſoin, des ſecours plus conſiderables : mais une ſi grande reduction faiſoit aſſez connoître, ce que l'on pouvoit eſperer de ces témoignages de bonne volonté.

Celle que le Comte de WURMBRAND croyoit remarquer dans les Députés des Cercles de l'*Aſſociation*, qui ſont ceux du *Haut* & du *Bas-Rhin*, de *Suabe*, d'*Autriche* & de *Franconie*, lui faiſant eſperer d'obtenir d'eux les mêmes ſecours, qui étoient déja accordés par le Traité d'Aſſociation d'*Heilbron*, renouvellé en 1714 : il s'étoit tranſporté à *Francfort* pour aſſiſter à leurs déliberations, & pour achever de les déterminer à entrer dans ſes vues. Mais Mr. de CHAVIGNY, qui les découvrit, auſſi bien que le penchant des Cercles à les ſuivre, partit bruſquement de Ratisbonne, ſans que perſonne fut informé de ſon deſſein : & après être arrivé à Francfort, l'avant-veille du jour que les Cercles devoient prendre leur réſolution ; il préſenta auſſitôt ſes Lettres de Créance au Miniſ-

tre

tre de *Mayence* Directeur de l'Aſſemblée, pour être autoriſé d'agir.

Le Comte de Wurmbrand, à qui un ſurveillant auſſi actif & auſſi habile parut fort à charge, mit en uſage toutes ſortes de moyens, ſoit en public, ſoit en particulier, juſques à employer même les menaces, pour empêcher l'Aſſemblée d'admettre ce Miniſtre: & s'il ne put pas réuſſir entierement dans ce projet, il obtint au moins du Miniſtre de Mayence, qu'il s'excusât d'admettre les Lettres de Créance, ſans avoir reçu au préalable un ordre de l'Electeur ſon Maître. Ce Prince étoit alors à *Bamberg*; & on lui dépêcha un Courier, pour ſavoir la conduite qu'on devoit tenir. Mais malgré toutes les ſollicitations du Commiſſaire Imperial, l'Eléćteur envoya un ordre de recevoir les Lettres de Mr. de Chavigny, & même tout autre Ecrit qu'il jugeroit à propos de donner. Cette réponſe mettant fin à toutes les chicanes, ce Miniſtre préſenta tout de ſuite à l'Aſſemblée la Déclaration ſuivante.

Quoique tous les Electeurs, Princes & Etats, qui ſont partie de l'Empire, ayent reçu du Roi mon Maître des aſſurances véritа-

veritables & ſinceres de ſes ſentimens, par la Déclaration que j'ai remiſe par ſon ordre à la Diete générale aſſemblée à Ratisbonne; *Sa Maj. a cependant voulu, que je renouvellaſſe les mêmes aſſurances en ſon nom aux Cercles aſſemblés à Francfort. Le Roi eſt perſuadé, que ce qui a donné lieu à la préſente Aſſemblée, ne provient d'aucun doute que l'on ait ſur la droiture de ſes intentions: & convaincu que les inſinuations contraires, que l'on auroit pû faire pour allarmer les Cercles de l'Empire, n'auroient fait aucune impreſſion ſur l'eſprit des Princes qui ſont repréſentés ici; ce n'eſt que par un excès de délicateſſe de ſa part que Sa Maj. m'a ordonné, de leur déclarer en ſon nom; Qu'Elle veut ſincerement remplir à l'égard de l'Empire, les derniers Traités qui ont ſi heureuſement rétabli la paix: Qu'Elle eſt dans la ferme reſolution de ne point enfreindre le territoire d'Allemagne, & de procurer au contraire leur ſureté en tout ce qui lui ſera poſſible: Et que comme ſes intentions & celles de ſes Alliés ſont entierement pacifiques, les Princes ou Etats de l'Empire ne doivent abſolument concevoir aucun ombrage des armemens qui ſe font, & qui n'ont aucune*

autre

autre vue, que la reparation ou le maintien des Traités, qui ont ſtatué ſur des matieres qui leur ſont totalement étrangeres; quoique graces à la divine providence, il n'eſt rien ſurvenu dans l'Europe, qui puiſſe ni qui doive compromettre les Princes ou Etats, avec Sa Majeſté Très-Chrêt. ou avec ſes Alliés.

Telles ſont les vérités que j'ai ordre d'expoſer à cette illuſtre Aſſemblée, & qui doivent ne lui laiſſer aucun doute ſur le deſir que Sa Majeſt. a, de contribuer en toute occaſion à la tranquillité de l'Empire en général, & en particulier à celle des Cercles aſſemblés ici; comme Elle y eſt obligée en qualité de garante des Traités qui ont conſtaté leur Etat; & comme Elle y eſt portée par ſon affection ſincere, pour tous & chacun des Membres de l'Empire.

Cette Déclaration ne fut point inutile : & les aſſurances qu'elle renfermoit ayant été confirmées de la part des Etats Généraux, par le Baron d'ISSELMUYDEN leur Miniſtre, qui vint ſe joindre à Mr. de Chavigny ; le Reſultat de l'Aſſemblée fut, de prendre des reſolutions fort meſurées. & des précautions qui tendiſſent ſimplement à procurer une

ſure neutralité aux Cercles aſſemblés, en ne mettant leurs troupes que ſur le pied où elles ſembloient néceſſaires pour la défenſe du pays.

Le Comte de Wurmbrand travailla vainement à détourner cette réſolution. Et avant de ſigner le Recès en qualité de Député du Cercle d'Autriche, il fit la propoſition; que pour lever la difficulté que quelques Etats ou Cercles pourroient trouver à fournir des troupes, Sa Majeſté Imp. conſentiroit à ſe charger de livrer autant d'hommes qu'on en auroit beſoin, à condition qu'on lui rembourſeroit en argent comptant la dépenſe qu'Elle ſeroit obligée de faire: mais ſes offres ne furent point acceptées. Ce Miniſtre voyant le peu de ſuccès de ſa négociation, partit immédiatement après avoir ſigné cet Acte, peu ſatisfait de l'Aſſemblée, & fort piqué des obſtacles que la vigilance de Mr. de Chavigny avoit mis à la réuſſite de ſes deſſeins.

Les Princes des deux Ligues de Vienne & d'Hanover ne ſe bornoient point à ſe ſervir de l'habileté de leurs Miniſtres pour l'exécution de leurs vues: ils avoient ſoin encore, de répandre de tems en tems pluſieurs Ecrits, ſoit pour juſtifier leurs démar-

démarches, soit pour rendre suspectes celles du parti opposé. La France, l'Angleterre & la Hollande, intereſſées à perſuader le Corps Germanique, de ne prendre aucune part à la guerre dont on étoit menacé, firent remettre par leurs Emiſſaires à Ratisbonne à pluſieurs Miniſtres de la Diete, une Diſſertation Allemande, qui ne laiſſa pas de donner lieu à beaucoup de reflexions & de raiſonnemens.

Ce petit Ouvrage étoit intitulé : *Conſideration ſur le Commerce de la Compagnie d'Oſtende aux Indes relativement à l'Empire.* L'Auteur rapportoit toutes les raiſons qu'on alleguoit à Vienne, pour prouver, qu'en conſéquence de l'union du Cercle de *Bourgogne* avec l'Empire, ce dernier ne pouvoit ſe diſpenſer de ſoutenir la Compagnie d'*Oſtende*: & après les avoir refutées, il táchoit de démontrer, que les fondemens qu'elles avoient, & ſur leſquels on s'efforçoit de l'établir, ainſi que l'Octroi accordé à la ditte Compagnie, étoient inſuffiſans pour engager, & encore plus pour obliger l'Empire, à faire ſa propre affaire d'une querelle, qu'il devoit regarder comme abſolument étrangere.

Preſque dans le même tems il parut, de la part de la Cour de Vienne, une brochure à *Bruxelles*, qui avoit pour titre : *Queſtion ſi le Gouvernement de la Grande-Bretagne eſt en droit de rendre publiques les Harangues faites au Parlement, les Adreſſes des deux Chambres & autres Diſcours & Mémoires de la Nation Britannique, qui pourroient intereſſer l'honneur des Puiſſances étrangeres, en préſuppoſant qu'elles ſeroient entrées dans des engagemens contraires au maintien de la paix & de l'amitié reſpective, ſans que les dites Puiſſances, pour lever des defiances ſi mal fondées, puiſſent par leurs Miniſtres Reſidens à Londres, uſer de la même liberté, de faire publier les Mémoires préſentés en leur nom à Sa Maj. Brit., en vue de prévenir une rupture.*

Cette Brochure, qui tendoit à juſtifier la conduite de Mr. PALM, ſervit, comme la Diſſertation dont je viens de parler, à faire raiſonner & à amuſer le public. Il eſt rare que l'effet de ces ſortes de productions ait une plus grande étendue.

Dans le tems à peu près dont je parle *, mourut à Paris le Prince de CONLY,

* Le 4. May.

TY, âgé d'environ trente-deux ans. Il s'appelloit *Louïs Armand*; & il étoit fils du Prince de CONTY, qu'une grande partie de la Nation Polonoiſe avoit voulu élire pour ſucceſſeur au Roi *Jean* SOBIESKI. La jeuneſſe, les paſſions qui l'accompagnent, & la facilité de les ſatisfaire que procure un rang élevé, ayant entraîné ce Prince dans les égaremens qui ne ſont que trop ordinaires aux perſonnes de ſon âge; Dieu lui fit la grace pendant ſa maladie, d'en être, à ce qu'il parut, vivement touché: * & dans ces momens qui précedent l'inſtant redoutable, où, ſelon l'expreſſion de l'écriture Sainte, il n'y aura plus de tems †, preſſé du deſir de reparer le mauvais exemple qu'il croyoit avoir donné, il fit prier le Curé de St. *André des Arts*, dans la Paroiſſe duquel eſt l'Hôtel de *Conty*, de témoigner publiquement ſur ce ſujet à ſon Prône, les

* *In expeditione ſubſtantiæ ſeipſam anima recognoſcit.* Tertull.

† *Juravit per viventem in ſæcula ſæculorum, qui creavit Cœlum & quæ in eo ſunt, & terram, & ea quæ in ea ſunt, & mare & ea quæ in eo ſunt, quia tempus non erit amplius.* Apoc. c. X. *verſ.* 6.

ſentimens humbles & Chrêtiens dont il étoit pénétré ; Heureux ſans doute, de répondre avec tant de fidélité aux mouvemens de la grace, & d'éprouver en mourant la vérité de ce que dit St. AUGUSTIN : *Removeantur iniquitates; ſanetur quod ſaucium eſt; levetur pondus ab oculo ; præceptum domini erit lucidum,*

Pendant que la diverſité de ſentimens dans le Corps Germanique, ſur la reſolution qu'on devoit prendre, donnoit lieu à beaucoup d'incertitude, de déliberations & d'intrigues ; les eſprits en Angleterre continuoient à être en mouvement ; & les ennemis du Miniſtere ne ſe laſſoient point de traverſer les projets de la Cour, ou d'interprêter malignement ſa conduite. Ce parti, qui ne cherchoit que les occaſions d'exercer ſa mauvaiſe volonté, ne manqua pas de profiter de celle que lui donnerent deux propoſitions qu'on fit dans la Chambre-Baſſe.

L'examen du Bill de la taxe ſur le *Malt* fit naître la premiere : & ce fut de la part du Sr. SCROPPE Secretaire, & l'un des Aſſeſſeurs de la Thréſorerie, qu'elle vint. La Chambre étoit compoſée ce jour-là de trois cent quarante

rante Membres : & celui que je viens de nommer jugea à propos d'avancer, que le Roi n'ayant fait demander juſqu'à préſent, que les ſubſides qu'il jugeoit abſolument néceſſaires ; la criſe où étoient les affaires en Europe ; l'incertitude où l'on ſe trouvoit ſur la guerre ou ſur la paix ; & la néceſſité où elle reduiſoit Sa Maj. de faire des dépenſes imprevues & extraordinaires, lui faiſoient croire qu'il étoit à propos d'ajoûter au Bill qu'on vouloit faire paſſer, une clauſe qui autoriſat le Roi, d'appliquer les ſommes néceſſaires pour fournir aux dépenſes, & remplir les engagemens, qui avoient déja été pris, ou qui pourroient l'être juſqu'à Noël prochain par Sa Maj. ; afin qu'Elle pût prendre ſelon ſa grande ſageſſe, des meſures pour la ſureté du Commerce & de la Navigation du Royaume, & pour la conſervation & le rétabliſſement de la paix de l'Europe.

Cet avis, tout hardi qu'il étoit, fut ſuivi & appuyé par Mr. FARRER, Préſident du Comité du ſubſide, & par le parti de la Cour. Mais le Sr. *John* HOW, dont le pere avoit fait tant de brùit ſous le regne du Roi GUILL-

LAUME s'y oppoſa. Pluſieurs autres ſoutinrent ſon ſentiment. Les Partiſans de la Cour répondirent à ceux-ci avec vivacité ; & le débat fut auſſi long que vif & animé, ſans que le Chevalier *Robert* WALPOLE, au grand étonnement de ſes adverſaires, dit une parole.

Enfin la ſuperiorité des voix ayant été pour la Cour, la Clauſe fut approuvée & ajoûtée au Bill : & après qu'il eût été lu ſelon la coutume pour la troiſieme fois, il fut envoyé aux Seigneurs. Il n'excita pas moins d'agitation parmi ceux-ci, qu'il en avoit cauſé dans la Chambre-Baſſe. Après l'avoir lû, ils renvoyerent l'examen qu'ils vouloient en faire à une autre fois ; & tous les Pairs furent ſommés, de ſe trouver pour cet effet dans la Chambre.

Le jour qu'on avoit indiqué étant venu, les Lords BINGLEY, BATHURST, CHESTERFIELD & LECHMERE, déclamerent beaucoup contre la Clauſe inſerée dans le Bill, qui donnoit, dirent-ils, atteinte à la conſtitution fondamentale de l'Etat, en accordant au Souverain & à ſes Miniſtres, le pouvoir abſolu & ſans bornes de faire des levées de deniers : ce qui étoit,

étoit, ajoûterent-ils, le privilege inconteſtable & eſſentiel du Parlement ; & dont il ne pouvoit ſe dépouiller, qu'en conſentant de devenir inutile.

Pluſieurs Lords du même parti dirent encore, qu'on auroit dû s'adreſſer, au ſujet d'une clauſe ſi délicate & ſi importante, à la Chambre des Pairs, avant d'en remettre la diſcuſſion à celle des Communes. Le Duc d'ARGILE, Milord TOWSHEND & le Duc de NEWKASTLE repliquerent, que la clauſe dont les Seigneurs qui venoient de parler paroiſſoient ſi choqués, n'étoit pourtant point nouvelle ; puiſque le Parlement avoit déja donné la même marque de ſon entiere confiance, en la ſageſſe & en la prudente œconomie de Sa Majeſté ; qui, bien loin d'en avoir abuſé, ne s'en étoit ſervie que pour des dépenſes indiſpenſables : Qu'ils ne diſconvenoient point, que d'accorder un pareil pouvoir à la Couronne, c'étoit mettre la liberté en danger : mais que cette crainte devoit ceſſer, en conſiderant que l'on ne trouvoit point d'exemple d'un Roi moins ambitieux que Sa Majeſté ; qui eût fait moins de démarches pour étendre les prérogatives

Royales ; & à qui les droits de son peuple fussent plus chers.

Les mêmes Lords dirent encore, qu'il étoit d'autant plus nécessaire, de témoigner la même confiance au Roi dans la conjoncture présente, que ce Monarque étoit sur le point de conclurre divers Traités, pour parvenir aux fins salutaires qu'il se proposoit pour le bien du Royaume & de toute l'Europe : Qu'on devoit se souvenir, qu'en liant les mains du Roi GUILLAUME pendant les guerres qu'il avoit eues à soutenir, comme fit le Parlement en ce tems-là ; cet excès de précaution avoit été cause de divers mauvais succès, & avoit reduit ce Prince à faire une † paix desavantageuse : au lieu qu'en tenant une conduite contraire sous le Regne de la Reine ANNE, & cette Princesse ayant été soutenue par son Parlement ; les armes de la Nation avoient toujours été victorieuses : Enfin, que dans le tems présent, la clause en question étoit absolument nécessaire, par le grand effet qu'elle produiroit dans les pays étrangers ; & que pour ce qui concernoit l'Administration

† La paix de *Ryswick*.

niſtration des deniers ſans en rendre compte, il ſuffiroit de l'exiger lorſque le Parlement ſeroit obligé de les faire bons.

Ces réflexions, & toutes les raiſons employées pour les ſoutenir, n'empêcherent point Milord LECHMERE, de revenir trois ou quatre fois à la charge pour les refuter. Il lui échappa même, dans la chaleur de la diſpute, d'attaquer les Evêques, en inſinuant qu'on les trouvoit toujours prêts à donner des marques de leur complaiſance pour la Cour; qu'ils adoptoient facilement les maximes des Courtiſans; & qu'il conviendroit mieux qu'ils veillaſſent ſur leur Clergé, & à regler les prieres, que de montrer tant de goût pour les affaires de politique & les intrigues de Cour.

Le conſeil ne plut pas aux Prélats. La foi s'aſſoupit de tems en tems dans ceux qui la prêchent: & comme les fonctions & les occupations Paſtorales n'ont gueres rapport qu'aux biens du Siecle à venir, on n'eſt pas faché de prendre en attendant quelque part à ceux de la vie préſente. L'Evêque de *Peterboroug*, plus piqué, ou moins patient que ſes Confreres, releva vivement Mi-

lord Lechmere. Il s'attacha à faire voir que les Evêques étoient Seigneurs temporels, auſſi bien que ſpirituels : Que ſous cette double qualité, ils compoſoient une partie eſſentielle de la Chambre des Pairs ; & qu'ils n'étoient pas moins obligés que les Laïcs, à la conſervation des droits & des privileges des ſujets de la Grande-Bretagne : Qu'à l'égard des maximes de la Cour, qu'on leur reprochoit de ſuivre ; il ſe faiſoient un devoir de ne point s'oppoſer à celles d'un Roi, qui, par ſa ſageſſe, prévenoit de toutes parts ce qui pouvoit troubler la paix en Europe, & le bonheur de ſes ſujets : & que par conſéquent ils ſe croyoient obligés, de combattre conſtamment celles de certains eſprits inquiets & ambitieux, qui, ſous le ſpécieux prétexte d'un amour imaginaire pour leur patrie, ne ceſſoient de répandre la méfiance & la diviſion, tantôt par des craintes mal fondées, & tantôt par un faux zele pour des droits qu'on n'attaquoit point : Qu'ils étoient au reſte très éloignés de négliger le ſoin de leur Clergé, ou la direction des prieres ; qu'ils continueroient à remplir leur devoir ſur ces deux articles ; & que même,

me, pour ſatisfaire au dernier, ils avoient déja eu intention de renouveller une certaine Oraiſon, faite ſous le Regne du Roi GUILLAUME, & dans laquelle on trouveroit ces paroles : *Seigneur faites tomber toute oppoſition devant le Roi.*

Ces derniers mots, tendans à donner de Milord LECHMERE la même idée qu'on avoit eue de ceux, contre leſquels la Priere, dont ce Prélat rappelloit le ſouvenir, avoit été compoſée; ne parurent pas moins piquans que ce qui les avoit attirés. Mais enfin, après pluſieurs diſcours vifs & animés de part & d'autre, & de nouvelles oppoſitions du parti contraire à la Cour; la queſtion, ſi la Clauſe qu'il s'agiſſoit d'inſerer dans le Bill reſteroit en ſon entier, ayant été long-tems agitée, l'affirmative l'emporta de 76 voix contre 20.

Dix-ſept Seigneurs proteſterent le lendemain contre cette déliberation. La fermeté † à ſoutenir les droits d'une Nation,

† Nihil in vobis imperatoribus tam populare & tam amabile eſt quam libertatem in iis diligere qui obſequio vobis ſubditi ſunt. Si quidem hoc intereſt inter bonos & malos principes,

Nation, & à prévenir ce qui peut insensiblement les détruire, n'altere point la fidélité ; & elle entretient dans les sujets des sentimens de générosité, d'élevation & de courage, qui la font respecter autant qu'ils la rendent estimable. Comme la protestation des Seigneurs en question porte ce caractere, j'ai cru devoir la rapporter †. Ceux pour qui l'assujettissement le plus servile a des charmes, se prémuniront, s'ils veulent, contre la tentation que ce trait de la délicatesse Angloise pourroit leur causer.

Les hostilités qui étoient déja commencées entre l'Espagne & l'Angleterre, faisant craindre qu'elles ne rendissent inutiles les démarches qu'on faisoit pour prévenir la guerre, le Roi de Portugal offrit de travailler à concilier ces deux Puissances : mais Sa Maj. Brit. s'excusa d'entrer dans une négociation particuliere ; & comme on en avoit déja entamé une générale, Elle remercia Sa Maj. Portugaise des bons offices qu'Elle

principes, quod boni libertatem ament, servitutem improbi *Ambros. Ep.* 40.

† A la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *XVIII.*

le avoit offert. L'amour du bien public qui l'animoit, a reparu avec éclat au ſujet de la paix qui vient heureuſement de ſe terminer *, par les ſoins qu'Elle s'eſt donnée pour hâter la concluſion d'un ouvrage ſi Chrêtien. J'aurai bientôt occaſion de parler des qualités vrayment Royales de ce Monarque, & des bienfaits que j'ai reçus de ſa bonté, dans le tems qu'on s'empreſſoit en Eſpagne & en France, à ſe prévaloir de mon deſintereſſement pour m'ôter les moyens de ſubſiſter. Cet article, que je me flatte de mettre dans le dernier degré d'évidence, ne ſera pas le moins intereſſant de ces Mémoires : mais je ne ſuis point encore arrivé au tems de le rapporter.

Les négociations qui ſe paſſoient entre les deux Cours de Vienne & de Berlin, dont on ne ceſſoit de parler, & que perſonne ne penetroit que très-imparfaitement, avoient mis autant de méfiance que de refroidiſſement entre les Alliés d'Hanover & le Roi de Pruſſe. On gardoit les bienſéances de part & d'autre : on évitoit les ſujets trop marqués

* A *Aix la Chappelle.*

qués de plaintes ; mais on n'alloit pas plus loin. Pour continuer ce ménagement, Mrs. de ROTTEMBOURG, DU BOURGAY & de KEPPEL, Ambaſſadeurs de France, & de la Grande-Bretagne & d'Hollande, communiquerent au Baron d'ILGEN, Miniſtre de Sa Maj. Pruſſienne, les dernieres propoſitions que ces trois Puiſſances avoient envoyées à Vienne, & dont l'acceptation ou le refus devoit décider de la guerre où de la paix. Ils demanderent enſuite, que le Roi de Pruſſe ſe joignît à eux, pour obtenir une déciſion ſatisfaiſante de l'Empereur ; ou ſi elle étoit refuſée, les ſecours qu'il s'étoit engagé de fournir. La double propoſition fut reçue de la part du Baron, avec beaucoup d'éloges ſur les intentions pacifiques des Alliés d'Hanover. Il promit que le Roi ſon maître les ſeconderoit avec autant de zele, qu'il montreroit de fidélité à remplir ſes promeſſes. On s'en tint reciproquement à ces demonſtrations de bonne volonté.

Quoique l'incertitude où l'on étoit du bon ou du mauvais ſuccès qu'auroient les dernieres propoſitions qu'on avoit envoyées à Vienne, fit croire que le

Roi

Roi d'Angleterre ne mettroit fin à la ſeance du Parlement, qu'après être inſtruit de la reſolution de l'Empereur; il jugea cependant à propos de la terminer avant d'en avoir la nouvelle; & il le fit par la Harangue ſuivante, adreſſée aux deux Chambres par la bouche du Grand-Chancelier.

MILORDS ET MESSIEURS,

A l'ouverture de cette ſéance, je vous informai des dangers qui menaçoient ce Royaume, auſſi bien que la paix & la liberté du Royaume. Préſentement j'ai à vous remercier de votre zele, & de votre expédition dans les procedures, ſur les diverſes affaires que je vous recommandai alors; de la confiance que vous avez miſe en moi, & des aſſurances que vous m'en avez données, de vouloir me ſupporter & aſſiſter, pour ſoutenir mon honneur, & pour défendre & conſerver les droits & privileges inconteſtables de cette Nation, qu'on a envahis & attaqués d'une maniere ſi manifeſté & ſi notoire.

Le Siege de Gibraltar *marque ſans contredit le but & le deſſein des engagemens contractés entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne:*

pagne : mais je ne doute point que les préparatifs que j'avois faits pour la défense de cette Place, joints à la valeur de mes troupes, ne les convainquent de la témérité & de la folie de cette entrepriſe. Nonobſtant cette grande provocation, l'amour de la paix l'a juſqu'ici emporté ſur moi, pour ſuſpendre en quelque façon mon reſſentiment: & au lieu d'avoir recours immédiatement aux armes, & de demander à mes Alliés cette aſſiſtance qu'ils ſont engagés & prêts à me donner; j'ai concouru avec le Roi Très-Chrêt. & les Etats-Généraux à faire de telles ouvertures d'accommodement, qu'elles ne peuvent que convaincre toute la terre, de la droiture de mes intentions & de notre ſincere diſpoſition à la paix; & marquer en même tems, à l'ambition inſatiable, de qui on doit imputer les calamités d'une guerre, en cas que ces propoſitions ſi juſtes & ſi raiſonnables ſoient rejettées. En attendant j'ai la ſatisfaction de vous informer, que la Couronne de Suede a accedé au Traité d'Hanover; & que la convention faite entre moi, Sa Maj. Très-Chrêt. & le Roi de Dannemarck, eſt actuellement ſignée.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES;

Ce m'auroit eté une grande ſatisfaction, ſi, avant votre ſéparation, j'avois pû vous parler plus poſitivement, & avec plus de certitude, de la ſituation préſente des affaires: mais comme préſentement vous avez dépêché les affaires publiques, & que la ſaiſon vous engage à vous rendre dans vos contrées reſpectives; je préfere de mettre fin à cette ſéance, plutôt que de vous tenir plus long-tems aſſemblés ſans néceſſité. Les ſubſides que vous avez accordés, joints à l'union & l'harmonie parfaite qui regnent entre moi & mes Alliés, me mettent, à ce que j'eſpere, en état, moyennant l'aſſiſtance divine, ou d'arrêter & de faire échouer les deſſeins de mes ennemis, au cas que leur conduite nous entraîne dans une guerre néceſſaire; ou de faire valoir les bénédictions de la paix: ſi tant y a qu'on puiſſe obtenir une paix juſte, honorable & ſûre.

L'avantage que la Cour avoit toujours eu pendant la durée du Parlement, malgré tous les efforts du Parti con-

contraire, ayant donné une entiere facilité au Roi de réuſſir dans tous les projets qu'il avoit formé; rien ne retardoit le départ de ce Prince pour ſes Etats d'Allemagne, que d'être inſtruit de la reſolution que prendroit la Cour de Vienne: Et comme on avoit fixé un tems aſſez court pour cette réponſe, on l'attendoit avec d'autant plus d'impatience, que la paix ou la guerre en dépendoient entierement.

Pendant l'incertitude où l'on étoit à cet égard, j'avois fait de fréquens voyages à Verſailles, ſoit pour rendre compte au Cardinal des lettres que je recevois d'Eſpagne, ſoit pour lui communiquer celles que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida. Je n'avois pas manqué non plus, d'avoir ſouvent des conferences avec le Comte de MORVILLE pendant mon ſéjour à la Cour. Il comptoit ſur mon attachement pour lui: & dans cette perſuaſion, aſſurément bien fondée, il m'entretenoit de tems en tems des differens aſſauts qu'il avoit à ſoutenir, & qui effectivement ſe renouvelloient alors aſſez fréquemment. Il paroiſſoit, comme je l'ai dit †, aſſez indifferent

† *Tom. III. pag. 272.*

different ſur cet article, au moins pour ce qui lui étoit perſonnel ; mais il enviſageoit, avec raiſon, la choſe bien différemment par rapport à ſa famille ; & ſurtout à ſon fils, dont la deſtinée devenoit bien differente par ſa chûte.

Un ſoir entr'autres que j'étois avec lui, il me parla longtems des differentes brigues que l'on faiſoit, à ce qu'il ſoupçonnoit, pour lui ôter ſa place. Il me demanda à ce ſujet, ſi l'on ne m'avoit rien écrit d'Eſpagne qui tendit à ce but ; & ſi dans mes conferences avec le Cardinal, il n'avoit pas laiſſé échapper quelque mot, qui ſervît d'indice des ſecrets ſentimens où il étoit ſur ſon compte ?

Ma réponſe à ces queſtions fut, que quoique j'euſſe exactement informé la Cour d'Eſpagne des divers entretiens que nous avions eu enſemble ; on ne m'avoit cependant rien répondu ſur cet article : Que ce ſilence ne m'allarmoit pourtant point ; & qu'au contraire j'augurois bien qu'on le gardat, puiſqu'il étoit vraiſemblable que l'on auroit contredit l'opinion que je voulois établir à ſon avantage, ſi elle eut paru mal fondée.

Paſſant

Paſſant enſuite à ce qui concernoit le Cardinal, je dis au Comte de Morville, que toutes les fois qu'il avoit été queſtion de lui dans nos converſations, il m'avoit toujours parlé avec une reſerve affectée, & qui procedoit, ſuivant toute apparence, de l'idée qu'il avoit de mon attachement pour lui.

„ Je ſuis aſſez de votre avis (me „ répondit le Comte de Morville): „ mais ne pourriez-vous pas rompre la „ glace avec la Cour d'Eſpagne, & tâ„ cher de ſavoir plus poſitivement dans „ quelle diſpoſition elle eſt pour moi? „ On veut faire accroire ici, qu'elle „ m'eſt trés-contraire; qu'elle deſire „ même qu'on m'ôte la place que j'oc„ cupe: & comme je ne crois pas que „ le Cardinal ſoit fort éloigné de ce „ deſſein, ni par conſéquent, de ſe „ ſervir pour ſon exécution, du pré„ texte ſpécieux, d'être obligé de ceder „ aux inſtances de Leurs Maj. Cath.; „ je vous avoue que je ſerois charmé „ de pouvoir le lui ôter; & pour cet „ effet, d'être au moins aſſuré de l'in„ difference de la Cour d'Eſpagne, ſi „ je ne puis me flatter de meriter ſon „ eſtime. ”

L'igno-

L'ignorance où le Comte de Morville me parut être, des relations ſecrettes qui s'étoient formées par mon moyen entre la Reine d'Eſpagne & le Cardinal, me prouvant ſuffiſamment que celui-ci lui en avoit fait un miſtere ; je me trouvois hors d'état de lui faire connoître, que le bon office qu'il exigeoit de moi, ne pouvoit naturellement plus produire l'effet qu'il deſiroit, qu'autant que le Cardinal l'autoriſeroit. Comme je ſouhaittois cependant ſincerement de le ſervir, je lui dis, que comme il me paroiſſoit indubitable, ſi la paix ſe faiſoit, que le Cardinal n'eut alors de fréquentes occaſions d'écrire à Leurs Maj. Cath. ; je lui conſeillois de le prévenir d'avance, pour l'engager à leur parler dans cette circonſtance en ſa faveur : & que de mon côté, quoique j'euſſe déja rendu compte à l'Archevêque d'Amida de pluſieurs particularités, qui tendoient à diſſiper certains préjugés qu'on avoit donnés contre lui à Leurs Maj. Cath. ; je me ferois encore un plaiſir, d'ajouter à ces détails tout ce qui pourroit produire l'effet qu'il deſiroit. Agiſſez ſeulement de bonne heure auprès du Cardinal, ajoutai-je, pour qu'il

qu'il ſoutienne, quand il en ſera tems, ce que j'aurai avancé. C'eſt un eſpece d'engagement que vous lui ferez prendre, de ne vous être point contraire; & vous pourrez au moins penetrer quelque choſe de ſes ſentimens pour vous, ou de ſes projets, par la maniere dont il prendra votre propoſition: cette découverte ne peut que vous être utile.

Le Comte de Morville me parut goûter l'expédient que je lui propoſois. La converſation tomba enſuite ſur le Duc de BOURBON, à l'occaſion de l'attaque d'apoplexie qu'il avoit eue alors, & pour laquelle il devoit aller inceſſamment prendre les Eaux de *Bourbon*. Le Comte de Morville, fort attaché à ce Prince, me fit diverſes queſtions, ſur les diſpoſitions où j'avois laiſſé la Cour d'Eſpagne pour lui; & s'il étoit impoſſible d'engager Leurs Maj. Cath. à lui rendre leur amitié? „ Vous avez, continua-t-il, plus de „ raiſon que perſonne, de contribuer „ dans l'occaſion à faire cette bonne „ œuvre: car Mr. le Duc eſt fort pré„ venu en votre faveur, & m'a ſou„ vent parlé de vous avec eſtime & „ avec amitié ".

La

La matiere dont le Comte de Morville m'entretenoit, étant assurement très delicate, par rapport au vif ressentiment que m'auroit marqué le Cardinal, s'il se fût apperçu que j'eusse donné au Comte de Morville quelque connoissance de ce qui s'étoit passé entre le Duc de Bourbon & moi; je repliquai simplement à ce Ministre, Qu'il ne devoit point douter de mon zele pour le Duc de Bourbon, & que je n'en eusse donné plusieurs preuves en Espagne depuis sa disgrace. Mais les fruits, ajoutai-je, qu'elles peuvent avoir produit, ne sont point encore meurs: les fleurs n'en font que paroître: & quoique je ne craigne plus tant à présent la gelée, il faut pourtant que la paix, & le Cardinal même, contribuent à leur donner une entiere maturité.

„ Si cela est (me repartit le Comte „ de Morville), j'ai bien peur que le „ Duc de Bourbon ne les recueille de „ longtems. Mais si vous retournez en „ Espagne, peut-être pourrez-vous pré„ venir cet accident. Vous le devez „ en verité, je le repete encore, car „ certainement ce Prince avoit des des-

„ ſeins ſur vous, qui vous auroient été „ auſſi honorables qu'utiles".

Quelques jours après cette converſation, le Cardinal alla faire un petit voyage à Paris, pour aſſiſter à une Theſe que ſoutenoit l'Abbé BAUHYN*, qui la lui avoit dédiée. Le Comte de Morville, qui revint ſeul avec lui dans ſon caroſſe, profita de l'occaſion & de mon conſeil, pour eſſayer de démêler les ſentimens du Cardinal pour lui, & s'il conſentiroit d'écrire en ſa faveur à Leurs Maj. Cath., quand la paix & la reconciliation ſeroient faites.

Le Cardinal, dont les vues étoient bien differentes, parut regarder la précaution que le Comte de Morville vouloit prendre, comme très inutile: n'ayant aucune connoiſſance, dit-il, que le Roi & la Reine d'Eſpagne euſſent contre lui les préventions qu'il ſembloit craindre. Il ajoûta en plaiſantant, qu'il s'étonnoit de ce que le Comte de Morville le choiſit pour lui rendre un pareil ſervice, attendu qu'il croyoit avoir autant, & peut-être plus beſoin que lui, de faire revenir la Cour d'Eſpagne ſur ſon compte: & qu'il falloit par conſéquent, qu'il parvint à lever cet

* A préſent Evêque d'*Uſez*.

cet obſtacle, avant d'entreprendre de lui être de quelque utilité.

Cette apparence de cordialité du Cardinal, engageant le Comte de Morville à s'expliquer avec plus de confiance ; il voulut entrer dans quelques détails, ſur les intrigues qu'il prétendoit ſavoir que l'on faiſoit à la Cour contre lui, & dans leſquelles la Cour d'Eſpagne entroit, auſſi, diſoit-on, en cauſe. Mais le Cardinal traita tout cela de chimeres, & exhorta fort le Comte de Morville, à faire de ces bruits de Paris le cas qu'ils meritoient.

Celui-ci, de retour à Verſailles : me raconta ce que je viens de dire : & comme on éloigne autant qu'on peut les objets deſagréables, que d'ailleurs il ignoroit les relations du Cardinal en Eſpagne ; il crut qu'il n'étoit effectivement point à portée, comme il l'en avoit aſſuré, de lui rendre le bon office qu'il deſiroit ; & qu'il ſuffiſoit de connoître ſa bonne volonté, pour en faire uſage quand la reconciliation ſeroit faite. Le calme que ſa converſation avec le Cardinal avoit rétabli dans ſon eſprit, me parut bien mal fondé. J'eſſayai, autant que la délicateſſe de la

qu'il n'étoit pas des interêts de ce Monarque, de s'attirer ſur les bras une Ligue auſſi formidable que celle d'Hanover ; les affaires paroiſſoient néanmoins ſi embrouillées de toutes parts, & les eſprits ſi aigris, qu'on croyoit qu'il étoit preſqu'impoſſible d'éviter la rupture dont on étoit menacé. Elle étoit deſirée des uns, comme l'époque de la diminution de l'autorité du Cardinal, qui excitoit leur jalouſie ; & des autres, comme pouvant ſervir à leur avancement. Ne me trouvant dans aucune de ces deux Claſſes, je penſois auſſi très differemment ; & je ſouhaittois fort que la réponſe de la Cour de Vienne, favorable à la paix & conforme aux deſirs du Cardinal, ne m'obligeât pas de retourner en Eſpagne, & de laiſſer imparfait l'ouvrage que j'avois commencé.

Fort attentif à toutes les négociations qui étoient ſur le tapis, & à demêler les reſſorts ſecrets que l'on faiſoit jouer pour en traverſer le ſuccès ; je rendois de ce que je decouvrois à cet égard un compte exact à la Cour d'Eſpagne ; & je ne ceſſois de repeter dans mes lettres à l'Archevê-

que d'Amida, qu'il falloit s'attendre, ſi la guerre s'allumoit entre la France & l'Eſpagne, à voir reſulter de cet événement dans la Nation Françoiſe, un refroidiſſement d'affection pour leurs Maj. Cath., très nuiſible en toute maniere à leurs intérêts, & en particulier au ſuccès de la commiſſion ſecrette dont Elles m'avoient chargé.

Le Cardinal, par les mains duquel paſſoient preſque toutes mes lettres, paroiſſoit d'autant plus content de ce qu'elles contenoient, qu'il les trouvoit conformes à ſes vues. Mais dans pluſieurs converſations qu'elles occaſionnoient entre nous, je m'appercevois ſouvent, qu'il comptoit bien plus ſur les diſpoſitions de l'Empereur pour la paix, que ſur celles de l'Eſpagne; & qu'il s'en falloit beaucoup, qu'il eût une fort haute opinion des maximes & du Gouvernement de celle-ci.

Le Courier qui avoit été depêché à Vienne avec les huit propoſitions que j'ai rapportées, y étant arrivé le 9. de May; le Duc de RICHELIEU fut à *Luxembourg*, où l'Empereur ſe trouvoit alors, pour les communiquer à ce Prince

ce. On y tint le 11. une conference chez le Comte de ZINZENDORF, à laquelle le Duc de Richelieu & l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux aſſiſterent : & le ſoir même ils s'aſſemblerent encore chez le Prince EUGENE, avec le Duc de BOURNONVILLE Ambaſſadeur d'Eſpagne. Celui-ci chicanoit ſur chaque Article, & ne ſe prêtoit qu'avec repugnance à une concluſion. Les Miniſtres Imperiaux, de leur côté, formoient, dans l'examen des propoſitions, beaucoup de difficultés ſur leur contenu ; & repréſentoient, qu'il falloit néceſſairement donner certains éclairciſſemens à cet égard à l'Eſpagne & à la Ruſſie, & attendre la réponſe de ces Puiſſances, avant de pouvoir ſe déterminer à les admettre.

Toutes ces tergiverſations pour répondre & pour ſe décider, faiſoient aſſez connoître que les uns & les autres tâchoient de faire trainer les choſes en longueur. Il eſt vrai que pour éviter qu'on n'imputât à l'Empereur de donner lieu à la guerre par ſa réſiſtance, les mêmes Miniſtres aſſuroient le Duc de RICHELIEU & Mr. HAMEL BRUYNINX, que Sa Maj. Imp.,

pour ce qui lui étoit perſonnel, comme entr'autres la ſuſpenſion de la Compagnie d'*Oſtende* pour ſept ans, ne feroit aucune difficulté d'accepter les propoſitions qu'on lui préſentoit : „ Mais „ (ajoûtoient-ils) on ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit extraordinaire, „ & en même tems bien dûr, de vouloir exiger de ce Monarque, qu'il „ diſpoſe tout-à-coup des interêts du „ Roi d'Eſpagne & de l'Imperatrice de „ Ruſſie, ſans les conſulter ; & ſurtout dans la conjoncture préſente, „ qu'une Eſcadre Angloiſe eſt ſur le „ point d'entrer dans la mer Baltique, „ ſans que l'on ſache quel deſſein l'y „ amene, ni quelle iſſue aura le ſiege „ de Gibraltar, dont le Roi d'Eſpagne „ reclame inutilement depuis longtems „ la reſtitution, conformément aux „ engagemens que le Duc d'ORLEANS „ a pris à cet égard, & aux promeſſes du „ Roi d'Angleterre. ”

Par tous ces raiſonnemens, les Miniſtres Imperiaux tendoient uniquement à promettre, que l'Empereur interpoſeroit ſes bons offices à Madrid & à Petersbourg, d'une maniere ſi preſſante, qu'ils produiroient vraiſemblablement l'effet

l'effet desiré. Mais le tems des éclaircissemens & des représentations étoit fini. On croyoit à Versailles, avoir suffisamment examiné le projet de paix qu'on avoit envoyé ; & qu'il pouvoit convenir à toutes les Puissances interessées. En un mot, on vouloit un oui ou un non.

Les ordres adressés au Duc de Richelieu étans si précis qu'ils n'admettoient aucune explication ; il ne s'agissoit plus que de faire expliquer la Cour de Vienne en adoucissant néanmoins, autant que la bienséance l'éxigeoit, ce qu'elle pouvoit trouver d'un peu trop sec dans la maniere dont on la pressoit de répondre. Le Duc de Richelieu, à qui ce soin fut remis, s'aquitta de cette commission avec autant de prudence & de moderation, que de fermeté. Enfin le 21. de May, l'Empereur, après bien des conferences tenues en sa présence & chez le Prince Eugene, accepta les propositions des Alliés d'Hanover, & fit remettre sa réponse par écrit au Duc de Richelieu.

Cet Ambassadeur dépêcha tout de suite le même Courier qui lui avoit porté la derniere resolution du Roi ;

& le Comte de ZINZENDORF en expedia un autre pour le Baron de FONSECA, avec l'ordre & les pouvoirs neceſſaires pour ſigner les préliminaires.

La Cour Imperiale, pour ſauver un peu les apparences, & ne point paroître avoir ſouſcrit aveuglément au projet de paix qu'elle avoit reçu, jugea à propos d'y ajoûter quelques Articles. Mais comme ils ne concernoient que la Police qu'on obſerveroit au futur Congrès; cette légere addition, que l'on qualifia pompeuſement à Vienne de *troiſieme Projet pour la conſervation de la paix générale*, ne differa de celui qu'on avoit envoyé de Paris, qu'en ce que les mêmes choſes étoient exprimées differemment. On ne s'aviſa point auſſi de chicaner ſur une délicateſſe qui tiroit à ſi peu de conſéquence. La condeſcendance du Duc de Richelieu ſur cet article, lui fit au contraire honneur; & on lui accorda le juſte éloge, d'avoir parfaitement ſu concilier, dans cette circonſtance délicate, l'exécution des ordres du Roi avec les menagemens qu'il devoit avoir pour l'Empereur.

Le

Le Courier qui portoit ce conſentement ſi deſiré, arriva à Verſailles le 28 de May, le même jour que le Colonel ARMSTRONG étoit parti de Paris, après avoir concerté le Plan qu'on devoit ſuivre en cas de rupture.

Le Cardinal, qui deſiroit ardemment la conſervation de la paix, apprit avec la joye la plus ſenſible l'heureux ſuccès des meſures qu'il avoit priſes pour la procurer. Il me la marqua dans toute ſon étendue, quand je me fus rendu chez lui le lendemain au ſoir, en conſéquence d'un billet que j'avois reçus de ſa part la veille † : & l'ayant félicité de cet événement, je m'apperçus qu'il ſe ſentoit ſurtout fort ſoulagé, d'être ſorti, par le moyen de la Cour de Vienne, de

 l'embar-

† Le voici.

A Verſailles le 28 May 1727.

Si vous voulez, Monſieur, *vous donner la peine de venir ici demain jeudi ſur les 7 heures du ſoir, je pourrai avoir l'honneur de vous y voir; & je vous y aſſurerai avec plaiſir*, Monſieur, *de la ſincerité des ſentimens avec leſquels je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

l'embarras où pouvoient l'entraîner les liaiſons que j'avois formées entre l'Eſpagne & lui, & les menagemens qu'il ſentoit qu'elles exigeoient de ſa part pour cette Couronne.

Cela ne l'empêcha pourtant pas de me témoigner la ſatisfaction qu'il avoit de penſer, que les principaux obſtacles qui empêchoient la réunion des deux Couronnes étoient levés; & que pourvû que la Cour d'Eſpagne voulût ſe prêter d'auſſi bonne foi que l'Empereur à ce qui venoit de ſe conclurre, rien n'empêcheroit plus le Roi, de faire connoître à Leurs Maj. Cath., combien leurs interêts lui étoient chers.

Je lui répondis, que je ne doutois point que l'on ne trouvât dans leurs Maj. Cath. une diſpoſition bien ſincere pour la paix, dès qu'on n'exigeroit rien d'Elles qui fût contraire à leur gloire. Il me paroit d'ailleurs, ajoûtai-je, qu'après ce qui vient de ſe paſſer, il n'eſt plus poſſible à l'Empereur de differer le mariage de l'Archiducheſſe avec l'Infant *Dom* CARLOS, ſi c'eſt de bonne foi qu'il deſire cette Alliance; & que par conſéquent l'Eſpagne touche au moment, de découvrir à cette égard

les

les veritables intentions de ce Monarque. Or comme je ſuis bien perſuadé, avec toute l'Europe, que jamais il n'a eu deſſein de donner la Princeſſe ſa fille à l'Infant d'Eſpagne; il doit naturellement reſulter d'une pareille découverte, autant de froideur entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, qu'on y a vu regner d'intelligence: &, par conſéquent Leurs Maj. Cath. ſe réuniront à la France plus étroitement que jamais.

Le Cardinal me dit alors, que quoique ma reflexion lui parût aſſez juſte, il étoit cependant perſuadé, comme je pouvois me ſouvenir qu'il me l'avoit écrit †, que l'Empereur ſauroit bien trouver plus d'un moyen d'amuſer encore la Reine d'Eſpagne, afin de continuer à profiter de ſes liberalités; que les prétextes de differer un établiſſement

† Voici comme il s'exprimoit dans ſa lettre, écrite de *Rambouillet* en datte du 6. May.

Il ne faut pas douter, que l'Empereur ne mette tout en œuvre, pour maintenir ſon credit abſolu à Madrid; & qu'à meſure qu'il en craindra la diminution, il ne ranime les eſperances de Leurs Maj. Cath. ſur le mariage de Dom CARLOS. *C'eſt par là qu'il ſera toujours maître de la Reine d'Eſpagne.*

ſement ſi conſiderable, ne manqueroient jamais ; & que la Reine d'Eſpagne ne pouvant, ſuivant toute apparence, ſe détacher aiſément des flatteuſes eſperances qu'elle avoit conçues, il étoit fort à craindre qu'elle ne ſacrifiât à cette vaine idée, les avantages réels que la France & l'Angleterre pouvoient procurer au Prince ſon fils ; enfin, que le tems ſeul pouvoit deſormais découvrir à quoi l'on pourroit s'attendre.

Le Cardinal me dit enſuite, qu'il m'avoit écrit de venir, pour me faire voir le détail que le Duc de RICHELIEU lui avoit envoyé de tout ce qui s'étoit paſſé à Vienne. Il me le donna à lire, & il me pria d'en informer Leurs Maj. Cath. „ Elles verront (ajouta-t-„ il) que l'Empereur ne donne pas tout-„ à-fait dans leurs projets ; qu'il ſent le „ peril où une guerre l'expoſoit ; & „ qu'en Prince ſage il veut l'éviter. „ Comme je ſuis perſuadé, que ce que „ dira ou fera voir le Comte de KÖ-„ NIKSEG à Madrid, ne s'accordera „ pas tout-à-fait avec la relation du Duc „ de Richelieu ; il n'eſt pas mauvais d'en „ envoyer certains articles à l'Archevê-„ que d'Amida, afin de mettre Leurs Maj.

„ Maj. Cath. en état de juger plus sai-
„ nement des sentimens de la Cour de
„ Vienne ".

„ Il est facheux (continua le Car-
„ dinal) que dans la circonstance pré-
„ sente, nous n'ayions ici aucun Ministre
„ de la Cour d'Espagne, pour signer
„ les Préliminaires de la paix, & que
„ vous ne soyiez point autorisé pour le
„ faire. Mais je comprens les raisons
„ essentielles qu'on a eues, quand vous
„ êtes venu ici, de ne relever votre
„ commission par aucun titre qui eût de
„ l'éclat, ou qui fit du bruit. L'inf-
„ truction du Roi d'Espagne vous au-
„ torisoit suffisamment. Nous remedie-
„ rons à cet inconvénient le mieux que
„ nous pourrons. En attendant pressez,
„ je vous en conjure, l'Archevêque d'A-
„ mida, de représenter à Leurs Maj.
„ Cath. combien il est nécessaire qu'El-
„ les imitent l'exemple de l'Empereur.
„ C'est d'Elles seules à présent que dé-
„ pend la tranquillité de l'Europe ".

Je promis au Cardinal d'exécuter exactement ce qu'il me prescrivoit; & je pris congé de lui.

Je fus de là chez le Comte de MORVILLE, pour le féliciter à son tour, sur

ſur la ſageſſe avec laquelle il avoit conduit une négociation auſſi délicate que celle que l'on étoit enfin au moment de terminer heureuſement. Il ſe défendit modeſtement, d'avoir eu toute la part que je croyois à ce qui s'étoit paſſé : & il ne fit aucune difficulté de me dire, qu'à l'exception des lettres que ſa charge l'avoit obligé d'écrire au Duc de Richelieu, il n'avoit eu qu'une aſſez mediocre connoiſſance de la maniere dont le Cardinal avoit conduit la négociation avec l'Empereur ; qu'il ſavoit ſeulement, que Son Emin. avoit employé fort utilement le Duc de Lorraine, pour diſpoſer Sa Maj. Imp. à prendre confiance en lui.

Il me parla enſuite de la lettre que le Cardinal avoit écrite, en envoyant les VIII. Articles du dernier projet ; & après m'avoir demandé ſi je l'avois vue (à quoi je répondis que oui), il m'en fit l'éloge qu'elle méritoit : ajoutant, qu'il m'avouoit ingenuement, que juſqu'alors il n'avoit pas eu, des talens du Cardinal, l'idée avantageuſe que cette lettre lui en donnoit.

Cet article de notre converſation m'ayant rappellé, qu'on m'avoit encore confirmé

ſirmé nouvellement, que la lettre dont il s'agiſſoit avoit été compoſée en ſon entier par le Préſident CHAUVELIN ; je demandai au Comte de Morville, s'il étoit donc bien vrai qu'elle fût du Cardinal ? Et ſur ce qu'il me repeta qu'il en étoit perſuadé, je ne crus point devoir pouſſer plus loin une incrédulité, qui auroit pû donner lieu à des ſoupçons & à des recherches de la part du Comte de Morville, très-capables de me compromettre avec le Cardinal & avec differentes perſonnes conſiderables : & ſans plus faire ſemblant de rien, j'applaudis avec lui à la force & à la ſageſſe des raiſons & des repréſentations qu'on avoit employées dans cette lettre, pour déterminer l'Empereur.

Notre converſation ayant enſuite tourné ſur l'effet que produiroit en Eſpagne la démarche de la Cour de Vienne, & le Comte de Morville m'ayant demandé mon ſentiment à cet égard ; je lui repliquai, que ne ſachant point ce qui s'étoit paſſé de particulier par rapport aux préliminaires entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, je ne pouvois porter aucun jugement certain de la maniere dont on prendroit en Eſpagne l'ouvra-

l'ouvrage qui alloit ſe conſommer à Paris : mais que je croyois, que l'Empereur, avant de ſouſcrire aux conditions qu'on lui avoit envoyées, ſavoit apparemment à quoi s'en tenir ſur cet article avec Leurs Maj. Cath. : Qu'au ſurplus, la reconciliation des deux Couronnes devenant une ſuite néceſſaire de la paix, peu importoit, dans le fond, de connoître, comment les deux Cours de Vienne & de Madrid s'accorderoient ſur ce qui donnoit lieu à un événement ſi deſiré.

Le Comte de Morville, qui connoiſſoit une partie de tout ce que j'avois fait pendant l'hyver pour arriver à ce but, & qui avoit vu le Mémoire que la Reine d'Eſpagne m'avoit donné quand j'étois venu en France; me demanda ſi l'on pourroit faire quelque uſage de moi dans la circonſtance de la ſignature des Préliminaires, au cas que cela fût jugé néceſſaire; " puis qu'il n'y a ici (ajou-
„ ta-t-il) aucun Miniſtre d'Eſpagne à
„ qui l'on puiſſe s'adreſſer ? " Mais je lui répondis, que quoique j'euſſe travaillé depuis long-tems, comme il ſavoit, à applanir les obſtacles qui s'oppoſoient à la reconciliation; & que je fuſſe ſuffiſam-

fiſamment autoriſé pour cela par le Mémoire qu'il avoit lu, & par beaucoup d'autres lettres que j'avois reçues d'Eſpagne : je n'avois cependant ni plein-pouvoir, ni même aucune inſtruction pour le cas dont il s'agiſſoit ; & qu'ainſi je ne pouvois être d'autre utilité, que par les vœux que je faiſois, pour que le manquement de Miniſtre d'Eſpagne à Paris, n'apportât aucun obſtacle à la prompte concluſion de l'ouvrage auquel il alloit travailler.

Mrs. WALPOLE & de FONSECA, qui s'étoient rendus à Verſailles auſſi-tôt après l'arrivée du Courier qui étoit venu de Vienne, ayant achevé de regler avec le Cardinal, tout ce qui concernoit la pacification générale ; ils ſe tranſporterent le 31. May avec Monſieur de MORVILLE chez Monſieur BOREEL Ambaſſadeur d'Hollande, qui n'avoit pû venir à Verſailles à cauſe d'une maladie qu'il avoit alors, & dont il mourut peu de jours après. Ces Miniſtres, après une longue conference, qui dura juſqu'à deux heures du matin, ſignerent enfin les Articles préliminaires, au nombre de douze, qui de-

devoient ſervir de baze au Traité de Paix qu'on feroit au Congrès qui étoit deſigné.

Ce qui embarraſſa le plus, & qui prolongea ſi longtems la conference, fut le choix des moyens qu'on prendroit, pour ſuppléer, par rapport à la ſignature, au défaut de Miniſtre d'Eſpagne à Paris & d'Angleterre à Vienne. Mais enfin, après avoir bien examiné les inconveniens qui reſultoient de là, & la maniere d'y remedier, on convint, de dreſſer un inſtrument des Articles préliminaires, que Mr. WALPOLE ſigneroit ſeul, en y joignant une déclaration, par laquelle il promettoit, qu'en conſéquence de ſon plein-pouvoir, cet inſtrument ſeroit obligatoire pour le Roi ſon Maître envers le Roi d'Eſpagne, de la même maniere que s'il avoit été ſigné conjointement avec un Miniſtre de Sa Maj. Cath.; & que cet Acte ſeroit enſuite remis au Duc de BOURNONVILLE à Vienne, à condition que de ſon côté il obſerveroit les mêmes formalités envers Mr. Walpole.

La choſe ainſi reglée on dreſſa en conformité l'Acte ſuivant.

COM-

COMME *les Miniſtres qui ont ſigné ce jourd'hui les Articles préliminaires, ont conſideré, que n'y ayant point ici de Miniſtre de Sa Maj. Cath., ni à Vienne de Miniſtre de Sa Maj. Brit., il étoit impoſſible, en ſuivant les formes ordinaires, de mettre auſſi-tôt qu'il ſeroit à deſirer, la derniere main aux Actes qui ſeroient obligatoires entre Sa Maj. Brit. & Sa Maj. Cath.; je ſouſſigné, pour remedier à cet inconvénient, ai, en vertu de mon plein-pouvoir, ſigné ſeul un Acte pareil à ceux qui ont été ſignés ce jourd'hui, lequel eſt compris ci-deſſous.*

ARTICLES Préliminaires pour l'affermiſſement de la paix générale, ſignés à Paris le 31, May 1727, de la part de l'Empereur, du Roi Très-Chrétien, de Sa Maj. Brittannique, & des Etats-Généraux.

I.

Sa Majeſté Imperiale & Catholique n'ayant d'autre but que celui de contribuer à la tranquillité publique de l'Europe, & voyant

*voyant que le Commerce d'*Oſtende *avoit cauſé des inquiétudes & des ombrages, conſent qu'il y aura une ſuſpenſion de l'octroy de la Compagnie d'*Oſtende, *& de tout Commerce des Païs-Bas aux Indes pendant l'eſpace de 7. ans.*

II.

*Tous Droits ou Poſſeſſions demeureront ſans atteinte à ceux des Parties Contractantes qui en jouïſſoient en vertu des Traités d'*Utrecht, *de* Bade *& de la* Quadruple-Alliance, *ou des Traités & Conventions qui ont précédé l'année* 1725, *leſquels ne regardent ni l'Empereur, ni les Etats-Généraux : Si cependant, il y avoit eu du changement à l'égard des ſuſdites Poſſeſſions, ou qu'enſuite de ces conventions quelque choſe n'eût pas été exécuté, on diſcutera & decidera au Congrès à tenir, ſelon la teneur des ſuſdits Traités & Conventions, le changement arrivé, ou les Points qui n'auront pas été mis en exécution.*

III.

Qu'en conſequence, tous les Privileges de Commerce, tant en Europe, en Eſpagne,

gne, qu'aux Indes, fondés ſur des Traités, dont les Nations tant Françoiſe qu'Angloiſe, & les ſujetts des Etats-Généraux jouïſſoient précédemment, ſoient remis ſur le même pied & rétablis, comme ils avoient été réglés en particulier par les Traités antérieurs à l'année 1725.

IV.

Que les Puiſſances du Nord ſeront invitées & priées par leurs Alliés reſpectifs, de ne point recourir aux voyes de Fait, mais d'entrer au contraire dans tous les moyens raiſonnables de parvenir à une Pacification, & qu'en attendant la tenue du Congrès, dont il ſera parlé ci-deſſous, dans lequel tous les differens reſpectifs pourront être diſcutés, les Puiſſances contractantes ne contribueront directement, ni indirectement, ſous quelque prétexte que ce ſoit, à aucune voye de Fait, qui puiſſe troubler l'état actuel du Nord, mais s'engageront au contraire à agir de concert, pour faire ceſſer les hoſtilités, s'il en ſurvenoit quelqu'une.

V. *Que*

V.

Que ces articles étant ſignés, toutes hoſtilités quelconque, s'il y en avoit de commencées, ceſſeront; & à l'égard de l'Eſpagne, huit jours après que ces Articles ſignés auront été remis à Sa Majeſté Catholique : Qu'on laiſſera librement revenir des Indes les Vaiſſeaux Oſtendois qui ſont partis avant la dite Ceſſation, & dont les noms ſeront compris dans un Etat, qui en ſera donné de la part de Sa Majeſté Impériale : Que les Vaiſſeaux qui pourront avoir été pris, ſeront rendus de bonne foi avec leurs Cargaiſons; & qu'on laiſſera revenir librement les Gallions en Eſpagne, dans la perſuaſion certaine où l'on eſt, que Sa Maj. Catholique en uſera, par rapport aux Effets des dits Gallions & de la Flotille, ainſi qu'il en a toujours été uſé dans tous les tems libres : Qu'en conſéquence l'Eſcadre Angloiſe, commandée par l'Amiral HOSIER, *ſe retirera le plûtôt qu'il ſera poſſible de devant* Porto-Bello, *& de tous les autres Ports de l'Amerique appartenans à Sa Maj. Catholique; qu'il reviendra même en Europe avec ſon Eſcadre, pour ne plus donner aucune inquietude*

quiétude aux Sujets de Sa Majeſté Catholique dans les Indes ; & que le Commerce des Anglois à l'Amerique ſe fera, comme il ſe faiſoit auparavant, ſelon les Traités : Que pareillement, les autres Eſcadres, Françoiſes, Angloiſes, ou Hollandoiſes, qui pourroient ſe trouver vers les Côtes d'Eſpagne, ou celles des Etats de Sa Maj. Imperiale, au tems que cette préſente Ceſſation d'Hoſtilités commencera, s'en retireront le plûtôt qu'il ſera poſſible, pour ne point donner d'ombrage, ni d'inquiétude aux habitans des dites Côtes ; & elles ne pourront rien entreprendre contre elles, ni directement, ni indirectement.

V I.

*Que la ceſſation des Hoſtilités ci-deſſus mentionnée, durera autant que la ſuſpenſion de l'Octroi de la Compagnie d'*Oſtende, *c'eſt-à-dire ; l'eſpace de 7. ans, pour pouvoir, pendant ce tems-là, travailler ſolidement à une conciliation des intérêts reciproques, & à une pacification générale.*

V I I.

Que s'il arrivoit, ſous quelque prétexte

que ce fût, quelque trouble ou hoſtilité, ſoit en Europe, ſoit dans les Indes, depuis la ſignature des préſens Préliminaires, entre les ſujets reſpectifs des Puiſſances contractantes, Elles ſe joindront enſemble, pour faire reparer de concert le dommage ou préjudice, qu'auront ſouffert leurs dits ſujets reſpectifs.

VIII.

Que ſi ces Articles ci-deſſus ſont acceptés & ſignés, il ſera aſſemblé dans quatre mois de tems, à compter du jour de la ſignature de ces Articles préliminaires, un Congrès à Aix la Chapelle, *dans lequel les Droits reſpectifs de toutes les Puiſſances Contractantes, & celles qui y ſont invitées, ſeront examinés, diſcutés & terminés.*

IX.

Les Plénipotentiaires qui ſeront nommés, ne pourront y avoir que deux *Gentilshommes, deux pages & ſix gens de Livrée, pour être plûtôt prêts à s'y rendre, & pour éviter toute ſupériorité de Luxe & de Dépenſe.*

X. *Ils*

X.

Ils n'obſerveront aucun cérémoniel, & s'en tiendront à ce qui fut réglé dans le dernier Congrès de Cambrai, *pour éviter toutes les difficultés de préſéance; avec liberté pourtant de proteſter, ainſi que chacun jugera à propos.*

X I.

Les Prince recommanderont reſpectivement à leurs Plénipotentiaires, d'éviter tout embarras qui pourroit allonger ou troubler le Congrès.

X I I.

La Ratification de ces Articles Préliminaires ſe fera en deux mois, à compter du jour de la ſignature, ou plûtôt, s'il eſt poſſible.

En vertu de mon ſuſdit Plein-pouvoir, je déclare que cet Acte ainſi ſigné de moi ſeul, ſera obligatoire pour le Roi de la Grande-Bretagne mon Maître envers Sa Maj. Cath., comme s'il avoit été ſigné avec

un Miniſtre de ſa dite Majeſté. Bien entendu que Son Excellence le Duc de BOURNONVILLE *en remettra auſſi un ſigné de lui, pareil au préſent Acte, lequel ſera de-même obligatoire envers le Roi mon Maitre: Promettant qu'il ſera remis, dans le terme marqué par le XII. des Articles Préliminaires, une ratification du Roi de la Grande-Bretagne, pour être échangée contre celle de Sa Maj. le Roi d'Eſpagne. En foi de quoi j'ai ſigné la préſente déclaration; & y ai fait appoſer le cachet de mes armes. A* Paris, *le* 31. May, *de l'an de grace* 1727.

Signé H. WALPOLE.

Nous ſouſſignés Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Maj. Imp. & Cath., de Sa Maj. Très-Chrêt., & de Leurs Hautes-Puiſſances les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, certifions que ce qui eſt ci-deſſus eſt la vérité, & que c'eſt-là le cachet & la ſignature de Monſieur WALPOLE, *dont nous avons tous été témoins. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent Acte, & y avons appoſé le cachet*

chet de nos Armes. Fait à Paris le même jour 31. May, 1727. *

Signé *Marc* Baron de FONSECA.
Fleuriau de MORVILLE.
Guillaume BOREEL.

La ſatisfaction que marquerent les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande de l'heureuſe concluſion de la paix, parut très-grande : & auſſi-tôt après la ſignature des préliminaires, ils firent partir Mrs. † ROBINSON & LARCHE' pour en aller porter la nouvelle ; le premier

* A l'occaſion de la ſignature des Articles préliminaires, on frappa à Paris une médaille, où d'un côté le Roi étoit repréſenté, avec ces mots : LUDOVICUS XV. *Rex Chriſtianiſſimus.* Au revers on voyoit les figures de Mars & de Minerve, qui ſe donnoient la main. Derriere eux s'élevoit un Olivier, aux branches duquel étoient attachés les Ecus de l'Empire, de France, d'Eſpagne, d'Angleterre & de la Hollande; & il y avoit pour Legende : *Spes pacis æternæ.* Et à l'Exergue : *Præviis conditionibus ſancitis Lut. Paris.* 31. *Maii* 1727.

† Il a été depuis Miniſtre d'Angleterre à *Vienne*, & ſecond Plénipotentiaire au Congrès d'*Aix la Chapelle*, en 1748.

mier à Londres, & l'autre à la Haye. Elle y fut reçue avec une joye universelle. On applaudit beaucoup à la sageſſe & à la fermeté, que le Cardinal avoit montrées pendant le cours de cette importante négociation. Celui-ci, de ſon côté, ne parla pas avec moins d'éloge de la fidélité que la France avoit trouvée dans ſes Alliés; & il témoigna publiquement, qu'il regardoit la conſervation de la paix, comme l'effet de l'union qui regnoit entre les Couronnes de France, de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux : ce qui devoit ſervir à convaincre ces trois Puiſſances, que le meilleur moyen d'aſſurer leur tranquillité, & celle de toute l'Europe, étoit de continuer à bannir la méfiance & la meſintelligence, auxquelles certaines facheuſes conjonctures n'avoient que trop ſouvent donné lieu. Et comme le contentement d'eſprit fait toujours trouver de grands ſujets d'éloge dans ceux qui nous le procurent, le Cardinal, qui étoit dans cette ſituation, ne tariſſoit point ſur les louanges de la bonne foi des Alliés du Roi; ſur celles de leurs Miniſtres; & ſur les avantages qui alloient en reſulter pour le bien public.

Cette

Cette Eminence ne fut pas moins ſenſible à la confiance dont l'Empereur l'avoit honoré, dans tout ce qui s'étoit paſſé. Elle témoigna au Baron de FONSECA, à quel point Elle ſouhaittoit la conſervation d'une faveur ſi précieuſe; & combien Elle deſiroit, de faire ſuccéder une ſincere intelligence à la froideur & à la jalouſie mal entendue, qui duroient depuis ſi long-tems entre les deux Cour de Vienne & de Verſailles. Le Cardinal affecta de louer publiquement les ſentimens pacifiques & pleins de moderation de l'Empereur: &, auſſi flatté d'avoir eu les intérêts de preſque toute l'Europe à menager, que bien aiſe de jouer un pareil rolle le plus long-tems qu'il pourroit, il profita de la circonſtance agréable où il étoit, pour s'attirer de plus en plus la confiance des Puiſſances étrangeres, par un langage, qui, ſemblant reſſuſciter la droiture & la candeur des premiers tems, ſervît à diſſiper, à meſure qu'il ſeroit connu, les préjugés que l'on avoit, que la France ne ſuivoit pas toujours des maximes ſi deſintereſſées.

Tout le monde ſait le progrès que fit la haute opinion que le Cardinal avoit

ſu établir, de ſa délicateſſe ſur cet article : & que ce Miniſtre a été regardé dans les Cours, & ſurtout en Hollande, malgré les obſervations de quelques incrédules, comme le deſtructeur des artifices de la politique & de la fauſſeté dans la ſocieté. A la fin certains traits de ſa part, qui ne répondoient aucunement à cette idée, & qui avoient été cachés, ſoit par les diverſes conjonctures du tems, ſoit par la crainte de ſa puiſſance ; ces traits, dis-je, venant à ſe découvrir, l'édifice s'eſt peu à peu écroulé, ſans qu'il en reſte preſque aucun veſtige.

A la joye de la concluſion de la paix, ſuccéda encore en France celle que cauſa à toute la Nation la groſſeſſe de la Reine, qui fut tout-à-fait certaine dans le courant du Mois de May. On regardoit la naiſſance d'un Dauphin, comme le moyen le plus certain de conſerver à l'Europe la tranquillité que l'on travailloit à lui aſſurer : & l'eſperance de cet événement, intereſſant toutes les Puiſſances, elles parurent partager la ſatisfaction que reſſentoient les François.

Le calme qui ſucceda de toutes parts aux troubles dont on avoit été menacé,

cé, ne regnoit point dans l'Empire de Ruſſie. Le grand crédit où étoit parvenu le Prince MENZIKOFF ſous le Regne de PIERRE I., & qui s'étoit accru depuis que l'Imperatrice CATHERINE étoit montée ſur le trône, au point que la fille de ce Miniſtre étoit deſtinée à épouſer le jeune Prince † PIERRE, héritier de la Couronne, avoit excité contre lui autant d'ennemis que de jaloux.

La haine contre les Favoris procede autant du dépit de ceux qui deſirent la faveur, ſans pouvoir la poſſeder, que de l'abus qu'ils ſuppoſent qu'en font les autres. Le Prince Menzikoff, de ſimple garçon patiſſier, étoit parvenu aux plus hautes dignités. Il diſpoſoit à ſon gré, ſous le Regne de l'Imperatrice Catherine, de tous les emplois & de tous les revenus de l'Etat. Sa fierté, le mépris qu'il affectoit pour les grands, & ſa paſſion pour les richeſſes, le rendirent odieux. On murmuroit d'abord ſourdement, comme c'eſt l'ordinaire, & enſuite plus ouvertement contre l'Im-

† La Cérémonie de leurs fiançailles fut faite le 6. Juin, par l'Archevêque de *Novogorod*.

peratrice, d'avoir donné toute ſa confiance à un homme qui la méritoit ſi peu. Le déchainement du public rejailliſſant ainſi ſur cette Princeſſe, le deſir de renverſer une puiſſance devenue odieuſe, fit porter l'audace juſqu'à attenter à celle de l'Imperatrice même; de changer le Gouvernement & l'ordre de la ſucceſſion; & de donner à l'Empire des Ruſſiens une forme toute nouvelle.

Sa Maj. Imperiale, inſtruite du complot, fit arrêter pluſieurs Seigneurs Ruſſiens; & Elle établit une Commiſſion pour les juger, à la tête de laquelle elle mit le Grand-Chanchelier Comte GOLOFKIN. Ce Tribunal condanna les coupables à differens genres * de ſupplices. Mais cette découverte ne précéda que de bien peu la fin de la vie de l'Imperatrice. Sa Santé, depuis environ un an, étoit devenue fort languiſſante; & le fameux Mr. STAHL, Médecin du Roi de Pruſſe, qu'elle avoit fait venir à ſa Cour pour le conſulter, augu-

† Environ trois ſemaines après la mort de l'Imperatrice l'Empereur PIERRE II. fit publier le détail de cette conſpiration, qu'on trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. XIX.

auguroit mal des ſuites de cette maladie. Le chagrin d'enviſager de ſi près la fin de ſa vie, dans un âge ſi floriſſant, ſe joignant à celui que lui cauſa la nouvelle de la conſpiration qu'on formoit, pour la détrôner & l'enfermer dans un Couvent, la conduiſit enfin au tombeau : & elle mourut le 17. de May, veille du jour, où, par quelque légere eſperance qu'on avoit conçue de ſa convaleſcence, on ſe préparoit à celebrer avec magnificence l'anniverſaire de ſon Couronnement.

Cette Princeſſe étoit dans ſa trente-huitieme année, & elle avoit regné deux ans & quelques mois ; ayant ſuccedé à l'Empereur ſon Epoux le 29 Janvier 1725. Il ne reſtoit, de pluſieurs enfans qu'elle avoit eus de ce Prince, que deux Princeſſes ; dont l'ainée, mariée au Duc d'*Holſtein*, mourut peu de tems après des ſuites d'une couche. La ſeconde, nommée ELIZABETH, regne aujourd'hui ſur l'Empire Ruſſien, avec autant de ſageſſe que de gloire.

La beauté, dont l'Empire eſt ſi puiſſant, avoit fait monter ſur le trône CATHERINE *Alexiwna*. L'Empereur de Ruſſie PIERRE I. l'ayant vue par hazard

hazard chez le Prince Menzikoff, en devint amoureux ; & l'épouſa enſuite ſecrettement en 1707, lorſqu'elle n'avoit que 18. ans : mais il ne déclara ſon mariage qu'en 1711. L'élévation des ſentimens, & les qualités du cœur, égaloient l'éclat des charmes de cette Princeſſe, & ſurent lui attirer l'eſtime avec l'amour de ſon auguſte Epoux. Elle montra combien elle méritoit l'une & l'autre par la ſageſſe des conſeils qu'elle donna à ce Monarque, dans la funeſte ſituation où les Turcs l'avoient reduit près de la Riviere de *Pruth* en 1711 ; & les Ruſſiens n'ont fait aucune difficulté de publier *, que c'étoit à elle que leur Souverain étoit redevable de ſon ſalut & de celui de ſon Empire. Ce fut auſſi pour reconnoître la conſtance de l'attachement qu'elle lui avoit marqué, qu'il la fit ſacrer † & couronner à *Moſcou* le 18. de May 1724, avec toute la pompe & la magnificence poſſibles : qu'il inſtitua l'Ordre ‡ de Ste. *Catherine* ; & qu'en-

* A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives N°. XX.*

† A la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives N°. XXI.*

‡ Il conſiſte en une croix attachée à un ruban

qu'enfin, pour assurer la possession de ses Etats après sa mort à une Epouse si chere, il fit une ordonnance, par laquelle, se reservant le droit de choisir son successeur, il préparoit de loin les esprits de ses sujets, à recevoir & à suivre le Reglement qu'il meditoit de faire en sa faveur.

Quand, d'une condition commune, on est parvenu au comble des grandeurs, on oublie quelquefois facilement ceux qui ont contribué à nous y faire monter : Leur présence, qui nous rappelle le souvenir de l'état different où ils nous ont vus, blesse l'amour propre, & nous devient presque importune. L'Imperatrice de Russie se mit au-dessus de cette foiblesse ; & par une magnanimité de sentimens bien superieure à la naissance & au rang ; cette Princesse rappella auprès d'elle la famille du Ministre Lutherien *Gluck*, qui avoit eu soin de son éducation & de sa subsistance : Elle eut soin de la fortune de tous ceux qui la composoient ; & elle ne cessa pendant la vie de l'Empereur son Epoux, & durant toute

ruban blanc, avec cette divise : *Par l'amour, & la fidélité pour la patrie.*

toute la ſienne, de ſoutenir le Prince Menzikoff, à qui elle étoit principalement redevable de ſon élevation. On peut même dire, que ſa reconnoiſſance lui fit oublier ſes propres intérêts, qui ſembloient lui dicter, de temoigner moins de bienveuillance & de confiance à un favori devenu odieux au public.

Comme cette Princeſſe entroit parfaitement dans les vues de l'Empereur ſon Epoux, elle ſe fit un plaiſir de civiliſer ſa Cour; & d'établir parmi ceux qui la compoſoient, les uſages & les coutumes des Nations les plus policées de l'Europe. Elle s'appliqua après la mort de ce grand Prince, à former entierement l'Academie des Sciences, qu'il avoit établie ſur le modele de celle de Paris; à augmenter la Marine; & à faire découvrir une route par le Nord de la *Tartarie*, pour aller à la *Chine*, & pour faciliter à ſes ſujets le Commerce des Indes Orientales & Occidentales: ce qui pouvoit leur procurer des richeſſes immenſes. C'étoit pour l'exécution d'un ſi grand projet, qu'elle envoya le Capitaine BURING, Officier très expérimenté, avec un grand nombre de Matelots & de Pilotes; mais la mort l'enleva,

leva, avant qu'on pût ſavoir des nouvelles de ce Capitaine, & des obſervations qu'il avoit faites.

Le lendemain de la mort de l'Impératrice Catherine, ſon teſtament ayant été ouvert, & lû par le Secretaire d'Etat WASILI STEPANOFF, le Grand-Duc PIERRE *Alexiowitz*, petit-fils de l'Empereur PIERRE le Grand, fut déclaré héritier & Empereur. Les Prélats, le Clergé, le Sénat, les Princes MENZIKOFF & GALICZIN, les Membres du Conſeil privé, & les principaux Seigneurs Ruſſiens, rendirent leurs hommages au jeune * Monarque, en le reconnoiſſant pour leur Souverain, & en lui prêtant ſerment de fidélité †.

Immédiatement après cette ceremonie, le nouvel Empereur ſe rendit à l'Egliſe au bruit de l'Artillerie de la Place & de l'Amirauté. Le ſervice divin étant fini, il

* Il étoit âgé d'*onze* ans, *ſept* mois & *vingt-ſix* jours.

† On fit publier en même tems une Déclaration, pour obliger tous les ſujets de ce Prince à s'aquitter du même devoir; & l'on y avoit joint la formule du ſerment qu'ils devoient prêter. Voyez *Pieces Juſtificatives* N°. *XXII.*

il ſignala le commencement de ſon Regne par des graces qu'il accorda à pluſieurs particuliers, & par déclarer le Prince MENZIKOFF Généraliſſime des forces de l'Empire par mer & par terre. Au ſortir de l'Egliſe, Sa Maj. Imp. paſſa à la Salle du Conſeil, où ſe trouverent ceux qui devoient en être membres. Après qu'Elle ſe fût placée ſous un dais, on tint le premier Conſeil d'Etat; & le Teſtament de l'Imperatrice fût lû pour la ſeconde fois, & ſigné par tous les aſſiſtans. Cette formalité terminée, le jeune Monarque ſe mit à table, avec les Princeſſes, le Duc d'Holſtein, & quelques principaux Seigneurs : on y admit auſſi le Comte de Rabutin Ambaſſadeur de l'Empereur des Romains.

Pendant la ceremonie de l'inauguration, on arbora ſur les Forts l'Etendart Imperial; & quand on l'eut retiré, on commença à tirer cent coups de canon, ſavoir un coup de diſtance en diſtance, pendant que toutes les cloches ſonnerent, pour annoncer au peuple la mort de l'Imperatrice, & l'avénement de l'Empereur au trône. Ce double événement fut auſſi notifié dans les formes à tous les Miniſtres étrangers, par le Secretaire d'Etat

d'Etat STEPANOFF; & le Prince MENZIKOFF dépêcha à Vienne Mr. LIEVEN ſon Adjudant-Général, pour s'aquitter de la même commiſſion envers l'Empereur.

Le décès de l'Imperatrice de Ruſſie, à qui l'on attribuoit de ſi vaſtes projets dans le Nord, acheva de calmer entierement toute l'inquiétude qu'ils avoient cauſée à la Suede & au Dannemarck. La minorité du jeune Empereur exigeoit de ceux qui dirigeoient ſes conſeils, de menager les Puiſſances voiſines, & de diſſiper entierement tous les ſoupçons qu'elles avoient conçus des vues ſecrettes de l'Imperatrice. C'eſt auſſi le parti qu'ils prirent: ne paroiſſant occupés que du Gouvernement intérieur de l'Etat; d'en éloigner les cabales & les factions; & d'entretenir en même tems une bonne intelligence avec les Puiſſances étrangeres.

Au reſte, le changement ſurvenu par la mort de l'Imperatrice, n'en apporta point à la puiſſance & à l'autorité du Prince MENZIKOFF, comme on s'en étoit flatté. Il parut au contraire, que l'une & l'autre n'avoit fait qu'augmenter. Le mariage projetté de l'Empereur avec ſa fille, devoit ſe célébrer dès que

que

le jeune Monarque ſeroit en âge ; & pour l'aſſurer de plus en plus, la ceremonie de leurs fiançailles ſe fit le 6. Juin.

Une alliance ſi éclatante ; les ſervices que ce favori avoit rendu à la Cour de Vienne dans le tems que l'Imperatrice vivoit, & dont le Comte de RABUTIN avoit informé l'Empereur ; enfin le rang diſtingué qu'il tenoit à la Cour du jeune Monarque de Ruſſie, déterminerent CHARLES VI., pour l'engager de plus-en plus dans ſes intérêts, à lui donner la Ville & le Duché de Cöſel en Sileſie : & Sa Maj. Imp. lui écrivit à ce ſujet une lettre très obligeante.

Cette nouvelle diſtinction, & toutes celles que ſon Souverain lui accordoit, en le pouſſant rapidement au faite des honneurs & des dignités, précederent de bien peu ſa chute. C'eſt ainſi que la ſageſſe infinie de Dieu permet ſouvent dans les Cours, pour punir l'ambition des uns, & pour ſervir d'exemple aux autres, qu'il n'y ait preſqu'aucune diſtance entre le comble des honneurs & celui de l'humiliation & des peines †.

Comme

† *Ut ſciant diſtantiam ſervitutis meæ & ſervitutis Regni terrarum.* Paralip. 2 c. 12.

Comme j'avois pris, pour toutes ſortes de raiſons, une part très ſincere à l'eſpece d'attaque d'apoplexie * que le Duc de BOURBON avoit eue à Chantilly, & que je craignois les ſuites d'un mal ſi dangereux & ſi traître; il ne me laiſſa pas ignorer ſa convaleſcence, & la reſolution que les Medecins lui avoient fait prendre d'aller aux eaux de Bourbon. Dans la lettre qu'il m'écrivit, il me manda, que pendant ſon abſence je pouvois en toute ſureté m'adreſſer à Madame le Ducheſſe ſa mere, pour la conſulter ſur les choſes où je croirois avoir beſoin de ſes avis. Il ajoûtoit qu'elle étoit au fait de tout ce qui s'étoit paſſé entre nous, & que par conſéquent il n'y auroit aucun miſtere à lui faire, quand je jugerois à propos d'avoir l'honneur de lui parler.

Quelques jours après que cette lettre m'eût été rendue, le Duc de Bourbon vint coucher à Paris, pour continuer enſuite ſon voyage. Le jour de ſon arrivée; je lui fis demander par le valet de chambre qui ſervoit à entretenir la relation

† Il en a été parlé à la page 336. de ce Tom. IV.

relation que nous avions enſemble, s'il agréeroit que j'allaſſe ſecrettement à l'Hôtel de Condé ? Mais il chargea le même homme de me dire, qu'il croyoit ne devoir pas conſentir à ma propoſition, crainte des inconveniens qui pouvoient reſulter pour lui de notre entrevue, ſi elle venoit à être découverte : qu'il me conſeilloit ſeulement, de voir Made. la Ducheſſe, que je trouverois prévenue ſur tout ce que j'aurois à lui dire.

Je ſuivis le conſeil de ce Prince ; & étant allé à Verſailles, j'eus avec la Ducheſſe ſa mere une converſation fort longue, ſur les mêmes matieres qui avoient donné lieu à mon Voyage d'*Eſcouan*. Son Alteſſe me témoigna enſuite ſa reconnoiſſance des ſervices que j'avois rendus au Duc de Bourbon : & comme elle entroit parfaitement dans les vues de ce Prince, elle me promit de continuer pendant ſon abſence, à me donner les lumieres & les conſeils qu'elle jugeroit m'être utiles.

„ Vous êtes ici, *me dit-elle* (& je ne „ ſai ſi vous en êtes inſtruit) un ſujet „ de ſpéculation à bien des gens. Vous „ venez d'Eſpagne ; vous devez retour- „ ner bien-tôt dans ce pays-là ; vos „ confe-

„ conferences avec le Cardinal ne ſont „ point ignorées : tout cela occaſionne „ beaucoup de raiſonnemens. Il ne „ m'eſt pourtant point revenu, qu'il y „ en ait aucun qui porte ſur le véritable „ motif de votre voyage. C'eſt un bon„ heur pour vous ; & je ſouhaite fort „ qu'il puiſſe continuer. Votre diſcre„ tion ſur une matiere de ſi grande im„ portance ne ſauroit être trop exacte ; „ & je ne doute pas de votre atten„ tion à l'obſerver. "

Je repliquai à cela, que j'eſperois de ne commettre à cet égard aucune faute : mais que je n'avois pas la même aſſurance de la part de tant de differentes perſonnes, à qui j'étois néanmoins obligé de parler. La Ducheſſe de Bourbon convint que j'avois raiſon, & que la circonſtance où je me trouvois étoit très délicate de toute façon : & puis elle me demanda, ſi je me flattois que le Cardinal n'eût point pénétré mes deſſeins, & s'il ne m'avoit jamais laiſſé entrevoir qu'il les connoiſſoit ?

La queſtion étant embarraſſante, par rapport aux menagemens que tout ce qu'on a vu dans ces Mémoires, m'obligeoit d'avoir pour cette Princeſſe & pour le

le Cardinal ; je répondis, que, ſuppoſé, ce que je ne ſavois point, qu'on eût donné au Cardinal quelque ſoupçon que je menageois plus d'une affaire en France ; il regardoit vraiſemblablement ce qu'on lui avoit pu dire à cet égard, comme deſtitué de tout fondement. Je lui montre, ajoutai-je, toutes les lettres que j'écris en Eſpagne : il voit les réponſes qu'on me fait. D'ailleurs je ſais qu'il m'obſerve avec ſoin ; cela doit le raſſurer, ce me ſemble, ſur ma bonne foi. Enfin la précaution que je prens, de m'attirer le plus qu'il m'eſt poſſible des lettres de ceux qui entrent dans mes vues, les obligeant au ſecret, m'aſſure de leur fidélité.

„ Cette précaution eſt bonne, reprit „ la Ducheſſe de Bourbon, & je l'ap„ prouve fort : mais vous ne pouvez „ l'étendre ſur ceux à qui il faut don„ ner connoiſſance de vos vues, avant „ d'être parvenu à les leur faire goû„ ter ; & ce ſont ceux-là qui ſont le „ plus à craindre ".

La reflexion de votre Alteſſe, répondis-je, eſt très-juſte. Ces premieres ouvertures ſont auſſi tout mon embarras ; & ſouvent, pour qu'elles ne tirent à aucune

cune conſéquence, je parts de bien loin pour arriver cependant au but : dans la maniere d'y tendre je fais plus d'un écart en chemin ; afin de dérouter s'il eſt poſſible ceux qui traverſeroient ma courſe.

„ Juſqu'à préſent, repartit Made. la „ Ducheſſe, vous la menagez bien : il „ n'y a qu'à deſirer que le Cardinal „ ne l'apperçoive ni ne l'arrête. S'il ne „ vous oppoſe aucun obſtacle, ce ſera „ ſans contredit la choſe du monde la „ plus ſinguliere. Mais avec votre per- „ miſſion, je crois que vous ſavez à „ quoi vous en tenir ſur tout ceci. Je „ n'entre point dans ce miſtere : je me „ flatte ſeulement, que vous êtes avec „ le Cardinal, ſur ce qui regarde Mr. „ le Duc & moi, auſſi circonſpect que „ vous le paroiſſez avec nous ſur ce qui „ le concerne. Ce menagement de vo- „ tre part, lequel je vous repete enco- „ re que j'entrevois, ne me ſurprend „ point. Je vous dirai même que je „ le trouve prudent & néceſſaire. Tout „ ce que je vous demande, c'eſt de le „ continuer avec fidélité. La moindre „ faute qui vous échapperoit ſur cet „ article, détruiroit en un môment l'ou-

„ vrage

„ vrage que vous conduiſez avec autant „ d'art que de ſageſſe ".

Je parlois à une Princeſſe remplie d'eſprit & de lumieres, & à qui j'aurois entrepris vainement de vouloir en impoſer. La pitoyable reſſource de s'attacher à nier, ce que toutes ſortes de raiſons engagent une perſonne éclairée à regarder, non ſeulement comme vraiſemblable, mais même comme certain, ne procure d'autre avantage, que celui de paſſer pour fourbe ou pour menteur : & certainement il n'eſt pas flatteur, de donner une pareille idée de ſon caractere. Pour éviter donc que la Ducheſſe de Bourbon ne formât un pareil jugement du mien, je ne m'obſtinai point à combattre la prévention où je la voyois, en lui ſoutenant que le Cardinal n'avoit aucune connoiſſance des deſſeins du Roi d'Eſpagne. Mais, pour éviter pourtant de la confirmer dans ſes ſoupçons, je repréſentai à cette Princeſſe, qu'elle me paroiſſoit avoir de mon intimité & de mon intelligence avec le Cardinal, une idée qui n'étoit pas juſte, & dont ſurement le Prince ſon fils la deſabuſeroit.

Les

Les marques d'eſtime ou de confiance qu'il me donne, continuai-je, ſont ſouvent entremêlées de témoignages tout oppoſés. Sa maniere d'agir avec moi a quelque rapport aux careſſes des chats, qui, de tems en tems, quand ils flattent, font ſentir leurs griffes : & j'oſe aſſurer votre Alteſſe, que je ſuis toujours ſur mes gardes pour éviter quelque égratignure.

La Ducheſſe de Bourbon, qui entra dans la plaiſanterie, me dit qu'elle étoit au fait de tout ce que je lui diſois : qu'elle ne deſapprouvoit point ma vigilance à parer quelque coup de patte : mais que, nonobſtant cela, il lui paroiſſoit impoſſible, que je puſſe m'aquitter, comme le faiſois, de la commiſſion dont j'étois chargé, ſans une eſpece d'aſſurance tacite de la part du Cardinal.

„ Si ma penſée eſt juſte, ajouta-t-el-
„ le, „ vous alliez ici des choſes bien
„ contraires ; & le deſſous des cartes
„ eſt en vérité ſingulier, & curieux à
„ voir. Vous en conviendrez peut-être
„ un jour avec moi. Quant à préſent,
„ il n'eſt pas juſte de pouſſer les queſ-
„ tions plus loin. Il me ſuffit de vous
„ aſſurer, que Mr. le Duc & moi n'ou-
„ blie-

», blierons jamais l'attachement que vous
» nous avez marqué. Vous pouvez en
» toute ſureté ou me parler ou m'écri-
» re en ſon abſence, quand vous le ju-
» gerez à propos. Je crois néanmoins
» plus ſûr & plus convenable, de vous
» ſervir du dernier moyen. Il eſt à l'a-
» bri d'être remarqué, & ne tire à au-
» cune conſéquence ",

L'avis de la Ducheſſe de Bourbon me convenant très fort, je la remerciai de la permiſſion qu'elle me donnoit d'en profiter, & des autres marques de bienveuillance dont elle l'avoit accompagnée: Et après quelques queſtions de ſa part ſur la Cour d'Eſpagne, inutiles à rapporter, je pris congé d'elle. Je ne tardai pas à éprouver, comme on verra bien-tôt, la fidélité de ſes promeſſes, & les effets de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ce qui me regardoit.

Le Courier qui avoit été dépêché de Verſailles pour porter au Duc de RICHELIEU la nouvelle de la ſignature des préliminaires, étant arrivé à Vienne le 9. de Juin, il remit à cet Ambaſſadeur & à celui d'Hollande, les lettres ſuivantes, qui étoient parfaitement confor-

mes

mes à celles du Cardinal & du Comte de Morville.

LETTRE de Mr. WALPOLE Ambaſſadeur d'Angleterre en France, à Mr. le Duc de Richelieu Ambaſſdaeur de France à Vienne.

à Paris le 1. *Juin* 1727.

M.

POur accelerer autant qu'il eſt poſſible l'entiere concluſion d'une affaire, qui doit rétablir & affermir la paix de la Chrêtienté, en faiſant ceſſer les diviſions entre les Puiſſances, & en rétabliſſant entr'elles une bonne & parfaite harmonie tant deſirée; on eſt convenu ici, d'envoyer à V. Ex. la copie des Actes ſignés, afin que vous & Mr. BRUYNINX *puiſſiez ſigner des Actes pareils avec Mr. le Duc de* BOURNONVILLE, *puiſqu'il n'y a préſentement à la Cour de Sa Majeſté Très-Chrêt. aucune perſonne autoriſée par le Roi d'Eſpagne, ni à Vienne aucun Miniſtre du Roi mon Maître. Pour ſuppléer à ce manquement de Miniſtres, on a dreſſé*

un inſtrument, que j'ai ſigné ſeul; & on y joint une Déclaration, par laquelle je promets, & me fais fort, en vertu de mon plein-pouvoir, que cet inſtrument ainſi ſigné par moi, ſera obligatoire pour Sa Maj. envers le Roi d'Eſpagne, de même maniere que s'il avoit été ſigné conjointément avec un Miniſtre de Sa Maj. Cath.; & que conformément à cela, Sa Maj. en fournira la ratification dans le tems marqué par les Articles préliminaires : bien entendu que Mr. le Duc de Bournonville, de ſon côté, ſigne & délivre à V. Exc. un pareil Acte de la part du Roi d'Eſpagne, qui ſoit pareillement obligatoire pour ſa dite Maj. Cath. envers le Roi mon Maître.

Je joins ici cet Acte, avec une Déclaration des Plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi Très-Chrêtien & des Etats-Généraux des Provinces-Unies; par laquelle ils certifient, que le dit inſtrument eſt ſigné de ma main, & cachetté de mon cachet. En cas que Mr. de Bournonville s'en contente, & qu'il conſente de mettre entre les mains de V. Exc., pour m'être envoyé, un pareil Acte obligatoire pour Sa Maj. Cath. envers le Roi mon Maître; alors, Monſieur, *vous aurez la bonté de lui*

lui remettre le mien, lorſqu'on ſignera & fera l'échange des inſtrumens à Vienne entre V. Exc. & le Duc de Bournonville, auſſi bien qu'entre lui & Mr. HAMEL BRUYNINX. *Mais en cas que, contre toute attente, Mr. le Duc de Bournonville ne veuille pas accepter mon Acte, & en délivrer un pareil de ſon côté; V. Exc. verra par la dépêche de Monſieur de* MORVILLE, *qu'on eſt expreſſément demeuré d'accord ici, qu'en tel cas ni vous ni Mr. Bruyninx ne ſignerez aucune choſe avec Mr. le Duc de Bournonville: d'autant qu'il paroîtroit fort étrange, & qu'il n'eſt nullement convenable, que les Miniſtres des Alliés du Roi mon Maître ſignent & concluent la paix avec l'Eſpagne, tandis qu'aucun Miniſtre de S. M. ne ſigneroit point la paix avec cette Couronne. C'eſt pourquoi on eſt convenu, que ſi Mr. le Duc de Bournonville refuſe de vous remettre le ſuſdit Acte obligatoire envers le Roi mon Maître, V. Exc. & Mr. Bruyninx differera toute ſignature avec les ſuſdits Plenipotentiaires de l'Empereur, juſqu'à l'arrivée d'un Plenipotentiaire du Roi mon Maître, qui ne tardera point à ſe rendre à Vienne, ſur les inſtances que j'en ai faites à ma Cour par un exprès.*

On eſt de plus convenu d'un commun accord, que ſi, dans ces entrefaites, & avant qu'on fût inſtruit de ce qui ſe ſeroit paſſé à Vienne à cet égard, le Roi d'Eſpagne envoye à Mr. le Baron de FONSECA *un plein-pouvoir, ou que Sa Maj. autoriſe quelqu'autre perſonne pour ſigner de ſa part ici, en ce cas nous ſignerons tous de nouveaux inſtrumens avec le ſuſdit Plenipotentiaire d'Eſpagne &c.*

LETTRE de Mr. WALPOLE à Mr. HAMEL BRUYNINX Ambaſſadeur des Etats-Généraux à Vienne.

à Paris le 1. Juin 1727.

MONSIEUR,

JE prends la liberté de vous informer, appréhendant que l'indiſpoſition de Mr. BOREEL *ne l'eût empêché de le faire, que Mr. de* MORVILLE, *lui & moi, ſignames & échangeames hier au ſoir, dans la maiſon de Mr. Boreel, les inſtrumens des Articles préliminaires, conformé-*

formément au dernier plan qui eſt venu de Vienne. C'eſt avec bien du plaiſir, Monſieur, *que je vous felicite aujourd'hui de l'heureux ſuccès de cette importante affaire, à laquelle vous avez eu tant de part. Je profite en même tems de cette occaſion, pour vous remercier des attentions que vous avez eues, & de l'interêt que vous avez pris pour ce qui concernoit le Roi mon maître durant cette négociation. La Copie cy-jointe d'un papier qui a rapport à un inſtrument que j'ai ſigné ſeul, pour être changé avec pareil inſtrument de la part du Duc de* BOURNONVILLE, *& l'extrait d'une lettre que j'écris à Mr. le Duc de* RICHELIEU, *par le même Courier qui vous rendra celle-ci, vous informera amplement de tout ce que nous avons fait dans l'Aſſemblée que nous avons tenue pour ſigner, & de ce dont on eſt convenu de tout côté devoir être fait à Vienne, pour mettre, le plutôt qu'il ſera poſſible, la derniere main à cette grande affaire, pour la ſignature du Plenipotentiaire de Sa Maj. Cath., qui ſe doit faire avec les Plenipotentiaires de tous les Alliés en même tems. Vû l'étroite union qui ſubſiſte ſi heureuſement entre le Roi mon maître & leurs Hautes-Puiſſances,*

auſſi bien que celle qui nous unit les uns & les autres avec Sa Maj. Très-Chrêt. ; je ne doute pas que vous n'agiſſiez conformément à ce qui a été reglé & arrêté ici d'un commun conſentement, & en préſence de Mr. le Baron de FONSECA, *auſſi bien que de tous nous autres.*

J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect imaginable &c.

Comme il ne s'agiſſoit plus, pour mettre la derniere main à l'ouvrage de la paix, que de ſuivre à Vienne le plan qu'on avoit envoyé de Paris ; il y eut le 13. Juin une conference chez le Prince EUGENE, où les Miniſtres d'Eſpagne & d'Hollande ſe trouverent. Elle ſe paſſa dans le commencement avec quelque vivacité. Le Duc de BOURNONVILLE, vetillard & ſemblable à tous ceux, qui, pour faire valoir leur zele ou leur capacité, s'attachent à chicaner ſur des bagatelles, vouloit abſolument que l'Acte obligatoire, ſemblable à celui que Mr. Walpole avoit envoyé pour lui, & contre lequel le ſien devoit être échangé, fût dreſſé en Eſpagnol : & on ne pouvoit obtenir de lui, qu'il ſe déſiſtât de cette prétention.

Le

Le Duc de RICHELIEU, de ſon côté, refuſoit d'admettre le long préambule qui étoit à la tête du pleinpouvoir de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ſur ce qu'il renfermoit pluſieurs Faits dont les Alliés d'Hanover ne pouvoient convenir : & il prétendoit, que la moitié au moins de ce Préambule fût ſupprimée. Or ce retranchement ne pouvoit ſe faire ſans la permiſſion de la Cour d'Eſpagne ; & comme il falloit, pour l'attendre, differer aſſez longtems la concluſion de l'importante affaire dont il s'agiſſoit, ce qu'on vouloit éviter, on fit appercevoir cet inconvenient au Duc de Richelieu, & on le détermina à paſſer par deſſus la difficulté, auſſi bien que le Duc de Bournonville à ſe déſiſter de faire écrire en Eſpagnol l'Acte qu'il devoit donner.

Ces deux obſtacles levés, il fut queſtion de remedier au manque de formalité qu'on trouvoit dans la ſignature qui avoit été faite à Paris, & qui ſe renouvelloit à Vienne : & pour prévenir que la trouvant placée en differens tems & dans divers Actes, le ſecond ne parût qu'une ſimple copie du premier, il fut reſolu, pour mettre les choſes en meil-

leur ordre, que l'on ſigneroit un même inſtrument, ſoit à Vienne, ſoit à Paris, où ſe trouveroit un Miniſtre d'Eſpagne préſent.

Le Duc de Bournonville ayant obſervé alors, qu'on ne pouvoit ſe ſervir de cet expédient que quand la reconciliation des deux Couronnes ſeroit faite, & que Leurs Maj. Cath. auroient un Miniſtre à Paris; ce qui alloit éloigner pour longtems la concluſion de la paix: on conclut, que le meilleur parti étoit, de faire cette ſignature à Vienne, de la même maniere & avec les mêmes formalités qu'à Paris; & de preſſer le Roi de la Grande-Bretagne, d'envoyer inceſſamment un Miniſtre de ſa part.

En conſéquence de cette détermination, le Duc de Bournonville ſigna d'abord un inſtrument ſemblable à celui de Mr. Walpole, auquel on joignit auſſi une atteſtation pareille à celle que cet Ambaſſadeur avoit envoyée, & que le Prince Eugene, le Duc de Richelieu & Mr. Hamel Bruyninx ſignerent. Enfin le même Duc de Bournonville ſigna un autre inſtrument avec le Duc de Richelieu; & il en uſa de-même avec Mr. Hamel Bruyninx.

C'eſt

C'eſt ainſi que l'on conſomma entierement la pacification de l'Europe, à la ſatisfaction mutuelle des Miniſtres qui aſſiſterent à cette conference. Quant à l'échange des ratifications, il ſe fit dans le tems marqué, entre l'Empereur, la France, la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux.

La nouvelle de la ſignature des Préliminaires, que Mr. de CHAVIGNY reçut le 6 Juin à Francfort par un Courier, ſe répandit bientôt dans l'Allemagne. Le ſoin que les Alliés d'Hanover s'étoient donné pour porter cet ouvrage à ſa perfection, confirma parfaitement tout ce que les Miniſtres de France & d'Angleterre avoient avancé dans la Diete de Ratisbonne, des diſpoſitions pacifiques de leurs Souverains. Comme elles étoient auſſi agréables qu'utiles aux Princes & aux Etats de l'Empire, on ne tarda pas à s'appercevoir du deſir qu'ils avoient de les entretenir. Le Cercle de Baviere en donna l'exemple aux autres : car auſſi-tôt qu'il fut informé que la paix étoit aſſurée, il réduiſit à un *ſimple* & demi, les trois qu'il avoit accordés à l'Empereur ; & voici comment il s'expliqua ſur ce ſujet dans ſon Recès.

Une ſuſpenſion d'armes ayant été, par la grace infinie de Dieu, conclue pour ſept ans, entre Sa Maj. Imp. & les autres Puiſſances de l'Europe; les Articles préliminaires étant déja ſignés; & par conſéquent n'y ayant plus d'apparence de guerre : la ſituation des affaires du Cercle, & ſon ſiſtême, tant politique qu'œconomique, ne lui permet point d'acceder à toutes les clauſes du Recès de l'Aſſociation de Francfort. Néanmoins les Hauts Principaux du Cercle, pour donner des preuves de leur dévouement à Sa Maj. Imp., & de leur zele pour les interets de l'Empire, ont reſolu d'accorder un ſimple & demi *pendant les 7 années de cette ſuſpenſion d'armes; & en cas de guerre, de fournir trois ſimples pour la défenſe des conſtitutions de l'Empire : à condition qu'on n'exigera d'eux, ſous quelque prétexte que ce ſoit, aucune autre contribution; & qu'après ce terme expiré, le Cercle ſera déchargé de cet engagement, afin de prendre alors telles meſures qu'il jugera convenables, ſelon les circonſtances. Le Cercle ofre d'entrer à ces conditions dans l'Aſſociation des cinq Cercles; dans l'eſperance que, de leur côté, ils contribueront à tout ce qui peut entretenir une bonne & ſincere correſpondance.*

Le

Le Comte de ZINZENDORF, Miniſtre de l'Empereur, parut tres mécontent de ce Recès. Il ſe rendit à Munich pour engager l'Electeur à ramener le Cercle à ſa premiere reſolution : mais la tentative fut inutile. Le Corps Germanique en général voyoit avec joye l'affermiſſement de la tranquillité, & ne vouloit rien faire qui tendît à la troubler. Ce ſentiment n'étoit pas du goût de la Cour de Vienne. Elle auroit ſouhaitté de voir les Princes & les Etats qui le compoſent, prendre un peu plus à cœur ſes interêts. Les Préliminaires détournoient à la vérité l'orage dont on étoit menacé ; mais ils ne le diſſipoient pas entierement. C'étoit du Congrès qui devoit s'aſſembler qu'on attendoit cette parfaite ſerenité : & en attendant qu'elle parût, l'Empereur étoit bien aiſe de voir ſon parti en état de ſe faire reſpecter. Il jugeoit qu'à tout événement, c'étoit le moyen de ſoutenir ſa puiſſance, & de donner plus de poids aux négociations qui le regarderoient au futur Congrès. Les inſtructions de ſes Miniſtres à Ratisbonne & dans les Cours d'Allemagne, ſe dirigeoient ſur ce principe :

pe; mais on n'y repondoit pas toujours au zele avec lequel ils les ſuivoient. L'événement qui venoit d'arriver, donna de nouveaux ſujets de les changer, comme nous aurons peut-être occaſion dans la ſuite de le dire.

Le Roi d'Angleterre, à qui l'Europe devoit en partie la conſervation de ſon repos, ne jouït pas longtems de la ſatisfaction, d'entendre les éloges de l'on faiſoit de toutes parts de ſa fermeté & de ſa ſageſſe. Il avoit reſolu de paſſer dans ſes Etats d'Allemagne; & il n'attendoit, pour faire ce voyage, que de ſavoir à quoi ſe détermineroit la Cour de Vienne. La ſignature des Préliminaires lui ayant été annoncée par Mr. ROBINSON, il ſe détermina quelques jours après à paſſer la mer; & après avoir nommé les Seigneurs Regents, qui devoient gouverner pendant ſon abſence, il partit de Londres le 14. Juin. Ayant débarqué le 18. près d'*Utrecht*, pour continuer ſon voyage à *Hanover*, il arriva le 20 à *Delden*, petite ville du pays de *Twente*, où il mangea le ſoir à ſouper beaucoup de melon, & but la nuit quelques verres d'eau. Le 21. étant monté en caroſſe

à

à 3. heures du matin, pour éviter la chaleur, il ſe trouva deux heures après fort incommodé d'une violente colique, à laquelle ſuccéda une léthargie, qui, continuant toujours, fit prendre le parti à ceux qui le ſuivoient, de ne point reſter à *Lingen* où il devoit dîner; mais de faire toute la diligence poſſible pour ſe rendre à *Oſnabrug*, dont le Prince Evêque étoit frere de Sa Maj. Britannique. On doubla, pour aller plus vite, les chevaux qui étoient devant ſon Caroſſe: mais cette précaution, pour avoir plus promptement du ſecours, fut inutile. Le Roi arriva entierement aſſoupi, & ſans parole, entre les bras de Mr. FABRICIUS ſon Chambellan. On le ſaigna auſſitôt du pied & du bras, ſans que ces remedes produiſiſſent aucun effet; & il mourut le 22. à 2. heures du matin, dans la même Chambre, dit-on, où il étoit né en 1660: ſon pere étant alors Evêque d'*Oſnabrug*.

Ce Monarque étoit fils d'ERNEST AUGUSTE Duc de *Brunſwik-Lunebourg*, premier Electeur d'*Hanover*; & de la Princeſſe SOPHIE, fille de FREDERIC V. Electeur *Palatin*, élu

Roi

Roi de *Boheme* le 4. Novembre 1619, & d'ELISABETH fille de JAQUES I. Roi-d'*Angleterre*. Il avoit été appellé à la Couronne, par un Acte du Parlement de la Grande-Bretagne du mois de Mars 1701, comme heritier de la Princeſſe Sophie; & il avoit été proclamé à Londres le 12 Aouſt 1714, immédiatement après la mort de la Reine ANNE, & couronné le 31. Octobre ſuivant. Ayant épouſé en 1682. SOPHIE DOROTHE'E, fille de GEORGE GUILLAUME Duc de *Zell*, qui mourut 6 mois avant lui; il avoit eu de cette Princeſſe GEORGE AUGUSTE, qui lui a ſuccedé, & SOPHIE DOROTHE'E, mariée au Roi de *Pruſſe* FREDERIC GUILLAUME, pere du Roi de Pruſſe aujourd'hui regnant.

GEORGE I. avoit fait voir pendant le Cours de ſon Regne, & dans les conjonctures critiques & délicates où il s'étoit ſouvent trouvé depuis ſon avénement au Trône, autant d'affabilité & de clémence, que de ſageſſe & de fermeté. C'eſt par l'aſſemblage de ces qualités, qu'il avoit ſû, quoiqu'étranger, ſe concilier l'eſtime & le reſpect

pect de la Nation Angloiſe, & la gouverner avec plus d'autorité qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Son union avec le Duc d'ORLEANS Regent de France, avoit fait de ſa Cour le centre de toutes les negociations de l'Europe. Ces deux Princes étoient devenus les arbitres des interêts de preſque tous les autres; & on recherchoit avec autant d'empreſſement leur amitié, qu'on eſtimoit l'étendue de leurs lumieres & qu'on redoutoit leur puiſſance.

Le Courier qui annonça la mort du Roi d'Angleterre à la Haye, y étant arrivé le 23. Juin; le Marquis de FENELON Ambaſſadeur de France en dépecha un ſur le champ pour Paris. Le Comte de MORVILLE, qui y étoit alors, apprenant cet événement, ſe rendit auſſitôt chez Mr. WALPOLE, pour lui en faire part, & lui remettre en même tems une lettre ſur le même ſujet de Mr. FINCH, Envoyé extraordinaire d'Angleterre auprès des Etats-Généraux.

L'Ambaſſadeur fut d'autant plus touché de la mort ſi prompte de ſon Souverain, qu'il paroiſſoit fort vraiſemblable, que ſon frere n'auroit pas dans la confian-

confiance du nouveau Roi, la même part qu'il poſſedoit dans celle du Roi ſon pere; & que, par conſéquent, il touchoit au moment de perdre le credit & l'autorité dont il jouïſſoit. Pour éviter donc, s'il étoit poſſible, d'éprouver ce revers de fortune ſi ordinaire dans les changemens de Gouvernement, Mr. Walpole écrivit au Cardinal de Fleury, qui étoit alors à *Rambouillet* avec le Roi, par le même Courier qui alloit lui porter les lettres du Marq. de Fenelon, pour lui demander un Rendez-vous: & dès le lendemain le Cardinal ſe rendit à Verſailles, où Mr. Walpole vint le joindre.

L'entretien qu'ils eurent enſemble, fut long & utile au dernier & à ſon frere: car le Cardinal, embraſſant ſincerement leurs interêts, repréſenta aux Roi d'Angleterre: que comme ces deux Miniſtres avoient infiniment contribué, à former & à entretenir la bonne intelligence qui regnoit entre le Roi ſon pere & la France; il croyoit que Sa Maj. ne pouvoit mieux faire, que de les maintenir dans les Emplois qu'ils rempliſſoient ſi dignement: ajoûtant, que leur déſtitution du Miniſtere donneroit

roit lieu à penſer, que Sa Maj. Brit- s'éloignoit des principes du Roi ſon pere ; ce qui étoit capable de faire naître des ſentimens de méfiance, que la prudence vouloit qu'on évitât, dans une circonſtance où l'union & la confiance entre les Alliés d'Hanover étoient plus néceſſaires que jamais.

Mr. Walpole, bien content d'avoir obtenu du Cardinal une lettre ſi ſatisfaiſante, retourna le même jour 27. Juin vers minuit à Paris ; & le lendemain matin il partit pour ſe rendre à Londres, y porter lui-même la lettre du Cardinal au Roi d'Angleterre, qu'il prévoyoit devoir au moins ſuſpendre la reſolution que ce Monarque pouvoit prendre, de faire quelque changement dans le Miniſtere, & affermir par conſéquent la ſituation du Chevalier Robert Walpole, qui paroiſſoit très chancellante.

Dans le tems que ceci ſe paſſoit à Paris, le Courier que le Comte de TOWNSHEND avoit dépêché d'*Oſnabrug* à *Londres*, pour y porter la nouvelle de la mort du Roi ; y étant arrivé le 25 ; le Chevalier Robert WALPOLE, qui étoit à ſa Maiſon près des Inva-

Invalides de *Chelſea*, donna les ordres neceſſaires pour faire doubler la Garde par tout dans Londres, & vint enſuite en diligence à *Richemond*, annoncer au Prince & à la Princeſſe de Galles le triſte évenement dont il s'agiſſoit.

Leurs Alteſſes Royales monterent auſſitôt en Caroſſe pour ſe rendre dans la Capitale, où Elles arriverent vers les 7. heures du ſoir. Immédiatement après, le Prince fit appeller les membres du Conſeil privé qui ſe trouvoient en ville; leſquels s'étant rendus auprès de lui, le reconnurent pour leur Roi, & ſignerent l'ordre pour le faire proclamer en cette qualité dans Londres; après quoi le nouveau Monarque leur fit le Diſcours ſuivant.

La mort ſubite & inopinée du Roi mon très cher Pere, a rempli mon cœur de tant de douleur & de ſurpriſe, que je ne ſai comment m'exprimer en cette grande & triſte occaſion.

Je ſens le fardeau que j'aurai à ſoutenir, en prenant le Gouvernement d'une Nation ſi puiſſante au dedans, & qui a tant d'influence au dehors: mais l'amour & l'affection que j'ai pour ce pays, par la

la connoiſſance & l'experience que j'ai de votre fidelité, me fait reſoudre à ſurmonter avec plaiſir toutes ſortes de difficultés, pour l'amour & le bien de mon peuple.

La Religion, les loix & les libertés de ces Royaumes. me ſont trés chers; & la conſervation de la conſtitution de l'Egliſe & de l'Etat., comme elle eſt à préſent heureuſement établie, ſera, dans tout le cours de mon Regne, le premier & le principal de mes ſoins.

Et comme les Alliances dans leſquelles le feu Roi mon pere eſt entré avec des Puiſſances étrangeres, ont contribué à rétablir la tranquillité, & à conſerver l'équilibre de la Puiſſance en Europe; je tâcherai de cultiver ces Alliances, & de perfectionner & d'accomplir ce grand ouvrage, pour l'honneur, l'intérêt & la ſureté de mon peuple.

Le lendemain ſur le midi, le Roi GEORGE II. fut proclamé en cinq endroits differens de Londres, Roi d'Angleterre, de France, d'Ecoſſe & d'Irlande: ſavoir d'abord devant le Palais de *Leiceſter*, où Leurs Maj. ſe trouvoient; enſuite à *Charing-Croſs*, au *Temple-barr*, dans *Cheapſide* & à la *Bourſe*

Bourſe Royale. Cette cérémonie ſe fit au ſon de toutes les cloches de la ville, & au bruit du Canon de la Tour. On arbora auſſi le pavillon Royal pendant toute la journée aux endroits accoutumés : & le ſoir la ville fit éclatter ſa joye par des illuminations, & par les feux de joye qui ſe pratiquent toujours en pareille circonſtance.

Le Parlement s'aſſembla auſſi le même jour au nombre de 260. Membres, qui prêterent au nouveau Monarque le ſerment preſcrit par les Loix : après quoi il fut prorogé juſqu'au 7. du mois ſuivant.

La mort du Roi d'Angleterre & celle de l'Imperatrice de Ruſſie, auroient, ſuivant toute apparence, produit des effets bien contraires à la pacification générale de l'Europe, ſi elles fuſſent arrivées à differens tems l'une de l'autre avant la ſignature des Préliminaires : & il eût été bien plus difficile alors de porter les Alliés de Vienne & ceux d'Hanover, à terminer à l'amiable leurs differens. La divine providence, qui voulut prevenir les ſuites funeſtes de la guerre dont on étoit menacé, diſpoſa les choſes de maniere, que la mort de Leurs Maj. Brit.

& Imperiale de Ruſſie n'apporta aucun changement à ce qui avoit été réglé à Paris & à Vienne ; & qu'on continua d'y travailler, à conduire à ſa perfection l'ouvrage qu'on avoit ébauché.

Dans ce que j'ai rapporté juſqu'à préſent de ce qui s'étoit paſſé en diverſes Cours de l'Europe juſques à la ſignature des Préliminaires de la paix, on a pu remarquer, je crois, l'exacte * fidélité que j'ai tâché d'obſerver : On a pu s'appercevoir de même, que les lettres du Cardinal de Fleury ont ſouvent ſervi de preuves, du zele avec lequel j'avois travaillé depuis mon arrivée en France, ſoit à la reconciliation des deux Couronnes, ſoit à exécuter la commiſſion ſecrette dont le Roi d'Eſpagne m'avoit chargé ; & que, ſans conſerver aucun reſſentiment de ce que le Cardinal avoit fait, en premier lieu, pour m'empêcher d'aller en Eſpagne, & enſuite, pendant mon ſejour à Madrid, pour me faire perdre peu à peu la confiance & la bienveuillance du Roi & de la Reine d'Eſpagne,

* *Prima eſt Hiſtoriæ lex, ne quid falſi dicere audeat ; ne quid veri non audeat ; ne qua ſuſpicio gratiæ ſit in ſcribendo, ne qua ſimultatis.* Cicero.

pagne, je lui avois procuré en moins de trois mois la ſatisfaction, de voir cette Prince recevoir ſes lettres & y répondre exactement, & ſe former outre cela entre le Roi & Leurs Majeſtés Cath. un renouvellement d'intelligence, dont il étoit l'unique confident.

J'ai fait voir également, que j'avois ſû entamer & continuer cette négociation, ſans que l'aſcendant que la Cour Imperiale avoit alors ſur celle de Madrid pût la traverſer; & ſans que tous les ſoins que ſe donnoient les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, pour découvrir les relations que les deux Cours avoient par mon entremiſe, ſatisfiſſent à cet égard leur curioſité.

Il ſembloit donc, après l'utilité qu'on retiroit de mon travail & de ma bonne volonté, que je pourvois m'attendre à trouver le Cardinal de Fleury diſpoſé, à rendre un témoignage avantageux au Roi & à Leurs Maj. Cath. des ſervices que j'avois rendu; & que c'en ſeroit au moins la recompenſe. L'événement cependant me prouva bien le contraire: & l'on va voir à préſent, que, loin de m'attirer aucune grace, ou de me marquer la moindre reconnoiſſance, il ſe ſervit

ſervit, dès qu'il crut pouvoir ſe paſſer de moi, de la facilité que je lui avois procurée, d'écrire quand il le trouvoit à propos à Leurs Maj. Cath., pour me dépeindre à leurs yeux comme un intriguant, qui avoit la témérité de prendre le parti de certaines perſonnes dont Elles paroiſſoient mécontentes, & auxquelles on attribuoit d'avoir brouillé avec Elles la Reine douairiere d'Eſpagne leur belle-fille.

Ce n'eſt, je ne me laſſe point de le repeter, ni l'ambition ni la vengeance que j'écoute dans le détail où je vais entrer, des moyens que le Cardinal de Fleury employa, pour établir de moi une ſi étrange opinion. Ma ſituation préſente exclud aſſurément toute eſperance de ſatisfaire la premiere : & à Dieu ne plaiſe que je ſois aſſez malheureux, pour ſuivre les mouvemens de l'autre. Je ne cherche † uniquement qu'à ſoutenir les droits de mon état, de ma naiſſance & de mon honneur, par le ſecours

† *Genus ſcribendi conſectatum ſum nudum, & ſimplex., ut vel ſtilo ipſo me, ſicut ab omni fuco, & oſtentatione, ſic ab odio, & gratia, vacuum oſtenderem.* Thuan in dedic. Hiſt. ſui temp.

de la vérité. Un deſſein ſi naturel & ſi juſte, ne peut ce me ſemble être condamné. Suivons-le donc ; & tâchons, en commençant de tirer le rideau ſur tout ce qu'on a entrepris pour me perdre, de nous dedommager de tant de traverſes, par l'eſperance de voir le public y être ſenſible, & en ſouhaitter avec moi la fin.

Quoique la maiſon de la Reine * Douairiere d'Eſpagne, veuve du Roi *Dom* LOUIS I., eût été compoſée de perſonnes, dont la naiſſance & le merite perſonnel faiſoient eſperer, de voir regner entr'elles une parfaite intelligence ; il s'en falloit beaucoup qu'on ne l'y remarquât. La diviſion, auſſi bien que l'aigreur s'étoient au contraire tellement emparées des eſprits, qu'il s'étoit formé parmi les principaux Officiers de cette Princeſſe, deux partis extrêmement animés l'un contre l'autre. La Ducheſſe de SFORCE *Camarera mayor* de S. M. Cath., & le Duc de NEVERS ſon Grand-Ecuyer, étoient les Chefs de l'un ; & le Prince de ROBEC, Grand-Maître de la maiſon, l'étoit de l'autre.

Je

* *Louiſe Elizabeth d'*ORLEANS.

Je n'entrerai point dans le détail de tous les ſujets de plainte que ces deux partis prétendoient avoir réciproquement; je ne les ai connus que par les diſcours du public. D'ailleurs les tracaſſeries, & même les vetilles, qui donnent ſouvent lieu à de ſemblables altercations, paroiſſent, quand elles ſont finies, plus dignes de riſée que de la moindre attention : & celles dont je parle avoient parfaitement ce caractere.

Quoiqu'il en ſoit, le Roi & la Reine d'Eſpagne, fatigués à l'excès des repréſentations ſans fin qu'ils recevoient de la part de ces deux partis, en temoignerent beaucoup de mécontentement : & comme ils ſembloient croire, que les griefs du Prince de Robec étoient mieux fondés que ceux de ſes adverſaires, & que l'on traverſoit mal à propos l'autorité que ſa charge lui donnoit dans cette maiſon ; la Ducheſſe de Sforce & le Duc de Nevers, qui en étoient jaloux, trouverent le moyen d'engager Madame la Ducheſſe d'ORLEANS, à ſoutenir leurs intérêts & leurs prétentions ; & ils déterminerent S. A. R. à envoyer en Eſpagne Mr. de BEAUREGARD, Gouverneur, ſi je ne me trompe, des Pa-

ges de Mr. le Duc d'Orleans, auquel on aſſocia d'abord le Pere JUDDE Jéſuite, & Superieur de la Retraite du Noviciat, que je connoiſſois particulierement ; afin d'informer plus exactement Leurs Maj. Cath. de ce qui ſe paſſoit, & de les deſabuſer en même tems des préventions qu'on leur avoit données contre eux, & qu'ils croyoient fort injuſtes.

Dans cette conjoncture, & ſans que je ſuſſe un mot de la commiſſion que l'on avoit donnée à Mr. de Beauregard & au Pere Judde ; le Pere de LIGNIERES, alors Confeſſeur du Roi, me pria un jour à dîner à *Mon-Louïs*, Maiſon de Campagne hors du Fauxbourg St. *Antoine*, appartenante aux Jéſuites de la Maiſon Profeſſe : & il y invita pareillement le Pere d'HUALDE, (qui étoit chargé, pour ce qui concernoit les devoirs de la Religion, de l'inſtruction des jeunes Princeſſes d'Orleans,) & le Pere Judde, l'un & l'autre fort de mes amis depuis long-tems.

Cette petite partie, à laquelle la ſimple liaiſon d'amitié qui étoit entre nous quatre, avoit donné lieu, ſe trouvant compoſée de deux perſonnes qui paſſoient

ſoient pour être attachées à la Maiſon d'Orleans, parvint, je ne ſai comment, à la connoiſſance du parti qui étoit oppoſé à Made. de Sforce & au Duc de Nevers; & excitant auſſi-tôt l'attention & l'inquiétude de ces perſonnes, elles donnerent à cette promenade un air de conference myſterieuſe, dont certainement nous ne nous étions pas flattés qu'elle pût être décorée. Leur prévention ſur cet article alla ſi loin, qu'elles jugerent à propos de croire, & tout de ſuite de dire, qu'on ne m'avoit invité à dîner à *Mon-louïs*, que dans le deſſein de me faire écrire en Eſpagne en faveur de ceux que Made. la Ducheſſe d'Orleans devoit y envoyer: & comme une imagination échauffée multiplie toujours les objets, le Chevalier † DU BOURK Irlandois, qui avoit une Charge dans la Maiſon de la Reine, & qui étoit l'Orateur du Parti du Prince de Robec, augmenta de beaucoup les conviés du dîner du Pere de Lignieres;

† Il avoit reſidé longtems à *Madrid* comme un Miniſtre ſecret du Prétendant; & il étoit venu en France, préciſément dans le tems que j'avois paſſé en Eſpagne, où il conſervoit beaucoup de relations.

car il admit dans leur nombre le Duc de NEVERS, le Pere CATALAN, le Pere L'ALLEMAND & Monſieur de BEAUREGARD.

Sur cet Expoſé, & ſans ſe donner la peine d'approfondir la vérité, ni de me voir ou de me faire rien dire du ſujet de ſes allarmes, il alla en rendre compte au Cardinal de Fleury; & dans la relation qu'il lui fit, il me dépeignit comme un homme qui favoriſoit entierement le parti du Duc de Nevers: ajoutant que c'étoit moi, ſuivant toute apparence, qui avois conſeillé l'Ambaſſade qu'on méditoit d'envoyer en Eſpagne; & qui me propoſois par conſéquent, d'employer mes bons offices en ce pays-là, pour qu'elle y fût bien reçue.

Le Cardinal, déja inſtruit de toutes les tracaſſeries qui ſe faiſoient dans la maiſon de la Reine d'Eſpagne, étoit très mal diſpoſé pour Made. de Sforce & pour le Duc de Nevers: au moins leur attribuoit-il à l'un & à l'autre d'en être les ſeuls auteurs. C'eſt ce qui m'avoit paru dans quelques converſations que j'avois eues avec lui ſur ce ſujet, & qu'il n'auroit même pas été fâché que je les euſſe donné comme tels à la Cour d'Eſpagne.

pagne. Je m'embarraſſois peu de tout cela : & dans ce que j'en dis caſuellement à l'Archevêque d'Amida dans quelques lettres, je traitois cette matiere avec toute l'indifference que l'on ſe ſent ordinairement pour des affaires auxquelles on n'a aucune part. Celles d'une eſpece bien differente qui m'occupoient, ne pouvoient en aucune maniere s'allier avec les idées que le Chevalier Du Bourk m'attribuoit ; ni par conſéquent avec les liaiſons qu'il prétendoit que j'avois avec Made. de Sforce & le Duc de Nevers.

Perſonne aſſurément n'étoit plus en état que le Cardinal, de faire cette reflexion : & elle ſeule devoit ſuffire, pour lui faire regarder les préventions du Chevalier du Bourk comme de vrayes chimeres. D'ailleurs rien ne lui étoit plus aiſé, que d'approfondir la vérité de la prétendue conference de Mon-louïs, & il ne falloit pour cela qu'en dire un mot au Pere de Lignieres ou à moi. La juſtice ſembloit même exiger de prendre au moins cette précaution, avant d'ajoûter ſi facilement foi au rapport qu'on lui faiſoit, & d'entreprendre de l'autoriſer auprès de Leurs Majeſtés Catholiques. Mais cette juſte délicateſſe

ſur la bonne foi, que la ſocieté civile établit en pareil cas entre les particuliers, paroiſſant apparemment frivole au Cardinal de Fleury, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, contraire au deſſein de me nuire dont il ne s'étoit jamais départi; ce Miniſtre ſaiſit avec autant de plaiſir que d'empreſſement l'occaſion qui s'en préſentoit. Elle dut même lui ſembler d'autant plus propre aux fins qu'avoit ſa mauvaiſe volonté, qu'il étoit moralement certain, que Leurs Majeſt. Cath. ne pourroient voir ſans étonnement, & même ſans indignation, combien je m'écartois des ordres qu'Elles m'avoient données, & du véritable ſujet de mon voyage en France.

Afin donc de mettre à profit tant de circonſtances favorables à ſes vues, le Cardinal apprenant la reſolution qu'on avoit priſe au Palais Royal, d'envoyer Mr. de Bauregard en Eſpagne, déclara d'abord, qu'il ne prétendoit prendre aucune part à cette démarche: & paroiſſant au contraire favoriſer ouvertement le parti du Prince de Robec, il chargea le Comte de St. FLORENTIN Secretaire d'Etat, d'aſſurer le Chevalier Du Bourk de la protection du Roi; & enſuite

ſuite il écrivit à la Reine d'Eſpagne, pour l'informer de tout ce qui ſe paſſoit; de la part qu'on prétendoit que j'avois dans toutes ces tracaſſeries; & enfin de la fameuſe conference de Mon-louïs, où je m'étois trouvé.

L'avantage que le Chevalier Du Bourk croyoit avoir remporté ſur moi dans cette occaſion, ne lui permettant point de cacher ſon triomphe; il en fit part à pluſieurs de ſes confidens: & cela revint enſuite à la Ducheſſe de BOURBON. Comme il n'étoit point auſſi aiſé de lui en impoſer ſur cet article qu'au Cardinal de Fleury, & qu'inſtruite depuis quelque tems par le Duc de Bourbon de tout ce qui s'étoit paſſé entre ce Prince & moi, elle comprenoit aiſément, à quel point mes relations avec le Palais * Royal étoient chimeriques; elle me fit avertir ſous main de ce que le Chevalier Du Bourk débitoit, afin que je puſſe prendre, ſoit du côté de la Cour d'Eſpagne, ſoit de celui du Cardinal, les meſures que la prudence exigeoit de moi en pareille occaſion.

* C'eſt où demeure à Paris Madame la Ducheſſe d'ORLEANS & le Prince ſon fils.

Surpris, je l'avoue, au dernier point du procedé du Cardinal de Fleury, & de la promptitude avec laquelle il paroiſſoit, non ſeulement avoir ajouté foi à tout ce que le Chevalier Du Bourk lui avoit dit, mais autoriſé de plus une relation ſi fauſſe auprès de Leurs Maj. Cath. ; je me propoſai de faire tomber ſur lui la duplicité & le goût pour l'intrigue, qu'il cherchoit à m'attribuer.

Dans cette vue je lui écrivis ; mais ce ne fut ſimplement que pour me plaindre de ce qui me revenoit que le Chevalier Du Bourk répandoit dans le public à mon déſavantage : & ſans lui dire un mot qui pût lui faire ſoupçonner, que je ſavois la part qu'il prenoit ſourdement au ſuccés de cette ſuppoſition, je me bornois à lui repréſenter, à quel point les inquiétudes & les ſoupçons de ce Chevalier étoient mal fondées. Je le priois, enſuite de s'informer du Pere de Lignieres de ce qui s'étoit paſſé au dîner qu'il m'avoit donné à Mon-louïs, & du nom des Conviés. J'ajoutois enfin, qu'il étoit notoire, que depuis mon arrivée à Paris je n'avois ni vu Made. de Sforce & Mr. de Nevers, ni par conſéquent eu aucune

ne relation avec eux : & je finiſſois par la reflexion ſuivante, qui pouvoit ſervir à ſon examen de conſcience.

Il ſeroit auſſi ſurprenant, Monſeigneur, *que contraire à la probité* *, *que je tâcherai toujours de pratiquer, de vouloir mêler la commiſſion ſecrette qu'on m'a donnée, & dont vous connoiſſez auſſi-bien que moi l'objet, avec les liaiſons que l'on me donne dans la Maiſon d'Orleans, & l'interêt que Mr. le Chevalier* Du Bourk *ſe perſuade que je prends à ce qui s'y paſſe. Un perſonnage ſi faux de ma part, me rendroit avec juſte raiſon auſſi mépriſable aux yeux de Leurs Majeſtés Cath., qu'à ceux de S. A. R. & de la Reine ſa fille, dès qu'il ſeroit reconnu ; & cela n'iroit pas loin. L'arrivée de Mr. de* Beauregard *à Madrid, ſoutenue de mes prétendus bons offices, ſeroit l'époque certaine de cette découverte. Le Chevalier* Du Bourk, *& peut-être bien d'autres, ne*

 m'épar-

* *Homo laudabilis, qui in hac vita probitatem ſectatur, ſic ſe comparare debet, ne hoſtibus. aut invidis ullam occaſionem det, cum veritate calumniandi, & hæc obtrectatio vitium peſſimum, & abominabile : quia cum ex ea re parum ſibi prodeſſe poteſt, alterius famam nimio plus corrumpit.* Xenoph. in 6. cyrop.

m'épargneroient point alors la confusion qu'elle m'attireroit : je conviens même qu'en pareil cas je la meriterois. Mais comme, graces au Seigneur, je fais profession d'avoir des sentimens bien contraires, j'espere de ne point tomber dans un semblable inconvénient. Le Chevalier Du Bourk *verra bien-tôt la vérité : & j'ose dire, que V. Eminence peut, mieux que personne, la lui faire connoître.*

Il est difficile de resister à la vérité quand elle se manifeste ; on n'oseroit même feindre de ne pas la connoître. Le Cardinal, qui vouloit pourtant, dans la circonstance présente, non seulement paroître ne pas la voir, mais tâcher aussi d'en éteindre insensiblement la lumiere ; & qui s'appercevoit, que sa mauvaise * volonté à mon égard l'avoit engagé un peu trop légerement à écrire contre moi en Espagne ; le Cardinal, dis-je, s'avisa d'un expédient fort singulier, pour me persuader qu'il ne prenoit aucun interêt à ce qui avoit rapport

* *Vela te, & verte te in varias formas ; ubicumque vera virtus non est, vitium subsequitur, & ex eo inquies in animo, aut timor.* Just. Lips. monita, & præcep. politic. c. VI.

rapport au Chevalier Du Bourk : Ce fut celui de † m'assurer hardiment dans la réponse * qu'il fit à ma lettre, que n'ayant aucune relation avec lui, il ne pouvoit lui imposer silence. Après quoi, persuadé

† *Totius autem injustitiæ nulla capitalior est, quam eorum, qui tum cum maxime fallunt, id tamen agunt ut viri boni esse videantur.* Cicer. Lib. I. offic. c. 13.

* La voici.

A Versailles le 2. Juin 1727.

J'Ai *reçu*, Monsieur, *la Lettre dont vous m'avez honoré du* 31. *sur ce que vous avez appris des discours que Mr. le Chevalier* Du Bourk *tient sur votre compte. Je crois que vous me rendez assez de justice, pour ne pas craindre, que quand même il feroit ensorte de me faire parvenir tout ce que vous me marquez, cela ne feroit certainement aucun effet sur moi. Je n'ai aucune relation avec le Chevalier* Du Bourk: *ainsi je ne puis lui imposer silence. Mais il n'y a rien de mieux à faire de votre part, que de mépriser de pareils discours. Je vous prie d'être très persuadé qu'ils ne seroient pas capables d'apporter aucun changement à la sincerité des sentimens avec lesquels*, Monsieur, *je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* Fleury.

perſuadé qu'une pareille aſſurance devoit ſuffire pour m'ôter toute idée du contraire ; il ſe flattoit ſans doute interieurement, que ne ſongeant point à contredire ce qu'il avoit écrit en Eſpagne, mon ſilence ſur cet article m'ôteroit le moyen de parer le coup qu'il m'avoit porté.

Les marques d'eſtime, & même quelquefois de confiance que le Cardinal m'avoit données depuis mon arrivée en France, ne m'avoient ni ſéduit ni ébloui, juſqu'au point de m'empêcher de voir, qu'elles étoient preſque toujours accompagnées ou ſuivies de quelque ſigne de méfiance ou de mauvaiſe volonté : & bien loin par conſéquent de les regarder comme ſinceres ; je les avois uniquement attribuées au beſoin que ce Miniſtre avoit de moi, & à l'utilité qu'il retiroit des relations que je lui menageois avec la Reine d'Eſpagne.

L'avis que la Ducheſſe de Bourbon venoit de me faire donner, achevant de me confirmer dans cette opinion ; je tâchai d'approfondir avec ſoin, ſans cependant marquer ni vivacité ni inquietude, ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal de Fleury & le Chevalier Du Bourk :

&

& cela me fut d'autant plus facile, que ce dernier logeant auprès de *St. Sulpice*, dans la même maiſon que la vieille Marquiſe de MAILLOC occupoit, Meſdemoiſelles d'*Ailly* & *du Roeux*, qui paſſoient leur vie avec cette Dame, & qui voyoient ſouvent le Chevalier Du Bourk, me firent le plaiſir de s'informer de lui de pluſieurs particularités, dont enſuite elles voulurent bien me rendre compte. La Comteſſe de SAILLANT † s'empreſſa à me rendre le même bon office : & ce fut par ces Dames que j'appris la confirmation de ce qui m'avoit deja été dit : que Mr. de St. Florentin avoit aſſuré le Chevalier Du Bourk de la protection du Roi ; que le Cardinal lui avoit reïteré la même promeſſe par une lettre †† ; & que ce Chevalier, perſuadé que j'étois de part dans tout ce que la maiſon d'Orleans devoit

† Veuve du Comte de SAILLANT Gouverneur des trois Evêchés.

†† Comment concilier cela avec ce que le Cardinal me dit dans la ſienne ? Une duplicité ſi manifeſte, & le motif ſecret qui la faiſoit employer, convient-elle à cet homme par excellence, que *Diogène*, dans une Eſtampe gravée en France, s'applaudit ſi fort en montrant

devoit faire ou écrire à ſon deſavantage & à celui du Prince de Robec, paroiſſoit fort piqué, de ce que, ſans le connoître, & ſans qu'il m'eût donné le moindre lieu de plainte, je montraſſe cependant contre lui une ſemblable partialité.

A ces éclairciſſemens, la Comteſſe de Saillant, les mêmes Demoiſelles, & d'autres perſonnes, joignirent le conſeil, de ne point negliger de faire connoître combien toute cette hiſtoire étoit fauſſe, & de défabuſer pour cet effet le Chevalier Du Bourk des préjuges où il étoit.

Cet avis, auſſi utile que conforme à mon inclination, très éloignée, graces au Seigneur, de vouloir jamais offenſer perſonne, m'ayant déterminé à prier d'abord Meſdles. D'Ally & Du Roeux, de travailler à tirer le Chevalier Du Bourk de l'erreur où il étoit, elles s'en chargerent avec plaiſir; & de mon côté j'affectai, dans toutes les occaſions qui

trant le Cardinal de FLEURY d'avoir enfin trouvé. Ce philoſophe n'avoit en vérité nul beſoin d'allumer ni fallot ni lanterne, pour trouver un homme de ce caractere: les Cours en fourniront toujours à qui en viendra chercher.

qui ſe préſenterent †, & où je croyois que mes diſcours parviendroient au Chevalier Du Bourk, de faire connoître combien j'étois incapable du procedé dont il me ſoupçonnoit.

Soit donc, comme je le deſirois, que venant à s'appercevoir à quel point on lui en avoit impoſé, il fût fâché d'avoir ſi légerement ajoûté foi à tout ce qu'on lui avoit dit ; ſoit qu'il voulût avoir pour moi les mêmes égards qu'il appercevoit que j'avois pour lui : Mr. *Colabau*, qui étoit ſon ami, paſſa chez moi, pour me rendre une converſation qu'ils avoient eue enſemble ; & ne m'y ayant point trouvé, il m'écrivit la lettre ſuivante.

J'AI *eu l'honneur*, MONSIEUR, *de paſſer chez vous ce matin, pour vous rendre compte d'une converſation que je viens d'avoir avec Mr. le Chevalier Du Bourk, qui eſt très perſuadé qu'on a voulu lui en impoſer. Vous en jugerez même par le Billet qu'il m'écrivit hier, ſur ce que ne l'ayant pas trouvé chez lui, je lui laiſſai un*

† *Multi ſunt homines*, judicii parum firmi, *qui nihil audiunt, leguntve, quod non credant, niſi refutatum ſciant. Senec.*

un mot, par lequel je le priois, de vouloir bien garder le ſilence ſur les plaintes qu'il croyoit avoir droit de faire contre vous, juſques à ce que je puſſe l'entretenir. Il m'a proteſté n'avoir rien fait dire à ce ſujet à Son Eminence, ni écrit: & j'ai vu, que dans tout ce qu'il a écrit à Madrid, il n'y parle en aucune façon de vous. Quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir, j'aurai celui de vous dire les particularités qui ont engagé Mr. le Chevalier Du Bourk, à croire le rapport infidele qu'on lui a fait de vos conferences avec les Reverends Peres.

J'ai l'honneur d'être très reſpectueuſement, MONSIEUR,

A *Paris* le 2. Juin
Lundi après Midi.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Signé COLABAU.

LETTRE de Mr. le Chevalier Du BOURK à Mr. COLABAU.

MONSIEUR,

JE *ſerois très faché de donner aucun juſte ſujet à Mr. l'Abbé de* MONTGON *de*

de ſe plaindre de moi. Il eſt vrai que l'on m'a aſſuré, qu'il avoit été dîner chez le Pere de LIGNIERES, *le jour qu'on détermina le Pere l'*ALLEMAND † *à faire le voyage de Madrid; & que Mr. le Duc de* NEVERS *& le Pere* CATALAN *étoient de ce même dîner à* Mon-louis. *J'avoue que j'ai raconté ce fait à Mr. le Prince de* ROBEC, *le même jour qu'on me l'avoit appris: mais auſſitôt que j'ai ouï dire, que Mr. l'Abbé de Montgon aſſuroit que ce fait n'étoit pas vrai, je fus chez Mr. le Prince de Robec, pour lui dire qu'apparemment on s'étoit trompé, quand on m'avoit dit que Mr. l'Abbé de Montgon avoit été du dîner de Mon-louïs.*

Voila tout ce que j'ai dit de Mr. l'Abbé de Montgon; & les menaces qu'il fait, de prouver que je le mêle dans des tracaſſeries, ſont ſuperflues. Il ſuffit qu'il nie ce fait pour que je le donne pour faux; quoique je l'aye appris d'une perſonne reſpectable.

* Le Pere JUDDE s'étant excuſé d'aller en Eſpagne, on lui ſubſtitua le Pere L'ALLEMAND.

J'ai

J'ai l'honneur d'être très parfaitement

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé *le Chevalier* DU BOURK.

Trés ſenſible à la politeſſe de Mr. COLABAU, & à tout ce que Mr. le Chevalier Du Bourk lui écrivoit ſur mon compte, j'allai les remercier tous les deux; & dans la viſite que je fis au dernier, j'achevai de diſſiper les préjugés qu'on lui avoit donnés contre moi. Je le priai même, pour ſe convaincre encore mieux de ma bonne foi, de s'informer au Pere de Ligneres, dont il connoiſſoit la pieté & la candeur, de ce qui avoit donné lieu à notre petit voyage de Mon-louïs, & de ce qui s'y étoit paſſé.

Le Chevalier Du Bourk; qui voyoit clairement la netteté de mon procedé, s'excuſa honnêtement d'avoir beſoin d'un ſemblable éclairciſſement après ce que je venois de lui raconter. Il m'aſſura enſuite, qu'il n'avoit rien dit au Cardinal, ni écrit en Eſpagne, de ma prétendue intelligence avec Mr. de Nevers, avec

avec Mr. de Beauregard & avec le Pere l'Allemand. Je ne crus pas tout-à-fait cet article ; mais je ne fis ſemblant de rien.

Dans la même converſation le Chevalier Du Bourk ne me diſſimula point, qu'il voyoit de tems en tems le Cardinal : & que ſur le compte qu'il avoit rendu à ce Miniſtre, de toutes les tracaſſeries qui regnoient dans la maiſon de la Reine douairiere d'Eſpagne, & du projet qui s'en étoit ſuivi, d'envoyer à la Cour de Madrid le Pere l'Allemand, & le Gouverneur des Pages de Mr. le Duc d'Orleans ; Son Eminence avoit fort deſapprouvé ce projet ; & l'avoit aſſuré de la protection du Roi : ce que Mr. de St. Florentin lui avoit auſſi confirmé.

La contradiction, qui ſe trouvoit entre ce que le Cardinal m'avoit écrit, qu'il n'avoit aucune relation avec le Chevalier Du Bourk, & entre ce que celui-ci me diſoit, ne m'auroit que médiocrement ſurpris. Les Miniſtres ne ſont point obligés de faire connoître les relations qu'ils ont ſouvent avec differentes perſonnes ; & il y auroit autant d'imprudence que d'injuſtice, à vouloir l'exiger de leur part. Ce n'étoit pas

non

non plus ce qui me bleſſoit dans la conduite que tenoit le Cardinal : c'étoit la malignité du deſſein que j'entrevoyois qu'il formoit contre moi, dans des circonſtances où je n'avois rien négligé pour lui être utile. Je trouvois d'ailleurs ſi peu d'inconvenient pour lui, d'avouer naturellement, qu'il s'étoit mal à-propos laiſſé prévenir ſur ma prétendue liaiſon avec Made. de Sforce & Mr. de Nevers ; que ſon attention à vouloir me perſuader le contraire, & à recourir pour cet effet à des ſuppoſitions, dont à tout moment je découvrois la fauſſeté, me rappellant le ſouvenir de tous les artifices que je lui avois deja vu employer contre moi, acheva de me convaincre, qu'il méditoit encore de s'en ſervir pour les mêmes fins ; & que les reſſources de ſa mauvaiſe volonté étoient à cet égard inépuiſables.

Pour me donner pourtant le tems de démêler, ſi les avis qui m'étoient venus par la Ducheſſe de Bourbon étoient auſſi bien fondés qu'elle le croyoit ; je cachai ſoigneuſement l'impreſſion qu'ils m'avoient faite, & je continuai à me comporter avec le Cardinal comme à l'ordinaire.

naire. Afin d'éviter néanmoins, que la Cour d'Eſpagne ne fût autant ſurpriſe de me voir mêlé dans ce qui ſe paſſoit au *Palais Royal* & au *Luxembourg* †, que de ne recevoir ſur ce ſujet aucun éclairciſſement de ma part ; je rendis compte à l'Archevêque d'Amida, de tout ce qu'on avoit fait pour me mêler dans les brouilleries qui regnoient dans la maiſon de la Reine d'Eſpagne, à l'occaſion d'un dîner que j'avois fait à la Campagne chez le Pere Confeſſeur du Roi, mon ami depuis longtems : & pour ne laiſſer à ce Prélat, ſur toute cette hiſtoire, aucun doute de ma bonne foi, je lui adreſſai la lettre du Cardinal, avec celles du Chevalier Du Bourk & de Mr. Colabau. On verra bientôt la ſinguliere contradiction où cette précaution fit tomber le Cardinal avec lui-même.

La correſpondance qui s'étoit formée par mes ſoins entre la Reine d'Eſpagne & le Cardinal, & la propoſition que j'avois faite enſuite d'engager le Roi d'Eſpagne à recevoir une lettre du Roi ſon neveu, & à y répondre, ayant apparemment déter-

† C'eſt le Palais où reſidoit la Reine Douairiere d'Eſpagne.

déterminé Leurs Maj. Cath. à informer l'Empereur de ce renouvellement d'intelligence, afin qu'il ne pût ſe plaindre qu'Elles lui en euſſent fait un miſtere ; l'Archevêque d'Amida m'envoya dans une lettre † dattée d'*Aranjuez* le 26. May, un billet qui contenoit l'extrait d'une autre lettre du Duc de BOURNONVILLE, par laquelle il rendoit compte à Leurs Maj. Cath., que dans une conference qu'on avoit tenue à Vienne, l'Empereur informé par ce Miniſtre des démarches que j'avois faites en France pour la reconciliation des deux Couronnes, avoit répondu, qu'il n'y trouvoit aucun inconvenient, pourvû que cette négociation continuât à paſſer par les mains du Cardinal de Fleury ſeul.

L'Archevêque d'Amida, en m'envoyant cet Extrait, me chargeoit de le remettre au Cardinal avec les réponſes que Leurs Maj. Cath. faiſoient au Roi & à lui. Ce Prélat, dans la même lettre, m'apprenoit, que la veille de la datte de ſa lettre, le Roi d'Eſpagne étoit tombé en défaillance pendant la Meſſe ; & qu'à

† Elle eſt compriſe avec les autres lettres de ce Prélat, dont on s'eſt emparé.

qu'à cette incommodité s'étoit joint une fievre, qui inquiétoit beaucoup toute ſa Cour. Il ajoûtoit que Leurs M. Cath. lui avoient ordonné de me faire ſavoir, qu'Elles avoient reçu avec plaiſir l'Ouvrage du P. *Poiſſon*.

A l'occaſion des marques d'eſtime que l'Empereur donnoit au Cardinal, l'Archevêque me recommandoit, d'exhorter ce Miniſtre à répondre aux bonnes intentions de ce Monarque, en ſe détachant inſenſiblement de l'Alliance d'Hanover, pour en former une étroite avec lui, & Leurs Maj. Cath.; & de repréſenter en même tems à Son Eminence, que les négociations qui étoient déja entamées entre les deux Cours de Vienne & de Verſailles, favoriſoient beaucoup l'exécution de ce projet.

Enfin l'Archevêque d'Amida, voyant apparemment la Cour d'Eſpagne revenue de l'idée de prendre *Gibraltar*, m'inſinuoit, autant que je puis m'en ſouvenir, de faire enſorte que le Cardinal ſe chargeât de propoſer la reſtitution de cette Place, comme une condition déciſive, & de laquelle la paix de l'Eſpagne avec l'Angleterre dépendoit abſolument. Il terminoit ſa lettre par me dire de nouveau,

que Leurs Maj. approuvoient fort la converſation que j'avois eue avec Monſieur WALPOLE : mais qu'eu égard aux négociations pour une pacification générale, qui étoient entamées à Vienne, Elles jugeoient à propos d'attendre le ſuccès qu'elles auroient, avant de s'expliquer ſur les propoſitions que contenoit ma lettre.

J'allai à Verſailles porter au Cardinal le paquet de la Reine qui lui étoit adreſſé, & dans lequel il y avoit une lettre du Roi Cath. pour le Roi. Je lui dis à cette occaſion, que je regardois comme un heureux préſage pour la paix & pour l'acceptation des articles préliminaires, l'exactitude de Leurs M. Cath. à répondre à la lettre du Roi. Il me repliqua qu'il falloit l'eſperer ; mais que toutes les chicanes que Mr. de Bournonville avoit faites à Vienne ſur le même ſujet, n'étoient pas propres à le confirmer dans cette idée : & il ajoûta, qu'il attendoit là-deſſus avec impatience des nouvelles du Nonce & de l'Ambaſſadeur d'Hollande, qui étoient à Madrid.

Le Cardinal me fit enſuite quelques queſtions, ſur la maniere dont je penſois qu'on prendroit en Eſpagne l'Arti-

cle

cle V. des préliminaires ; & ſi l'on pourroit, dit-il en riant, ſe conſoler de ne point s'emparer de *Gibraltar*, après l'avoir, ſuivant toute apparence, enſéveli ſous ſes ruïnes, depuis le tems qu'on étoit devant cette Place ?

Je lui repartis ſur le même ton, que j'étois perſuadé qu'on ſacrifieroit volontiers la gloire qui devoit reſulter de cette conquête, à celle qu'auroit Son Eminence, d'en procurer la reſtitution à Leurs Maj. Cath. dans le Congrès qui devoit s'aſſembler : & que je la priois de ſe ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé quelquefois ſur cet article, dans differentes converſations que nous avions eues ; & du zele avec lequel Elle m'avoit témoigné qu'Elle ſoutiendroit, en pareils cas, les interêts de Leurs Maj. Catholiques.

Le Cardinal me répondit, ſelon que je m'y attendois, que quoiqu'il fût toujours dans la même intention ; je pouvois néanmoins facilement comprendre, par ce que je ſavois de l'entêtement de la Nation Angloiſe à conſerver cette Place, & par tout ce que Mr. WALPOLE m'en avoit dit, qu'il falloit pour le préſent ſe détacher de l'eſperance de

la trouver traitable ſur cet article, & remettre la partie à une autre fois.

„ Si l'Eſpagne, continua-t-il, n'avoit „ point formé une entrepriſe, dont heu- „ reuſement pour elle les Préliminaires „ la tirent avec honneur; peut-être eut- „ on pû eſſayer, de propoſer la reſtitu- „ tion de Gibraltar comme un achemi- „ nement à la paix. Mais depuis ce qui „ s'eſt paſſé, & qui n'a ſervi qu'à re- „ veiller dans toute la Nation Angloiſe „ l'idée & le deſir de conſerver cette „ conquête; ce ſeroit ſe faire illuſion, „ que de ſe flatter de réuſſir dans cette „ tentative. Le tems ſeul, & les cir- „ conſtances differentes qu'il fait naître, „ peuvent produire un tel changement. „ Mais aujourd'hui la choſe eſt totale- „ ment impraticable: ce ſeroit le moyen „ de rendre inutile le Congrès qu'on „ veut aſſembler, que de faire dépen- „ dre la paix entre l'Eſpagne & l'Angle- „ terre d'une ſemblable complaiſance".

Ce que me diſoit le Cardinal, me conduiſit à le prier de faire reflexion, que, depuis très longtems, les Puiſſances de l'Europe s'étoient tellement établies le droit de conſerver la paix entr'elles, aux dépens de quelque ceſſion de la part

de

de l'Eſpagne, qu'il n'y avoit aucun Traité qui n'en eût été le fruit; & que je craignois fort, que dans le cas préſent on ne pût corriger une ſi mauvaiſe habitude.

Son Eminence me repliqua, que l'Eſpagne ne devoit s'en prendre qu'à elle-même de ce qui étoit arrivé; puiſque depuis la paix d'*Utrecht*, elle n'avoit ceſſé de former, tantôt en Italie & tantôt ailleurs, diverſes entrepriſes capables de troubler la tranquilité publique, dont enſuite elle n'avoit pû ſe tirer, qu'en ſacrifiant ou ſes droits, ou quelques portions de ſes Etats.

„ Cette Cour, ajouta le Cardinal, „ ſe comporte depuis la mort de LOUIS „ XIV, comme ſi elle étoit iſolée, & „ que ſes interêts n'euſſent aucun rapport avec ceux des autres Puiſſances. „ Le peu de diſpoſition qu'elle a trouvé „ dans celles-ci à condeſcendre à ſes „ vues, l'a ſouvent embarraſſée. Il n'y „ a point d'année qu'elle n'ait occupé „ toute l'Europe de ſes projets, & qu'elle n'ait donné lieu à quelques Traités. „ Dieu veuille que nous ne lui „ voyions point continuer le même ſiſtême. C'eſt de quoi nous ſerons bientôt inſtruits".

Appercevant l'inutilité des inſtances que je pouvois faire, pour engager le Cardinal à s'employer pour la reſtitution de Gibraltar, je voulus propoſer celle de *Port-Mahon* : mais il employa les mêmes raiſons pour combattre mon ſentiment. Il me repeta ſeulement pluſieurs fois, qu'il ne laiſſeroit point d'avancer là-deſſus quelques propos à Mr. Walpole ; mais qu'il n'en eſperoit aucun fruit.

A la ſuite de ce que je viens de rapporter, je lus au Cardinal l'extrait de la lettre du Duc de BOURNONVILLE. que l'Archevêque d'Amida m'avoit envoyé. Il me parut d'autant plus ſenſible aux marques que l'Empereur lui donnoit de ſa confiance & de ſon eſtime, qu'elles lui étoient accordées avant que la concluſion de la paix l'eût mis à portée de ſe les attirer : Et ſur ce que je l'en félicitai, il me repartit, que depuis que l'on avoit entamé à Vienne les négociations qui venoient de ſe terminer heureuſement, il s'étoit principalement attaché à faire revenir la Cour Imperiale de ſes anciennes préventions contre la France ; perſuadé que l'union de l'Empereur avec le Roi, étoit un des

moyens

moyens les plus ſûrs qu'on pût prendre pour conſerver la tranquillité en Europe.

Nous paſſames de là à la nouvelle de la maladie du Roi d'Eſpagne. Le Cardinal me parut craindre, qu'elle n'apportât quelque changement dans ce qui ſe paſſeroit à Madrid par rapport aux Préliminaires : car les regardant comme ſon ouvrage, il avoit fort à cœur leur exécution ; & il me recommanda beaucoup de preſſer l'Archevêque d'Amida, pour qu'il portât la Reine d'Eſpagne à ſuivre le bon exemple de toutes les autres Puiſſances, qui paroiſſoient deſirer ſincerement la paix, & vouloir prendre les moyens de la conſerver.

Ayant épuiſé avec le Cardinal tout ce qui concernoit la lettre de l'Archevêque d'Amida ; & m'appercevant qu'il ne me diſoit pas un mot, ni de celle que je lui avois écrite au ſujet du Chevalier Du Bourk, ni du dîner de Mon-louis, ni en un mot de toutes les tracaſſeries dans leſquelles on m'avoit mêlé : je voulus, avant de le quitter, découvrir un peu ce qu'il penſoit ſur tout cela ; & ſi les avis que la Ducheſſe de Bourbon avoit eu la bonté de me faire donner étoient bien fondés. Pour ne lui don-

ner cependant aucun lieu de soupçonner mon dessein, je me contentai de lui dire, sans marquer ni curiosité ni inquiétude, que je le remerciois de la bonté qu'il avoit eue de m'assurer par sa derniere lettre, que les discours que l'on avoit tenus à l'occasion du dîner de Mon-louïs, ne faisoient aucune impression sur lui: Que je le supplicis de me pardonner de lui avoir parlé d'une semblable bagatelle, peu digne de son attention; mais que je m'étois cru obligé de l'en informer, vû qu'il auroit été sans doute fort surpris, après ce qu'il savoit que j'étois venu faire en France, de me voir tout-à-coup mêlé dans ce qui se passoit au Palais Royal & au Luxembourg.

Le Cardinal, qui ne découvroit dans ce que je lui disois ni crainte ni apparence de méfiance, me répondit qu'il étoit vrai qu'on lui avoit parlé de tout ce que je lui disois; mais qu'il y avoit fait si peu d'attention, qu'il ne s'étoit point souvenu de m'en dire un mot.

„ Je n'ai, ajouta-t-il avec l'air du „ monde le plus indifferent, nulle re- „ lation avec ce Chevalier Du Bourk „ dont vous vous plaignez. Je ne l'ai

„ vu,

„ vu, je crois, que deux fois depuis „ qu'il eſt arrivé d'Eſpagne ; & il ne m'a „ jamais parlé de vous. Mais quand il „ l'auroit fait, vous comprenez bien, par „ les mêmes raiſons que vous venez de „ me dire, que je n'aurois pas fait grand „ cas de tous ſes diſcours. Le con- „ noiſſez-vous, & l'avez-vous vu en „ Eſpagne ? ".

Non, Monſeigneur, lui repliquai-je ; car il étoit parti de Madrid, préciſément quand j'y arrivai : Mais à l'occaſion de toutes les altercations où il me croyoit mêlé, & qui, comme V. Eminence peut aiſément ſe l'imaginer, pouvoient tirer pour moi à de très-grandes conſéquences en Eſpagne ; j'ai été chez lui ces jours paſſés, pour le tirer de l'erreur où il étoit : Je crois y avoir réuſſi ; & j'ai tout lieu de me louer de ſa politeſſe.

„ Vous l'avez donc été voir, reprit „ le Cardinal avec une précipitation, que „ je remarquai à merveille ? Eh bien, „ ne vous a-t-il pas dit qu'il ne m'avoit „ ni vu ni parlé ? "

Oui, répondis-je ; & ce n'étoit pas de quoi j'étois en peine, après ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire :

Je voulois ſeulement eviter par cette attention, qu'il ne fît quelque hiſtoire de moi dans ſes lettres en Eſpagne, dont certainement Leurs Maj. Cath. auroient pu avec juſte ſujet être extrémement ſurpriſes. La part qu'il me donnoit dans les reſolutions du Palais Royal, cadroit mal avec la commiſſion dont je ſuis chargé, & devoit naturellement faire penſer au Roi & à la Reine d'Eſpagne, que je jouois le perſonnage d'un maître fourbe.

„ Il n'y a qu'à laiſſer tomber totale-
„ ment cela, me dit le Cardinal; &
„ je vous conſeille de n'en rien écrire
„ à l'Archevêque d'Amida: la choſe n'en
„ vaut pas la peine; & d'ailleurs vous
„ ſavez, qu'en voulant inſiſter trop for-
„ tement à deſabuſer des perſonnes que
„ l'on croit prévenues, on leur donne
„ quelquefois ſujet de penſer, qu'on
„ pourroit bien avoir quelque raiſon
„ ſecrette de prendre cette précaution ".

Quoique l'avis eût tout l'air d'être dicté par l'envie qu'avoit le Cardinal de me détourner d'écrire en Eſpagne, je parus néanmoins le croire bon. Les indices que j'avois des mauvais offices que cette Eminence travailloit à me rendre,

étoient

étoient encore incertains ; & c'étoit de l'Archevêque d'Amida que je devois desormais attendre d'être éclairci sur ce point. Le dénouement de la piece ne pouvoit aller loin : & n'ayant, après les mesures que j'avois prises, qu'à voir patiemment dans la couliſſe, de quelle façon les Acteurs se tireroient d'affaire, je pris congé du Cardinal avec la même liberté d'esprit que je l'avois abordé.

Comme je me levois, ce Miniſtre me demanda, ce que je pensois du voyage qu'alloient faire en Espagne Mr. de BEAUREGARD & le Pere L'ALLEMAND ? " C'est un tripotage, continua-t-il en haussant les épaules, dans „ la maison de la Reine d'Espagne, qui „ en vérité est pitoyable, & dans lequel „ je n'ai point voulu entrer ".

Votre Eminence fait à merveille, lui répondis-je ; Elle seroit à chaque moment importunée des deux partis : & pour moi, ajoûtai-je, quoi qu'en puisse dire le Chevalier Du Bourk, je n'irai point, à l'exemple du Bourgeois-Gentilhomme, gâter ma belle Robbe de Chambre pour les séparer. En disant ces mots je me retirai.

Après la démarche qu'avoit faite le Duc de BOURNONVILLE de signer, quoiqu'en rechignant, les Préliminaires; on s'attendoit que la Cour d'Espagne les ratifieroit sans difficulté. Il s'en fallut pourtant beaucoup, quand elle reçut la nouvelle de ce qui s'étoit passé à cet égard à Vienne & à Paris, qu'elle voulût suivre l'exemple de ces deux Cours. On témoigna au contraire à Madrid une surprise si grande de cet événement, qu'on auroit cru, ou que Leurs Maj. Cath. ignoroient les négociations qui l'avoient produit; ou qu'Elles s'imaginoient, qu'il étoit incompatible avec leurs intérêts & avec leur gloire, de souscrire à ce qui venoit de se regler.

En effet, quand Mr. VAN DER MEER, Ambassadeur d'Hollande, voulut aller féliciter le Marquis DE LA PAZ de la conclusion de la paix, ce Ministre Espagnol parut recevoir cette nouvelle avec une grande indifference. Il la poussa même si loin, aussi bien que son ignorance, qu'il assura l'Ambassadeur d'Hollande, qu'il ne pouvoit croire que des Préliminaires, dont il n'avoit pas eu la moindre connoissance, eussent été signés par aucun Ministre de

Sa

Sa Maj. Catholique : Qu'au ſurplus, il apprenoit avec plaiſir, que les Etats-Généraux avoient terminé leur accommodement avec l'Empereur.

„ Mais quoi, lui repartit avec étonnement Mr. Van de Meer, Mr. le „ Comte de KÖNIKSEG, qui a reçu „ un Courier *, ne vous a-t-il donc „ point communiqué les lettres qu'il a „ reçues de Mr. le Baron de FONSECA ? "

Non, lui repartit le Marquis de la Paz.

„ Si cela eſt ainſi, lui dit alors Mr. „ Van der Meer, ayez donc la bonté „ de lire la lettre que ce même Courier m'a rendue de Mr. PESTERS †, „ & par laquelle il m'informe de ce qui „ s'eſt paſſé à Paris chez Mr. BOREEL, „ Ambaſſadeur de mes Maîtres, au ſujet de la ſignature des Préliminaires ". J'avoue ajouta-t-il enſuite, que ne pouvant imaginer que la Cour de Vienne eût pris quelque reſolution dans une affaire ſi importante, ſans en informer Leurs M. Cath. ;

* Dépêché par Mr. de Fonſeca le 12. Juin.

† Il avoit été chargé des affaires de la République d'Hollande à Paris après la mort de Mr BOREEL.

Cath. ; je n'ai pas douté un moment, qu'Elles ne ſuſſent & n'euſſent approuvé tout ce que Mr. de Fonſeca avoit fait à Paris.

Le Marquis de la Paz, continuant à montrer ou à affecter la même ignorance, repliqua à Mr. Van der Meer, que, comme Leurs Maj. n'étoient point inſtruites qu'on eût eu égard à leurs intérêts, dans ce qui venoit de ſe conclurre à Paris, il le prioit de lui donner une copie de la lettre de Mr. Peſters, afin de la leur faire voir, & qu'Elles puſſent apprendre par ce qu'elle contenoit, comment les choſes s'étoient paſſées. L'Ambaſſeur la remit auſſi-tôt en original : & il eut enſuite pluſieurs conférences ſoit avec ce Miniſtre, ſoit avec le Comte de Könikſeg, ſoit avec le Nonce, dans leſquelles on ne concluoit rien. La maladie du Roi ſervoit encore de prétexte pour traîner l'affaire en longueur. Enfin le 19. Juin, le Roi, ſur les preſſantes inſtances de l'Ambaſſadeur d'Hollande, accepta les Préliminaires, & conſentit (le ſacrifice n'étoit pas grand) à faire ſuſpendre les hoſtilités devant Gibraltar. On dépêcha le même jour un Courier au Comte DE LAS TORRES

pour

pour lui apprendre cette resolution ; & par son moyen à Milord PORTMORE, Gouverneur de cette Place, à qui Mr. VAN DER MEER écrivit à ce sujet la lettre suivante, qu'on chargea le Général Espagnol de faire tenir.

MILORD,

JE *commence par féliciter V. Exc. sur le bon acheminement que je vois pour la paix : & j'ai l'honneur de lui dire, que le* 31. *du Mois de May passé les Préliminaires furent signés à Paris dans la Maison de Mr.* BOREEL, *Ambassadeur de mes Maîtres à la Cour de France ; par Mrs.* WALPOLE, *de* MORVILLE, *de* FONSECA, *& le susdit Ambassadeur. Mais Sa Maj. Cath. n'ayant point de Ministre à la Cour de France, on dépêcha ici pour savoir l'intention de Sa M. Cath., laquelle a trouvé à propos d'envoyer un Plein-pouvoir à Mr. le Duc de* BOURNONVILLE *son Ambassadeur à Vienne, afin d'y signer en son nom les dits Préliminaires. Mr. Walpole ayant pour cet effet signé deux instrumens, qui ont été envoyés à Vienne, pour que Mr. de Bournonville les signe aussi avec Mr. le Duc*

de

de RICHELIEU *& le Miniſtre de mes Maîtres qui reſide à la Cour Imperiale.*

C'eſt de quoi j'ai cru devoir vous faire part, afin que V. Exc. puiſſe convenir & prendre les meſures néceſſaires avec ſon Exc. le Comte DE LAS TORRES, *pour faire ceſſer les hoſtilités, & empêcher une plus grande effuſion de ſang Chrêtien.*

J'aurai l'honneur de rendre compte de ceci à Sa Maj. Brit, par un Courier qui partira aujourd'hui, & ſuis très-parfaitement

MILORD,

Votre &c.

P. S. J'ai l'honneur d'envoyer cy-joint à V. Exc. les Préliminaires, tels qu'ils ont été ſignés à Paris, afin qu'Elle ſoit informée de l'état où ſont les choſes. Celle-ci vous ſera envoyée par Son Exc. le Comte de las Torres, auquel Sa Maj. dépêche un Courier qui porte ma lettre.

Ce Courier étant arrivé le 23. Juin au Camp devant Gibraltar, le Comte DE LAS TORRES, très ſatisfait d'apprendre un événement qui le délivroit de

de l'embarras où il ſe trouvoit, fit auſſi-tôt remettre à Milord PORTMORE la lettre de l'Ambaſſadeur d'Hollande : & celui-ci, de ſon côté, ayant envoyé au Camp Eſpagnol un Colonel & un autre Officier, ils convinrent avec le Comte de las Torres d'une ſuſpenſion d'armes, dont voici les Articles.

I.

ON *eſt convenu d'une ſuſpenſion d'armes reciproque, entre l'Armée Eſpagnole & la ville de Gibraltar, juſqu'à ce qu'on ait reçu avis de la ratification des Traités.*

II.

La Garniſon ſe tiendra dans la Place, ſans pouvoir communiquer avec les troupes de l'Armée, qui, de leur côté, demeureront tranquilles dans leurs tranchées.

III.

Le Colonel de tranchée qui ſera de garde, pourra entrer tous les jours dans la Place, pour voir s'il ne ſe fait aucun travail dans ſon circuit : & un Officier de la

la Garniſon, d'un rang égal, pourra faire la même choſe, venant au Camp pour reconnoître les attaques,

IV.

Perſonne, ni de l'Armée ni de la Garniſon, n'approchera du Peujel, *ſans s'expoſer au feu de la Montagne & de la Tranchée.*

V.

Perſonne ne pourra non plus s'approcher de la Langue de terre, *ſans un Paſſeport du Général de l'Armée, ou du Gouverneur de la Place, pour entrer ou ſortir : le Commerce par mer & par terre avec cette Langue de terre reſtant ſuſpendu.*

VI.

En conſéquence de cette Convention toutes hoſtilités ceſſeront dès ce moment de part & d'autre.

Voila comment ſe termina le fameux Siege de Gibraltar, qui avoit fait tant de bruit. L'Armée Eſpagnole preſque détruite ; l'Artillerie hors d'état de ſervir ;

vir ; & les travaux, après plus de cinq mois de ſiege, auſſi avancés que les premiers jours, confirmerent parfaitement l'opinion que le public avoit d'abord conçue de ce ſiege, qui, ſans les Préliminaires, auroit pû devenir le ſecond Tome de celui de *Ceuta*.

La maladie du Roi d'Eſpagne avoit commencé par une indigeſtion ; & la fievre étant ſurvenue, avec des inquiétudes qui l'empêchoient de dormir, ce Prince tomboit inſenſiblement dans la melancolie à laquelle il étoit ſujet. Cet état lui donnoit une extrême repugnance pour le travail & pour le ſoin du Gouvernement : & quoique le mal ne parût pas dangereux, il jugea pourtant à propos de faire ſon Teſtament. *Dom Joſeph* PATIÑO, Secretaire d'Etat, fut chargé de le dreſſer : mais rien ne tranſpira de ſon contenu. Sa Maj. ſigna en même tems un Décret, par lequel Elle déclara la Reine *Governadora del Reyno* pendant ſa maladie : & au moyen de cette diſpoſition, ſe tenant retiré dans ſon appartement, il ne voyoit perſonne qu'elle. Le Prince des Aſturies & les Infants entroient ſeulement pour lui baiſer la main ſelon la coutume, & ſe retiroient auſſi-

auſſi-tôt : & le Capitaine des Gardes en quartier, n'avoit pas la liberté de lui demander le mot. La Reine travailloit ſeule avec les Miniſtres, & rendoit enſuite compte au Roi des principales affaires. La langueur où étoit ce Monarque en répandoit dans toutes les affaires : & l'exécution des Préliminaires éprouvoit le même ſort.

Le Chevalier de BLAIRON, que le Duc de Bournonville avoit dépêché de Vienne, pour informer Leurs M. Cath. de ce qui s'étoit paſſé, étoit reparti avec l'approbation de la conduite de ce Miniſtre, mais ſans qu'on eut donné ni même promis la ratification uſitée en pareil cas, laquelle on faiſoit entierement dépendre des éclairciſſemens que Leurs M. Cath. vouloient avoir ſur le 2. & le 5. Article * des Préliminaires.

Mr. VAN DER MEER, qui ſavoit avec quelle impatience on attendoit la détermination de la Cour d'Eſpagne, travailloit de ſon mieux à l'obtenir ; & redoubloit pour cet effet ſes inſtances auprès du Marquis DE LA PAZ : mais il n'avançoit gueres : les difficultés au con-

* Voyez ci-deſſus pag. 58. & 360.

contraire ſe multiplioient de la part du Miniſtre Eſpagnol ; & outre celles qu'il avoit d'abord faites ſur l'entiere levée du Siege de Gibraltar, & ſur la reſtitution aux Anglois du Vaiſſeau le *Prince Frederic*, qu'on avoit arrêté à la *Vera Cruz*, comme une juſte repreſaille, diſoit-il, du blocus des Gallions à *Portobello* ; il en formoit d'autres ſur la diſtribution des effets arrivés ſur la Flotille. Ce Miniſtre prétendoit qu'elle ſe fît d'une maniere qui lezoit extrêmement les particuliers, & que l'Ambaſſadeur d'Hollande repréſentoit être contraire à ce que l'Article V. des Préliminaires avoit reglé.

Pour montrer cependant, à travers toutes ces chicanes, qu'on vouloit ſincerement la paix, Leurs Maj. Cath. avoient envoyé ordre dans les Ports de leur Monarchie, d'y admettre amiablement les Vaiſſeaux Anglois. Mais comme on ne s'étoit point déterminé à faire cette démarche d'abord après la ſignature des Préliminaires, mais ſeulement après être aſſuré, que l'Amiral WAGGER entroit de bonne foi dans les mêmes vues pacifiques ; cette précaution, qui laiſſoit appercevoir qu'on avoit toujours quelque

que ſecrette méfiance des deſſeins des Anglois, devenoit tout-à-fait inutile par celle que l'Ambaſſadeur d'Hollande devoit prendre, de n'envoyer ni à cet Amiral ni au Lord Portmore, l'ordre du Roi d'Angleterre de ceſſer tout acte d'hoſtilité, qu'en même tems qu'il en auroit reçu un pareil du Roi d'Eſpagne pour ſes Généraux de terre & de mer.

On voit par la lettre de cet Ambaſſadeur au Marquis de la Paz, que je rapporte plus bas, qu'on avoit autant de peine à prendre cette reſolution en Eſpagne, ſur-tout pour ce qui concernoit le Siege de Gibraltar, que ſi la conquête de cette Place eût été auſſi aſſurée qu'elle étoit devenue impoſſible; & que ſelon l'habitude où l'on y étoit, de tenir toute l'Europe en ſuſpens, on formoit à tous momens quelque difficulté ſur les Préliminaires, en exigeant, pour les éclairciſſemens qu'on demandoit, une condeſcendance & une complaiſance de la part des autres Puiſſances, qui éloignoit de plus en plus la conſommation de la paix.

Mr. Van der Meer, qui le remarquoit, & qui ne laiſſoit pas d'être vivement preſſé par les deux Cours de Verſailles

failles & de Londres, pour obtenir une réponſe ſatisfaiſante de l'Eſpagne, n'étoit pas peu embarraſſé à concilier des diſpoſitions ſi contraires, & à menager les deux partis. La feinte ignorance que le Marquis de la Paz avoit fait paroître, de ce qui s'étoit paſſé à Vienne augmentoit ſon inquiétude. Il croyoit voir qu'il ſe paſſoit entre l'Empereur & Leurs M. Cath. certains miſteres, pour traîner les choſes en longueur, difficiles à dévoiler. Ce ſoupçon lui paroiſſoit d'autant plus fondé, qu'il apprenoit, que malgré tout l'empreſſement que la Cour Imperiale montroit pour la paix, elle apportoit beaucoup de lenteur à donner une ſpécification exacte des Vaiſſeaux de la Compagnie d'Oſtende, à qui il devoit être permis de revenir des Indes; & que ce n'étoit qu'avec une extrême repugnance qu'elle renonçoit à ſon maintien.

Dans cette circonſtance délicate, l'Ambaſſadeur d'Hollande mettoit tout en uſage pour découvrir les ſentimens du Comte de Könikſeg & ceux du Marquis de la Paz, & pour les rendre favorables aux propoſitions qu'il devoit faire. Le premier paroiſſoit les goûter, & vouloir

loir même les ſeconder : l'autre peſoit les moindres minuties ; tiroit des conſéquences à l'infini des Articles ſur leſquels on le prioit de s'expliquer ou de ſe relâcher ; & quand il ſe ſentoit trop preſſé, ne manquoit point d'objecter, que la maladie du Roi ne permettoit point de fatiguer Sa Maj. par de longs détails ; & qu'il falloit attendre que ſa ſanté, étant rétablie, lui laiſſât la liberté d'examiner murement des affaires ſi importantes.

La bonne volonté de l'un & la lenteur de l'autre, paroiſſoient à Mr. Van der Meer une enigme difficile à deviner, mais qui pourtant cachoit, ſuivant toute apparence, des projets bien contraires à ceux qu'on avoit eus à Paris. Le mois de Juin s'étoit écoulé, ſans le tirer de l'incertitude où il étoit : & comme il ſentoit aiſément que les Alliés d'Hanover ne s'accommoderoient point de la partager avec lui, il préſenta un nouveau Mémoire le 1. Juillet au Marquis de la Paz, dans lequel, recapitulant tout ce qu'il lui avoit déja dit, des meſures que le Roi d'Angleterre avoit priſes, tant en Europe que dans les Indes,

des, pour faire ceſſer les hoſtilités, & exécuter à cet égard fidelement les Préliminaires; il demandoit au nom de ce Monarque & de ſes Alliés, que le Roi d'Eſpagne montrât la même exactitude, & déclarât ſes intentions: ſuppoſant après cela qu'elles étoient parfaitement conformes à celles de Sa Maj. Brit., il prioit le Marquis de la Paz, de lui envoyer une permiſſion pour avoir des Chevaux de Poſte, afin de faire partir un Courier, qui portât en France & à Londres la nouvelle de l'effet que les repréſentations contenues dans ſon Mémoire auroient produit.

Ce redoublement d'inſtance embarraſſant le Marquis de la Paz, il écrivit à Mr. Van der Meer une longue lettre, qui tendoit encore à éloigner la réponſe qu'il demandoit & le départ du Courier. Cet Ambaſſadeut lui fit à ce ſujet la reponſe ſuivante.

A Madrid le 5. Juillet 1727.

MONSIEUR,

COMME *vous ne m'avez pas envoyé l'ordre que je vous avois demandé*

pour avoir des chevaux de poſte, je juge que vous ſouhaittez que je réponde, avant que d'expedier mon Courier, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me faire connoître l'intention de S. M. C. par rapport au memoire que je vous ai remis le premier de ce mois, touchant les meſures & les ordres de S. M. Britannique pour une entiere ceſſation d'hoſtilités; & pour que, de la part de Sa Maj. Catholique, on faſſe les mêmes diſpoſitions. Pour ſatisfaire à votre attente, je vous dirai, Monſieur, *que j'avois eſperé, qu'immediatement après les conferences tenues entre nous, on auroit pu regler les affaires d'une maniere qui m'auroit mis en état de remettre à Milord* PORTMORE, *aux Amiraux* WAGGER & HOSIER, *& à vous,* Monſieur, *les Originaux des ordres. Mais comme je vois que les ſentimens de Sa Majeſté Catholique ſont fort differents de ceux des Cours de la Grande-Bretagne & de France, je crois qu'il eſt néceſſaire que j'attende de nouveaux ordres, avant que de livrer ceux ci: Et je prévois avec chagrin, que les affaires traîneront encore longtems, à moins que Sa Majeſté Catholique ne veuille cooperer à ſurmonter*

les

les difficultés que l'on forme à l'éxécution primitive des Articles préliminaires, qui, ſuivant l'idée que j'en ay, paroiſſent ſi clairs, qu'ils ne laiſſent aucun doute ſur la queſtion qui eſt ſur le tapis.

Je conviens avec vous, Monſieur, *que ſans vouloir donner d'explications à ces Préliminaires, ils doivent uniquement ſervir, ſuivant le ſens litteral, à montrer de quelle maniere les Puiſſances contractantes doivent ſe comporter. En conſéquence de cela, Sa Majeſté Britannique ne paroit pas s'éloigner de ce qui a été établi de part & d'autre, & ſes ordres ſont entierement conformes au ſens & au but de ces Préliminaires.*

L'Article cinq *que vous alleguez; & où vous remarquez qu'il eſt dit expreſſément, que les Eſcadres Angloiſes qui ſont dans les Mers d'Eſpagne & des Indes auront à les quitter, après que la ceſſation d'hoſtilités aura été commencée, comprend, ſelon mon jugement, la levée entiere du Siege de* Gibraltar; *parce qu'il n'eſt pas poſſible de pouvoir s'imaginer que les hoſtilités ayent ceſſé, tandis qu'une Armée eſt encore en campagne devant une Place, avec des batteries en état de tirer: & je vous demande à vous-même*, Monſieur,

s'il conviendroit à la prudence de la Grande-Bretagne, de ſe repoſer entierement ſur la bonne foi des Traités, & de rappeller ſes vaiſſeaux, qui ſont une partie de la ſureté de ſes Places, pendant que, du côté de l'Eſpagne, on voudroit reſter armé, ſans mettre bas les armes qu'après l'exécution des points dont on eſt convenu à l'amiable.

Regardons à cette occaſion, quoique dans un ſens un peu different, le Continent d'Eſpagne bloqué par l'Eſcadre Angloiſe : les Préliminaires ne ſont pas plûtôt ſignés, qu'elle ſe retire dans ſes ports, & laiſſe une entiere liberté aux ſujets Eſpagnols de naviger. N'eſt-il pas du droit réciproque, que l'Armée Eſpagnole, qui aſſiege Gibraltar, ſe retire comme a fait l'Amiral WAGGER, *qui en cela a montré l'exemple de la ſincerité des intentions du Roi ſon maître? Ce qui ſe paſſe aujourd'hui devant cette Place ne peut être regardé comme une veritable ceſſation des hoſtilités, mais ſeulement comme une ſuſpenſion ad interim, dont les Généraux Commandans de part & d'autre ſont convenus reciproquement, dans un tems où celui de la Place n'avoit pas d'ordre de ſa Cour. Ainſi il eſt à préſent dans*

la

la régularité ; que Sa Majeſté Catholique faſſe connoître par des effets réels, qu'effectivement ces hoſtilités finiſſent entierement, & que pour cela le ſiege ſoit levé ; afin que Milord PORTMORE *& l'Amiral* WAGGER *ſoient en état d'accomplir leurs ordres ; & de renvoyer en Angleterre les Vaiſſeaux & le nombre ſuperflu des troupes qui ſont devant Gibraltar. Je ſuis perſuadé que Sa Majeſté Catholique tiendra exactement les engagemens qu'Elle a pris en ſignant les Préliminaires ; & je le ſuis de même de la part de Sa Maj. Britannique : mais ces deux Puiſſances ſe doivent une confiance reciproque. Si l'Eſpagne ne veut point avoir cette confiance, comment peut-elle prétendre que la Grande-Brétagne l'ait à ſon égard ?*

La reſtitution en général des vaiſſeaux & effets pris de part & d'autre avant la ſignature des Préliminaires, ne devroit pas non plus ſouffrir de difficultés ; puiſqu'outre qu'elle eſt reciproque, c'eſt que la Clauſe en eſt inſerée dans le cinquieme Article, en ces termes : Les vaiſſeaux qui pourroient avoir été pris, ſeront rendus de bonne foi avec leurs charges &c. *Et quant au vaiſſeau le* Prince

Frederic, *appartenant à la Compagnie du* Sud, *c'eſt un cas particulier, qui ne ſauroit être équivoque, ni ſouffrir le moindre retardement; puiſqu'il eſt dit dans les Articles II. & III. des Préliminaires:* que toutes les poſſeſſions & privileges, tant aux *Indes* qu'en *Eſpagne*, ſeront rétablis ſur le pied des Traités & Conventions faites avant l'année 1725. *Et par le Traité de* l'Aſſiento, *Article* XL., *il eſt ſtipulé, qu'en cas de déclaration de guerre entre les deux Couronnes,* la Compagnie du Sud aura un an & demi pour retirer ſes effets des Indes & d'Eſpagne. *Cet Article eſt très poſitif de toute maniere. C'eſt même une choſe irreguliere, quoique pendant une guerre ouverte, de ſe rendre maître d'aucun vaiſſeau ou effets appartenans à la dite Compagnie, qui, ſuivant le ſens des Traités, ne devroit rien avoir de commun avec les hoſtilités entre les 2. puiſſances: de ſorte qu'il eſt clair, qu'il ne devroit y avoir aucune difficulté pour la reſtitution non ſeulement de ce vaiſſeau, mais auſſi de tous les autres effets appartenants à cette Compagnie, quels qu'ils puiſſent être.*

Les choſes étant ſur ce pied-là, vous pouvez bien comprendre, Monſieur, *que*

je

je ne puis remettre à Milord Portmore & aux Amiraux WAGGER *&* HOSIER, *les ordres de Sa Majeſté Britannique, puiſque mes inſtructions portent de ne les remettre, qu'après que l'on m'en aura remis de pareils de la part de Sa Majeſté Catholique.*

Je ſuis donc obligé de donner avis au Roi de la Grande Bretagne & à mes Maîtres de ce qui ſe paſſe, afin qu'ils me faſſent ſavoir leur intention. En attendant je ne ſaurois répondre de ce que feront les dits Amiraux & Milord PORTMORE; *& ce ſera à eux à regler leur conduite ſur les inſtructions anterieures qu'ils auront reçues.*

Après avoir parlé des affaires d'Eſpagne, vous me dites, Monſieur, *qu'à l'égard des Indes Sa Majeſté Catholique eſt prête à donner les ordres, afin d'y faire ceſſer toute hoſtilité dans le terme de* 3. *mois, à compter du jour de la dépêche, & qu'on reſtitue aux Anglois les Priſes qu'on aura faites ſur eux depuis la ſignature des Articles Préliminaires; mais que Sa Majeſté Catholique ne juge pas à propos de donner de ſemblables ordres touchant ce qui aura été pris avant ce tems-là, parce, dites-vous;* Monſieur, *qu'il ne*

ſe trouve aucun endroit dans les Préliminaires, qui faſſe mention de ſemblable reſtitution : Sa Majeſté voulant même en exclure le vaiſſeau le Prince Frederic, *comme une affaire qui doit être renvoyée à la diſcuſſion du prochain Congrès. J'ay déja parlé au long de ce qui regarde ce vaiſſeau ; & je ne puis à préſent que le repeter, en vous priant,* Monſieur, *d'obſerver, que dans l'Article* 5. *des Préliminaires, avant que d'en venir à ce qui concerne le retour de l'Eſcadre de Sa Majeſté Brittannique des Indes, on trouve les mots que j'ay déja rapportés, ſavoir :* que les vaiſſeaux qui pourroient avoir été pris ſeroient rendus de bonne foi avec leurs charges ; *& qu'il eſt dit, comme une ſuite de cette clauſe,* qu'on laiſſera revenir librement les Gallions. *Et comme cette reſtitution eſt la condition ſine quâ non, l'Amiral* HOSIER *ne peut, ſans qu'elle ſoit exécutée, permettre le départ des Gallions, autant qu'il lui ſera poſſible de l'empêcher. Cette idée toute naturelle a été ſaiſie également par la Grande-Bretagne & par la France, avec les quelles Sa Majeſté Britannique a agi de concert pour l'expédition de ſes ordres touchant la ceſſation des hoſtilités. Et je*

ne

ne comprens pas pourquoi on voudroit donner une explication contraire au ſens litteral des Préliminaires, qui n'ont d'autre but, que de faire ceſſer d'abord la guerre, & de remettre chacun dans ſes droits, ſur le même pied qu'on y étoit avant la rupture entre Sa Majeſté Catholique, & Sa Majeſté Britannique; afin d'être par là en état de porter au futur Congrès, non les points qui ſont clairs & ſolidement établis par des Traités ſolemnels, mais ſeulement ceux qui ſont litigieux, équivoques ou obſcurs. Et ſi dans le dit Artirle V. *il ſe trouve quelques paroles qu'on veuille confondre comme ſi elles regardoient uniquement l'Empereur & les vaiſſeaux d'Oſtende, il eſt aiſé de voir qu'on veut s'arrêter à l'équivoque & ne point aller au but. Les expreſſions des Préliminaires ont dû être ſimples & courtes, pour ne pas traîner les affaires en longueur. Dans l'Article* V. *les intérêts de Sa Majeſté Catholique ſont mêlés avec ceux de Sa Majeſté Imperiale; mais avec une diſtinction qui marque*, qu'au moment que les Articles ſeront ſignés, toutes hoſtilités ceſſeront; & à l'égard de *l'Eſpagne*, 8. jours après que les Préliminaires auront été com-

muniqués à cette Cour ; & que les vaiſſeaux d'Oſtende qui ſeront partis avant la ceſſation des hoſtilités pourront librement revenir. *On parle ici de l'Eſpagne ; & la conſéquence eſt juſte, que c'eſt en vertu de l'un que l'autre doit avoir ſon effet ; comme c'eſt en vertu de la ceſſation des hoſtilités, que les vaiſſeaux d'Oſtende pourront librement revenir chés eux &c. J'ay cru devoir deduire tout ceci le plus ſuccinctement qu'il m'a été poſſible.*

J'y ajouterai une réflexion naturelle, ſavoir : que ſi dès à preſent nous rencontrons de ſi grandes difficultés dans de ſimples Préliminaires ; que ne devons nous pas attendre de celles qui ſurviendront au futur Congrès ; où, bien loin de rien conclurre, on tombera dans un Cahos & dans un embaras beaucoup plus grand, que celui où l'on ſe trouve aujourd'hui ? Mais en attendant que cela arrive, ce que je trouve de plus facheux, c'eſt que, ſi Sa Majeſté Catholique perſiſte à ne pas ſe relâcher ſur les points dont il s'agit, j'ai lieu de craindre que nous ne perdions le fruit des bonnes intentions de ceux qui ont toujours été portés pour la paix ; & que les ſoins que le Cardinal de FLEURY

s'eſt

s'eſt donnés avec tant de zele, pour concilier des affaires ſi délicates, ſi difficile & ſi contraires, n'ayent pas le ſuccès qu Son Eminence & les Puiſſances reſpectives auroient dû s'en promettre.

Je vous ſupplie, Monſieur, *de vouloir bien repréſenter cecià Sa Maj. Cath. & la porter à ſurmonter les difficultés qu'Elle-même fait naître. Toutes les Puiſſances de l'Europe ſont intereſſées à faciliter toutes choſes pour parvenir au bien général d'une paix ſi ardemment deſirée. Les Préliminaires en ſont le premier fondement : s'ils n'ont pas lieu, dans quelle confuſion n'allons-nous pas tomber ? Et après avoir ſurmonté des obſtacles qui paroiſſoient invincibles, ce grand ouvrage, qui a couté tant de peines, ne demeurera-t il pas infructueux? Indépendamment de l'intérêt général que toutes les Puiſſances doivent avoir de conſerver l'union & la paix, c'eſt en particulier celui de l'Eſpagne, de la France, de la Grande-Bretagne & des Etats-Généraux mes Maîtres, de chercher les moyens d'établir en Europe un équilibre, qui mette en ſureté les Droits & les Poſſeſſions de chaque Puiſſance. Il n'y a que la prompte tenue d'un Congrès qui puiſſe conduire à ce but. Seroit-il poſſible que Sa Majeſté*

Catholique voulût en retarder l'effet par des délais, & par des difficultés inesperées? Je ne saurois me le persuader; & je me flatte encore, que Sa Majesté Catholique, qui a bien voulu accepter les Préliminaires, voudra bien aussi consentir à ce qu'on lui demande en conséquence de son acceptation.

Si vous croyez, Monsieur, *que Sa Majesté Catholique, ayant égard à ce que je viens de dire, veuille bien entrer dans mes raisons, & expédier les ordres que j'ai demandés, conformément à ceux de Sa Majesté Britannique; en ce cas-là je differerai à expédier mon Courier. Mais si Sa Majesté Catholique persiste dans la resolution que vous m'avez marquée, je vous prie d'avoir la bonté de me faire avoir des chevaux de poste, afin que je le dépêche demain; n'étant pas en mon pouvoir de le retarder plus long-tems.*

Je vous prie aussi, Monsieur, *avant que de finir ma lettre, de vouloir bien remarquer, que, dans le septieme Article des Préliminaires, il est dit*: que si après la signature des dits Articles il survenoit des troubles & des hostilités, qui causassent quelque dommage ou préjudice, les Puissances respectives agiroient de concert, soit par Conseil ou par force, pour

Pour obtenir la reparation des torts & dommages que les parties auroient souffertes. *Or comme il pouroit arriver, ce qu'à Dieu ne plaise, que le refus de Sa Majesté Catholique méneroit à de nouvelles hostilités; en ce cas-là, ce ne seroit pas à l'Angleterre qu'on devroit s'en prendre.*

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite consideration, MONSIEUR, &c. &c.

Le contenu de cette Lettre donna lieu à de nouvelles conferences. On voyoit qu'il n'y avoit plus moyen de differer à répondre: & comme on ne vouloit point, en rejettant les propositions des Alliés d'Hanover, replonger l'Europe dans les troubles qui venoient d'être appaisés, ni condescendre à les accepter, sans retirer quelqu'avantage de cette complaisance: on dépêcha le 7. de Juillet un Courier à Paris, qui portoit les explications que la Cour d'Espagne demandoit sur quelques Articles des Préliminaires, & les raisons qu'elle croyoit avoir d'en suspendre la ratification jusqu'à ce qu'elle les eût obtenus.

Nous aurons lieu de parler bien-tôt des suites de cette démarche: mais il convient auparavant de rapporter quelques-

quels particularités qui ſe paſſerent entre le Cardinal de FLEURY, le Comte de MORVILLE & moi, à l'occaſion de deux lettres * que je reçus de l'Archevêque d'Amida du 2 & du 16 de Juin. Mes relations avec ce Prélat depuis mon arrivée en France, avoient fait connoître à Leurs Maj. Cath., que ſoit pour ce qui concernoit la reconciliation des deux Couronnes, ſoit par rapport à la commiſſion ſecrette dont j'étois chargé, j'avois en aſſez peu de tems exécuté leurs ordres avec autant d'exactitude que de ſuccès; augmenté conſiderablement le nombre de leurs partiſans en France; & donné au zele de ceux-ci pour le Roi d'Eſpagne, un degré de force & d'activité parfaitement conforme aux vues de ce Monarque.

Comme on craignoit avec raiſon, que les bruits qui ſe répandoient en Eſpagne auſſi-bien qu'en France, que ſa maladie procedoit autant du deſir qu'il continuoit d'avoir d'abdiquer une ſeconde fois la Couronne, que d'aucun autre principe; l'Archevêque d'Amida, en m'envoyant un

* Elles ſont compriſes dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées. La liſte du Secretaire de la Ville de *Douay* en fait foi.

un détail des circonſtances qu'elle avoit eues, un peu different pourtant de celui qui venoit par d'autres perſonnes, me recommandoit de deſabuſer le public, autant qu'il me ſeroit poſſible, de la fauſſe opinion qu'il avoit; & de faire connoître, que quoique la ſanté de Sa Majeſté Cath. ne pût être rétablie auſſi promptement qu'on le deſiroit, on ne craignoit point que ſon mal eût aucune ſuite facheuſe. Il ajoûtoit enfin, que ſi le Roi s'étoit déterminé à remettre le Gouvernement du Royaume à la Reine, c'étoit uniquement pour que les affaires de la Monarchie ne ſouffriſſent aucun retardement.

Quant à la lettre du 16, ce Prélat commençoit par m'apprendre; que Leurs Maj. Cath. paroiſſoient de plus en plus contentes des ſervices que je leur avois rendus: & que, pour preuve de leur ſatisfaction, il avoit ordre de me dire, qu'Elles verroient avec plaiſir, & qu'Elles ſouhaittoient même, qu'on m'envoyât pour Ambaſſadeur de France à leur Cour, quand la reconciliation deviendroit publique: & que je pouvois le témoigner de leur part au Cardinal. L'Archevêque accompagnoit cet avis de beaucoup d'expreſſions

preſſions obligeantes, ſur les avantages qui reſulteroient, ajoûta-t-il, de ce choix pour les deux Cours, par l'eſtime que l'heureux ſuccès de mes operations m'attiroit dans l'une & dans l'autre.

Indépendemment de cela le Prélat me diſoit encore, que ſi je préferois de reſter au ſervice du Roi d'Eſpagne, & de revenir à ſa Cour; ſon intention & celle de la Reine étoit, de m'accorder des graces dont j'aurois lieu d'être content: en un mot que je pouvois choiſir en toute liberté celle de ces deux propoſitions qui me conviendroit le mieux.

Le Prélat paſſant de ce qui m'étoit perſonnel à ce qui avoit rapport aux affaires générales, ſe plaignoit du peu d'attention qu'on avoit eu, en les réglant, pour les intérêts de Leurs Maj. Catholiques. Il citoit les fâcheuſes conſéquences qu'entraînoit l'exécution du plan qu'on avoit dreſſé à Paris; & en me chargeant de communiquer ſa lettre au Cardinal, il me prioit de lui repréſenter, le plus fortement qu'il ſe pourroit, que malgré tout le deſir que le Roi & la Reine avoient de conſerver la paix, ils ne pouvoient admettre certains Articles des Préliminaires, que préallablement

ment ils ne fuſſent changés ; & que Leurs Maj. comptant toujours ſur le zele de Son Eminence, ſe flattoient qu'Elle leur en donneroit de nouvelles preuves dans cette occaſion.

J'allai rendre compte à mon ordinaire au Cardinal du contenu de ces lettres : mais bien loin de goûter les raiſons, dont l'Archevêque d'Amida ſe ſervoit, pour l'engager à conſentir qu'on fit les changemens que la Cour d'Eſpagne deſiroit ; il parut très mécontent de l'éloignement qu'on remarquoit, me dit-il, dans cette Cour pour la paix, & des difficultés mal fondées qu'elle faiſoit ſur ce que contenoient les Préliminaires.

„ J'en ſuis déja informé, continua-t-il, „ par les lettres que l'Ambaſſadeur d'Hol„ lande, qui eſt à Madrid, m'a écri„ tes, & à Mr. WALPOLE : & j'au„ gure très mal de ce début ; il va ac„ crocher toutes les meſures qu'on pre„ noit pour aſſembler promptement un „Congrès, & renouvellera de plus une „méfiance entre l'Eſpagne, l'Angleter„re & la Hollande, que j'ai eu bien „de la peine à diſſiper cet hyver. Je „ ne puis plus répondre des ſuites de „ tout ceci : & je ſuis perſuadé que vous

„ voyez

„ habiles; mais le premier n'a garde de „ former une entrepriſe ſi difficile; & „ je crois les autres médiocrement con- „ ſultés ".

Le Courier qu'on attendoit alors de Madrid, & qui devoit apporter plus en détail les intentions de Leurs Majeſtés Cath., n'étant point encore arrivé: le Cardinal, qui étoit dans l'incertitude de la réponſe qu'Elles feroient, & de leur dernierre reſolution, ceſſa de m'en parler. Notre entretien, à qui ces deux points avoient ſervi long-tems de matiere, tomba ſur une lettre * que la Cardinal m'avoit écrite de *Rambouillet*, & dans laquelle, en me parlant de Mr. de MORVILLE, il m'apprenoit qu'*il l'avoit entierement dévoilé, comme je le remarquerois dans notre premiere entrevue.*

Cette expreſſion m'avoit frappé; & l'ayant rappellée exprès au Cardinal, pour qu'il voulût bien me l'expliquer; il me dit, qu'il étoit preſqu'aſſuré, que ce Miniſtre avoit fait tout ſon poſſible pour traverſer en ſecret la concluſion de la paix, dans l'idée ſans doute, que la

† Elle étoit compriſe dans celles que je préſentai à St. Ildephonſe à Leurs Maj. Cath.

la Cour d'Eſpagne lui étant contraire, pourroit plus facilement après la reconciliation lui attirer quelque déſagrément. Le Cardinal, pour me prouver que ſes ſoupçons & ſes connoiſſances étoient bien fondées, me rapporta differens petits faits, & pluſieurs hiſtoriettes de Cour, qui tendoient effectivement à établir cette opinion; mais dans leſquelles je croyois appercevoir plus de mauvaiſe volonté de la part du Cardinal ou des eſpions qu'il employoit, que de vraiſemblance: puiſque toutes ces choſes ſuppoſoient dans le Comte de Morville une fauſſeté, & une partialité contre l'Eſpagne, que je n'avois point remarquée en lui; & qui me paroiſſoit même entierement contraire à ce que j'ai rapporté des meſures qu'il vouloit prendre, pour faire revenir Leurs Maj. Cath. des préventions qu'on leur avoit données ſur ſes ſentimens.

Le Cardinal ne s'arrêta pas là; & dans la vue apparemment de m'éloigner de toute liaiſon avec le Miniſtre dont il me parloit, il chercha à me faire entendre, qu'il étoit fort attaché à la Maiſon d'*Orleans*; qu'il paroiſſoit s'intereſſer au ſuccès de la commiſſion de Mr. de BEAUREGARD & du Pere L'ALLEMAND: &

& que lui Cardinal, me conſeilloit par conſequent, quand je le verrois, de me tenir extrememement ſur mes gardes, pour ne rien laiſſer échaper, qui pût donner le plus leger ſoupçon de mes liaiſons avec le Duc de Bourbon, & de ce qui s'en étoit ſuivi. „ La ſtoicité qu'il affecte, „ ajoûta le Cardinal, ne doit point vous „ en impoſer: elle n'eſt qu'extérieure; & „ il ſait parfaitement la faire compâtir avec „ des vues d'ambition, & une duplicité, „ qu'elle ſemble devoir exclurre ".

Tout ce raiſonnement du Cardinal, les reflexions qui l'accompagnoient, & l'apparente confiance qu'il me marquoit, me paroiſſant des ſignes peu équivoques de quelque deſſein ſecret de ſa part, ou contre Mr. de Morville ou contre moi, dont je devois me méfier; je me renfermai, juſqu'à ce que je puſſe le démêler, à le remercier de tout ce qu'il venoit de me communiquer: & ſans excuſer ni aggraver les prétendues intrigues du Comte de Morville, je dis ſimplement à cette Em, que je n'aurois pas cru ce Miniſtre capable de former des deſſeins ſi oppoſés au bien public; à ceux de Son Eminence; & à ſa propre utilité, qui lui preſcrivoit de travailler plutôt à lever les difficultés qui

qui retardoient la reconciliation, qu'à les multiplier, afin que cette bonne volonté ſervît à deſabuſer la Cour d'Eſpagne, du peu de zele pour ſes intérêts qu'elle lui imputoit.

„ Mais, reprit alors le Cardinal, eſt-„ ce par vous que Mr. de Morville eſt „ informé qu'elle a de lui cette idée? Et „ ne vous a-t-il pas prié en ce cas-la, de „ lui rendre le bon office de la détruire? „ Je ne puis douter qu'il n'aye cette af-„ faire-là fort à cœur".

Je ne ſaurois, répondis-je, condanner en lui ce ſentiment; & la conſervation de ſa Place le porte tout naturellement à l'avoir. Au reſte, je lui ai fourni peu d'occaſions de le manifeſter avec moi. V, Eminence ſait, & a vu, que l'inſtruction du Roi d'Eſpagne me preſcrit d'uſer ſobrement de ſon commerce: je ne m'en ſers auſſi, que dans la vue de le rendre utile au ſervice de Leurs Maj., & avec toute la circonſpection poſſible. Au ſurplus, ajoutai-je, ſi Mr. de Morville a été capable de vouloir traverſer l'ouvrage ſalutaire que vous avez heureuſement conclu, il faut que ſa diſſimultation ſoit bien profonde: car il m'a ſouvent témoigné deſirer de voir les deux Couronnes réunies;

&,

& , depuis la ſignature des Préliminaires il m'a encore renouvellé les mêmes aſſurances. Ceux qui lui attribuent des diſpoſitions contraires ne ſe ſeroient-ils point trompés? J'avoue à V. Eminence, que je ne ſaurois ſoupçonner ce Miniſtre de l'extrême imprudence, de s'expoſer à s'attirer votre indignation & celle de Leurs Maj. Catholiques.

Le Cardinal, qui ſentoit peut-être mieux que perſonne la juſteſſe de cette reflexion, ſe contenta de faire un ſigne de tête, qui ſembloit dire qu'il ne l'approuvoit ni ne la condannoit: & comme j'étois bien aiſe de profiter de l'occaſion, pour eſſayer de découvrir ce qui pouvoit avoir porté le Cardinal à s'expliquer ſi clairement ſur Mr. de Morville; je dis à Son Eminence, que ſi je devois ajoûter foi aux nouvelles que l'on débitoit à Paris, je n'aurois pas beſoin long-tems des précautions qu'elle venoit de me conſeiller de prendre dans mes relations avec ce Miniſtre, puiſqu'on diſoit aſſez ouvertement qu'Elle ſongeoit à l'ôter de place, & qu'on lui donnoit même déja differens ſucceſſeurs.

„ Voilà des bruits, repartit le Cardi-
„ nal en hauſſant les épaules, aſſurément
„ bien

„ bien mal fondés. Ils ont à coup ſûr „ pour auteurs les nouvelliſtes des *Thuileries* ou du *Luxembourg*; & Paris ne „ tarit point ſur ces ſortes de diſcours. „ Mais quels ſont donc les ſucceſſeurs „ qu'on donne à Mr. de Morville? Ceux „ de qui vous tenez le changement que „ je dois faire, ſe ſeroient-ils piqués de „ diſcrétion ſur cet article?"

Non Monſeigneur, lui dis-je; on en nomme pluſieurs; & entr'autres Mr. de TORCY, Mrs. de BONAC & de ROTTEMBOURG, & le Préſident CHAUVELIN. Il me ſemble même, continuai-je en ſouriant, que le Public croit que ce dernier a bien autant de part au gâteau que les autres; au moins ſes Actions prennent chaque jour dans Paris plus de faveur.

„ L'idée eſt ſinguliere, reprit alors le „ Cardinal, d'imaginer qu'on ira choiſir „ un Préſident à Mortier du Parlement „ de Paris, qui s'eſt appliqué toute ſa „ vie à l'étude des Loix & de la Juriſ„ prudence, pour le charger du détail „ des affaires étrangeres. Ces deux cho„ ſes n'ont-elles pas à votre avis bien du „ rapport? Je paſſe encore qu'on me „ ſoupçonne de jetter les yeux ſur Mr.

„ de

„ de Torcy ; car il a rempli dignement „ cette Place ſous le feu Roi ; & d'ail- „ leurs il eſt mon ami de tout tems : „ Mais pour le Préſident Chauvelin, je „ n'en reviens point ; & j'avoue que je „ ne me ſerois jamais attendu à le trou- „ ver dans le nombre des Candidats. L'i- „ dée, je vous le repete, eſt très digne „ d'occuper les gens dont je viens de „ vous parler ".

L'air de dériſion avec lequel le Cardinal affectoit de regarder ce que je venois de lui dire, ne m'en impoſoit point ; je ſavois à quoi m'en tenir ſur ſes vues ſecrettes pour le Préſident Chauvelin. Certaines perſonnes de la Cour, qui ſouhaittoient ardemment de le voir en Place, m'avoient ſouvent preſſé de prévenir de bonne heure la Cour d'Eſpagne en faveur de ce Magiſtrat : & je l'avois fait, en parlant avantageuſement de ſes talens & de ſon attachement pour Leurs Majeſtés Cath. ; & en le déſignant même comme un ſujet très capable de remplir la place de Mr. de Morville, ſi celui-ci, dont je tâchois pourtant toujours de juſtifier la conduite, venoit à la perdre. Au reſte je me conformois avec d'autant plus de plaiſir aux intentions de ceux qui s'intereſ-

ſoient pour ce Préſident, que mes liaiſons avec le Marquis de BISSY ſon Beau-frere, & beaucoup d'autres raiſons particulieres, inutiles à rapporter, me donnoient un juſte ſujet de compter ſur ſon amitié.

Le Cardinal ne me croyoit ni ſi bien inſtruit, ni ſi porté en faveur de Mr. de Chauvelin; & je n'avois garde de le tirer de cette ignorance: c'eût été manquer à la fidélité que je devois aux perſonnes qui m'honoroient d'une confiance qui m'étoit très utile, & m'expoſer peut-être à quelque inſinuation de la part de cette Eminence, d'écrire en Eſpagne contre Mr. de Morville. Pour éviter ce double inconvenient, j'entrai dans la plaiſanterie qu'Elle m'avoit faite, ſur les auteurs de la nouvelle qui couroit: & quoique je m'intereſſaſſe ſincerement au ſort du Comte de Morville, j'eus grand ſoin de diſſimuler à cet égard mes ſentimens.

L'eſperance d'obtenir la *Grandeſſe*, ou au moins la toiſon d'or, faiſoit regarder l'Ambaſſade d'Eſpagne, qui conduiſoit à l'une ou à l'autre, comme une place auſſi agréable qu'avantageuſe à remplir. Pluſieurs de ceux qui la deſiroient, ſe perſuadant que je pouvois

vois leur rendre quelques bons offices auprès de Leurs Maj. Cath., s'étoient empreſſés à me les demander. Dans ce nombre étoient, le Duc de VILLARS BRANCAS, le Marechal d'ALEGRE, le Marquis de MAILLEBOIS ſon Gendre, à préſent Maréchal de France, le Marquis de SILLY Chevalier des Ordres du Roi, le Marquis de BISSY Neveu du Cardinal, & bien d'autres. J'étois également ſerviteur & ami de tous, & je les propoſai enſuite ſelon qu'ils le deſiroient, à l'Archevêque d'Amida; j'inſiſtai cependant plus fortement, je l'avoue, ſur le premier & le dernier, que ſur les autres.

Devenu, ſans y ſonger, le concurrent de tous ces prétendans, par la lettre que le Prélat Eſpagnol m'avoit écrite, je voulus, quoique très éloigné, par les raiſons que je dirai bientôt, de me prevaloir de la bienveuillance de Leurs Maj. Cath., pour obtenir du Cardinal la grace dont il s'agiſſoit, voir l'effet que produiroit ſur ſon eſprit l'avis que l'Archevêque me donnoit, afin de juger, par la maniere dont il le recevroit, des diſpoſitions où il étoit pour moi.

La circonſtance où je me trouvois avec le Cardinal me paroiſſant très propre à faire cette découverte, je lui dis, après avoir répondu à quelques queſtions qu'il me fit ſur l'état où étoit le Roi d'Eſpagne, que j'avois une propoſition à lui faire ſur le choix d'un Ambaſſadeur qu'il faudroit envoyer auprès de ce Monarque ; & que l'Archevêque d'Amida me deſignoit même un ſujet.

„ Quel eſt-il ? reprit le Cardinal avec „ vivacité, Je ne ſuis pas en peine „ que nous n'ayons ici bien des gens „ qui deſirent cette place. Quelqu'un „ auroit-il donc écrit ou fait écrire en „ Eſpagne, pour s'attirer le ſuffrage de „ Leurs Maj. Catholiques ? La précau- „ tion ne laiſſeroit pas de me ſurpren- „ dre : Je crois même que de ſe lever „ ſi matin ne ſeroit pas le moyen de „ la rendre utile. D'ailleurs il n'eſt „ point queſtion de ſonger encore a „ cela : & j'ai bien peur, ſi Leurs „ Maj. Cath. ne ſe prêtent plus qu'El- „ les ne font, à l'exécution des Préli- „ minaires, que le tems de nommer „ un Miniſtre pour aller à Madrid ne „ ſoit fort éloigné. Mais n'importe :

„ dites

„ dites moi, quel eſt celui dont vous „ parle l'Archevêque d'Amida " ?

A ces mots, préſentant à cette Eminence la lettre du Prélat : Je crains bien, dis-je en riant, que vous ne trouviez, Monſeigneur, que Mr. l'Archevêque d'Amida s'entend mal à choiſir des Ambaſſadeurs ; & que vous ne vous en rapportiez gueres deſormais à ce qu'il pourra vous dire ſur cet article.

Le Cardinal, dont la curioſité redoubloit, ayant pris & lû la lettre, me la rendit avec une phyſionomie ſi embarraſſée & ſi interdite, qu'elle me developpoit clairement le déplaiſir qu'il avoit. Il s'apperçut bien que je remarquois l'un & l'autre ; & dans la néceſſité de s'expliquer, il me dit : " La penſée de „ Mr. l'Archevêque d'Amida n'a rien „ que de bon ; &, vous êtes, Mon„ ſieur, très capable de vous bien a„ quitter de la Commiſſion dont il s'a„ git. Mais vous voyez les circonſtan„ ces où nous ſommes : & de plus je „ ne vous cache point, qu'il me paroit „ indiſpenſable, quand la reconciliation „ ſera terminée, d'envoyer en Eſpagne „ un homme titré. Vous ſavez, pen„ dant le ſejour que vous y avez fait,

„ qu'on a propoſé pour cet effet ou un „ Cardinal, ou même Mr. le Duc DU- „ MAINE".

Après m'être diverti pendant quelques momens de la ſituation où je venois de mettre le Cardinal, je crus devoir rétablir le calme dans ſon eſprit; & ſoutenant toujours le même air de liberté que j'avois montré en lui préſentant la lettre de l'Archevêque d'Amida, je lui dis: que n'ayant jamais ſongé à donner à ce Prélat la penſée qui lui étoit venue, & qu'il avoit vraiſemblablement inſinuée à L. M. C.; Son Emin. devoit la regarder comme l'unique effet de la bonne volonté du Confeſſeur de la Reine pour moi: Qu'au ſurplus je n'en avois parlé qu'en badinant, comme Elle avoit pû le remarquer; & pour faire voir ſimplement, qu'on paroiſſoit content de moi Eſpagne-

On ne peut ſervir deux maîtres, ajoûtai-je. C'eſt par la permiſſion du Roi que je ſuis entré au ſervice du Roi ſon Oncle: & c'eſt pour exécuter les ordres de Sa Majeſt. Cath. que je ſuis actuellement ici. Profiter de cette occaſion pour me rengager avec le premier, marqueroit une inconſtance ſi ſinguliere, qu'elle ne pourroit que me compro-

compromettre déſagréablement avec le public. Je n'ai d'autre ambition que de voir ma conduite approuvée : & à Dieu ne plaiſe que je paroiſſe tantôt Eſpagnol & tantôt François, ſelon que l'alternative peut m'être avantageuſe.

Le Cardinal, qui, pendant que je lui parlois, avoit eu le tems de ſe remettre, approuva beaucoup ma maniere de penſer, auſſi bien que celle de l'Archevêque d'Amida en ma faveur. „ Ce que vous avez fait pour lui, me„ rite bien, continua-t-il, un juſte „ retour de ſa part ; & je ne doute „ pas que par ſon credit, il ne vous „ procure en Eſpagne toutes ſortes d'a„ grémens."

Quelque flatteur qu'il parut pour moi, d'aller conſommer à Madrid, avec le caractere d'Ambaſſadeur de France, l'ouvrage que j'y avois entamé & continué enſuite à Paris ; & de diſſiper par cette diſtinction, l'obſcurité dans laquelle j'avois été obligé de cacher mes operations : l'état que j'avois embraſſé, & ma ſituation préſente, ne pouvoient du tout compâtir, comme je l'avois dit au Cardinal, avec un pareil employ. Et quand cette conſideration ne m'auroit

pas empêché de le rechercher, il y en avoit d'autres qui n'étoient pas moins importantes. En devenant Ambaſſadeur de France, je retombois dans une entiere dépendance du Cardinal : & outre ce que j'avois à craindre de ſes anciennes preventions contre moi, dont ce qui venoit de ſe paſſer tout récemment au ſujet du Chevalier du Bourk, m'étoit une preuve peu équivoque ; combien les moyens de me nuire, & les prétextes de ſe plaindre pouvoient-ils ſe multiplier ? Et quelle facilité, en un mot, n'alloit pas avoir ce Miniſtre, d'imputer à une condeſcendance criminelle de ma part pour l'Eſpagne, les fautes que toute la vigilance & le zele ne mettent point à l'abri de commettre dans le cours d'une négociation ? Le moindre inconvenient qui reſultoit de là, étoit d'avoir un vain titre d'Ambaſſadeur, dépourvu de toute marque d'eſtime & de confiance ; & de joindre au deſagrément de jouer un perſonnage ſi indécent, celui de le terminer par quelque diſgrace encore plus humiliante. Le ſoin de ma réputation & de mon repos m'étoit trop cher, pour les ſacrifier ainſi à un titre purement

ment imaginaire : & je n'avois garde de le préferer aux bienfaits également flatteurs & honorables qu'on me promettoit à la Cour d'Eſpagne, qui n'étoient point expoſés aux revers que le caprice ou la mauvaiſe volonté du Cardinal de Fleury me faiſoient enviſager.

C'eſt auſſi dans ce ſens que je répondis à l'Archevêque d'Amida ; & je le ſuppliois, après avoir remercié leurs Maj. Cath. de la bienveuillance qu'Elles m'accordoient, de leur repréſenter les juſtes raiſons que je croyois avoir, de ne point profiter de la grace qu'Elles vouloient m'attirer en France ; & d'agréer que je n'en attendiſſe que de leur part.

Ce que le Cardinal m'avoit dit du Comte de Morville m'ayant d'autant plus ſurpris, qu'il ne s'étoit jamais expliqué ſi clairement ſur ce ſujet ; je crus entrevoir, que le deſſein qu'il avoit d'ôter ce Miniſtre de place, n'étoit pas loin de ſon exécution ; & que, ſur des prétextes que fourniſſoient des rapports malins & peu vraiſemblables, il cherchoit à juſtifier la reſolution qu'il méditoit. Pour éclaircir un peu mes doutes ſur tout cela, & tâcher en même

tems de découvrir, ſi les ſoupçons du Cardinal contre Mr. de Morville avoient quelque fondement, je fus chez ce dernier; & je fis à deſſein tomber inſenſiblement la converſation ſur les griefs que le Cardinal prétendoit avoir. Ils me parurent injuſtes : & le Comte de Morville, bien loin de montrer aucune partialité pour l'Angleterre, ou de laiſſer entrevoir qu'il deſapprouvât l'ouvrage qui s'étoit terminé par la ſignature des Préliminaires, continua au contraire à me temoigner une veritable ſatisfaction, de ce que les troubles dont on étoit menacés ſe fuſſent calmés, & que l'on pût ainſi ſe flatter de voir bientôt la réunion des deux Couronnes. La contradiction qu'il ſavoit que l'exécution de certains articles des Préliminaires trouvoit à Madrid, l'engagea même à m'exhorter preſſemment, à travailler pour la faire ceſſer; & à repreſenter à leurs Maj. Cath., qu'Elles ne pouvoient ſurement compter que ſur l'amitié de la France, & qu'infailliblement, c'étoit de leur union avec elle que dépendoit l'accompliſſement de tous leurs projets.

Ce langage ne me paroiſſant pas celui d'un ennemi ſecret de l'Eſpagne, me

me confirma dans l'opinion que j'avois, ou qu'on trompoit le Cardinal, ou qu'il cherchoit à être trompé : & cette reflexion me portant naturellement à conſiderer les ſuites funeſtes qu'entrainoit dans les Cours, l'envie ou la fauſſeté, me rendit pendant quelques inſtans occupé & rêveur. Le Comte de Morville, qui ne pouvoit certainement connoître le principe de cette légere diſtraction, l'attribuoit à la connoiſſance que j'avois peut-être, des difficultés que l'on trouveroit à faire ſouſcrire Leurs Maj. Cath. aux propoſitions qu'on leur faiſoit. Prévenu de cette idée, il me repeta, que ſi dans la conjoncture préſente Elles s'obſtinoient à les rejetter, une pareille reſiſtance étoit capable de détruire entierement les meſures qu'on avoit priſes pour conſerver la paix ; & que c'étoit une conſideration que je devois ſuggerer à l'Archevêque d'Amida.

Revenu à moi-même, j'aſſurai fort ce Miniſtre, que j'avois exécuté d'avance ce qu'il me conſeilloit ; & que je renouvellerois ſur ce ſujet mes inſtances. J'ajoutai que la matiere dont il me parloit, regardoit deſormais bien plus les Nonces & le Cardinal, que moi. Il

me répondit, qu'il en convenoit : mais qu'il étoit pourtant perſuadé, que ce que j'écrirois en Eſpagne pour confirmer les avis & les ſentimens des autres, ne pourroit que produire un bon effet.

Notre entretien étant tombé ſur ce qui m'étoit perſonnel, le Comte de Morville me demanda avec amitié, ſi la Cour d'Eſpagne ne m'accorderoit pas quelque grace, quand le reſte des nuages qui duroient encore, ſeroit pleinement diſſipé ? „ Elle vous doit, con-„ tinua-t-il obligeamment, cette recom-„ penſe pour vos ſervices. Vous avez „ ici contenté tout le monde ; le Non-„ ce, Mr. Walpole, & tous ceux, en „ un mot, qui ont eu occaſion de „ traiter avec vous, ne tariſſent point „ ſur vos louanges. Enfin vous ſoute-„ nez parfaitement en France, l'idée „ avantageuſe que vous m'avez donnée „ de vous quand vous allates en Eſpa-„ gne. Le Cardinal même ne diſcon-„ vient point de cela : &, quoique plus „ reſervé ſur votre chapitre que les „ autres, il ne laiſſe pas d'applaudir „ de tems en tems à votre conduite. „ Ce témoignage, ajouta-t-il en riant, „ ne doit point être ſuſpect."

Ne

Ne lui en coûte-t-il rien de me le rendre, repartis-je ? Il me reſte toujours quelque ſcrupule ſur cet article, dont j'ai bien de la peine à me débarraſſer.

„ Cela n'eſt pas non plus abſolu-
„ ment néceſſaire, me repliqua le
„ Comte de Morville : & il eſt bon
„ que cette précaution vous tienne
„ toujours ſur vos gardes. Il me pa-
„ roit auſſi que vous n'avez pas be-
„ ſoin d'inſtruction là-deſſus."

Je n'en diſconviens point, lui dis-je : & je me crois d'autant plus obligé à ſuivre le conſeil que vous me donnez, qu'il eſt bien difficile, comme vous ſavez, que deux Armées perpétuellement en préſence, ſe tiennent toujours dans l'inaction. Auſſi crois-je m'appercevoir depuis quelques jours, que je cours riſque d'eſſuyer au moins quelque eſcarmouche.

„ Mais ſur quoi fondez-vous cette
„ crainte, me repliqua le Comte de
„ Morville, ?

Le voici, lui répondis-je : & je crois que vous conviendrez, après ce que je vais avoir l'honneur de vous expoſer, que mes conjectures ne ſont pas fauſſes.

Je

Je lui racontai alors tout ce que j'ai rapporté ci-devant des intrigues dans lesquelles on avoit voulu me mêler ; les avis qu'on m'avoit donnés, que le Cardinal, non seulement croyoit ces rapports bien fondés, mais qu'ils les avoit même donnés pour tels à la Cour d'Espagne ; les mesures que j'avois prises en conséquence, tant auprès de lui, qu'auprès du Chevalier Du Bourk, pour leur faire connoître la vérité ; & quelles avoient été leurs réponses. Après tout ce détail, je demandai au Comte de Morville, s'il n'étoit pas porté à croire comme moi, qu'en ne m'attaquant point ouvertement, on tâchoit au moins de me dresser quelque embuscade ?

Ce Ministre, fort surpris de ce que je lui découvrois, convint que mes soupçons étoient bien fondés : & quoique, vû l'ignorance où il étoit de ce que renfermoit l'instruction du Roi d'Espagne, il ne pût connoître toutes les suites qui resultoient pour moi des liaisons qu'on me donnoit avec le Palais Royal & le Luxembourg ; il étoit pourtant assez instruit, combien ce qui se passoit au sujet de la division qui regnoit dans la maison de la Reine Douairiere, étoit censuré à la

Cour

Cour d'Eſpagne, pour comprendre le mauvais gré qu'on me ſauroit d'y entrer, de les favoriſer, & de prétendre ſoutenir des perſonnes dont Leurs Majeſt. Cath. paroiſſoient très mécontentes. Son étonnement augmenta bien davantage, quand je lui eus fait comprendre que le Cardinal, ſans ſe donner la peine d'approfondir la vérité; ſans me voir, & ſans me parler, travailloit ſur l'étiquette du ſac, à me faire paſſer à la Cour d'Eſpagne pour un brouillon & pour un intriguant, dans le tems préciſément, où il commençoit à recueillir les fruits des peines que je m'étois données, pour lui attirer la confiance de Leurs Maj. Cath.

Un ſemblable procedé paroiſſant à tous égards au Comte de Morville, contraire à la bonne foi & à la juſtice; il me dit, qu'il avoit peine à croire le Cardinal capable d'une pareille noirceur: & tout de ſuite il me demanda, par quel moyen j'avois pû découvrir tout ce que je venois de lui dire. Mais comme il ne me paroiſſoit pas prudent, eu égard aux circonſtances où j'étois, de lui apprendre que c'étoit principalement par la Ducheſſe de Bourbon; je me contentai de lui répondre, que je le ſavois par des perſonnes

nes qui paroiſſoient bien inſtruites, & dont la probité & la ſincerité n'étoient point ſuſpectes : Qu'au ſurplus, ces perſonnes m'ayant extrêmement recommandé de ne point abuſer du ſecret qu'elles m'avoient confié, je le priois, quelqu'entiere que fût la confiance que j'avois en lui, de ne pas trouver mauvais que je m'abſtinſſe de les lui nommer.

Le Comte de Morville, poliment, n'inſiſta plus à vouloir en ſavoir davantage. Il me demanda ſimplement, quelles précautions j'avois priſes pour empêcher que la Cour d'Eſpagne n'ajoûtât foi aux relations qu'elle alloit recevoir, & dans leſquelles ſans doute je ſerois mêlé ?

Je lui appris alors, que j'avois adreſſé en original les lettres du Cardinal, du Chevalier Du Bourk & de Mr. Colabau, à l'Archevêque d'Amida ; afin, à tout hazard, qu'elles puſſent ſervir de contrepoiſon à celles que j'avois tout lieu de croire qu'on lui avoit écrites, & peut-être à Leurs Maj. Cath., contre moi : & que s'il n'étoit point néceſſaire qu'elles produiſiſſent cet effet dans le moment préſent ; elles ſerviroient au moins à faire voir combien j'étois éloigné de me mêler de tout le tripot dont il étoit queſtion.

„ La

„ La précaution eſt bonne, me dit le „ Comte de Morville, à l'égard de la „ Cour d'Eſpagne; mais j'en crains les „ ſuites pour vous dans celle-ci. Si le „ Cardinal ſe trouve compromis avec „ Leurs Maj. Cath., il ne vous le par- „ donnera pas; & le ſoupçon qu'il con- „ cevra infailliblement, que vous avez „ eu intention de lui jouer cette piece, „ le piquera vivement. J'aurois donc pré- „ feré à votre place d'avoir un éclairciſſe- „ ment avec lui, & enſuite de m'en „ tenir là".

C'eſt ce que j'ai déja exécuté, repliquai-je, par lettre & de vive voix; & cela dès que j'ai été inſtruit qu'on me mêloit dans tout ce qui ſe paſſe entre les grands officiers de la Reine Douairiere: Mais comme, par les avis qu'on m'a donnés, toute la déference que j'ai cru devoir marquer au Cardinal ne l'a point empêché de ſoutenir, au moins indirectement, par ſes lettres à la Cour d'Eſpagne, ce qu'on y avoit écrit à mon deſavantage; je n'ai pas cru devoir pouſſer la délicateſſe & la diſcretion, juſqu'à laiſſer donner tranquillement à Leurs Maj. Cath. des préventions contre moi, pendant qu'il m'eſt ſi facile de les diſſiper: & pour mettre

mettre fin à tous ces artifices, j'ai envoyé à l'Archevêque d'Amida, comme je viens de vous le dire, les lettres du Cardinal & du Chevalier Du Bourk. Si après cela l'un ou l'autre, ou peut-être tous les deux, en paroiſſant ici contens de mon procedé, ont écrit d'une maniere toute differente en Eſpagne; il ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes d'être convaincus par leurs propres écrits, d'avoir manqué à la bonne foi envers moi. Mon procès, comme vous voyez, eſt inſtruit, & les pieces ſont en bonne forme. Je touche au moment de débrouiller ce miſtere; & ſuivant toute apparence, la réponſe que j'attends de l'Archevêque d'Amida tirera l'affaire au clair.

„ J'en conviens, me répondit le Comte de Morville; mais ſi ce que je „ commence à ſoupçonner avec vous „ dans tout céci, ſe trouve vrai; vous „ devez compter, je vous le repete, que le „ Cardinal en ſera vivement offenſé: Et „ comme il ſe méfie depuis long-tems de „ vous, il ne croira pas que le parti que „ vous avez pris d'envoyer ſa lettre à „ l'Archevêque d'Amida, procede d'une „ ſimple précaution de votre part, pour „ éviter l'inconvenient de paroître mêlé

„ dans

„ dans toutes les brouilleries dont il eſt
„ queſtion ; mais jugeant au contraire
„ de vos intentions par l'événement, il ne
„ doutera point que vous n'ayez formé
„ le ſecret deſſein de le compromettre
„ avec Leurs Maj. Catholiques. Si mes
„ conjectures ſe trouvent vrayes, vous
„ ne tarderez pas à vous appercevoir du
„ changement que je vous prédis ".

L'amitié avec laquelle je voyois que le Comte de Morville me parloit, m'engageant de plus en plus à m'intereſſer à ce qui le regardoit ; je crus devoir l'avertir à mon tour, de faire un peu plus d'attention à l'orage dont le public vouloit qu'il fût menacé : & ſans lui découvrir ce qui venoit de ſe paſſer entre le Cardinal & moi ſur ſon compte, je lui conſeillai encore, comme je l'avois fait précédemment, d'engager cette Eminence à écrire en Eſpagne, d'une maniere qui pût diſſiper les préjugés qu'il craignoit toujours qu'on n'eût contre lui en ce pays-là. Mon but, en donnant cet avis au Comte de Morville, tendoit non ſeulement à lui procurer un moyen de connoître clairement les diſpoſitions du Cardinal, par la maniere dont il recevroit ou rejetteroit

cette

cette propoſition ; mais encore ſi cette Eminence conſentoit à rendre à la Reine un témoignage avantageux de lui, d'empêcher au moins pour quelque tems, qu'il ne lui prît envie de le retracter, juſqu'à ce qu'étant de retour en Eſpagne, je puſſe juſtifier pleinement ſa conduite & ſes ſentimens.

Je ne pouvois aſſurément propoſer rien de plus convenable au Comte de Morville, dans la circonſtance où nous nous trouvions tous deux. Mais par malheur pour lui, ne connoiſſant pas ſi bien que moi l'utilité du conſeil que je lui donnois, il n'en profita pas ; & ſéduit, comme preſque tous les gens en place, par la conſideration & les égards qu'on leur marque juſqu'au moment de leur diſgrace, il ſe croyoit aſſuré de conſerver la ſienne, quoique minée de toutes parts.

Cette ſituation où je le voyois, & dont je jugeois mieux que lui, me faiſant redoubler mes inſtances pour qu'il veillât avec plus d'attention ſur les deſſeins & les operations de ſes adverſaires ; il me demanda ſi j'avois quelque avis, que la Cour d'Eſpagne eût intention de lui rendre de mauvais offices : & ſur ce que je l'aſſurai qu'il ne m'étoit rien revenu par

par l'Archevêque d'Amida qui eût aucun rapport à cela ; il me dit, que pourvû que Leurs Maj. Cath. ne ſe miſſent point de la partie, il eſperoit arrêter facilement les intrigues & la mauvaiſe volonté de ſes ennemis.

Terminons ce volume par une reflexion, que l'état où l'on vient de voir le Comte de Morville, doit naturellement faire naître. On recherche † avec empreſſement dans les Cours à y être employé, & quand on y parvient au Miniſtere, il ſemble qu'on eſt au comble de la félicité. Si l'ambition eſt flattée de jouïr de l'autorité, de la conſideration, & des honneurs que la confiance des Rois procure ; le repos, la liberté d'eſprit, l'aimable gayeté qu'elle répand dans l'humeur, ne pourrois-je pas dire auſſi la paix de la conſcience, ne perdent-elles rien à les rechercher ! Que d'obſtacles à ſurmonter pour les obtenir ! Que de peines pour les conſerver ! Que d'inquiétudes ſur les traits de la jalouſie & de l'envie ! Que de travail pour les découvrir ! Que d'aigreur

† Telas araneæ texuerunt ; telæ eorum non erunt in veſtimentum, neque operientur operibus ſuis ; opera eorum opera inutilia. *Iſay. cap.* 56. *verſ.* 5.

d'aigreur & de reſſentiment contre ceux qui les lancent ! Enfin que de dépit, de découragement & de douleur, quand ils attirent une diſgrace quon ne peut éviter ! Heureux † mille fois celui, qui, con-

† Hoc ut facilius dijudicetur, non vaneſcamus inani ventoſitate jactati, atque obtendamus intentionis aciem, altiſonis vocabulis rerum, cum audimus populos, regna, provincias; ſed duos conſtituamus homines (nam ſingulus quiſque homo, ut in ſermone littera, ita quaſi elementum eſt civitatis & regni) quorum duorum hominum pauperem unum, vel potius mediocrem, alium prædivitem cogitemus: ſed divitem timoribus anxium, mœroribus tabeſcentem, cupiditate flagrantem, nunquam ſecurum, ſemper inquietum, perpetuis inimicitiarum contentionibus anhelantem, angentem ſane his miſeriis, patrimonium ſuum in immenſum modum, atque illis augmentis curas quoque amariſſimas aggerentem: mediocrem vero illum, re familiari parva atque ſuccincta ſibi ſufficientem, cariſſimum ſuis, cum cognatis, vicinis, amicis, dulciſſima pace gaudentem, pietate religioſum, benignum mente, ſanum corpore, vita parcum, moribus caſtum, conſcientiâ ſecurum; neſcio utrum quiſquam ita deſipiat, ut audeat dubitare quem præferat. Ut ergo in his duobus hominibus, ita in duabus familiis, ita in duobus populis, ita in duobus regnis regula ſequitur æquitatis, qua vigilanter adhibita, facile videbimus ubi habitet vanitas, & ubi felicitas. *Auguſtin. civit. Dei, lib.* 4. *c.* 3.

content en ce monde du partage des biens & des peines que la divine Providence juge à propos de faire, uſe des premiers d'une maniere moderée & Chrêtienne ; & recevant avec ſoumiſſion les autres, ſe comporte à leur égard comme un voyageur, qui, dans un ſentier rempli de ronces & d'épines, où il ſe voit engagé, cherche, ſans s'impatienter inutilement, à éviter le mieux qu'il peut leur piquure, & à continuer ſon chemin.

FIN.

PIECES

PIECES JUSTIFICATIVES

Pour le TOME IV.

DES MEMOIRES

DE Mr. L'ABBÉ

DE MONTGON.

N°. I. & II. *de ce Tome* IV.

LETTRES *de Made. de* MAINTENON *à Made. la Comteſſe de Montgon.*

à *Marli* le 10. *Aouſt*, 16.

J'AI été très aiſe MADAME, de recevoir votre lettre; & j'y répons ſur le champ, pour vous en remercier. Si mon eſtime vous fait plaiſir, vous êtes en ce cas-là fort heureuſe: car vous l'avez toute entiere, & beaucoup plus qu'il ne faudroit pour une perſonne de votre âge; mais en vérité, tout ce que nous voyons dans la jeuneſſe, doit faire admirer ce qui ſe ſauve de tels exemples. Continuez, ma chere fille, à travailler pour établir de plus en plus une bonne réputation: c'eſt un tréſor que vous ſerez ravie d'avoir aquis, & que rien ne pourroit vous donner, ſi une fois vous l'aviez perdu. Jouiſſez du bonheur d'être dans un famille remplie d'honneur & de vertu. Admirez bien vos enfans: car ſans doute ils ſont admirables. Pourquoi ne me mandez-vous pas quelque gentilleſſe de leur façon? Je vous aime aſſez pour vous écouter là-deſſus, & pour voir avec plaiſir, que c'eſt là votre foible: on peut vous le pardonner. Leur

Grand-Mere de ce païs ici s'appelle préſentement *Agathemiter ;* c'eſt un nom Grec, qui lui a été donné à *Marli* : appellez-la ainſi dans votre premiere lettre, & cette plaiſanterie réuſſira fort bien. Je vous embraſſe ma chere enfant, ſans pouvoir m'empêcher de vous careſſer : aſſurez bien tous les *Montgons*, que je ne vous en reſpecte pas moins ; & faites milles complimens à Mr. votre Beaupere. Je n'oſe rien dire à Made. votre Belle mere, n'ayant pas l'honneur d'être connue d'elle ; quoique je crois avoir celui de la connoitre, par tout ce que vous m'en avez dit. &c.

le 16. *Septembre.*

Il eſt vrai, ma chere fille, que vous avez un agréable établiſſement ; & que ſi vous ſaviez la bonté du Roi pour vous en cette occaſion, la joie que vous en avez redoubleroit encore : Mais il n'eſt pas beſoin d'exciter votre reconnoiſſance, & je deſire que vous montiez plus haut. Tout vient de Dieu ; c'eſt lui qui vous place auprès d'une jeune Princeſſe deſtinée à regner : vous y êtes avec des Femmes, qui joignent à leur bonne conduite une grande pieté ; il eſt à croire qu'il vous convie auſſi, & qu'il veut, que vous les égaliez dans la conduite. Je ſai les bonnes impreſſions qu'il y a dans votre cœur, & que vous n'êtes retenue que par le reſpect humain : il faut devenir plus hardie. Vous voila en quelque maniere ſéparée des occaſions propres à vous détourner : attachez-vous à votre devoir, qui, joint aux affaires domeſtiques,

meſtiques, ſuffira pour vous occuper. Commencez à ſervir Dieu avec cette Belle-mere, dont vous admirez tant la vertu; & revenez de ſorte qu'on ne vous diſtingue point de vos compagnes. Pardonnez cette petite exhortation à la tendreſſe que j'ai pour vous, & à celle que vous me marquez en toute occaſion.

Revenez quand vous voudrez. Nous ne reviendrons point de *Fontainebleau* avant le 8. ou le 10. de Novembre; à moins qu'il n'arrive des choſes que je ne prévois pas. &c.

N°. III.

LETTRE *de Mr. le Duc du* MAINE *à Made. la Comteſſe de* MONTGON.

à *Verſailles* le *7. Septembre* 1706.

COMME la propoſition que vous a faite le Sr. *de la Pommeraye*, MADAME, n'eſt pas tout-à-fait nouvelle, j'ai cru que le mot de recommandation que vous me demandez auprès de Mr. de *Chamillart*, ſeroit plus propre à gâter l'affaire qu'à l'avancer: c'eſt pourquoi j'ai pris la liberté de vous le refuſer: & d'ailleurs, pour toutes ſortes de raiſons, vous ne devez pas être mal reçue du Miniſtre.

Mon départ pour la Chaſſe m'avoit apparemment bouché l'eſprit ce matin: car j'étois perſuadé, comme je l'ai dit à celui qui m'a

rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'une grandiſſime feuille de papier, ne ſuffiroit pas pour vous répondre tout ce que j'avois à dire là-deſſus; & je trouve à préſent, MADAME, qu'en aſſez peu de mots j'ai tout dit. Pardonnez-moi donc, s'il vous plait, de vous les avoir fait tant attendre; & ayez quelque indulgence pour votre petit frere d'autre-fois.

Louis Auguſte de BOURBON.

N°. IV.

LETTRE *du Général Eſpagnol* DE LAS TORRES *au Colonel* CLAYTON *Lieutenant Gouverneur de* Gibraltar.

MONSIEUR.

J'AI reçu votre Lettre du 22. de ce mois. Quant à la tranchée qui a été ouverte pour attaquer la Ville de *Gibraltar*, je répons que ce que l'on a fait juſqu'à préſent, a été fait ſur notre terrain, pour fortifier les endroits où nos batteries pourront ſervir utilement: mais comme cette Place n'a d'autre diſtrict que celui de ſes fortifications, ſuivant les mêmes Traités que vous alleguez & que vous avez pris poſſeſſion des deux Tours, qui ſont de notre juriſdiction; vous pouvez être

être assuré, que si vous ne les abandonnez d'abord, j'en userai de la même maniere dont vous me parlez; vous donnant avis, que pour faire le Siege de cette Place, il n'étoit pas besoin de former les attaques de si loin comme vous le reconnoitrez dans l'occasion. Je suis &c.

Au Camp de *Gibraltar*
ce 22. *Fevrier* 1727.

Signé le Comte DE LAS TORRES.

N°. V.

REMARQUES *sur la conduite du Ministere Britannique dans la situation présente de l'Europe.*

LES Ministres Anglois ne peuvent apporter aucun prétexte spécieux, aux dépenses excessives dans lesquelles ils ont jetté leur Nation, par leurs expéditions belliqueuses: il faut qu'ils avouent, qu'en vertu des Traités, la Cour d'Espagne a droit d'empêcher tout commerce clandestin dans les Indes Occidentales. Ils ne peuvent dire que les Anglois n'en ont jamais entrepris; & s'il est arrivé que les Gardes-côtes ont excedé leur devoir en quelques rencontres particulieres, il a été pourvû par ces Traités, que justice seroit rendue à l'amiable: mais la plainte est en

termes généraux, ſans ſpecifier ni les cas, ni les tems auxquels le tort à été fait, ou qu'on ait refuſé de faire juſtice. Cette plainte, comme ils l'avouent eux-mêmes, eſt encore de vieille date : d'où vient donc qu'on n'a pas apporté plûtôt le remede qu'on prétend être ſi propre & ſi néceſſaire, préſentement que les Vaiſſeaux de guerre Anglois, qui ont été conſtamment poſtés à la *Jamaique*, ſemblent avoir été ſuffiſans pour ce ſujet, ou du moins pouvoient devenir ſuffiſans par une très petite partie des dépenſes de l'Eſcadre d'*Hoſier* ?

Mais voyons comment cette Eſcadre a été employée pour le deſſein prétendu, de proteger le commerce contre les Gardes-côtes. Croiſe-t-elle dans ſes propres ſtations pour un tel deſſein ? Bien au contraire, l'Amiral Hoſier a amené avec lui, non ſeulement ſon Eſcadre, mais encore les Vaiſſeaux qui étoient auparavant dans ces ſtations, juſqu'à *Porto-Bello*, où il a commis des hoſtilités ouvertes contre la Couronne d'Eſpagne ; laiſſant en même tems le commerce expoſé, non ſeulement aux Gardes-côtes, mais encore aux pirates. Il faut remarquer ici, que comme il eſt repeté plus d'une fois, & de la maniere la plus forte, dans la lettre du Marquis DE LA PAZ, que le Commerce des Indes Occidentales eſt expreſſément défendu à toutes les Nations, par les loix d'Eſpagne & des Indes, auſſi bien que par pluſieurs Traités ; ceci contredit directement ce qu'on a prétendu, que par le Traité de Commerce de Vienne, on ait donné permiſſion aux ſujets de l'Empereur

pereur de trafiquer dans les Indes Occidentales.

Voyons enſuite ſi les Miniſtres Anglois ont de meilleures raiſons à donner pour le deſſein de l'Eſcadre de l'Amiral JENNINGS. Ils diſent en premier lieu, que l'Amiral n'eſt pas venu ſur les côtes d'Eſpagne, avec intention de commettre aucune hoſtilité; mais en ami, & avec des diſpoſitions pacifiques; ayant été forcé ſur cette côte par les vents contraires, & par la néceſſité de faire aiguade. Il eſt à remarquer, que l'Amiral n'avoit pas été longtems en mer, quand il arriva ſur les côtes d'Eſpagne; de ſorte qu'il paroit bien extraordinaire, comment il pouvoit être reduit ſitôt à la néceſſité de prendre des rafraichiſſemens au port de *Santona*: & s'il a été jetté ſur cette côte par les vents contraires, il ſera bien difficile de deviner, qu'elle devoit être ſa courſe directe. Ainſi ce ſeroit un miſtere à placer entre les *arcana Imperii* de quelques grands politiques; à moins qu'on ne l'explique par la ſuite de la repréſentation de pluſieurs raiſons prétendues de cette expédition

Mais quelles ſont ces raiſons? On avoit fait de grands armemens de mer dans les ports d'Eſpagne, & on avoit envoyé un Corps conſiderable de troupes en cet endroit de la côte, d'où l'on pouvoit fort facilement faire une entrepriſe ſur les Etats d'Angleterre. Que ſont donc devenus ces grands armemens? ils n'ont point paru en mer; & on ne nous dit point, que l'Amiral Anglois en ait découvert dans les Ports. Les Miniſtres Anglois ne diront pas certainement, que ces

deſſeins ont été arrêtés par les réſolutions vigoureuſes de leur Parlement : car alors la dépenſe de cette Eſcadre étoit tout-à-fait inutile pour obvier à des dangers qui étoient paſſés pluſieurs mois auparavant ; & pour la marche des Troupes vers les côtes, ils y avoient eux-mêmes donné ſujet, par ce qui avoit été publié dans leurs gazettes les plus autentiques, de la grande allarme que leur Eſcadre avoit donnée aux Eſpagnols, & qui, pour dire le vrai, a été le ſeul effet que le Public ait encore connu de cette expédition.

C'eſt ainſi qu'ils prétendent, des conſéquences néceſſaires de leurs actions, tirer des raiſons, pourquoi ils les ont faites. Ils donnent l'allarme aux côtes d'Eſpagne ; & quand on leur en demande la raiſon, ils répondent, parce que les Eſpagnols, ſur cette allarme, ont tâché de ſe mettre en état de défenſe. Mais ne ſera-t-il pas permis au Roi d'Eſpagne, d'avoir des garniſons dans les places de ſes Etats, qu'on dit être les plus proches de la Grande Bretagne ? Les Anglois croiroient-ils ce raiſonnement ſuffiſant, pour les empêcher d'équiper des Vaiſſeaux & de tenir des garniſons à *Plimouth* & à *Portsmouth* ?

Mais nous avons fort grande raiſon, diſent les Miniſtres Anglois, de ſoupçonner & d'appréhender de mauvais deſſeins, parce que trois Vaiſſeaux Ruſſiens avoient été de *Cadix* à St. *Andero* ; & parce que les Emiſſaires du Prétendant avoient conçu de grandes eſpérances, & s'étoient publiquement vantés, quels ſecours ils devoient recevoir : ce qui a été prouvé par la conduite pernicieuſe & indiſcrette

crette de quelques-uns de ces Emiſſaires à Madrid.

Il faut que j'avoue, qu'en ce cas les Miniſtres Anglois peuvent le mieux juger, combien il a été néceſſaire de garantir le Royaume contre le danger de trois Vaiſſeaux, & de la conduite indiſcrette de quelques Emiſſaires du Prétendant. Mais je ne puis pas m'empêcher de dire, que la Cour d'Eſpagne a jugé bien différemment juſqu'à préſent, du pouvoir & de la force de la Nation Angloiſe, auſſi bien que de leur affection & de leur fidélité pour leur preſent Souverain : Et ſi l'indiſcrétion des Emiſſaires du Prétendant eſt d'une ſi dangereuſe conſéquence, ſa cauſe n'eſt donc pas dans un état ſi languiſſant, ni ſi déſeſperé qu'on l'a généralement cru. Mais alors il auroit été de la prudence & de la ſageſſe des Miniſtres Anglois, de n'avoir pas découvert ce ſecret important à une Cour, qu'ils ont provoquée par toute ſorte de mauvais traitemens. Ils feroient bien auſſi de conſiderer, ſi le Prétendant n'a pas plus d'Emiſſaires indiſcrets, & s'il ne conſerve pas pluſieurs puiſſans & bons amis dans des endroits, où la Nation Angloiſe a pour le préſent jugé à propos de prendre des liaiſons, par une intime, pour ne pas dire, une dépendante amitié.

Il n'eſt pas néceſſaire d'ajouter aucune obſervation à ce qui eſt dit dans ces papiers, de l'Alliance offenſive, & de l'engagement pour le recouvrement de Gibraltar par force. Je ſuis perſuadé que les Miniſtres Anglois ne s'imaginent pas, que l'on pouvoit croire un tel engagement néceſſaire, dans un cas où la promeſſe du Roi leur Maitre a été déja en-

gagée : mais je ne puis m'empêcher de faire quelques réflexions ſur l'article du Duc de Ripperda. Comment les Miniſtres Anglois entreprennent-ils, d'une maniere ſi extraordinaire, la protection d'un homme, qu'ils avoient toujours regardé comme le principal promoteur de ces meſures ; & dont ils s'étoient, comme ils diſent eux-mêmes, plaints ſi ſouvent & ſi hautement ? Son élévation à la Cour d'Eſpagne étoit autrefois leur plus grande plainte. Sa diſgrace eſt devenue maintenant leur principal grief.

Mais il ne faut pas s'étonner ſi on donne dans des foibles raiſonnemens, lorſqu'on s'éforce de tirer des raiſons des fauſſes meſures, qu'on a d'abord priſes ſoi-même. Ils commencent par des aſſurances, que l'Amiral Jennings eſt venu ſur les côtes d'Eſpagne en ami, & par accident : enſuite ils prétendent de donner des raiſons, pourquoi il y eſt venu en ennemi : enfin ils concluent, que pour ces raiſons, ils s'attendent que ſes Vaiſſeaux doivent être admis dans les Ports d'Eſpagne, en vertu des Traités de paix & d'amitié des deux Nations.

On pourroit dire beaucoup pour convaincre le monde des diſpoſitions ſinceres, & des efforts particuliers de Sa Majeſté Catholique pour conſerver cette paix & cette amitié ; mais on trouvera peut-être une occaſion favorable pour le faire. Quoiqu'il en ſoit, en ſuppoſant même que chaque article de la repréſentation de Monſieur STANHOPE ſoit vrai, excepté ſeulement celui qui ſuppoſe que la Cour d'Eſpagne ait actuellement formé des deſſeins, pour une entrepriſe contre les

Etats

Etats Britanniques en faveur du Prétendant ; & que les Miniſtres Anglois ſavent, auſſi bien que moi, être ſans fondement : je me rapporterai au jugement des Anglois mêmes, qui ont les véritables intérêts de leur païs à cœur, ſi ces prétendus griefs n'auroient pas pû être redreſſés ſans des Eſcadres & des actes d'hoſtilités ; & même ſi, étant tous réunis, ils ſuffiſent pour plonger la Nation dans la dépenſe, & dans les calamités d'une guerre, dont ſelon toutes les apparences, elle portera tout le fardeau, ſans pouvoir eſperer d'en profiter, quand même elle réuſſiroit ? Et quoi qu'il importât médiocrement, qu'en peu d'années la Nation doive 50. ou 60. millions, (comme on m'a rapporté qu'un de leur grand Miniſtre doit avoir avancé dernierement) ; on fera cependant réflexion encore, que les dépenſes preſentes, & l'augmentation de leurs dettes, ne ſeront pas la plus mauvaiſe conſéquence de la guerre ; mais qu'ils peuvent perdre outre cela pour jamais, quelques unes des branches les plus conſiderables de leur commerce, qu'ils ne pouront jamais recouvrer par aucun Traité, quand elles auront une fois paſſé dans d'autres canaux, & que des Manufactures ſeront établies dans d'autres païs.

No. VI.

N°. VI.

REMARQUES *ſur le Mémoire du Colonel* STANHOPE *du 25. Novembre 1726.*

CEUX qui ont lû les lettres qu'on a données depuis peu au public, ont été ſans doute ſurpris en liſant celle de Mr. STANHOPE, de voir que les Miniſtres Anglois ne font que repeter les mêmes choſes en plus de paroles; puiſqu'il n'y a preſque pas un ſeul motif des plaintes prétendues dans cette Lettre, qui ne ſe trouve dans la repréſentation de Monſieur Stanhope du 24. Septembre dernier; excepté celui qui regarde les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils jugent à propos de regarder comme un acte d'hoſtilité; ſoit parce qu'ils n'ont pas de meilleures raiſons à donner pour leur prétendue querelle avec l'Eſpagne; ſoit, ſelon la généroſité avec laquelle ils ont coutume d'épouſer les intérêts de quelques-uns de leurs Alliés, avec plus de chaleur & de dépenſe, que les parties elles-mêmes ne jugent à propos de le faire.

Les Lecteurs ſeront de plus ſurpris, de voir que, dans la dite lettre, en ſe plaignant, on ſe ſert d'une expreſſion bien rude, comme ſi le Roi d'Eſpagne avoit évité de donner une réponſe directe, claire & ſatisfactoire au Mémoire ou à la repréſentation de Monſieur Stanhope: au lieu que, ſi l'on compare la repréſentation de Monſieur Stanhope avec la

Lettre

Lettre du Marquis DE LA PAZ du 30. Septembre dernier, on y trouvera, comme nous eſperons, une réponſe directe, claire & ſatisfactoire à chaque article de la repréſentation; excepté celui du Conſul, auquel, ſi on n'a pas donné réponſe, les Lecteurs pourront juger, par ce qu'on dit préſentement, ſi on ne doit pas plûtôt en attribuer l'omiſſion, à l'égard qu'on a eu pour ceux qui ſe ſont hazardés de faire des plaintes ſi frivoles & ſi mal-fondées.

Mais puiſque les Miniſtres Anglois témoignent tant d'empreſſement à taxer les autres, comme s'ils cherchoient à éviter de donner des réponſes directes; voyons comme ils s'en acquittent eux-mêmes en pareilles occaſions. Ils ont été chargés dans la lettre du Marquis de la Paz du 30. Septembre, des hoſtilités commiſes par l'Amiral HOSIER, & atteſtées par les dépoſitions les plus autentiques : ſur quoi ils diſent qu'ils ne peuvent point faire de réponſe à cet article, parce qu'ils n'ont pas reçu des nouvelles de l'Amiral Hoſier ſur aucune des choſes dont on ſe plaint; comme s'il étoit poſſible de croire, que l'Amiral Hoſier n'a pas rendu compte à ſa Cour de ſon procedé, pas même deux mois après que les plaintes avoient été portées d'Eſpagne, & lorſque les faits étoient ſi notoires, qu'on les avoit même rendus publics dans toutes les Gazettes Angloiſes. Les Miniſtres Anglois s'attendoient-ils, que ceux d'Eſpagne raiſonneroient dans ce cas-ci de la même maniere qu'ils le font eux-mêmes par rapport au Duc de Ripperda; que puiſqu'eux qui avoient préparé les inſtructions de l'Amiral Hoſier, &

qui

qui devoient mieux que perſonne en ſavoir non ſeulement le conteuu, mais encore la vérité de toutes ſes démarches, n'avouent pas directement ni l'un ni l'autre? Donc on ne veut pas donner crédit à aucune plainte, que les Eſpagnols peuvent faire ſur cet article. Que le public juge par-là, qui ſont ceux qui méritent le plus qu'on les charge de chercher des évaſions.

Mais voyons ſi ces Miniſtres ſont connoître plus de franchiſe & de candeur, dans aucune autre partie de la lettre. Ils s'étoient plaints dans la repréſentation de Mr. Stanhope, d'une Alliance ſecrette & offenſive, faite avec l'Empereur pour le recouvrement de Gibraltar par force; laquelle, à ce qu'ils prétendent, le Duc de RIPPERDA lui-même avoit avoué. Le Marquis de la Paz, dans ſa réponſe, ayant appellé ceci une fauſſe confidence du Duc de Ripperda, dit que l'Empereur avoit tâché de déſabuſer entierement Sa Majeſté Britannique ſur cette affaire; & avancé de plus, que les vues du Roi d'Eſpagne pour recouvrer Gibraltar, étoient entierement fondées ſur les promeſſes que Sa Majeſté Britannique en avoit données. Et certainement on ne peut blâmer le Roi d'Eſpagne d'avoir compté deſſus, & d'avoir cru qu'il étoit inutile de faire des Traités avec d'autres Puiſſances, pour engager Sa Majeſté Britannique à accomplir une promeſſe qu'elle avoit faite ſi ſolemnellement.

Que répondent préſentement à ceci les Miniſtres Anglois dans la Lettre de Mr. Stanhope? Diſent-ils, que l'Empereur n'avoit pas entrepris de détromper le Roi leur Maitre là-

là deſſus ? Nient-ils, qu'il n'y avoit aucune promeſſe donnée de ſa part pour la reſtitution de Gibraltar ? Non, ils ſemblent admettre tout cela ; & la copie ci-jointe mettra le tout hors de diſpute.

* *Cum verò per Miniſtrum Sereniſſimi Hiſpaniarum Regis expoſitum fuerit, reſtitutionem Gibralterræ cum Portu ſuo per Regem Britanniæ promiſſam fuiſſe, & Regem Hiſpaniarum inſiſtere ut Gibralterra cum Portu ſuo, & Inſula Minorcæ cum Portu ſuo Maon, Majeſtati ſuæ Reg. Cath. reſtituantur ; ex parte Sacræ Cæſareæ Catholicæque Majeſtatis, hiſce declaratur, huic reſtitutioni, ſi amicabiliter fieret, ſe non oppoſiturum, ubi utile videbitur omnia bona officia, & ſi partes id deſiderarent, etiam mediatoria adhibiturum eſſe.*

Mais ils diſent que le Duc de Ripperda avoit déclaré à deux Ambaſſadeurs, qu'il y avoit une telle Alliance ſecrette : il étoit premier Miniſtre, & doit avoir dit la vérité ; parce qu'il doit ſavoir s'il la diſoit ou non. Si ce raiſonnement étoit juſte, certains grands Miniſtres pourroient prétendre au caractere de véracité, dont ils ſemblent avoir grand beſoin. Mais les Miniſtres Anglois ont donné une autre réponſe dans l'affaire préſente, qui détruit entierement tous ces argumens. La voici : c'eſt que le Duc de Ripperda a été continué dans ſon emploi & dans l'entiere confiance du Roi ſon Maitre, pendant quelque tems après cette déclaration, ce qui ne paroit du tout probable, s'il avoit découvert une telle

* *Ceci eſt l'Article II. du Traité ſecret entre l'Empereur & l'Eſpagne.*

telle Alliance offenſive réelle, laquelle, comme ſecrette, devoit avoir été tenue telle juſqu'à ce que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, euſſent eux-mêmes jugé à propos de la découvrir par leurs opérations. Si donc cette déclaration du Duc de Ripperda étoit ſeulement une fauſſe confidence, provenante peut-être de quelques fauſſes notions de politique, dont il n'a pas peut-être été le ſeul Miniſtre dans ce tems qui en eût été ſuſceptible; on peut avec aſſez de raiſon imputer à la même imagination les vains diſcours qu'il peut avoir tenus à Vienne; ſuppoſant que tout ce qu'on a dit ſoit exactement vrai, auſſi bien que la connoiſſance & les converſations avec le Duc de Warthon. Mais le moyen qu'un Prince devienne reſponſable de toutes les expreſſions vaines & extravagantes d'un Miniſtre imperieux & violent? Si cela étoit une juſte cauſe de déclarer la guerre, certains païs ne pourroient jamais eſperer d'avoir la paix, ſans une reforme entiere de leur Miniſtere: & l'on pourroit en appeller à la Nation Angloiſe, pour ſavoir s'ils croiroient qu'on auroit raiſon de les attaquer, à cauſe des paroles injurieuſes dont quelques-uns de leurs Miniſtres peuvent s'être ſervi, contre un très-grand & puiſſant Prince, quand même ils l'auroient fait, non dans la chaleur d'une converſation privée, mais dans une occaſion très-ſolemnelle, & lorſqu'on préſume que le tempérament & la délibération doivent être très exactement gardées.

Il eſt à remarquer dans cette partie de la Lettre de Mr. Stanhope, qui regarde l'argent qu'on dit avoir été envoyé en Hollande, en Suede,

Suede, en Pruſſe. &c. qu'ils ne contrediſent pas le fait comme il a été rapporté par le Marquis de la Paz; mais ils font leurs efforts de l'eluder, comme une calomnie faite à de grands Princes & à de grands Etats: comme ſi l'argent qu'on envoye à une Cour ne pouvoit être employé qu'à ſuborner le Prince même. Mais cette affaire s'éclaircira peut-être en peu de tems.

Comme le prétexte des deſſeins formés par l'Eſpagne, contre le Roi de la Grande Bretagne & ſes Etats en faveur du Prétendant, n'a pas la moindre apparence de probabilité, ſi l'on conſidere les difficultés infinies, & le grand hazard d'une telle entrepriſe; il ſembleroit que les aſſurances, & les proteſtations ſolemnelles, qui ont été faites de la part de Sa Majeſté Catholique, devoient ſuffire par elles-mêmes, pour détruire toute la croyance qu'on avoit deſſein de produire, dans les eſprits de ceux qui avoient le plus de diſpoſition à ſe laiſſer tromper: & quand les Miniſtres Anglois avoient formé ce complot, ils devoient s'être ſouvenus, que les trois Vaiſſeaux Marchands de Moſcovie, dont ils font le principal fondement, s'en étoient retournés à Petersbourg, pluſieurs mois avant les réſolutions vigoureuſes du Parlement Anglois; leſquelles ſeules, à ce que diſent préſentement les Miniſtres, ont empêché l'exécution de ce deſſein ſi dangereux: à moins qu'ils ne veuillent que nous ſuppoſions, que les Moſcovites ſavoient d'avance quelles réſolutions le Parlement devoit prendre alors; comme la Gazette d'Amſterdam a entrepris depuis peu de nous le dire.

Quand

Quand les Miniſtres Anglois repetent ſi ſouvent leurs plaintes touchant l'enlevement du Duc de Ripperda de la Maiſon de Monſieur Stanhope, ils ne font pas ſans doute réflexion ſur ce qu'ils firent eux-mêmes dans le cas du Comte GYLLEMBERGH, quoi qu'il fût natif, ainſi que Miniſtre, de Suede; & qu'il avoit été reçu & reconnu ſous ce caractere pendant pluſieurs années à la Cour d'Angleterre. Ils ne ſe ſont pas contentés de ſe ſaiſir de ſa perſonne; mais ils ont encore enlevé tous ſes papiers. C'eſt pourquoi ils ont crû, qu'un Miniſtre lui-même, dans ce cas-là, ne pouvoit pas jouir d'aucune protection par le droit des gens. Comment peuvent-ils prétendre maintenant, qu'un autre Miniſtre devoit avoir droit de l'accorder dans une Cour étrangere, comme dans le cas du Duc de Ripperda, à un ſujet & premier Miniſtre, accuſé de haute trahiſon contre ſon Souverain & ſon Maître ?

Il faut croire auſſi, que les Miniſtres Anglois ſe ſont oubliés eux-mêmes, lorſqu'ils reprochent à la Cour d'Eſpagne les repréſentations faites autrefois de la part de Sa Majeſté Cath. contre la Compagnie d'Oſtende; puiſqu'il eſt impoſſible que ce reproche ne retombe directement, & fortement ſur eux-mêmes, pour avoir négligé d'avoir eu égard à ces repréſentations en tems & lieu, d'embraſſer l'occaſion favorable de prendre, conjointément avec S. M. C., les meſures qui auroient pû effectivement mettre fin à ce commerce, qu'ils regardent préſentement comme préjudiciable à la Nation Angloiſe & à ſes Alliés; & pour fournir enfin l'occaſion, ou du

du moins le prétexte, des dépenſes exceſſives, & des difficultés infinies, dans leſquelles ils vont plonger leur patrie. Si pour lors ils ſe ſoucioient ſi peu du commerce, & s'ils avoient des raiſons particulieres, & de plus grandes conſéquences, de garder des meſures avec l'Empereur aux dépens de cet intérêt, ou de tout autre qui concernoit leur nation; S. M. C. croit en avoir de plus juſtes d'agir de même préſentement; & elle ne fait aucune difficulté de l'avouer à tout le monde.

Les Miniſtres Anglois n'ont pas plus de raiſon de ſe plaindre, comme ils font ouvertement, des Traités de Vienne. Pouvoient-ils s'imaginer, qu'après la rupture faite entre l'Eſpagne & la France par le renvoi de l'Infante, S. M. C. ne feroit pas ſes efforts pour ſe reconcilier au-plûtôt avec l'Empereur? Et s'il y avoit de l'apparence qu'il pouvoit ſe trouver quelque choſe dans les termes d'une telle réconciliation qui pouvoit regarder les intérêts de la Nation Angloiſe, par rapport au commerce d'Oſtende ou autrement, d'où vient que les Miniſtres Anglois ne l'ont pas prévenu, comme ils l'auroient pu faire, en acceptant la médiation qu'on a offerte au Roi leur Maître, & qui l'auroit au moins rendu le maître de toutes les tranſactions entre l'Eſpagne & l'Empereur? Tout le monde ſait qu'ils ont refuſé ces offres; mais on ignore encore les bonnes raiſons qu'ils ont eues de le faire. Et l'on doit obſerver de plus, que malgré toutes les clameurs faites touchant le Traité de Commerce de Vienne, comme ſi la Cour d'Eſpagne y avoit accordé aux ſujets

jets de l'Empereur pluſieurs avantages, non ſeulement préjudiciables à l'Angleterre, mais encore directement opoſés à pluſieurs Traités encore ſubſiſtans entre les deux Couronnes; les Miniſtres Anglois n'ont jamais jugé à propos, de demander à la Cour d'Eſpagne les explications propres ſur ces articles, ni de débattre cette matiere amiablement, comme on le leur avoit offert. La premiere fois qu'ils en ont parlé, ç'a été dans la repréſentation de Monſr. Stanhope du 28. Septembre dernier, dans laquelle on en fait mention parmi d'autres griefs prétendus, comme une raiſon de leurs hoſtilités & procédures belliqueuſes.

Ils ont gardé la même conduite par rapport à la plainte qu'ils font touchant les Gardes-côtes Eſpagnols. S'il étoit effectivement vrai que ces Vaiſſeaux avoient pillé & commis pluſieurs actes d'hoſtilités contre les Négocians Anglois: il n'eſt pas poſſible que ceux qui ont ſouffert ces dommages, n'ayent fait leurs plaintes en forme à la Cour d'Angleterre, & qu'ils n'en ayent expoſé toutes les circonſtances particulieres. Mais ſi cela eſt, comment les Miniſtres Anglois ſe pourront-ils excuſer envers leurs Compatriotes lezés, de n'avoir jamais repréſenté à Sa Majeſté Catholique aucun de ces cas particuliers, comme il eſt conſtant qu'ils ne l'ont pas fait? Ils ne pouvoient attendre qu'une réponſe générale à des plaintes générales. Mais il y a de l'apparence qu'ils ont un certain nombre de griefs prétendus qu'ils peuvent paſſer, ou faire revivre, ſur leſquels ils peuvent inſiſter avec beaucoup de chaleur, ou accorder ſans peine,

péine, ſelon ce qui convient le plus avec leurs deſſeins préſens : & je ſuis convaincu, qu'on verra clairement, tant par le tour que par la ſubſtance des lettres qu'ils ont écrites dernierement à la Cour d'Eſpagne, qu'ils ne cherchoient pas tant par leurs plaintes à porter les choſes à un accommodement amiable & raiſonnable, qu'à irriter & provoquer ; & que leurs lettres paroiſſent évidemment n'avoir pas été calculées pour Madrid, mais pour ſervir dans quelqu'autre endroit, où ils ſe propoſent de les faire paroitre, ſans les réponſes qu'on y peut proprement faire.

N°. VII. VIII. & IX.

ADRESSE *du Clergé de* Londres *& de* Weſtminſter, *préſentée au Roi* GEORGE I.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très-humbles & les très-fideles ſujets de V. Majeſté, l'Evêque, le Doyen & le Chapitre de votre Egliſe Cathédrale de St. *Paul*, & le Clergé des Cités de *Londres* & de *Weſtminſter*, nous croyons indiſpenſablement obligés dans la conjoncture préſente, de donner à V. Maj. une marque publique de notre attachement inviolable à Sa Perſonne, & de lui témoigner en même tems, que nous regardons avec horreur tous

les

les efforts que l'on fait pour troubler le repos de votre Gouvernement.

Nous nous intereſſons ſenſiblement en commun avec vos autres ſujets, à tout ce qui a la moindre apparence de devenir préjudiciable au négoce & au commerce, dont on voit manifeſtement que dépendent la force & la ſureté de ces Royaumes; & ſurtout l'état floriſſant de ces deux grandes cités. Mais ce qui nous touche le plus, ce qui remplit nos cœur du plus vif reſſentiment & de la plus triſte indignation, c'eſt l'engagement dans lequel on eſt entré, pour placer un Prétendant Papiſte ſur le Trône de V. M. : projet qui ne peut avoir été formé que par des gens, qui ne veulent ni voir ni conſiderer, à quel degré la douceur & la juſtice de votre Gouvernement, votre application tendre & conſtante au bien de votre peuple, votre attachement à notre conſtitution par rapport à l'Egliſe & à l'Etat, & votre fermeté inébranlable à ſoutenir la cauſe Proteſtante, ont établi votre Trône, & vous ont rendu cher à vos peuples.

Toutes ces conſidérations font voir, combien vos ennemis auroient tort de ſe flatter, qu'un peuple, en poſſeſſion de bénédictions ſi précieuſes, peut ne pas faire éclatter ſon zele, & faire les plus grands efforts pour s'en conſerver & aſſurer la jouiſſance; ſoit par juſtice pour lui-même; ſoit par reconnoiſſance envers Votre Majeſté, qui, après Dieu, eſt l'auteur de ce grand bien.

Nous devons toujours être attentifs à ſerrer de plus en plus les liens de la reconnoiſſance, de l'intérêt & de l'affection. Nous y ſommes

ſommes obligés par le devoir de nos emplois; & encore plus par ce qu'exigent de nous la conſcience & la Religion : & nous ne doutons nullement, de venir à bout de détruire les inſinuations funeſtes & ſéditieuſes des mal-intentionnés, en faiſant connoitre au peuple commis à nos ſoins, tout le prix des bénédictions dont nous jouiſſons ſous le Gouvernement de V. Maj., & en lui faiſant ſentir toute la miſere & la ruine inévitable, qu'une Egliſe Proteſtante doit toujours attendre d'un Prince Papiſte.

Nous aſſurons V. M. de notre obéiſſance ſincere, & de notre fidélité inviolable : & nous adreſſons au Tout-puiſſant les prieres les plus ardentes, pour la conſervation, la ſureté & la gloire de votre perſonne & de votre Gouvernement. Veuille ce grand Dieu, que V. M. jouiſſe d'un Regne long & heureux; qu'Elle trouve toujours en nous un peuple fidele & obéiſſant; & qu'enfin, Elle ne quitte cette Couronne terreſtre, que pour recevoir une Couronne immortelle de gloire dans le Ciel.

ADRESSE *de l'Univerſité de* Cambridge.

TANDIS que les autres ſujets de V. Maj. s'empreſſent à venir de tous les endroits du Royaume, lui témoigner leur attachement, & leur zele pour ſa perſonne & pour ſon Gouvernement; ſerions-nous les ſeuls qui garderions le ſilence, nous qui avons été tant de fois & ſi avantageuſement diſtingués

par ſa faveur particuliere? Ce ſeroit un reproche que le monde pourroit nous faire à juſte titre : & ce qui eſt encore plus ſenſible aux ames ſinceres, nous ne pourrions nous empêcher de nous le faire à nous-mêmes.

Quoiqu'il nous ſoit impoſſible d'oublier les faveurs réiterées que V. M. fait à cette Univerſité, toutes les fois que nous avons l'honneur de paroître en ſa préſence Royale; cependant nous ne venons point aujourd'hui pour la remercier de quelques bontés particulieres; mais pour lui payer le juſte tribut de nos actions de graces, pour des bienfaits d'une bien plus grande étendue, qui ſe répandent ſur tout le Royaume, par la ſageſſe des Conſeils de V. M.

Nous nous préſentons devant notre défenſeur, & notre Roi. Nous lui devons beaucoup à ces deux égards; & nous ſentons toute l'étendue de nos obligations : mais comme la liberté dont nous jouiſſons en qualité d'Anglois; & la Religion que nous profeſſons en qualité de Proteſtants, ſont de toutes les bénédictions de ce monde les plus grandes & les plus précieuſes, & ſans leſquelles toutes les autres deviendroient bientôt inutiles & de peu de conſidération; c'eſt aux ſoins & à l'attention de V. M. pour ces bénédictions, que tous les Anglois partagent en commun, que nous venons aujourd'hui rendre un hommage public, de la reconnoiſſance dont nos cœurs ſont pénétrés beaucoup plus que nous ne pouvons l'exprimer.

Quand nous voyons V. M. menacée des dangers d'une guerre étrangere; & que des Princes qui lui doivent tout & à ſon peuple,

ple, conſpirent contre ſes Royaumes, ſans qu'on la puiſſe accuſer d'aucune injuſtice, ni d'avoir fait aucune breche à la bonne foi, & quoiqu'on ne lui ait rien demandé qui pu'ſſe être accordé, qu'en violant manifeſtement les juſtes droits de notre patrie; que pouvons-nous penſer, ſi ce n'eſt, que V. M. eſt chagrinée, parce qu'Elle veut être le pere de ſon pais, & parce qu'Elle refuſe de ſacrifier les droits de ſon peuple au bien & à la tranquillité de ſa propre vie? Des Princes qui ont l'ame moins grande & moins noble, peuvent vouloir compoſer avec les dangers, éluder les maux préſens, & en laiſſer paſſer le fardeau qui ſe multiplie ſur la poſtérité: mais V. Maj. a pris le parti le plus ſage & le plus glorieux, qui eſt d'aller au devant du danger; & de faire voir aux eſprits ambitieux, qui troublent le bonheur du monde, & qui regardent la force comme un titre ſuffiſant pour s'emparer de ce qui leur convient, que vous n'appréhendez autre choſe que de faire injuſtice, & que vous êtes diſpoſé & réſolu, de maintenir vos droits & ceux de votre peuple.

Ceux qui prétendent aujourd'hui que nous renoncions à notre commerce, prétendent auſſi ſans doute, ſe mettre eux & nous en état de pouvoir nous faire en ſureté d'autres demandes, dans quelque occaſion plus favorable.

Si leur politique leur réuſſiſſoit, & qu'ils fuſſent aſſez heureux pour ſe voir croitre en richeſſe & en pouvoir, & notre Nation languir & décliner en l'une & en l'autre, il y a toute apparence que la premiere choſe qu'on

demanderoit, ſeroit le Trône même; & ne vaudroit-il pas autant demander à tout Anglois, de livrer ſa liberté & ſa Religion, & toutes les autres choſes qui peuvent rendre la vie agréable ?

Ce ſont les vues que l'on juge à propos de cacher pour le préſent; elles ſont partie d'un Traité ſecret, qui n'a pour objet que de placer le Prétendant ſur le Trône de ces Royaumes : mais ce ne ſera plus un ſecret, dès qu'on pourra ſurement l'avouer; quand la décadence de notre commerce, & la diminution de la richeſſe de ce pais en favoriſera l'aveu, & favoriſera l'exécution de ce deſſein. Quoi que l'on nous puiſſe regarder comme des gens peu entendus aux affaires du commerce, nous voyons aſſez clair pour devoir prendre part aux intérêts communs de la Nation, & pour être pénétrés d'un juſte reſſentiment contre toutes les atteintes qu'on y peut donner, ſoit par la fraude ou par la force.

Nous & tous vos ſujets, nous nous ſommes vûs ſi longtems dans un état de félicité & de ſatisfaction ſous l'heureux Gouvernement de V. M., que nous avions raiſon de croire le Prétendant oublié entierement : mais puiſque vos ennemis de déhors ont embraſſé les vaines & trompeuſes eſperances, que ceux du dedans ſemblent avoir pour la plupart abandonnée; nous la ſupplions de nous permettre de lui réiterer les aſſurances ſolemnelles que nous lui avons ſouvent données, & que nous n'oublierons jamais, de ſoutenir de toutes nos forces & de tout notre pouvoir le Gouvernement de V. Maj. contre le Prétendant

dant & tous ſes adhérans. Nous ne ſommes pas plus fideles à V. M. qu'à nous-mêmes, & à nos intérêts; & nous ſommes perſuadés, que la Nation Angloiſe ne peut jamais rien faire contre ce qu'elle doit à V. M. à cet égard, qu'elle ne ſe trouve ennuyée de ſa Religion & de ſa liberté, & qu'elle ne veuille ſe livrer à toutes les miſeres, dont la vue même la plus éloignée ne peut qu'effrayer la nature humaine.

Que V. Maj. puiſſe longtems jouir d'une parfaite ſanté, & de toute ſa vigueur, pour achever le glorieux ouvrage qu'elle a entrepris! Que le ſuccès puiſſe répondre à la juſtice & à la ſageſſe de votre conduite; & que pour recompenſe, vous ayiez la ſatisfaction de voir la paix & la tranquillité rétablie, & appuyée ſur un fondement ſolide & durable! Ce ſont les vœux de votre fidele Univerſité de *Cambridge*, qui y contribuera toujours de tous ſes efforts.

ADRESSE *des habitants de la partie Méridionale de la Principauté de* Galles.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

LES précautions que V. M. a priſes ſi à propos, pour prévenir les deſſeins & les machinations ſecrettes de vos ennemis du déhors, qui tendoient non ſeulement à ruiner notre commerce, mais encore à nous enlever notre Religion, nos privileges, & tout ce qui eſt le plus précieux à un peuple libre, ſont ſi connues à tous vos ſujets, que

nous, qui vivons dans les Mairies de *Galles*, contrée des plus reculées des domaines de Votre Majeſté, ne pouvons l'ignorer, ni nous exempter d'en témoigner notre très-humble reconnoiſſance à V. M., & de faire éclatter notre indignation, de l'injuſtice faite depuis peu à V. M. & à la Nation Britannique, par le Réſident de l'Empereur d'Allemagne, dont la prétendue reconnoiſſance, affection & eſtime envers cette Nation auroient été bien mieux témoignées, ainſi que nos Députés au Parlement l'ont dit, *en honorant le* Roi *qui honore la patrie*, & en rendant juſtice au peuple, dont les droits ſont préſentement attaqués par ſes Alliés, & défendus par le meilleur des Princes, même au péril de ſes propres domaines en Allemagne.

Mais c'eſt notre bonheur que les forces redoutables de l'Eſpagne, de la Ruſſie, & de l'Allemagne ſoient ſi éloignées les unes des autres, que Votre Majeſté peut en empêcher la jonction par le moyen des Flottes Britanniques; & que l'expérience, la ſageſſe & la prudence de V. M. ſoient telles, que ſi quelqu'un de vos Miniſtres, ſous quelque prétexte ſpécieux d'épargner, eût conſeillé à V. M. de ſouffrir que les Ruſſiens reduiſiſſent les Princes du Nord à la néceſſité de permettre pour leur propre ſureté, que la Flotte Ruſſienne paſſât le *Sund*, & entrât librement dans les Ports qui ſont vis-à-vis le Nord de la Grande-Bretagne, V. M. bien loin de prêter l'oreille à un conſeil ſi dangereux, auroit au contraire regardé de pareils conſeillers, comme des gens qui trahiſſent les véritables intérêts de V. M. & de votre peuple.

Aucun

Aucun des ſujets de V. M., qui ont lû l'hiſtoire de la Grande-Bretagne, ne peut oublier combien de fois, & avec quel ſuccès on a ci devant tranſporté dans cette Isle, des troupes des Ports du Nord; & il n'y a perſonne qui en connoiſſe la ſituation, qui ne doive être convaincu, qu'il ſera très facile dans la ſuite, de ſuivre cet exemple, en cas que la Flotte Britannique ne s'y oppoſe. Et comme on ne peut comprendre que l'Eſpagne ait pû entrer en guerre avec cette Nation, ſans qu'on ait auparavant formé quelques projets pernicieux pour nous, & pour le repos de l'Europe; nous ne pouvons aſſez reconnoitre la Providence Divine, en plaçant V. M. ſur le Trône Britannique, & en vous inſpirant la réſolution d'envoyer à temps vos Flottes dans la Mer Baltique, aux Indes Occidentales, & dans la Méditerranée, pour détourner l'orage dont nous étions menacés: & nous voyons avec plaiſir, que les fraix qui ont été faits pour cet effet, reſtent dans le païs; puiſque nos Flottes ont été reparées par nos propres ouvriers, pourvues de nos vivres, & équipées par nos Matelots.

Nous ſommes auſſi convaincus, & tous les bons ſujets doivent l'être comme nous, que tous ceux qui font éclatter avec tant d'unanimité leur amour pour leur patrie, dans une conjoncture auſſi délicate que celle où nous ſommes, prendront les meſures les plus convenables & les plus efficaces, pour affermir leurs véritables intérêts & ceux de leur Nation.

Nous ne pouvons donc conclurre cette très reſpectueuſe adreſſe, ſans ſupplier le Tout-

Puiſſant, de vouloir réunir les cœurs & les mains de tous vos ſujets, pour vous mettre en état de continuer avec courage & ſuccès, la défenſe indiſpenſable de la Grande-Bretagne, contre tous ſes puiſſants ennemis, & le maintien de l'heureuſe conſtitution de ce Gouvernement, tant dans l'Egliſe que dans l'Etat, qui eſt telle qu'elle a toujours été la gloire de cette Nation & l'objet de la jalouſie de toutes les autres; & qui, dans un tems plus convenable, étendra encore la renommée de V. M. jointe à ſon grand Conſeil aſſemblé en Parlement, en établiſſant ſur ce principe un fonds ſi inépuiſable, qu'il ſera ſuffiſant pour acquitter inſenſiblement les dettes de la Nation, à la gloire de V. M. & à l'avantage de chacun des ſujets en particulier.

Que V M. regne encore longtems ſur nous avec ſuccès contre tous vos ennemis; que votre grand Conſeil, aſſemblé en Parlement, auſſi bien que les Miniſtres que vous voudrez employer, travaillent toujours avec la même unanimité & fermeté, qu'ils font à préſent pour le bien de V. M. & de votre peuple: & que le Royaume de la Grande-Bretagne ne ſoit jamais dépourvû d'un Succeſſeur Proteſtant de votre Illuſtre Maiſon, qui ſuive votre glorieux exemple, par rapport à l'équité & à la douceur, avec leſquelles Votre Maj. gouverne en dedans, & maintient la balance de l'Europe au déhors; & qui par conſéquent, comme V, Maj. regne dans les cœurs de tous les Lords ſpirituels & temporels, & de toutes les communes du Royaume.

N°. X.

No. X.

ACCESSION *de* la Suede *au Traité d'*Hanover

NOTOIRE ſoit à tous & chaqu'un à qui il appartient où qu'il pourra appartenir. Sa Majeſté le Séréniſſime Roi de Suede ayant été amiablement invité de la part de leurs Majeſtés les Séréniſſimes Rois, Très-Chrétien, de la Grande Bretagne & de Pruſſe, par leurs Miniſtres, de vouloir bien accéder à l'Alliance défenſive que leurs Majeſtés ont conclue à Hanover le 3e. Septembre 1725, & aux trois articles ſéparés y joints, leſquels auſſi bien que la dite Alliance, auroient uniquement pour objet le maintien & la conſervation de la tranquillité publique, & en particulier de celle du Nord & dont la teneur s'enſuit.

Fiat inſertio.

Et Sa Majeſté le Séréniſſime Roi de Suede étant toujours diſpoſé à concourir à un but ſi ſalutaire, & voulant faire connoître combien cette invitation lui a été agréable, muni de ſon pouvoir en due forme, ſes Commiſſaires les Sénateurs du Royaume de Suede, & membre de la Chancellerie ſouſſignés, pour entrer en conference avec les ſouſſignés Miniſtres de Leurs Majeſtés le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, munis

de pleins pouvoirs pareils, pour négocier, & convenir de l'acceſſion de Sa Majeſté le Roi & la Couronne de Suede au dit Traité d'Alliance conclu à Hanover, & pour en dreſſer & ſigner un Acte formel. Les dits Commiſſaires & Miniſtres Plénipotentiaires ayant été ſur ce ſujet pluſieurs fois en conference, & ayant produit leurs pleins-pouvoirs de part & d'autre, ſont convenus de ce qui ſuit.

Sa Majeſté le Séréniſſime Roi & la Couronne de Suede, déclarent & promettent que Sa dite Majeſté, ſes héritiers & Succeſſeurs accedent pleinement à l'Alliance défenſive conclue à Hanover, & ci-deſſus inſerée, de même qu'aux trois Articles ſéparés qui s'y trouvent joints; & que Sa Majeſté & la Couronne de Suede, en vertu de cette acceſſion, ſe joignent & s'aſſocient comme partie principale contractante, à leurs Majeſtés les Séréniſſimes Rois Très-Chrétien & de la Grande-Bretagne: s'obligeant & s'engageant les dites Majeſtés, leurs héritiers & Succeſſeurs, conjointément & ſéparément, d'obſerver & de remplir de bonne foi & réellement, toutes les conditions & clauſes, compriſes dans le dit Traité d'Alliance défenſive, & ſes trois Articles ſéparés; & de fournir, quand le cas d'Alliance exiſtera, un ſecours de trois mille hommes d'Infanterie, & de deux mille de Cavallerie, conformément aux obligations du Traité; le tout de la maniere & auſſi fidelement, comme ſi Sa Majeſté & la Couronne de Suede avoient été du commencement partie principale contractante avec les ſuſdits Séréniſſimes Rois Alliés, & avoient conclu avec leurs dites Majeſtés, conjointément ou

ſéparé-

ſéparément, les Articles & conditions exprimées dans cette Alliance défenſive, & les Articles ſéparés.

Leurs Majeſtés les Séréniſſimes Rois Très-Chrêtien & de la Grande-Bretagne, admettent & aſſocient Sa Majeſté & la Couronne de Suede au ſuſdit Traité d'Hanover, de même qu'aux trois Articles ſéparés qui s'y trouvent joints, comme partie principale contractante: déclarent & promettent de leur côté, que leurs Majeſtés, leurs héritiers & Succeſſeurs obſerveront & rempliront, conjointément & ſéparément, de bonne foi & réellement, envers Sa Majeſté le Séréniſſime Roi & Couronne de Suede, toutes les conditions & clauſes contenues dans la dite Alliance défenſive, & ſes Articles ſéparés.

Cet Acte d'acceſſion ſera ratifié & approuvé de la part de Sa Majeſté & de la Couronne de Suede, & Leurs Majeſtés les Rois Très-Chrêtien & de la Grande-Bretagne; & les ratifications en ſeront fournies dans l'eſpace de deux mois, à compter du jour de la ſignature du préſent Acte, ou plûtôt ſi faire ſe peut.

En foi de quoi, nous, en vertu de nos pleins-pouvoirs reſpectifs, avons ſigné ce préſent Acte, & y avons appoſé le cachet de nos Armes.

Fait à *Stockholm* le 14. *Mars*, vieux ſtile, l'an 1727.

ARTICLES *séparés de l'Accession de la Suede au Traité d'Hanover.*

QUOIQUE par l'Acte d'Accession & d'admission, signé ce jourd'hui, Sa Majesté & la Couronne de Suede accédent purement & simplement au Traité d'Hanover, les Commissaires de Sa Majesté sont néanmoins convenus avec les Ministres Plénipotentiaires de Leurs Majestés Très-Chrêtienne & Britannique, des exceptions & Articles qui suivent.

I. Comme l'Alliance défensive conclue à Hanover le 3. Septembre 1725,, n'a pour but que la paix & la tranquillité publique, & particulierement celle du Nord, Sa Majesté le Roi & la Couronne de Suede, aussi bien que Leurs Majestés les Rois Très-Chrétien & de la Grande-Bretagne, déclarent que n'étant point engagés par aucun Traité ni convention avec d'autres Puissances qui seroient contraires à cette Alliance; les dits Traités & conventions ne pourront être affoiblies par cette Accession, mais resteront dans leur entiere vigueur: & Leurs Majestés déclarent en même tems, qu'elles sont dés à présent, & seront toujours dans la ferme résolution de garder & de remplir inviolablement tout ce qui est stipulé par la susdite Alliance d'Hanover; s'obligeant de part & d'autre, d'observer fidelement tous les engagemens pris par le présent Traité d'Accession & ses articles séparés & secrets, sans y manquer ni contrevenir en aucune maniere, sous prétexte des Traités & engagemens antérieurs, ni sous quelqu'autre que ce soit.

II. Sa

II. Sa Majeſté & la Couronne de Suede n'ayant point préſentement de poſſeſſions hors de l'Europe, ſe reſervent que leur garantie ne s'étendra point hors des limites de l'Europe.

III. Le Roi & la Couronne de Suede ayant témoigné, qu'ils ſouhaitteroient de n'être pas dans l'obligation d'envoyer les troupes, ſtipulées de leur part dans l'Acte d'acceſſion au Traité d'Hanover, & par l'Article ſecret du préſent Traité d'Acceſſion, dans des pais trop éloignés, il eſt convenu entre les parties contractantes, que le cas du Traité arrivant, les dites troupes ne pourront être employées en Italie ni en Eſpagne, mais bien par tout ailleurs: Leurs Majeſtés Très-Chrêtienne & Britannique conſervant toujours le droit, d'exiger le contingent de cinq mille hommes, ſtipulé de la part du Roi & de la Couronne de Suede, dans l'Acte de leur acceſſion au Traité d'Hanover, en argent ou vaiſſeaux, conformément à ce qui eſt réglé dans le dit Traité d'Hanover.

IV. Sa Majeſté & la Couronne de Suede, pour ôter toute poſſibilité de doute par rapport aux Actes mentionnés dans le cinquiéme Article du Traité d'Hanover, comme ayant ſtatué ſur les affaires de l'Empire, déclarent que par les dits Actes elles n'en entendent point d'autres, que ceux qui ont été acceptés & approuvés par les Etats de l'Empire de la maniere accoutumée.

V. Sa Majeſté le Roi & la Couronne de Suede déclarent, qu'elles accédent aux deux derniers articles ſéparés du Traité d'Hanover, n'y trouvant rien qui ſoit contraire aux obligations

gations dont Sa dite Majeſté eſt tenue envers l'Empereur & l'Empire, en qualité de Prince de l'Empire.

VI. Comme par cette acceſſion, S. M. le Roi & la Couronne de Suede n'entrent en aucun engagement avec quelqu'autre Puiſſance que ce ſoit, hormis celles qui ſont nommément compriſes dans le Traité d'Hanover, & dont les Miniſtres ſignent à préſent; Sa dite Majeſté & la Couronne de Suede, de-même que LL. MM. le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande Bretagne, s'entrepromettent reciproquement, de ne point entrer à l'inſû l'un de l'autre, & ſans un concours mutuel d'engagement, avec quelqu'autre Puiſſance, qui puiſſe être contraire, ou invalider en quelque maniere ce Traité ni ſes Articles ſéparés & ſecrets.

VII. Leurs Majeſtés Suedoiſe, Très-Chrétienne & Britannique ſont convenues & s'entrepromettent reciproquement, que ſi en haine du préſent Traité, ou ſous quelqu'autre prétexte également injuſte, elles venoient à être attaquées, troublées, ou infeſtées, conjointément ou ſéparément, par quelque Puiſſance que ce fût; elles feront cauſe commune contre l'aggreſſeur; qu'elles ſe ſecoureront & s'entr'aideront mutuellement, de bonne foi & de la maniere la plus efficace, ſelon l'exigence du danger, & ſelon la ſituation de leurs affaires reſpectives, ſans s'excuſer ſous le prétexte d'être elles-mêmes en guerre, ou ſous quelqu'autre prétexte que ce puiſſe être.

Article

Article ſecret.

Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britannique, pour témoigner leur amitié envers le Roi & la Couronne de Suede, promettent & s'engagent, en vertu du préſent Article ſecret, de payer à *Hambourg*, *Amſterdam* ou *Londres*, au choix de la Suede, chacune pendant trois années conſécutives, la ſomme de cinquante mille livres Sterling par an, ou leur valeur, ſuivant le change, payable en deux termes par an, de ſix en ſix mois d'avance; & dont le premier terme pour l'année courante ſera payé d'abord après l'échange des Ratifications; & le ſecond terme de la même année peu après, & auſſi-tôt que les arrangemens néceſſaires pour cela pourront être faits; le troiſieme prenant ſon commencement un an après l'échange des Ratifications: & ainſi des autres, de ſix en ſix mois.

Sa Majeſté & la Couronne de Suede s'obligent & promettent de leur côté par cet Article, de tenir prêt, outre le ſecours dont on eſt convenu par l'acte de la préſente Acceſſion, encore un Corps de ſept mille hommes d'Infanterie & trois mille hommes de Cavalerie, pour être employé là où les cas d'Alliance le rendront néceſſaire.

Bien entendu, que lorſque Leurs Majeſtés Très-Chrétienne & Britannique, régleront le ſervice de ces dix mille hommes, ils ſeront à leur ſolde, & non point à celle du Roi de Suede; laquelle ſolde, auſſi bien que ce qui regarde les Recrues & autres circonſtances

ces qui en dépendent, ſeront alors réglées par une Convention particuliere; S. M. le Roi de Suede ſe reſervant le droit de rappeller ce Corps de troupes, ou bien de ne les pas envoyer hors du Royaume, toutes les fois qu'un danger réel & éminent le rendroit néceſſaire pour la défenſe de ſes propres Etats & Provinces.

Ces Articles ſéparés & ſecrets, auront la même force que s'ils avoient été inſerés de mot-à-mot dans l'Acte d'Acceſſion conclu & ſigné aujourd'hui. Ils ſeront ratifiés de la même maniere; & les Ratifications en ſeront échangées dans le même tems, que l'Acte d'Acceſſion. En foi de quoi, nous, en vertu de nos Pleins-Pouvoirs reſpectifs, avons ſigné les préſens Articles ſéparés & ſecrets. *Fait à Stockholm, le* 14. *Mars, vieux ſtile* 1727.

N°. XI.

RAPPORT *du Comité ſecret, établi par la Diete des Etats de* Suede, *au ſujet de l'Acceſſion des dits Etats au Traité d'Hanover.*

ENTRE les affaires importantes qui ont été confiées au Comité ſecret, tant en vertu du réglement de la Diete, que par des inſtructions particulieres, le dit Comité a examiné avec toute l'attention poſſible, les propoſitions ſecrettes, faites par Sa Majeſté aux Etats,

Etats, touchant l'invitation amiable qui a été faite à Sa Majeſté & à la Couronne de Suede, de la part des Alliés d'Hanover, pour entrer dans ce Traité.

On a vu non ſeulement nos voiſins, mais auſſi la plûpart des Puiſſances de l'Europe, fort attentives au dénouement d'une affaire ſi délicate, & dont l'importance a été la principale cauſe de ce qu'on a fait l'ouverture de cette Diete plûtôt qu'à l'ordinaire.

D'autant qu'il a plû à Sa Majeſté en cette occaſion, de demander l'avis & le conſeil de ſes fideles Etats, ſur un point qui concerne ſi fort le bonheur de ce Royaume; & que Sa Majeſté eſpere, que les Etats regarderont cette marque de ſa confiance en eux, comme un témoignage éclattant de ſon tendre ſoin & de ſa vigilance pour le bien du Royaume: le dit Comité, pour être d'autant plus en état de pouvoir ſe déclarer avec fondement ſur cette importante affaire, a examiné les Protocoles du Senat touchant les affaires étrangeres, depuis la Diete de 1723.; l'avis de la Chancellerie Royale; les rapports & les correſpondances ſecrettes des Miniſtres; les conferences avec les Miniſtres étrangers; leurs Mémoires & autres pieces, qui pouvoient donner quelque éclairciſſement. Et ayant vû par là les raiſons de part & d'autre, il les a peſées avec tout le ſoin & toute l'exactitude imaginable.

Le dit Comité a auſſi examiné avec beaucoup d'attention, tous les précédents Traités de la Couronne, avec l'Empereur des Romains, la Ruſſie, l'Angleterre & le Dannemarck, & le rapport qu'ils pouvoient avoir

avec

avec celui d'Hanover, afin d'être d'autant mieux en état de juger s'il s'y rencontre quelque obſtacle, & quelle ſureté la Suede pouvoit y trouver, ſoit dans la conjoncture préſente, ſoit par rapport à l'avenir; & ſi le dit Traité pouvoit procurer quelque avantage plus conſiderable : en quoi le dit Comité a eu principalement en vue la conſervation du repos en Europe, & particulierement dans le Nord; & de lever tous les obſtacles qui pourroient s'y rencontrer, parmi leſquels on peut regarder l'affaire du *Slesvvig* comme la principale pierre d'achoppement.

Le Comité ſecret, après avoir examiné le tout mûrement, a trouvé que l'Alliance d'Hanover eſt purement défenſive; & qu'elle ne tend en aucune maniere au préjudice de qui que ce ſoit, excepté de ceux qui voudroient exciter des troubles en Europe : que par conſéquent, ceux qui aiment la paix & le repos, ne peuvent s'en plaindre avec juſtice. D'où il s'enſuit ſans replique, que le dit Traité, par rapport aux conditions auxquelles la Suede y entre, ne peut en aucune maniere être regardé comme oppoſé à ſes précédentes Alliances avec d'autres Puiſſances : d'autant plus que notre Traité d'Alliance, conclu en 1720. avec l'Angleterre, qui, à tous égards, eſt plus fort que le préſent, ne fut pas regardé par l'Empereur de Ruſſie comme incompatible avec celui qu'il conclut avec la Suede en 1724.; mais au contraire on déclara expreſſément, par le 16. Article de cette Alliance avec la Ruſſie, que ces deux Traités pouvoient en tout ſens ſubſiſter enſemble, puiſque le premier n'étoit que défenſif.

Il eſt donc viſible, que ce qui en ce tems-là n'avoit pas été trouvé préjudiciable à l'amitié & à l'étroite union entre la Suede & la Ruſſie, ne peut à préſent être regardé autrement. Auſſi avons nous déclaré expreſſément dans notre Acte d'Acceſſion, que par cette Alliance, on ne s'écarte en aucun point de celles que la Suede peut avoir faite auparavant avec d'autres Puiſſances, leſquelles reſteront en tout tems dans leur force.

La tranquillité & la ſureté du Royaume, dans l'épuiſement où il ſe trouve actuellement, ne peuvent, après la bénédiction de Dieu, trouver un plus ferme appui, que dans l'Alliance avec des Puiſſances, qui ont avec nous un intérêt commun, & dont, en cas de beſoin, on peut attendre un ſecours ſuffiſant.

On peut encore ajoûter, que par cette Acceſſion, qui tend à l'honneur du Royaume & au maintien de la Religion Evangelique, nous conſerverons non ſeulement la confiance que les Puiſſances Proteſtantes ont miſes en nous, mais nous pourrons auſſi, par notre bonne intelligence avec la France & avec les Puiſſances maritimes, faire fleurir notre commerce, qui eſt l'unique moyen par lequel on puiſſe rétablir notre Royaume, & le relever de l'abaiſſement où il ſe trouve, ſans compter que par cette Alliance, la Suede a ſtipulé de plus grands ſecours, & divers autres avantages, que par le Traité conclu en 1720. avec l'Angleterre.

Quant à l'affaire qui concerne le *Sleswig*, on regarde l'Acceſſion de Sa Majeſté au Traité d'Hanover, comme le moyen le plus efficace pour faire éclatter la ſincere diſpoſition

de

de Sa Majeſté envers S. A. R. le Duc de Holſtein, & pour remplir en même tems les engagemens contractés par l'Alliance avec la Ruſſie; ſans agir contre la paix conclue avec le Dannemarck fortifiée par les garanties les plus puiſſantes: au lieu que Sa Majeſté, en rejettant cette Acceſſion, ſeroit fruſtrée des moyens d'employer efficacément ſes bons offices en faveur de S. A. R.

Voilà les motifs que l'on peut manifeſter: les autres, qui ſont encore plus puiſſans, ont trop de relation avec divers ſecrets d'Etat, & trop de liaiſon avec les intérêts des Puiſſances étrangeres, pour que le ſerment & les inſtructions du Comité ſecret puiſſent permettre de les expoſer au jour.

Toutes ces conſidérations ont engagé le Comité ſecret, à conſeiller à Sa Majeſté notre très-gracieux Roi, d'accepter l'offre obligeante & amiable des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, & d'entrer dans le Traité défenſif conclu à Hanover entre les dites Puiſſances, ſous certaines modifications & reſtrictions, que le dit Comité a trouvé à propos d'y ajouter pour la plus grande ſureté du Royaume. Le Comité ſecret n'a pû ſe diſpenſer, de communiquer ce que deſſus aux louables Etats du Royaume par le préſent rapport.

Dieu ſeul, qui prévoit & dirige toute choſe, tient en ſa main le cœur des Rois, & les fait agir ſelon ſa ſageſſe incomprehenſible, pour la punition ou pour le bonheur des peuples: Ainſi tout ce que le Comité ſecret peut faire en cette occaſion, c'eſt d'affirmer en vérité, & ſur le ſerment qu'il a prêté, que

ſuivant

ſuivant la connoiſſance qu'il a pu avoir de l'Etat des affaires, il eſt convaincu en ſa conſcience, que cette démarche qu'il a eu l'honneur de conſeiller à Sa Majeſté en toute humilité, eſt telle, qu'aucune des Puiſſances voiſines de la Suede n'en peut être allarmée avec fondement, ou en concevoir la moindre inquiétude : d'autant qu'on n'a aucun deſſein de ſe départir des Alliances conclues cidevant avec elles, leſquelles on obſervera toujours religieuſement.

On a auſſi lieu d'eſperer, que le Royaume de Suede pourra par là ſe voir en état, d'augmenter l'étroite confiance avec tous ſes voiſins, par des marques viſibles d'amitié; & procurer, par la paix & l'union, ſes intérêts; & parvenir à ſon bût, comme auſſi, avec la bénédiction de Dieu, prendre de ſi juſtes meſures dans l'intérieur du Royaume, que ſes amis puiſſent s'en promettre un ſecours conſidérable & avantageux; & que ſes ennemis, en cas d'attaque, y trouvent une forte & vigoureuſe réſiſtance & défenſe.

Le Tout-Puiſſant, qui connoit parfaitement l'innocence de nos vues, veuille y répandre ſes bénédictions, & réunir tous nos cœurs, pour y travailler unanimément & conjointément; afin que la foi & l'amour entre nous s'entredonnent la main, que la paix regne dans nos murs, & que la proſpérité ſoit dans nos palais.

A Stockholm le 26. *Mars* 1727.

Etoit

Etoit ſigné de la part du Comité ſecret

Arved HORN Maréchal de la Chambre de la Nobleſſe.
Forſt BUDEN Orateur du Clergé.
Jean BOSTROM Orateur de la Bourgeoiſie.

N°. XII.

REPONSE *faite de la part de Sa Maj. Suedoiſe, au Mémoire préſenté par le Comte de* FREYTAG, *Envoyé extraordinaire de Sa Maj. Impériale.*

SA Majeſté s'eſt fait faire rapport des raiſons & motifs allegués amplement en pluſieurs occaſions par l'Envoyé extraordinaire, tant auparavant que dans ſon Mémoire du 6. Fevrier, & dans celui que par l'Ambaſſadeur de Ruſſie il a fait inſerer dans le Protocole des Conferences, le 10. du courant, pour diſſuader Sa Majeſté d'accéder à l'Alliance d'Hanover, comme n'étant pas purement défenſive, & d'ailleurs contraire aux engagemens anterieurement pris avec Sa Majeſté Impériale & S. M. l'Imperatrice de Ruſſie : Qu'en outre, à ce que l'Envoyé extraordinaire paroit croire, S. M. ne ſeroit pas, par cette acceſſion, en état d'avancer les intérêts des deux dites Puiſſances; mais que plûtôt Elle perdroit la confiance que ces Puiſſances ont témoi-

t'moignée pour Elle juſqu'à préſent : Que l'Eſpagne ſe voyant obligée à prendre les armes pour une guerre défenſive, & ayant pour cette raiſon actuellement aſſiégé Gibraltar ; S. M. Imp., à l'égard de ſon amitié ſincere pour la Suede, fondée ſur des Traités, & ſon inclination pour le bien de cette Coùronne, s'eſt crû obligée d'en donner des avis certains, afin qu'ici on puiſſe ſonger aux moyens de prévenir, que le Commerce conſid'rable que font tous les ſujets de Suede en Eſpagne & en Portugal ne ſoit interrompu, & défenſes faites à leurs Vaiſſeaux d'entrer dans les Ports des dites Couronnes, dont les intérêts, par les raiſons alleguées, ſeront à l'avenir tellement unis qu'elles auront les mêmes amis & ennemis : Que par l'Acceſſion de la Suede au Traité de Hanover, S. M. s'écarteroit de l'Article ſecret de l'Alliance avec la Ruſſie ; & que par conſéquent, la reſtitution de Son Alteſſe Royale dans ſes Etats auroit plus de difficultés. Avec d'autres repréſentations, déduites plus amplement dans les Mémoires mêmes, l'Envoyé extraordinaire rapporte enfin dans le dit dernier Mémoire, que S. M. I., pour d'autant mieux convaincre Sa Majeſté de ſon affection ſincere pour la Couronne de Suede, & de ſon intention pour contribuer à l'établiſſement & aux avantages de la dite Couronne, s'offre de concourir avec S. M. l'Imperatrice de Ruſſie, pour conclurre un nouveau Traité de ſubſides, dont l'Ambaſſadeur *Knées* DOLGORUKI, dans la conference du 3. du mois paſſé, a auſſi fait mention. La Ruſſie vouloit à cette fin s'engager, moyennant que la Suede s'abſtienne

de

de nouvel engagement avec la Grande-Bretagne, non ſeulement à payer annuellement 150000. écus argent de Suede de la ſomme déja offerte; mais auſſi de les augmenter juſqu'à 200000. par an: ſans que de ce côté on s'engage à rien, ſinon à obſerver les Traités antérieurs, & à rejetter toutes propoſitions y contraires.

Sa Majeſté ayant murement refléchi ſur tout ce qui eſt rapporté ci-deſſus, n'a pas pu trouver les raiſons alleguées contre l'Acceſſion au Traité de Hanover aſſez fortes, pour la convaincre que le dit Traité ne ſoit purement défenſif. Sa Majeſté a trouvé, qu'il ne tend qu'à une défenſe mutuelle, & par conſéquent à l'offenſe de perſonne, ſinon de celui qui voudroit attaquer quelqu'un des Alliés. Ces ſortes de précautions innocentes ont été miſes en uſage de tout tems, & regardées comme des moyens propres pour la conſervation de la tranquillité publique. Comme en pluſieurs occaſions Sa Majeſté Impériale a donné des preuves éclatantes de ſon zele pour le maintien d'un bien ſi précieux, S. M. ſe flatte d'autant plus, que Sa dite Majeſté Impériale ne voudra, ni ne pourra prendre en mauvaiſe part l'Acceſſion innocente à l'Alliance d'Hanover, faite ſur ces inſtances amiables des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne; que la vue principale de Sa Majeſté en cette occaſion, a été le maintien du repos de l'Europe, & particulierement celui du Nord. Sa Majeſté a eu ces mêmes vues pures & innocentes, lorſqu'Elle invita, il y a quelque tems, Sa Maj. Imp. à accéder à l'Alliance défenſive entre la Suede & la Ruſſie, laquelle,

laquelle, ſuivant le ſentiment de Sa Majeſté, ne perd rien de ſa vigueur par ſon acceſſion à celle de Hanover; ces deux Alliances ne ſe trouvant nullement contraires. Sa Majeſté aſſure, de donner à S. M. I. en toutes occaſions, des preuves convaincantes, combien elle eſt fermement réſolue de remplir exactement les engagemens pris avec Sa Maj. Imp. & Sa Maj. l'Imperatrice de Ruſſie; & de donner des marques de l'eſtime particuliere & de l'amitié ſincere qu'Elle porte à Sa Majeſté Impériale: Et Elle eſpere, qu'étant en bonne intelligence, comme Elle eſt actuellement, avec les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, il ſe préſentera des occaſions où elle pourra, de maniere ou d'autre, être utile à Sa Majeſté Impériale & à Sa Maj. l'Imperatrice de Ruſſie, & leur rendre des offices agréables: De ſorte que, loin de craindre quelque refroidiſſement dans la confiance dont elle s'eſt vue honorée juſqu'à préſent, Sa Majeſté ſe tient aſſurée, que cette même confiance s'augmentera de plus en plus; ſachant bien qu'elle ne donnera jamais de juſtes raiſons pour la faire diminuer.

S. M. ſe tient très-obligée de S. M. Imp., de l'avis que, par l'amour pour le bien de la Suede, il lui a plu de donner par ſon Envoyé extraordinaire, touchant la Navigation & le Commerce des ſujets de Sa Majeſté ſur l'Eſpagne & le Portugal. Cependant, comme Sa Majeſté a toujours cultivé une bonne amitié avec les Couronnes d'Eſpagne & de Portugal, & qu'Elle tâchera toujours de ne leur donner aucune raiſon de juſtes plaintes: auſſi ne veut Elle pas eſperer, que les dites Cou-

ronnes fermeront leurs Ports pour les ſujets de Sa Majeſté ; ſur tout ſi elles veulent conſiderer, que les dommages & pertes qui en pourroient reſulter, ſeroient plus préjudiciables à leurs propres ſujets, qu'aux Suedois.

Au reſte, Sa Maj. ayant ci-deſſus donné les aſſurances les plus fortes, que ſon Acceſſion à l'Alliance d'Hanover n'affoiblit aucunement ſes engagemens avec Sa Maj. Imp. & la Ruſſie ; il eſt évident que Sa Maj. ne veut en aucune maniere déroger à l'Article ſecret. Par cet Article S. M. s'eſt obligée, en cas que les bons offices employés pour Son Alteſſe Royale le Duc de Holſtein à l'égard de Sleswig, ne réuſſiſſent, de convenir avec Sa Maj. Imp. & les autres Puiſſances intéreſſées dans cette affaire, des moyens pour la porter à une heureuſe fin. Il eſt notoire que la France & la Grande-Bretagne ſont du nombre des Puiſſances y intereſſées. En vertu du dit Article, ces Couronnes ne peuvent pas être exclues de ces délibérations. Sa M. eſpere que S. M. I., ſuivant ſes grandes lumieres & ſa pénétration connues, trouvera Elle-même, que par l'Acceſſion à l'Alliance de Hanover, & une bonne correſpondance avec ces deux Puiſſances, Sa Maj. ſera en état de contribuer avec plus de ſuccès qu'Elle n'a pu faire juſqu'à préſent, aux avantages de S. Alt. R. le Duc de Holſtein, leſquels S. M. aura toujours fort à cœur.

S. M. ne peut au reſte ſe diſpenſer, de témoigner à Sa Maj. Imp. la plus ſincere reconnoiſſance, de ſa bienveuillance pour le Royaume de Suede, & de ſes intentions louables à vouloir contribuer au bien & aux avantages

ges du dit Royaume : Et Elle regarde comme une preuve ſinguliere de l'amitié & des bonnes intentions de Sa Maj. Imp. pour Elle, les offres que ſon Envoyé extraordinaire a faites par l'Ambaſſadeur de Ruſſie au Protocole des Conferences, de vouloir concourir avec l'Imperatrice de Ruſſie à un nouveau Traité de ſubſides. Comme Sa Majeſté de ſon côté aura un ſoin particulier, de convaincre en toutes les occaſions S. M. Imp. de ſon intention ſincere d'entretenir inviolablement, & d'affermir la bonne intelligence qui regne entre Elle & Sa Majeſté Impériale, auſſi bien que de remplir en tous points ſes engagemens : Auſſi eſpere-t-elle fortement, que Sa Majeſté Impériale perſiſtera dans les ſentimens favorables qu'Elle a témoignés ; & cela d'autant plus, que Sa Maj. n'eſt entrée, & n'entrera jamais dans aucun engagement, qui pourroit, en quelque maniere que ce ſoit, être contraire à ceux où elle ſe trouve envers Sa Majeſté Impériale. Sa Maj. aſſure le Sieur Comte & Envoyé Extraordinaire de ſa bienveuillance Royale.

à *Stockholm le* 21. *Mars* 1727.

Signé D. N. Van HOPKEN

N°. XIII.

REPONSE *faite de la part du Roi de Suede, au Mémoire préſenté par le Prince* DOLGORUKI, *Ambaſſadeur & Plénipotentiaire de Ruſſie.*

SA Majeſté s'étant fait faire rapport de tout ce qui s'eſt paſſé dans les Conferences tenues avec le Sieur Ambaſſadeur de Ruſſie, & s'étant fait lire les Mémoires préſentés par le dit Sieur Ambaſſadeur; après avoir déliberé ſur le tout, a trouvé conforme à l'intention ſincere qu'elle a d'entretenir une amitié perpétuelle & inviolable avec Sa Maj. Impériale de Ruſſie, de donner en réponſe au dit Sieur Ambaſſadeur: Que les aſſurances réïterées au nom & de la part de Sa Majeſté Impériale, touchant ſa conſtante & ſincere amitié, ont été très-agréables à Sa Maj.: Que Sa Maj. & toute la Nation Suedoiſe ont remarqué avec plaiſir, les témoignages éclattans d'eſtime & d'amitié que Sa Maj. Impériale a bien voulu donner, en envoyant une Ambaſſade ſolemnelle, & en choiſiſſant pour cet emploi une perſonne de qualité & un Miniſtre d'une grande expérience; ce que Sa Majeſté regarde comme une preuve évidente des diſpoſitions ſinceres de Sa Maj. l'Imperatrice, de vouloir entretenir avec ſoin, & affermir de plus en plus la bonne intelligence qui regne à preſent entre Sa Maj. & leurs Etats reſpectifs: intelligence

ligence ſi ſalutaire pour leurs peuples, en leur procurant le bonheur de gouter les fruits & les avantages d'une paix durable, après avoir eſſuyé les malheurs d'une guerre pernicieuſe.

C'eſt dans ces vues, & pour s'aſſurer la poſſeſſion de biens ſi précieux, que Sa M. & la Couronne de Suede, ont eu l'empreſſement de prévenir S. M. I. par une pareille Ambaſſade ſolemnelle, immédiatement après ſon élévation ſur le Trône de Ruſſie, pour honorer le commencement de ſon Regne.

S. M. & la Couronne de Suede ayant ainſi tâché, d'un côté, d'entretenir avec ſoin l'amitié avec la Ruſſie: Elles ont auſſi d'un autre côté jugé néceſſaire, & conforme à leurs intérêts & à l'équité, de ménager les autres Puiſſances amies, dont les vues tendent au même but, qui eſt le maintien de la tranquillité en Europe, & particulierement dans le Nord.

Voici les raiſons, en conſidération deſquelles S. M. & la Couronne de Suede, n'ont pu ſe diſpenſer d'écouter favorablement les offres amiables faites par les Alliés de Hanover, par rapport à l'acceſſion, & d'entrer avec eux en négociation: ayant trouvé, après une mure délibération, qu'une telle démarche ne pouvoit aucunement être contraire aux Traités conclus avec la Ruſſie, & aux engagemens mutuels.

Cependant contre toute attente, S. M. & la Couronne de Suede ont apperçu, que l'Ambaſſadeur, au lieu de laiſſer valoir ces raiſons équitables & paiſibles, non ſeulement a continué de faire toutes ſortes de repréſentations,

pour détourner Sa Maj. & la Couronne de Suede de cette acceſſion ; mais auſſi qu'il l'a repréſentée comme directement contraire aux Traités conclus, & comme un deſſein prémédité de rompre la bonne intelligence & l'amitié avec la Ruſſie.

Le Sieur Ambaſſadeur voudra pourtant bien ſe ſouvenir, que les Traités cités de l'année 1721. & 1724., ſont des Traités de paix & d'amitié. Or étant inconteſtable qu'ils ne tendent qu'au maintien de la tranquillité publique, il eſt évident que tout engagement qui a le même but, n'y peut aucunement être contraire. Sa Maj. a fait examiner le Traité de Hanover, avec bien des ſoins & très-longtems : mais au lieu de le trouver rejettable, comme fait le Sieur Ambaſſadeur, Elle y a trouvé une intention claire & bien fondée, d'aſſurer la paix de l'Europe contre les atteintes, qui, un jour, la pourroient troubler ; n'y ayant pas la moindre raiſon de ſoupçonner ces Puiſſances alliées d'un autre deſſein.

La méſintelligence qui ſubſiſte actuellement entre les Cours de la Ruſſie & de la Grande-Bretagne, eſt encore une raiſon dont ſe ſert le premier Ambaſſadeur ; & d'où il veut tirer la conſéquence, que tous nouveaux engagemens entre la Suede & cette derniere Cour, ſeroient contraires à ceux qu'Elle a déja contractés avec la premiere.

Sa Maj. & la Couronne de Suede voyent avec déplaiſir, que cette méſintelligence dure encore ; & ſouhaitteroient de pouvoir contribuer à une diſpoſition amiable. Mais le Sieur Ambaſſadeur trouvera ſans doute lui-même, que la Couronne de Suede n'a aucune part dans

dans ces différens, qui tirent leur origine des tems malheureux de la guerre, dont il a plu au Sieur Ambaſſadeur de faire mention.

Sa Majeſté & la Couronne de Suede verroient avec bien plus de plaiſir, que le triſte ſouvenir en put être entierement éfacé; & ſe tiennent aux liaiſons où les dites Cours ſe ſont volontairement engagées elles-mêmes, par l'Amniſtie générale.

Quant à l'Eſcadre que Sa Maj. Brit. a envoyée l'Eté paſſé dans la Mer Baltique, Sa dite Majeſté en a Elle-même déclaré les raiſons à S. M. I. On ſe tient aſſuré, que cette ſeule circonſtance convaincra le Sr. Ambaſſadeur de la conduite innocente de S. M. & de la Couronne de Suede; puiſqu'Elles ſe ſont entierement repoſées ſur la foi des Traités, & ſur les promeſſes; & qu'elles n'ont pas cru devoir s'allarmer des armemens conſidérables faits de part & d'autre, & moins encore s'armer de leur côté. Il ſeroit bon que le Sieur Ambaſſadeur voulût s'expliquer, d'où ait pu ſortir le plan qu'on lui a communiqué; ſi tant eſt que cette piece, ſans doute, puiſſe ſervir de preuve aux conſéquences qu'il lui a plu en tirer: autrement cette piece pourroit être regardée comme l'imagination de quelque mal-intentionné, qui voudroit ſemer de la défiance & de la diſcorde.

Bien loin d'entrer en ces ſortes de vues, fuſſent elles même miſes en œuvre, S. M. & la Couronne de Suede ſeroient les premiers à s'y oppoſer de toutes leurs forces.

Sur quel fondement les peut-on donc ſoupçonner, d'agir ouvertement contre les Traités de Paix & d'Alliance avec la Ruſſie?

En parcourant les Hiſtoires de tous les ſiecles, on trouvera que la Suede a eu pour principe inviolable, de ſe défendre elle-même avec courage, & de venir généreuſement au ſecours de ſes amis, lorſqu'ils ont été diviſés entr'eux par des rebellions & des diſſenſions inteſtines, & attaqués par des voiſins ambitieux, ou qu'ils ont été opprimés à l'égard de biens auſſi précieux que ſont la Religion & la liberté.

On allegue de plus, comme une bonne raiſon, pour prouver que les Alliés de Hanover viſent aux violences, les promeſſes de ſubſides, moyennant qu'on laiſſe un certain nombre de troupes à leur ſolde. Mais qui a jamais douté, qu'il ne ſoit permis de s'armer pour ſa propre défenſe ? La prudence le demande, & toutes les Puiſſances de l'Europe exercent ce droit, ſans être ſoupçonnés de mauvaiſes intentions : ſi cet argument devoit valoir, que n'auroit on pas lieu de penſer en Suede ſur le ſujet d'autrui ?

On ſe promet, que par ce qui vient d'être allegué, le Sr. Ambaſſadeur verra clairement que l'Acceſſion de la Suede au Traité de Hanover eſt très compatible avec les engagemens de cette Couronne avec la Ruſſie, leſquels ſeront toujours religieuſement obſervés.

S. M. ayant fait examiner pendant le cours de pluſieurs mois, & avec toute l'attention poſſible, chaque point & chaque période de ce Traité, n'y a rien trouvé qui ne ſoit conforme au droit qu'on a de ſe mettre en état de défenſe, & qui ne marque une intention très-innocente.

Ainſi

Ainſi ce n'eſt qu'après une très longue & mure déliberation, que S. M. a trouvé bon d'entrer dans cette Alliance; ayant regardé le refus aux offres amiables de deux Puiſſances ſi conſidérables en Europe, & qui de tout tems lui ont été alliées, comme contraire, non ſeulement à cette amitié, mais même à la juſtice.

L'acceſſion s'eſt faite ſous des conditions, qui laiſſent dans toute leur vigueur les Traités précédens, & qui ſuppoſent une impartialité parfaite; caractere véritables d'alliances défenſives, pour procurer le bonheur & la ſureté du genre-humain.

Pendant le cours de cette longue négociation, on n'a pas oublié les intérêts du Duc de Holſtein; & on a tâché de porter les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne à les prendre à cœur: On a même pouſſé cette demande auſſi loin qu'il a été poſſible. Sa Majeſté ſe flatte avec raiſon d'en voir les bons effets, ayant gagné par ce renouvellement d'amitié la confiance de ces deux Couronnes, comme auſſi Elle eſpere que S. A. S. s'y joindra, pour obtenir un but ſi ſalutaire, & qui eſt tant à ſouhaitter.

Ainſi, au lieu que cette Acceſſion puiſſe donner ſujet à S. M. I. d'en prendre le moindre ombrage, moins encore de ſe croire par là dégagée de ſes engagemens, ou dans la néceſſité de ſonger à ſa propre défenſe & ſureté, comme le Sieur Ambaſſadeur l'a voulu faire entendre; on eſpere plûtôt, que Sa M. I. pourra ſans peine être convaincue de l'innocence de cette Acceſſion, & qu'Elle perſiſtera

dans ſes bonnes diſpoſitions & ſon amitié pour la Suede.

On ſe le promet de la prudence & de l'équité de Sa Majeſté ; & que ni crainte, ni méfiance, dont les ames relevées & bien nées ne ſont jamais capables, ne s'empareront jamais de ſon eſprit. Sa Majeſté & la Couronne de Suede, bien loin de vouloir troubler le repos de leurs voiſins, s'apliqueront uniquement & avec ſoin à le maintenir par tout, pour ôter à leurs amis, par une conduite égale & ſans reproche, toute raiſon de ſe plaindre avec juſtice, qu'on ait contrevenu aux Traités.

Au reſte Sa Majeſté reçoit avec une ſincere & parfaite reconnoiſſance, les ouvertures faites en cette occaſion par Sa Majeſté Impériale, pour le bien & avantage du Royaume de Suede. L'offre que le Sieur Ambaſſadeur a bien voulu faire, de concourir avec Sa M. Impériale & Romaine à un nouveau Traité de ſubſides, eſt une preuve convaincante de cette amitié. Et comme Sa Majeſté ne manquera jamais d'embraſſer toutes les occaſions, par leſquelles Elle pourra convaincre Sa Majeſté Ruſſienne de ſon deſir d'entretenir inviolablement, & de fortifier de plus en plus la bonne intelligence qui regne préſentement entre Sa Majeſté & Sa Majeſté Ruſſienne, auſſi bien que de remplir exactement tous ſes engagemens ; auſſi Sa Majeſté eſpere-t-Elle, que Sa Majeſté Ruſſienne voudra perſiſter de même dans les ſentimens qu'Elle a déclarés, d'autant plus, que Sa Majeſté n'eſt jamais entrée, ni n'entrera en des engagemens contrai-

res

res à ceux qui ſont déja pris avec Sa Majeſté Ruſſienne.

Le Sieur Ambaſſadeur, comme un Miniſtre bien intentionné pour l'amitié & l'avantage reciproque, eſt requis de vouloir faire à Sa Maj. l'Imperatrice un fidele rapport de ces ſentimens ſinceres & équitables de Sa Majeſté & de la Couronne de Suede; & de l'aſſurer de l'intention ſincere & conſtante, d'entretenir l'amitié avec Sa Maj. Ruſſienne & la Ruſſie: Que ces nouveaux engagemens n'affoibliront en aucune maniere cette même amitié, ni ne donneront jamais occaſion à des troubles effectifs, ou aux maux de la guerre; mais qu'ils contribueront plûtôt au maintien d'une paix durable, & à l'avancement d'un Commerce floriſſant dans le Nord.

Les bons offices que le Sieur Ambaſſadeur rendra à la cauſe commune par des rapports ſi bien fondés, lui acquerront un honneur & un mérite diſtingué dans les deux Royaumes; & S. M. ſera toujours portée à lui donner des marques effectives de ſa Royale bienveuillance.

A Stockho'm le 21. *Mars* 1727.

Sign. D. N. Van Hopken.

N°. XIV.

LETTRE *du Roi de Suede au Duc d'*Holſtein.

FREDERIC par la grace de Dieu Roi de Suede &c. Il Nous a été très agréable d'apprendre par la lettre amiable qu'il a plû à V. A. R. de nous écrire le 12. d'Août dernier, la joie que V. A. R. y témoigne ſur ce que nous avions réſolu d'aſſembler les Etats du Royaume. Nous remercions Votre A. R. de ſa félicitation ſincere & cordiale ſur cette Diete alors approchante, & ſur l'heureux ſuccès des délibérations. Pour ſatisfaire aux deſirs de V. A. R. & à la confiance qu'elle nous a témoignée, à notre inclination, à la ſincere bienveuillance & à la conſtante affection que nous portons à la perſonne de Votre A. R.; Nous avons, conjointément avec les Etats du Royaume, pris fort à cœur d'avancer les intérêts de V. A. R. autant que cela s'eſt pû faire ſans le riſque du Royaume. Nous eſperons auſſi, par la bénédiction Divine, que les ſoins que nous y avons employés ne manqueront pas de bons ſuccès. Il eſt vrai que nous aurions bien ſouhaitté, qu'à la négociation qui a été entamée, il y a déja aſſez long-tems, pour notre Acceſſion à l'Alliance d'Hanover, on eût pû porter les Couronnes de France & de la Gr. Bretagne à conſentir à un Article, en vertu duquel les dites Couronnes, vû la grande proximité du

ſang

ſang entre nous & V. A. R. ; la combinaiſon des intérêts de la Couronne de Suede & de ceux de V. A. R., & l'Article ſecret de notre Alliance défenſive avec la Ruſſie de l'an 1724., par lequel nous nous ſommes engagés de prendre part aux intérêts de V. A. R. & travailler à ſa ſatisfaction; euſſent voulu en faveur de notre entremiſe renouvellée, promettre & donner des aſſurances, de vouloir avec vigueur, & de leur mieux, concourir à tout ce qui peut procurer à V. A. R. une prompte ſatisfaction ; Et nonobſtant que les vives repréſentations ſur ce ſujet, qui ont ſi ſouvent été réiterées, n'ayent pû porter les Miniſtres des dites Couronnes à accorder pour cette fois (comme leurs paroles le portent) au dit Article propoſé par nous avec les plus fortes inſtances; alléguant entre autres raiſons, que juſqu'à préſent il n'a pas plû à V. A. R. d'en requerir leurs Auguſtes Maitres, & que la conduite des Miniſtres de V. A. R. a juſqu'à préſent été telle, que malgré eux ils ne ſont pas encore en état de montrer par des effets, l'égard particulier qu'ils ont pour nos bons offices, & les bonnes intentions qu'ils ont pour la perſonne de V. A. R. & pour ſes intérêts : cependant les dits Miniſtres ont donné clairement à entendre, au nom de leurs Souverains, que par l'Acceſſion de la Suede au Traité de Hanover, non ſeulement le chemin pour contribuer à la ſatisfaction de Votre A. R. ne nous eſt point fermé; mais qu'au contraire, par ce renouvellement d'amitié avec les Couronnes de France & de la Gr. Bretagne, les bons offices auxquels nous dous ſommes engagés pour les intérêts de V. A. R.,

ſeront

ſeront chez eux d'autant plus valables, que notre acceſſion eſt le ſeul moyen par lequel ils pourroient être avancés; & que les repréſentations & entremiſes amiables qui pourroient être faites de notre part ſur ce ſujet, auroient toujours plus de poids chez eux, que celles de toute autre Puiſſance. Cela étant, V. A. R. verra aiſément elle même, qu'entre autres raiſons, particulierement celle d'avancer ſes intérêts, nous a portés à ne point refuſer l'invitation amiable des dites Couronnes, d'entrer dans leur Alliance défenſive d'Hanover, par laquelle nos engagemens antérieurs ne ſont nullement affoiblis, mais demeurent en toute leur vigueur: comme auſſi nous nous trouvons plus en état que par le paſſé, d'être utile à V. A. R., & de contribuer à une ſatisfaction qui lui puiſſe paroitre raiſonnable, étant toujours inclinés de donner à V. A. R., des preuves convaincantes de cette notre ferme réſolution, & de l'affection que nous nous ſentons pour elle. Nous aſſurons auſſi V. A. R., que nous ſerons toujours prêts, de profiter avec ſoin de toutes les occaſions qui ſe préſenteront, & particulierement de cette notre Acceſſion, pour porter L. M. T. C. & Brit. à ſonger aux moyens les moins dangereux, & les plus propres à procurer une prompte ſatisfaction à V. A. R.

Nous croyons ſuperflu de parler ici des avantages que V. A. R. pourroit trouver en recherchant l'amitié & la confiance des dites deux Puiſſances, leſquelles, en vertu de l'Article ſecret, conjointement avec les deux Cours Impériales & autres Puiſſances intereſſées, agiroient de concert, pour trouver les moyens

les

les plus convenables & les moins dangereux à procurer la ſatisfaction de V. A. R.; en cas que les bons offices fuſſent employés ſans ſuccès. La grande pénétration de V. A. R, que nous lui connoiſſons, ne nous permet pas de douter, que ſans une plus ample diſcuſſion, Elle ne voye elle-même les bons effets qui en reſulteroient néceſſairement, & combien l'affaire en ſeroit facilitée. Nous, auſſi bien que les Etats du Royaume aſſemblés préſentement, ſouhaittons ſincerement, & de tout notre cœur, qu'on puiſſe trouver les moyens, par leſquels les véritables intérêts de V. A. R., & ſa ſatisfaction, puiſſent avoir les ſuccès déſirés, & la tranquillité du Nord être en même tems conſervée. Comme il a plû à V. A. R. d'honorer les Etats du Royaume, par ſa lettre amiable du 26. Août dernier, nous pouvons, ſuivant le deſir que les dits Etats nous en ont témoigné, aſſurer V. A. R. de nouveau de leur conſtante attention pour ſes intérêts, & de leur eſtime pour ſa perſonne; dans la ferme eſperance, que V. A. R. ne ceſſera jamais, de donner en toute maniere, & auſſi ſouvent que l'occaſion ſe préſentera, des preuves de l'amitié & de la véritable affection qu'elle a pour nous, pour Sa Maj. notre très aimée Epouſe & pour le Royaume. Nous recommandons V. A. R à la Ste. Protection de Dieu le Tout-Puiſſant, & ſommes toujours prêts de temoigner à V. A. R. toute ſorte d'amitié & de bienveuillance.

A Stockholm, dans le Sénat, le 27. Mars 1727.

FREDERIC.

N°. XV.

N°. XV.

TRAITE *d'Alliance entre les Rois de* France, *de la* Grande-Bretagne *& de* Dannemarck, *conclu à* Coppenhague.

COMME Leurs Maj. le Roi Très-Chrêt, & le Roi de la Grande-Bretagne ſont toujours attentifs à remplir leurs engagemens. & à veiller au repos & à la ſureté de leurs amis & Alliés : & comme Leurs Maj. ont effectivement lieu de croire, que les *Moſcovites* & leurs adhérans, pourroient bientôt concerter les moyens, & ſe diſpoſer à venir attaquer les Etats de Sa Maj. le Roi de Dannemarck; ſoit pour ôter par la force à Sa Maj. Danoiſe le Duché de *Sleswik*; ſoit pour préparer les moyens d'exécuter d'autres projets, contraires à la tranquillité du Nord & de la Baſſe-Saxe, & des pays qui intereſſent les Hauts Contractans dans le Cercle de *Weſtphalie* : & d'autant que Leurs Maj. Très-Chrêt. & Brit. ſont intereſſées, à ſe précautionner contre tout ce qui pourroit, en troublant la paix des dits pays, donner en même tems atteinte au Traité d'*Hanover*, confirmant ſpécialement les Traités de *Weſtphalie*; & à ſe mettre en état d'exécuter fidelement les garanties données contre toute invaſion ou hoſtilité de la part de la Czarine, ou de quelqu'autre Puiſſance que ce puiſſe être, qui viendroit pour attaquer le Duché de Sleswik : Leurs Maj. Très-Chrêt., Britannique & Danoiſe

noiſe ont trouvé à propos de donner leurs Pleins-Pouvoirs : c'eſt-à-dire Sa Maj. Très-Chrêt. au Sieur *Pierre* BLOUET Comte de CAMILLY, Chevalier Grand-croix de l'Ordre de St. *Jean de Jeruſalem*, Capitaine des Vaiſſeaux de Sa Maj. Tr. Chr., & ſon Ambaſſadeur Plénipotentiaire auprès de Sa Maj. le Roi de Dannemarc : Sa Maj. Brit. au Sr. *Jean* Lord GLENORCHI, Chevalier de l'Ordre du *Bain*, & Envoyé extraordinaire de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majeſté le Roi de Dannemarck : ainſi que Sa Maj. Danoiſe à ſes Miniſtres ; ſavoir le Sr. *Ulric Adolphe* de HOLSTEIN, Comte de HOLSTENBOURG, Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant* & Grand-Chancelier, Conſeiller privé du Conſeil, & Chambellan de Sa Maj. le Roi de Dannemarck ; le Sr. *Jean George* de HOLSTEIN, Seigneur de *Mollenhagen*, Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant*, Conſeiller privé du Conſeil, & Gouverneur du Bailliage de *Sorden* de Sa Maj. le Roi de Dannemarck ; & le Sr. *Ludewig* de PLESSEN, Seigneur de *Fuſingoë*, *Silſoë* & & *Glorup*, Chevalier de l'Ordre de *Dannebrog*, Conſeiller du Conſeil privé de Sa Maj. le Roi de Dannemarck : Leſquels ayant peſé murement toutes les circonſtances du tems, & des dangers qui menacent les Etats de Sa Maj. Danoiſe, & qui pourroient troubler le repos de la Baſſe-Saxe & des Pays ſus-mentionnés ; ſont convenus des Articles ſuivans,

Article I.

Sa Maj. Danoiſe étant pleinement perſuadée, que Leurs Maj. Tr. Chrêt. & Brit. rempliront leurs engagemens & garanties, données par rapport au Duché de *Sleswik*, & feront tous les efforts imaginables pour maintenir le repos de la *Baſſe-Saxe*; Sa Maj. Danoiſe, pour concourir à la même fin, promet de tenir ſur pied un Corps de troupes de 24000. hommes; leurs Officiers, Equipages & Artillerie, qui s'aſſembleront ſans aucun retardement au lieu qui ſera le plus à propos, & ſe portera partout où beſoin ſera, ſur les premiers avis certains qu'on aura du mouvement des Moſcovites, & de toute autre Puiſſance que ce puiſſe être, qui viendront pour attaquer le Sleswic, & pour troubler le repos & la tranquillité de la Baſſe-Saxe, & des Provinces appartenantes aux Hauts-Contractans dans le Cercle de Weſtphalie.

II.

Sa Maj. Dan. s'oblige en outre, à ce que le dit Corps de troupes de 24000. hommes venant à ſe mettre en marche, Elle auroit encore ſur pied un Corps de 6000. hommes, lequel ſera deſtiné à renforcer ce Corps, s'il en eſt beſoin.

III.

Et pour aider dès à préſent Sa Maj. Dan., à ſoutenir la dépenſe qu'Elle ſera obligé de faire,

faire pour remplir l'engagement porté par les précédens Articles ; Sa Maj. Tr. Chrêt. promet de faire payer à Sa Maj. Dan. un ſubſide annuel de 350000. Riſdales, argent courant de Dannemarc, lequel ſera continué pendant le cours de quatre années, à compter du jour de la Ratification du préſent Traité, & payés exactement tous les trois mois par avance à *Hambourg*.

IV.

Sa Maj. Très-Chrêt. promet encore, pour ſoulager Sa Maj. Dan. d'une partie des fraix qu'Elle auroit à faire, dans le cas que les dits 24000. hommes ſe mettent en marche pour ſe rendre au lieu du Rendez vous, de prendre 12000. hommes à ſa ſolde : en ſorte que, s'agiſſant premierement de la défenſe du Roi de Dannemarc, Sa Maj. Très-Chrêtienne ne les payera que ſur le pied de neuf mille, dans la proportion que Sa Majeſté Danoiſe donne à ſes Troupes, quand elles ſont en Campagne, tant pour la ſolde de chaque Régiment d'infanterie, & de la Cavalerie, que pour celle de l'Etat Major-Général de l'Artillerie, proportionné au nombre de douze mille hommes, des Troupes, Officiers & autres gens néceſſaires pour ſon ſervice.

V.

La ſolde, ainſi qu'il vient d'être dit, ne commencera à être à la charge de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, que du jour de la premiere revue, qui ſe fera devant le Commiſſaire Général

Général de Sa Majeſté, lors que les Troupes ſeront aſſemblées en Corps d'Armée pour entrer en Campagne. Le premier Mois ſera payé d'avance; & ainſi de mois en mois, auſſi longtems que les dites Troupes ſeront ſoldoyées par Sa Majeſté Très-Chrêtienne.

VI.

Et quoique Sa Majeſté Très-Chrêtienne pût prétendre avec juſtice, que le ſubſide ceſſeroit au jour que la ſolde commenceroit à courir; cependant comme il pourroit arriver, que le payement de cette ſolde viendroit avant que le Roi de Dannemarck eût pû recevoir un ſecours effectif par le dit ſubſide: Sa dite M. T. C. veut bien conſentir à ce que, ſi la dite ſolde commençoit à courir avant que le Roi de Dannemarck eût pû recevoir deux années de ſubſide, alors Elle feroit continuer le ſubſide autant de tems qu'il faudroit, que le Roi de Dannemarck touchât toujours deux années de ſubſide; compris ce qui ſeroit échu, & ce qui reſteroit à écheoir: Et ſi après les dites deux années, les dites Troupes ne reſtent plus à la ſolde de Sa Majeſté Très-Chrêtienne; alors le ſubſide ſtipulé dans le troiſieme Article, continuera d'être payé à Sa M. Danoiſe, juſqu'à la fin des 4. années, qui eſt le terme du préſent Traité.

VII.

Sa Majeſté Très-Chrêtienne envoyera ſur les lieux, dès qu'elle en ſera requiſe, un Commiſſaire pour aſſiſter à la Revue qui ſera faite

faite des dites Troupes, pour ſe mettre en marche. Le même Commiſſaire prendra le nom des Régimens, qui paſſeront ainſi à la ſolde de Sa dite Majeſté Très-Chrêtienne : il examinera s'ils ſont duement équipés, montés & armés. La Collation des charges vacantes, & l'Adminiſtration de la juſtice, ſe feront, comme auparavant, par Sa Majeſté Danoiſe. Le Commiſſaire Général de Sa Majeſté aſſiſtera à toutes les délibérations pour les operations militaires : & quoi qu'il ne ſoit pas poſſible de ſtatuer d'avance ſur le cas non avenu de la guerre ; on convient cependant en général, que les douze mille hommes de Troupes à la ſolde de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, ſur le pied de neuf mille Hommes, ſeront traités en tout dans une parfaite égalité avec les douze mille Hommes, entierement à la ſolde du Roi de Dannemarck.

VIII.

S'il arrive que Sa Majeſté Très-Chrêtienne ne crût plus avoir beſoin pour le ſecours de ſes Alliés, de continuer le payement de la dite ſolde; Elle ſera obligée d'en avertir Sa Majeſté Danoiſe, deux mois auparavant.

IX.

Sa Majeſté Britannique de ſon coté, tiendra prêt à marcher un Corps de douze mille hommes, pour être joints aux vingt quatre mille hommes de Troupes Danoiſes ſus-mentionnés, ſur les premiers avis certains qu'on aura du mouvement des Troupes Moſcovites,

ou

on de toute autre Puiſſance que ce puiſſe être, qui viendroit attaquer le Sleswik, & pour troubler le repos & la tranquillité de la Baſſe-Saxe.

X.

Sa Majeſté Danoiſe ayant fait entendre à Sa Majeſté Britannique, qu'étant engagée par le préſent Traité, à faire marcher un Corps de Troupes conſiderable dans la Baſſe-Saxe, ſes Provinces maritimes ſe trouveroient expoſées aux entrepriſes de ſes ennemis; Sa Majeſté Britannique étant toujours diſpoſée à pourvoir ſelon ſes engagemens, en bon & fidele Allié, à la ſureté des Etats de Sa Majeſté Danoiſe, promet & s'engage d'envoyer au ſecours de Sa Majeſté Danoiſe, ſur les premiers avis des mouvemens de la Flotte Moſcovite, qui donneront de juſtes ſujets de crainte, une Eſcadre ſuffiſante de bons Vaiſſeaux de guerre, pour aider à couvrir les Côtes de Mer de Sa dite Majeſté Danoiſe, & empêcher que les Moſcovites ne puiſſent les attaquer.

XI.

Et quoique Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne ne ſoient obligées à aucun ſecours fixe envers le Roi de Dannemarc; cependant, comme Elles veulent éloigner des Etats de ce Prince toute invaſion, dont la ſuite ſeroit ſans doute d'allumer la guerre, en violation du Traité d'*Hanover*, auſſi bien que des Traités de *Weſtphalie*, qui les obligeroient

roient d'aller au ſoutien de leurs garanties, & aux ſecours de leurs Alliés, qui ſeroient attaqués, ou en danger de l'être : à cette fin Sa Majeſté Très-Chrêtienne s'engage, à tenir toujours prêt un Corps, au moins de trente mille hommes ; lequel Corps ſera deſtiné, dès qu'il en ſera requis, à être porté partout où le beſoin ſera, & dont on conviendra, ou à faire des diverſions, ou autres operations néceſſaires pour l'avantage commun, & pour la ſureté de ſes Alliés dans l'Empire ou dans le Nord : & en même tems Sa Majeſté Britannique s'engage, à tenir auſſi en état un autre Corps de Troupes, qui ne pourra être moindre de douze mille hommes, pour être deſtiné de la même maniere, à être porté partout où le beſoin ſera ; & dont on conviendra, ou à faire des diverſions, ou autres operations néceſſaires pour la ſureté de ſes Alliés dans l'Empire ou dans le Nord, ſelon que le cas l'exigera.

XII.

Comme les Moſcovites, ou autres Troupes qui pourront ſe joindre à eux, pour venir attaquer les Etats du Roi de Dannemarc, pour lui ôter le Duché de Sleswick, pourront tâcher de paſſer par les païs ſujets au Roi de Pruſſe ; ce que les Alliés, ſe perſuadent que ce Prince ne manquera pas de refuſer : en cas donc que la Czarine, ou toute autre Puiſſance que ce puiſſe être, voudroit forcer les paſſages par le Territoire du Roi de Pruſſe, ou l'attaquer, ou lui faire aucun tort ou dommage ; à cauſe du refus que Sa Majeſté pour-

pourroit faire de laiſſer paſſer par ſes païs les Moſcovites ou leurs Adhérans, comme ci-deſſus; alors les Rois contractans feront marcher leurs Armées combinées au ſecours du Roi de Pruſſe, & feront la guerre à ceux qui l'auront envahi, ou troublé, juſqu'à ce que l'attaque de danger ceſſe, & que tout tort ou dommage ſoit reparé.

XIII.

Les Ratifications du préſent Traité ſeront envoyées à Copenhague dans ſix ſemaines, à compter du jour de la ſignature de ce Traité, ou plutôt ſi faire ſe peut.

En foi de quoi nous avons ſigné ce Traité, & y avons fait mettre le Sceau de nos Armes. *Fait à Copenhague, ce ſixieme d'Avril, l'an mille ſept cent vingt-ſept.*

(L. S.) GLENORCHY.

Articles ſéparés & ſecrets.

I.

Quoique Sa Majeſté Très-Chrêtienne puiſſe juſtement prétendre, que les Troupes qu'Elle prendra à ſa ſolde lui duſſent prêter ſerment: cependant Sa Majeſté Danoiſe ayant réſolu de commander en Perſonne l'Armée combinée; on eſt convenu, par conſidération pour Sa Majeſté Danoiſe, de s'en remettre à ſa parole Royale, pour agir conformément aux engagemens qu'Elle a pris par le Traité ſigné ce jourd'hui. Mais s'il arrivoit que Sa Majeſté Danoiſe

Danoiſe changeât la réſolution ſuſdite, & que les Rois contractans jugeaſſent à propos de ſéparer le Corps de Troupes, pour l'avantage de la cauſe commune, alors les ſuſdites Troupes, à la ſolde de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, lui prêteroient le ſerment en la forme ordinaire.

II.

Comme Leurs Majeſtés Britannique, & Très-Chrêtienne, font des efforts extraordinaires pour les intérêts du Roi de Dannemarc, Sa Majeſté Danoiſe promet, de ne point diſpoſer d'aucune partie de ſes Troupes, ſoit directement ſoit indirectement, contre les intérêts de Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne : Et l'on convient, que pendant que ce Traité durera, Sa Maj. Danoiſe ne donnera ni ne vendra aucune partie de ſes Troupes, à quelque Puiſſance que ce ſoit, qu'après en avoir concerté avec Leurs Maj. Britannique & Très-Chrêtienne, contre les intérêts deſquelles Elle promet de ne rien faire; s'engageant même, de s'oppoſer par tout où beſoin ſera, à tout ce qui pourroit être fait, ou projetté de contraire, par quelque Puiſſance que ce ſoit : ce que Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne promettent réciproquement.

III.

On eſt convenu, que ſi Sa Maj. Très-Chrêtienne déſiroit emploier les dits douze mille hommes, qu'Elle paye ſur le pied de neuf mille, pour des affaires, qui, n'ayant aucun rapport à la ſureté du Roi de Dannemarc, n'intereſſeroient que le bien du ſervice de Sa Maj. Très-Chrêtienne, ou celui de l'Alliance d'Hanover; alors le Roi de

Dannemarc ne feroit aucune difficulté de les donner au ſervice de Sa Maj. Très-Chrêtienne, & dont on conviendroit ſix ſemaines après la demande qui en auroit été faite par Sa Majeſté Très-Chrêtienne.

IV.

Et attendu que ſi les Moſcovites venoient par Terre, pour pénétrer dans l'Empire, & troubler la paix du Nord, ils ne pourroient avoir d'autre paſſage que par les Etats de *Pologne*; & que l'on ne peut douter, que ce Royaume ne ſe ſouvienne encore des déſordres qu'y ont commis les Moſcovites, il y a peu d'années: on eſt convenu par le preſent Article, de communiquer au Roi & à la République de Pologne, le Concert que l'on a formé, pour empêcher leur entrée dans l'Empire; & de les inviter à prendre auſſi de leur côté les meſures les plus efficaces, pour fermer aux Moſcovites les paſſages qu'ils voudroient prendre ſur les Terres de la République de Pologne. *Fait à Copenhague, ce Seizieme d'Avril, l'an mille ſept cent vingt-ſept.*

Signé comme ci-deſſus.

N°. XVI.

LETTRE *de l'Empereur* MAXIMILIEN *à* MARGUERITE d'Autriche *ſa fille.*

TRES-CHERE ET TRES-AMÉE FILLE.

JE entendu l'avis que vous m'avez donné par Quillain Pingun *notre Garderobbe Vyeſt, dont avons encore mius penſé deſſus.* Et

Et ne trouvons point, pour mille reſun, bon que nous nous devons franchement marier; maes, avons plus avant nuys notre deliberation & volonté, de jamaes banter faem nuë; & envoyons demain M. de Gurec *Evêque à* Rome *devers le Pape, pour trouver fachon que nous puiſſuns accorder avec l'y, de nous prenre pour ung Coadjuteur, afin après ſa mort pourruns être aſſurè de avoer le Papat, & devenir Preſte, & après, être Saint; & qui vous ſera de neceſſité, que après ma mort vous ſerez contraint de me prier, dont je me trouverey bien gloryoes.*

*Je envoye ſur ce ung poſte devers le Roy d'*Arogon, *pour l'y prier qu'y nous voulle ayder pour à ce parvenir, dont il eſt auſſi content, moyennant que je reſigne l'Empir à notre commun fyls* Charl: *de cela auſſi je me ſuis contenté. Le peupl & Gentilhomes de Rom ount fait ung Allyance contre les Franchoes & Eſpaignos, & ſunt 20.m. combatans, & nous ont mandé, que yl voulunt eſtre pour nous, pour faere un Pape à ma poſte & du l'Empir d'Allemaigne, & ne voulunt avoer ne* Francos Aragonoes, *ne mains nul* Venecien. *Je commence auſſi à practiker les Cardinaulx, dont 2. C. ou 3. C. mylle ducats me ferunt ung grand ſervice, avecque la parcialité qui eſt deja entre eos. Le Roy d'*Arrogon *a mandé ſon Ambaxadeur, que yl veult commander aulx Cardinaulx Eſpaignos que yl veulunt favoryſer le Papat à nous.*

Je vous prie, tenes cette matere empu ſecret; oſſi bien en brieff jours je creins que yl fault que tout le monde le ſache: car bien mal eſti poſſible d, practiker ung tel ſi grand matere ſecrettemente pour laquell yl ſault auver de tant de gens & de argent, ſuccurs & practikes. Et à Diu. Faet de

la main de votre bon pere MAXIMILIANUS, *futur Pape, le XVIII. jour de Septembre* 1511.

Le Pape a encore les Vyevers dubl, & ne peut longement fyvre.

N°. XVII.

MEMOIRE *préſenté aux Etats Généraux par Mr.* OLIVIER.

LE Conſeiller Secretaire, chargé des affaires de Sa Maj. Cath. auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, ſe donne l'honneur de dire à vos Seigneuries, que le Roi a appris par des avis differens, que depuis le ſiege de *Gibraltar* les ſujets de votre République doutoient, qu'ils puſſent continuer leur commerce avec ſureté dans les Ports d'Eſpagne, quoique Mr. le Marquis DE LA PAZ eût fait connoître à Mr. l'Ambaſſadeur VANDERMEER, avant & après la tranchée ouverte, que le Roi ne vouloit point entrer en guerre avec Sa Maj. Très-Chrêtienne, ni avec vos Seigneuries; encore bien que Sa M. étoit obligée de la faire aux Anglois, pour les motifs que la Cour de Londres lui en avoit donnés; mais qu'Elle en agiroit envers Meſſieurs les Etats-Généraux de la même maniere, qu'ils en uſeroient envers le Roi, & que puiſque les ſujets de la République affectoient d'ignorer les véritables ſentimens de Sa Maj., il ſembloit qu'ils leur étoient inconnus. C'eſt pour cette raiſon, que le ſouſſigné a ordre exprès du Roi ſon Maître, de réïterer la Déclaration faite à Mr. Vandermeer, d'aſſurer vos Seigneuries en ſon nom, des intentions pacifiques de Sa Maj., de ne

vous

vouloir commettre la moindre hoſtilité contre Meſſieurs les Etats-Généraux, auſſi long-tems qu'ils ſeront diſpoſés à conſerver une parfaite harmonie & bonne intelligence, tant envers le Roi, qu'envers ſes Alliés.

A la Haye ce 17. May 1727.

Signé D'OLIVIER.

N°. XVIII.

PROTESTATION *des dix-ſept Lords de la Chambre haute du Parlement d'Angleterre.*

NOUS proteſtons : 1°. parce que par ce Bill il eſt porté, que, des Aides ou Subſides accordés cette ſéance du Parlement, on pourra, ſelon les occaſions, en dépenſer, & appliquer telles ſommes qui ſeront néceſſaires, pour défrayer les dépenſes, & remplir les engagemens qui peuvent avoir été faits, ou qui ſeront faits, juſqu'au 25. Decembre 1727., par Sa Majeſté, en concertant les meſures, qu'en ſa grande ſageſſe Elle jugera les plus efficaces, pour la ſureté du Commerce & de la Navigation de ce Royaume, & pour la conſervation & le rétabliſſement de la paix de l'Europe : laquelle Clauſe, ſelon nous, eſt contraire à cette partie de l'Acte, qui défend l'application des ſubſides à d'autres uſages, qu'à ceux qui y ſont ſpécifiés, & rend inefficaces & invalide une telle Application des deniers publics, que la ſageſſe de pluſieurs Parlements a jugé d'être, & que nous ſommes perſuadés devoir être regardée comme une ſureté néceſſaire, pour en empêcher le divertiſſement.

2°. Parce que dans le dit Bill, il n'y a aucune Clauſe, pour obliger qui que ce ſoit, à rendre compte des deniers dépenſés, en vertu de la Clauſe ſuſdite.

3°. Parce qu'on a déja accordé des ſommes ſuffiſantes pour tous les beſoins qu'on peut avoir d'argent, autant que nos vues peuvent à préſent s'étendre: Et ſi quelque incident imprévu demandoit un plus grand Subſide, on pourroit ſelon nous, y pourvoir, comme il eſt pratiqué autrefois, lorſque la néceſſité l'a requis: Et nous ſommes perſuadés que cela ſe pourroit faire avec moins d'inconvenient, qu'en donnant, comme on fait par cette Clauſe, une autorité approchante de celle d'un Dictateur Romain; du moins juſqu'à la tenue du Parlement, qui a déja donné tant de preuves de ſon zèle pour Sa Majeſté, qu'Elle ne pouvoit avoir aucun lieu de douter, qu'il ne fit bon tout ce qu'Elle auroit dépenſé pour le bien de ſes Sujets.

4°. Parce que ſelon nous, un pouvoir ſi abſolu ne doit être donné dans un Gouvernement libre, qu'en cas d'une néceſſité évidente, & lorſque l'Etat eſt en danger éminent: Et quoique nous reconnoiſſions, que la ſituation actuelle de nos affaires eſt preſque auſſi triſte qu'Elle ait jamais été, nous croyons néanmoins, qu'il ne convient nullement d'y apporter du remède, en ſe départant des formes aprouvées, & ſelon nous, eſſentielles d'accorder des ſubſides. Et nous ne ſaurions nous perſuader que le ſeul, ou le meilleur expédient auquel on puiſſe avoir recours, pour nous tirer de la malheureuſe ſituation où nous nous trouvons, ſoit de mettre une ſi grande confiance dans la Couronne, par rapport à la diſpoſition des ſommes immenſes, qui,

qui, par les conſeils de méchans ou inhabiles Miniſtres (ſi nous avions le malheur d'en avoir jamais de tels) pourroit apporter un grand préjudice à nos biens, & mettre en danger nos libertés, que nous ne pouvons eſperer de pouvoir conſerver, qu'en obſervant exactement l'excellente maniere parlementaire, de n'accorder aucunes ſommes d'argent, que ſelon les Etats de dépenſe, & dont les uſages ſont connus du Public.

5°. Parce que les exemples qu'on a allegués, pour juſtifier cette Clauſe, nous ont paru très peu convaincans. Et quand même ils le ſeroient manifeſtement à ce ſujet, [ce que nous ne croyons pas,] ils ne doivent pas, ſelon notre opinion, être ſuivis; de peur que des Clauſes de cette nature ne deviennent trop fréquentes; & de peur qu'un pouvoir illimité dans le Souverain, de lever des millions d'argent ſur les Peuples, ne ſoit peu à peu regardé comme une choſe ordinaire; & que par-là le pouvoir abſolu de lever & de diſpoſer des deniers publics, ne ſoit déferé à une ſeule partie de la Puiſſance Législative, qui, par notre ſage conſtitution, réſide, & ne peut, avec ſureté, réſider, que dans l'unité des parties qui la compoſent.

Signé STRAFFORD, WARRINGTON, SCARSDALE, CONVENTRY, OXFORD & MORTIMER, LICHTFIELD, BOYLE, BINGLEY, LECHMERE, AYLESFORD, MAYNARD, BATHURST, ABERDEEN, CRAVEN, FOLEY, BROOKE, GOWER.

N°. XIX.

DECLARATION *de l'Empereur de Ruſſie* PIERRE II. *au ſujet d'une conſpiration qu'on avoit formée contre lui.*

IL eſt notoire à tous & un chacun comment PIERRE I. notre très-honoré Seigneur & Ayeul de glorieuſe Mémoire, porté par le ſoin paternel qu'il avoit du bonheur de la Ruſſie, a fait en 1722., une conſtitution perpétuelle touchant la ſucceſſion au Trône; ſavoir que la nomination du Succeſſeur à l'Empire, dépendra uniquement de la volonté du Monarque régnant. Cette Conſtitution a été confirmée en 1726. par ſa Majeſté Impériale notre très-chere Ayeule, qui fit alors imprimer & publier non ſeulement la ſuſdite Conſtitution ou Réglement avec le formulaire de ſerment, mais auſſi le livre imprimé en 1722., avec la connoiſſance & le conſentement des principaux Eccléſiaſtiques & Séculiers, ayant pour titre, *le droit d'un Monarque touchant la ſucceſſion au Trône*: Etant de plus ordonné, que quiconque découvriroit que quelqu'un auroit oſé parler, en compagnie ou autrement, contre le contenu du dit Réglement, ou en auroit donné une mauvaiſe interprétation, ſeroit obligé de le dénoncer, & que tels délateurs ſeroient recompenſés.

En conſéquence de cet ordre, ceux qui en 1726., eurent la hardieſſe de répandre ſous main

main des Ecrits touchant cette affaire, furent déclarés rebelles & parjures, & comme tels excommuniés

Nonobſtant ces exemples, on a découvert pendant la derniere maladie de feuë Sa Majeſté Imp., quelques chefs d'un complot formé ſecrettement contre cette ordonnance, & contre la reſpectable intention de Sa Maj. Imp. de nous appeller à la ſucceſſion. Le but de ce méchant complot étoit, non ſeulement de nous priver de cette ſucceſſion légitime ; mais même de nous éloigner de la patrie, en nous envoyant dans les païs étrangers, pour établir un Succeſſeur à leur fantaiſie.

Les complices de ce mauvais deſſein étoient *Antoine Devier*, *Pierre Tolſtoi*, *Jean Butturlin*, *Gregoire Skoniakow Piſſarev* & le Lieutenant Général *André Uſchakoff*: ce dernier étant accuſé d'avoir entendu *Piſſarev* parler de la ſucceſſion & de ne l'avoir pas dénoncé, ſelon ſon devoir, en quoi il s'eſt rendu coupable.

Non ſeulement les dits *Devier*, *Tolſtoi*, *Butturlin* & *Piſſarev*; mais auſſi *Alexandre Nariskin* & le Knees *Jean Dolgoruki*, ont depuis long-tems été mal intentionnés contre nous; tâchant de détourner notre dite Ayeule de ſes ſoins maternel à notre égard, ſur tout par rapport à notre mariage avec la Princeſſe MENZIKOFF, que nous avons choiſie pour notre épouſe, au nom de Dieu, ſuivant l'intention de Sa Maj Imp. & de notre bon plaiſir: ils ont tâché d'inſpirer des craintes à Sa Maj. Imp. ſur ce ſujet, comme s'il en pouvoit réſulter quelque choſe de facheux pour elle; & de plus, ils ont tenté, par toutes ſortes

d'adreſſes & de fourberies, d'engager Sa dite Maj. Imp. à nous envoyer au de-là de la Mer, & de nous couper ainſi le chemin à la ſucceſſion.

Mais auſſi-tôt que Sa Maj. Imp., qui avoit pour nous & pour l'Empire une véritable tendreſſe & affection, eut découvert ce complot, elle ordonna d'examiner cette affaire, & nomma à cet effet un Tribunal, qui a rendu une ſentence, ſuivant laquelle les dites perſonnes, ſuivant les dites ordonnances & les loix de l'Empire, doivent être punis comme ennemis de Sa Maj. Imp. & de la Famille Impériale, & perturbateurs du repos public : ſavoir *Antoine Devier* & *pierre Toſſtoi* de mort, comme chefs des rebelles ; *Jean Butturlin* dépouillé de ſes dignités, & de tous les biens qui lui ont été donnés, & banni ſur la plus éloignée de ſes terres ; *Grégoire Skoniakow Piſſarev* dépouillé de ſa charge, & privé d'honneur & de biens, & banni ; le Knees *Jean Dolgoruki*, exilé de la Cour, & mis dans un poſte de l'Armée moindre que celui qu'il occupe ; *Alexandre Nariskin* dépouillé de ſa charge & exilé en Province ; & *André Uſchakoff* pourvû d'un autre emploi, ſelon notre bon plaiſir.

Cette ſentence a été confirmée & ſignée par Sa Maj. Imp., mais mitigée ainſi qu'il s'enſuit.

La peine de mort d'*Antoine Devier* & de *Pierre Toſſtoi* a été commuée, par rapport au premier, qui ſera privé de tout honneur, dignité & bienfaits, battu du Knout & envoyé en *Sibérie* ; *Pierre Toſſtoi* & ſon fils *Jean Toſſtoi* privés d'honneur & de biens, & envoyés dans le Cloitre de *Solowetzkoy* ; *Butturlin* conſervera ſes biens, mais ſera privé de ſes charges

&

& banni ; *Piſſarev* privé de charges, honneur & bienfaits, ſera puni du Knout & banni ; le Knees *Jean Dolgoruki*, *Alexandre Nariskin* & le Lieutenant Général *Uſchakoff* ſubiront la ſentence rendue contre eux.

Mais comme cette grace ne leur a été accordée que par l'infinie clémence de Sa Majeſté, puiſqu'ils avoient mérité une peine plus ſévere, perſonne ne doit compter ſur cela à l'avenir.

Au contraire, il eſt déclaré par les préſentes, que ſi quelqu'un s'oppoſe dans la ſuite au ſuſdit réglement de l'Empereur notre très-cher Seigneur & Ayeul, aux ordres de Sa Maj. Imp., & à l'ordonnance du Synode ; s'il agit contre ſon devoir ; s'il décide ſelon ſon propre ſens, touchant la ſucceſſion à l'Empire de Ruſſie ; s'il interprête fauſſement les mandemens Impériaux, ou s'il tient de mauvais diſcours contre Nous & notre Famille ; il ſera puni ſans aucune grace, dès qu'il en aura été convaincu, comme rebelle & parjure, perturbateur de la paix, & ennemi du public, & ſera mis au ban de l'Egliſe.

On en agira de la même maniere envers ceux, qui ayant entendu de pareils diſcours, jugemens & interprétations, ne les déclareront pas ſur le champ : mais ceux qui en donneront d'abord connoiſſance, obtiendront une particuliere faveur & recompenſe. Donné à *S. Petersbourg* le 6. *Juin* 1727.

N°. XX.

N°. XXX.

DECLARATION *pour faire reconnoître* CATHERINE Alexiwna *Impératrice de Russie, après la mort de l'Empereur* PIERRE I. *son Epoux.*

ON fait à savoir à tous & un chacun, par ces présentes, qu'il a plû à Dieu Tout-Puissant, après une maladie de 12. jours, de retirer de ce monde le très-Séréniſſime & très-Puiſſant Prince PIERRE le Grand, Empereur & Souverain de toutes les Russies, Pere de la patrie, notre très gracieux Seigneur, pour l'élever à la gloire éternelle. L'ordre de la Succeſſion à l'Empire Russien a été réglé par Sa Maj. Imp. de très Glorieuſe Mémoire, dans ſa Déclaration le 5. Fevrier 1722., qui a été publiée à toute la Nation, & confirmée avec ſerment par tous les Etats aſſemblés: ſavoir, que celui ou celle qu'il plairoit à Sa Maj. Imp. de choiſir pour cela, lui ſuccéderoit. Enſuite de quoi, Elle a voulu, que l'année derniere 1724. ſa chere Epouſe notre très-gracieuſe Impératrice & Dame CATHERINE *Alexiwna* reçût, comme Elle a reçu effectivement, la Couronne & l'Onction Sacrée à cauſe des innombrables, grands & importans ſervices qu'Elle a rendus à l'avantage de l'Empire Ruſſien; ce qui a été ſuffiſamment & amplement déduit dans la Déclaration du 15. Novembre 1723.

A ces cauſes, le Sénat en Conſeil de Régence

ce & le Sacré Synode, conjointément avec la Généralité, ont unanimément ordonné, & font notifier par la préſente Déclaration imprimée, à ce que perſonne n'en prétexte cauſe d'ignorance, que tous & un chacun, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Séculiers, tant Militaires que Civils, de quelque état & condition qu'ils ſoient, d'être ſoumis & fidèles à la très-Séréniſſime & très-Puiſſante Impératrice & Dame CATHERINE *Alexiwna*, Souveraine abſolue de toutes les Ruſſies.

N°. XXXI.

ORDONNANCE *de l'Empereur de Ruſſie* PIERRE I., *concernant le futur Couronnement de l'Imperatrice ſon Epouſe.*

NOUS Pierre I. Empereur & Autocrateur de toute la Ruſſie &c. Savoir faiſons à tous les Eccleſiaſtiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Ruſſienne, nos fideles Sujets.... Perſonne n'ignore l'uſage conſtant & perpétuel, établi dans les Royaumes de la Chrêtienté, ſuivant lequel les Potentats font Couronner leurs Epouſes; ainſi que cela ſe pratique actuellement, & l'a été diverſes fois dans les temps reculés, par les Empereurs de la véritable Croyance Grecque: ſavoir, l'Empereur BASILIQUE, qui a fait couronner ſon Epouſe *Zenobie*; l'Empereur JUSTINIEN, ſon Epouſe *Lupicine*; l'Empereur HERACLIUS, ſon Epouſe *Martine*; l'Empereur LEON,

LEON *le Philoſophe*, ſon Epouſe *Marie*; & pluſieurs autres, qui ont pareillement fait mettre la Couronne Impériale ſur la tête de leurs Epouſes : mais dont nous ne ferons pas mention ici, à cauſe que cela nous méneroit trop loin.

Il eſt auſſi connu, juſqu'à quel point nous avons expoſé notre perſonne, & affronté les dangers les plus éminens, en faveur de notre patrie, pendant le cours de la derniere guerre de 21. ans conſécutifs; laquelle nous avons terminée par le ſecours de Dieu, d'une maniere ſi honorable & ſi avantageuſe, que la Ruſſie n'a jamais vû de pareille paix, ni acquis la gloire qu'on a remportée par cette guerre.

L'Impératrice CATHERINE, notre très-chère Epouſe, nous a été d'un grand ſecours dans tous ces dangers; non ſeulement dans la dite guerre; mais encore dans quelqu'autres expéditions, où Elle nous a accompagné volontairement, & nous a ſervi de conſeil, autant qu'il a été poſſible, nonobſtant la foibleſſe de ſon ſexe : particulierement à la bataille contre les Turs ſur la Riviére de *Pruth*, où notre Armée étoit reduite à 22000. hommes, & celle des Turcs compoſée de 270000. Ce fut dans cette circonſtance deſeſperée, qu'Elle ſignala ſur tout ſon zèle, par un courage magnanime & ſupérieur à ſon ſexe; ainſi que cela eſt connu à toute l'Armée, & dans tout notre Empire.

A ces cauſes, & en vertu du pouvoir que Dieu nous a donné, nous avons réſolu d'honorer notre Epouſe de la Couronne Impériale, en reconnoiſſance de toutes ſes peines : ce qui, s'il plait à Dieu, ſera accompli cet hyver à *Moſcou* : Et Nous donnons avis de cette réſo-

réſolution à tous nos fidèles ſujets, en faveur deſquels notre affection Impériale eſt inaltérable &c.

N°. XXII.

DECLARATION *de* PIERRE II. *pour annoncer ſon avènement au Trône.*

NOUS PIERRE II. Empereur & Monarque des Ruſſes &c. Savoir faiſons, que comme il a plû à la Divine Providence, de retirer du monde le 17. de ce mois à 9. heures du ſoir, la très-Illuſtre, très-Puiſſante, & grande Dame, Dame CATHERINE *Alexiwna*, Impératrice & Autocratrice des Ruſſes, notre très-chère Dame & Ayeule; la Succeſſion au Trône de Ruſſie nous a non ſeulement été dévolue & confirmée par ſerment, par tous les Etats de l'Empire Ruſſien; en vertu du Manifeſte du 5. Fevrier 1722. du feû Empereur notre Ayeul & Seigneur de Glorieuſe Mémoire; mais auſſi qu'aprés la mort de Sa dite Maj. Imp. la très-Illuſtre & très-Puiſſante Dame & Impératrice notre Ayeule, a fait jurer à tous les Etats de l'Empire Ruſſien, de prêter hommage & fidélité à celui, qui, conformément à ſa volonté, & à la Souveraine Puiſſance qui lui a été donnée de Dieu, auroit été jugé digne de monter ſur le Trône de Ruſſie. Comme donc, ſuivant la teneur expreſſe & la haute diſpoſition du Teſtament de Sa Maj. Impériale, ſigné de ſa propre main, Nous PIERRE II., Grand-Duc héréditai-

ditaire Empereur & Monarque des Ruſſes, montons ſur le Trône Impérial, Nous avons fait publier ce Manifeſte, afin que tous nos fidèles ſujets, tant Eccléſiaſtiques que Militaires & Civils, de quelque qualité qu'ils puiſſent être, en ayent connoiſſance; qu'ils nous ſervent fidèlement comme leur Seigneur & Empereur légitime; & qu'ils ayent à prêter ſur cela les ſermens requis &c.

Fin du Quatrieme Tome.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE
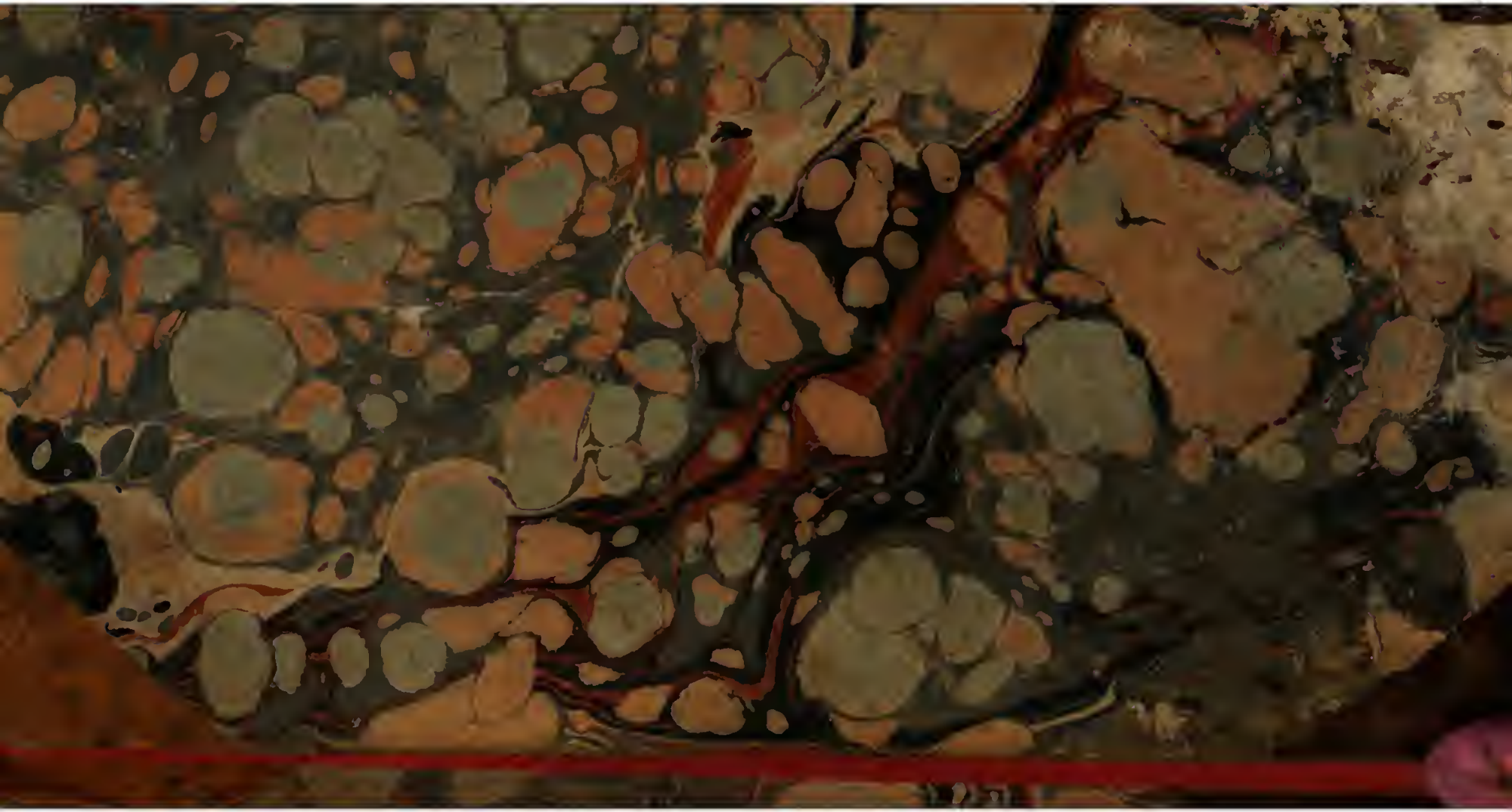
V. b 201750